



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/10/16

Reçu en Préfecture le : 28/10/16  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 octobre 2016**  
**D - 2016/421**

***Aujourd'hui 24 octobre 2016, à 10h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Mr Jacques Colombier présent jusqu'à 11h45*

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Nicolas GUENRO

# **Structure d'accueil de la Petite Enfance DETROIS. Présentation du rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Information au Conseil Municipal.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 16 décembre 2013, vous avez confié à la société La Maison Bleue l'exploitation, la gestion ainsi que l'entretien de l'établissement multi-accueil de la petite enfance situé rue Détrois, sous la forme d'un contrat d'affermage, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour une durée de 5 ans.

Par délibération du 29 septembre 2014, vous avez autorisé l'avenant au contrat modifiant la date de démarrage du contrat au 3 novembre 2014 en raison du retard dans la réalisation des travaux de construction de l'établissement.

Conformément à l'article 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, les délégataires de service public ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est issue la présente synthèse.

## I – Présentation générale

La structure a ouvert ses portes le 5 janvier 2015. Elle accueille les enfants bordelais dans le cadre de l'Offre de Service Petite Enfance mise en place par la Ville. Elle dispose d'une capacité de 60 places, constituée d'une unité d'accueil majoritairement régulier de 40 places et d'une unité multi-accueil majoritairement occasionnel de 20 places, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

## II – Evolution de l'activité

114 enfants inscrits par la Ville ont été accueillis sur l'établissement en 2015, soit 224 jours d'ouverture.

L'activité a généré les taux de présentéisme suivants :

- un taux de présentéisme physique de 62% soit 96 001 heures de présence des enfants ;
- un taux de présentéisme financier de 78% soit 119 839 heures facturées aux familles.

Ces résultats sont inférieurs à ceux prévus au contrat (avec 70% de présentéisme physique et 82% de présentéisme financier). Ils s'expliquent par une montée en charge progressive de la structure liée à l'ouverture récente de la crèche et une ouverture survenue en janvier, période où les familles ont généralement déjà un mode de garde. Ils donnent lieu à l'application d'une pénalité forfaitaire de non atteinte de l'objectif de 70% de présentéisme physique (3 000 €).

Au premier trimestre 2016, le taux de présentéisme financier est de 94% et le taux de présentéisme physique de 73%.

## III – La qualité du service

### A. Evénements marquants

Dès l'ouverture, en janvier, mise en place d'une politique d'amélioration continue de la qualité du fonctionnement de la crèche similaire à la démarche qualité des structures de la Ville. Un audit qualité a été réalisé en septembre, 3 audits pédagogiques ont été réalisés par la référente pédagogique.

### B. Aspects qualitatifs de la prise en charge des enfants sur l'année 2015

Le projet d'établissement s'appuie sur des outils de prise en charge et de suivi des enfants. Les repères ont une grande importance et l'aménagement des locaux est réfléchi pour favoriser l'autonomie en fonction des besoins et des rythmes selon l'âge des enfants et de leurs envies.

Des temps forts ont été mis en place tout au long de l'année autour du projet central de la structure : "le jeu corporel".

Les parents ont une place centrale dans la mise en œuvre du projet pédagogique. La communication, les informations et les échanges sont développés : café des parents organisé en décembre, bilans d'adaptation, réunions de rentrée, thématiques et espaces de paroles ... L'objectif est de valoriser et partager les moments vécus par les enfants au cours de leur journée.

L'accompagnement à la parentalité complète cette démarche participative par une écoute bienveillante de l'équipe, des rencontres entre les familles et le psychologue de la crèche.

Sur 20 salariés (18.83 ETP) tous en CDI, on note 5 départs dans le premier semestre et la mutation de la directrice adjointe pour assurer la direction du MA Cadet Rousselle, structure qui a ouvert ses portes en novembre 2015 sur le quartier de Bordeaux Centre.

Le personnel a bénéficié d'une semaine de formation de préouverture du 22 au 31 décembre 2014, soit 476 heures.

La directrice a bénéficié de la formation initiale de directeur et de facturation (37 h).

Le pôle pédagogique du siège, au travers des audits pédagogiques élabore un bilan de préconisations et un plan d'actions pédagogiques. Le travail institutionnel est conforté par des réunions mensuelles.

2 journées pédagogiques sur la thématique : "développer le déroulement de journée en regard des besoins fondamentaux de l'enfant".

L'enquête de satisfaction réalisée en 2015 révèle 100% de parents satisfaits : 63% de parents très satisfaits et 37% satisfaits.

#### IV – Les actions de développement durable et liées à l'Agenda 21

Les différentes actions mises en œuvre relèvent de 8 thématiques de l'Agenda 21 au travers de la pédagogie, l'aménagement, le matériel, l'alimentation, la communication, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la politique d'achat, les ressources humaines, la formation, la qualité et les équipements pour le personnel.

La quasi-totalité des engagements de La Maison Bleue ont été mis en œuvre sur la 1<sup>ère</sup> année d'ouverture, les derniers ont été travaillés pour une mise en œuvre en 2016.

#### V – Les actions relatives au Projet Social 3 de la Ville

Les engagements de La Maison Bleue en terme d'insertion ont été respectés, par le recrutement de 3 Equivalents Temps Plein (ETP) en CDI dans le cadre de l'insertion professionnelle (5 460 heures par an) : 2 contrats Emploi d'Avenir et un salarié reconnu travailleur handicapé.

Un salarié a également été recruté sur un Contrat Unique d'Insertion (CUI) et 2/3 des salariés sont issus du bassin d'emploi local.

En outre, La Maison Bleue a, comme programmé, participé aux Rencontres Emploi Handicap et collabore, pour la crèche Détrois, avec une entreprise de l'économie sociale, associant insertion par le travail à un développement économique solidaire, créatrice d'aires de jeux et mobilier pour enfants.

#### VI – L'entretien des bâtiments

Le délégataire est en charge de l'entretien des locaux et des équipements ainsi que de la maintenance et du renouvellement des matériels mis à sa disposition. Dans ce cadre, il a souscrit des contrats de maintenance et de vérification (9 117 € TTC en 2015).

Il n'y a pas eu de gros travaux, ni d'investissements en matériel ou mobilier hormis ceux liés à l'installation. L'investissement initial lié à l'installation a représenté 146 206 €, ce qui est supérieur au montant prévisionnel indiqué au contrat (104 325 €). Il a été payé par le délégataire et correspond notamment à l'acquisition du matériel et du mobilier.

## VII- La synthèse du compte de résultat

En €	2015
Total des produits	845 279
Total des charges	828 523
Résultat	16 756

### Les recettes

Les recettes collectées se décomposent comme suit :

- 343 921 € de participation de la CAF,
- 211 153 € de participation des familles,
- 261 353 € de compensation de la Ville,
- 28 852 € d'autres produits (subventions contrats avenir, réservataires et frais d'inscription).

Le montant de la compensation payée par la Ville au délégataire correspond à un coût par place pour la Ville de 4 356 €. Il avait été déterminé à la signature du contrat sur la base d'un nombre d'heures facturées estimé à 130 134 heures et d'un montant horaire (PSU + Participation familiale) de 4,73 € par heure facturée correspondant à un taux de facturation de 117%.

Or, en 2015, le nombre d'heures facturées a été inférieur au prévisionnel avec 119 839 heures facturées (-8%) et le montant horaire (PSU + Participation familiale) a été de 4,64 € par heure facturée, correspondant à un taux de facturation de 125%.

Notons que le délégataire n'a pas comptabilisé en 2015 :

- la pénalité de 3 000 € versée à la Ville en raison d'un taux de présentisme physique inférieur à 70% ;
- la déduction relative à la commercialisation de places à des entreprises (8 010 €).

Le montant de la compensation après prise en compte de ces éléments est de 250 343 €, correspondant à un coût par place pour la Ville de 4 172 €.

### Les dépenses

Les charges sont principalement constituées de la manière suivante :

- des charges de personnel (478 894 €) pour 18,83 ETP en moyenne, soit 58% des charges,
- des frais de services support (147 883 €), soit 18% des charges,
- des frais d'alimentation (46 145 €),
- des impôts et taxes (52 643 €),
- des achats avec l'énergie (17 583 €), l'hygiène et la pharmacie (5 169 €) et les achats de petits équipements et matériel pédagogique (11 286 €).

En 2015, le coût a été de 13 809 € par berceau, ce qui est inférieur à celui estimé au contrat de 14 609 €. L'écart entre le coût réel et celui prévisionnel en 2015 est principalement lié à la masse salariale qui a été de - 21% par rapport au prévisionnel, ce qui s'explique en partie par un nombre de salariés en Equivalent Temps Plein de 18,83 au lieu des 20 prévus initialement, en lien avec la montée en charge progressive de l'activité.

Notons que les frais de gestion du siège apparaissent importants et représentent un coût total de 147 883 € soit 18% des charges 2015. Lors de la signature du contrat, le délégataire avait estimé ces frais à un montant de 28 200 € représentant 3% des charges prévisionnelles. Pour autant, la Ville n'est pas impactée par ces frais, car les compensations versées par la Ville ont été figées contractuellement, sur la base des comptes prévisionnels annexés au contrat.

### Le résultat

D'après son compte de résultat, la structure affiche un bénéfice de 16 756 € pour 2015.

Ce bénéfice s'explique par des écarts aux hypothèses budgétaires prévues au contrat (budget à l'équilibre) avec des recettes inférieures (- 31,3 K€) largement compensées par des charges inférieures (- 48 K€) notamment en matière de personnel (- 125,5 K€).

Pour votre complète information le rapport annuel 2015 est annexé à la présente synthèse.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 octobre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Brigitte COLLET**



# Rapport d'Activité 2015

## Crèche D3

33 rue Détrois – 33200 Bordeaux

[www.la-maison-bleue.fr](http://www.la-maison-bleue.fr)







# SOMMAIRE

<b>Fiche d'identité de la crèche.....</b>	<b>4</b>
<b>Volet Administratif et Quantitatif.....</b>	<b>6</b>
<b>L'accueil des enfants .....</b>	<b>8</b>
1. Typologie des Familles	8
2. File active des enfants accueillis	9
3. Actions relatives à l'insertion d'enfants porteurs de handicap	9
<b>Relations avec les réservataires et les tutelles .....</b>	<b>10</b>
1. Rencontres avec les réservataires	10
2. Visites de tutelles et autres	10
<b>Activité.....</b>	<b>12</b>
1. L'occupation de la crèche	12
<b>Eléments financiers.....</b>	<b>16</b>
<b>Mesure de la Qualité.....</b>	<b>22</b>
1. Satisfaction des parents	22
2. Audits de crèche	22
<b>Le personnel .....</b>	<b>24</b>
1. Etats du personnel	24
2. Tableaux d'états du personnel	25
3. Entrées et sorties D3	26
4. La composition de l'équipe au 31 décembre	28
5. Actions de formations conduites en 2015	30
6. Annexe 5 du projet social	40
<b>Volet Accueil des enfants et des Familles .....</b>	<b>42</b>
1. L'inscription	44
2. La semaine d'accueil (l'adaptation)	45
3. L'accueil des enfants en situation d'urgence	47





4. L'organisation de l'accueil	47
5. Le déroulement de journée	48
6. Éveil culturel, artistique et sensoriel de l'enfant, propositions d'activité et d'ateliers	51
7. Les fêtes et animations	52
8. La vie des parents à la crèche	54
9. Le travail institutionnel	57

**Objectifs 2016 ..... 60**

**Annexes ..... 62**

**Agenda 21..... 64**

**Visites techniques/Entretien..... 80**

**Maintenance ..... 84**

**Evolution de l'état des Equipements ..... 86**

**Commission de sécurité ..... 88**

**Rapports 2015 et 2016 - VERITAS ..... 90**

**Contrats de maintenance..... 92**

**Contrat SILLIKER et résultats d'analyses bactériologiques 94**

**ABIOXIR et bons d'interventions ..... 96**

**Enquête de Satisfaction Parents..... 98**

**Indicateurs Qualité : (Incidents enfants et plaintes)102**

**Alertes matériovigilance et pharmacovigilance ..... 104**

**Suivi d'ouverture ..... 108**

**Grille d'Evaluation Trimestrielle..... 110**

**Grille synthétique de suivi de la crèche ..... 112**



# Fiche d'identité de la crèche

Nom :	<b>Multi-accueil D3</b>
Adresse :	33 rue Détrois 33200 Bordeaux
Statut :	<input checked="" type="checkbox"/> Délégation de Service Public <input type="checkbox"/> Crèche inter-entreprises <input type="checkbox"/> Crèche marché article 30 <input type="checkbox"/> Crèche mixte
Autorisation de fonctionnement :	Arrêté délivré par le Conseil Départemental de Gironde le 05/01/2015 .
Date d'ouverture :	05 Janvier 2015
Commission de Sécurité :	Classement de la crèche : Type R <input type="checkbox"/> 4 <sup>ème</sup> catégorie <input type="checkbox"/> 5 <sup>ème</sup> catégorie Date de la dernière Commission de Sécurité : 10/12/2014
Capacité d'accueil selon l'autorisation de fonctionnement :	<b>60</b> berceaux
Prestations proposées :	<input checked="" type="checkbox"/> Accueil régulier <input checked="" type="checkbox"/> Accueil occasionnel <input checked="" type="checkbox"/> Accueil d'urgence
Amplitude d'ouverture :	De 7 h 30 à 19 h 00, du lundi au vendredi
Fermetures de l'année :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eté : du 27 Juillet 2015 au 21 Aout 2015,</li> <li>• Fêtes de fin d'année : du 24 Décembre 2015 au 31 Décembre 2015,</li> <li>• Jours fériés,</li> <li>• Journées pédagogiques : 24 et 25 Aout 2015.</li> </ul>
Equipe de Direction :	Mme Camille CHEVAL, Infirmière puéricultrice, Directrice Mme Elsa THIEBAUD, Educatrice de jeunes enfants, Directrice Adjointe



# Volet Administratif et Quantitatif

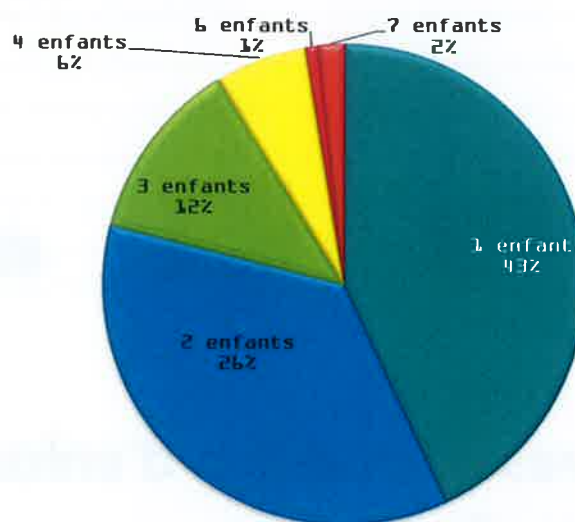




# L'accueil des enfants

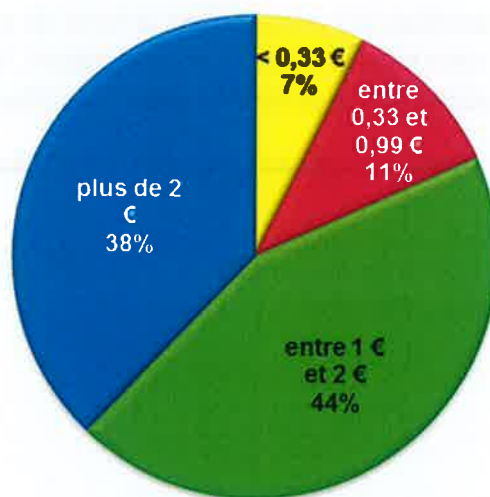
## 1. Typologie des Familles

### 🏠 ... par nombre d'enfants



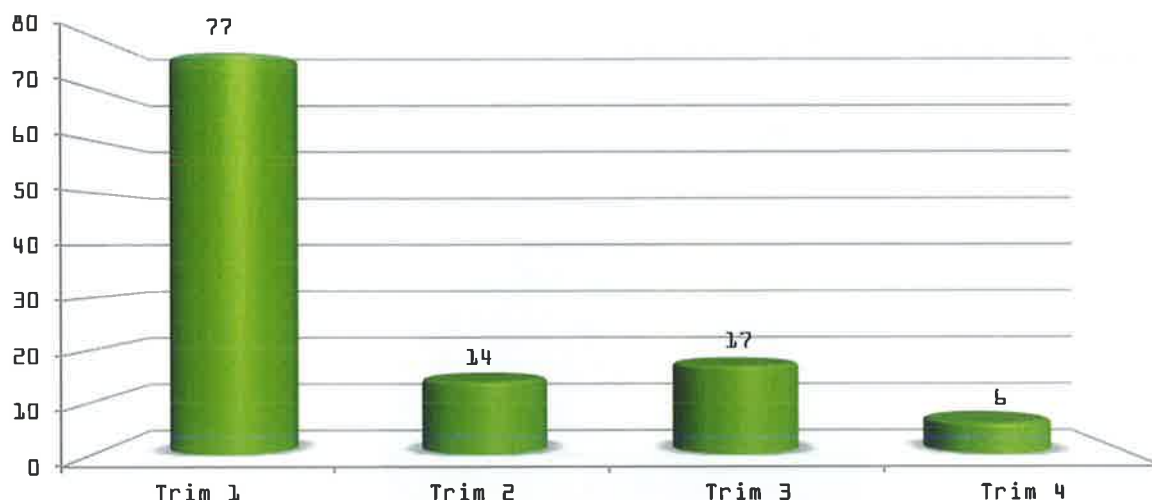
### 🏠 ... par participation familiale

En 2015, la participation familiale moyenne est de 1,70 €, pour une facture moyenne de 250,83 €.



## 2. File active des enfants accueillis

### Nombre d'entrées d'enfants par trimestre



## 3. Actions relatives à l'insertion d'enfants porteurs de handicap

La crèche n'a pas accueilli d'enfant porteur de handicap en 2015.

L'insertion d'enfant porteur de handicap est prévue dans la fiche de poste du médecin de crèche et de la psychologue. Un entretien sera mis en place avec le médecin, la psychologue, la directrice et les parents afin de définir les modalités et la prise en charge spécifique.

Des rendez-vous réguliers sur la crèche seront proposés avec l'équipe pluridisciplinaire qui suit l'enfant à l'extérieur.

Des réunions d'équipe, avec la référente de l'enfant et l'EJE référent pédagogique de l'unité et la psychologue seront organisées régulièrement.



# Relations avec les réservataires et les tutelles

## 1. Rencontres avec les réservataires

---

- Inauguration le 22 Janvier 2015 en présence de Monsieur Alain Juppé, Maire de Bordeaux, président de Bordeaux Métropole, de Monsieur Jean-Jacques Ronzié, Président du CA de la CAF 33, de Monsieur Stéphane Proust, DRH La Maison Bleue, Madame Bordon, directrice des Opérations à La Maison Bleue
- 2 commissions d'attribution : 14 Avril 2015, 16 Juin 2015
- 2 réunion de secteur centre/Cauderan : 21 Mai 2015, 1<sup>er</sup> Décembre 2015
- 2 rencontres à la crèche avec la Ville: 9 Avril 2015, bilan post ouverture ; 25 Septembre 2015, Bilan semestriel
- 5 permanences de pré-inscriptions : 25 Février 2015, 21 Avril 2015, 18 Juin 2015, 30 Octobre 2015, 18 Décembre 2015

## 2. Visites de tutelles et autres

---

Présence de la directrice à la Réunion du Conseil Départemental de Gironde : 1<sup>er</sup> Juin 2015,  
Présentation du réseau aux nouvelles directrices :

- Présentation du conseil départemental de Gironde
- Présentation des missions et du fonctionnement de la direction protection de l'enfance Gironde
- Présentation de l'organisation territoriale des MDSI
- Le conseil départemental de Gironde au cœur de la promotion de la santé
- Réflexions et échanges des participants sur le thème du partenariat interinstitutionnel







# Activité

## 1. L'occupation de la crèche

Nombre de jours d'ouverture	<b>224 jours</b>
Nombre d'enfants accueillis	<b>114 enfants</b> (sur la base de calcul de la file active)
Nombre d'heures de présence	<b>96 001 heures</b>
Nombre d'heures facturées	<b>119 839 heures</b>

Ces données correspondent aux enfants inscrits par la Ville, tandis que les données du compte de résultat reprennent l'ensemble des données relatives à la totalité des enfants inscrits.

Les données d'activité de la crèche sont les suivantes :

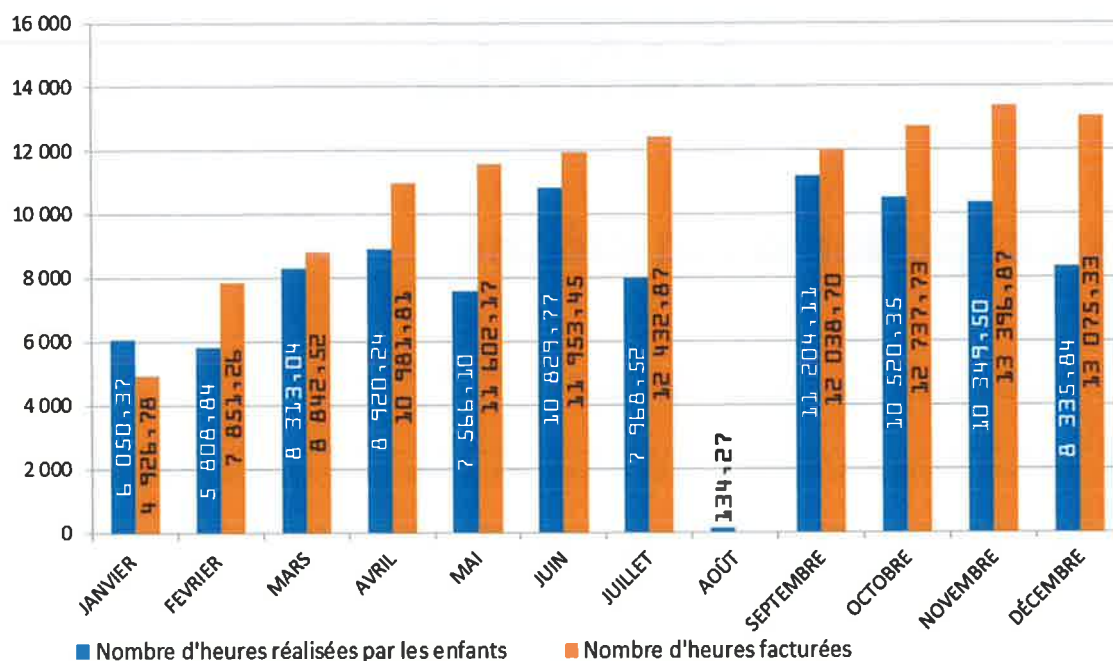
 Taux d'occupation :

- Taux d'occupation réel : 62,11 %
- Taux d'occupation sur le facturé : 77,54 %

 Occupation moyenne mensuelle de crèche, depuis son ouverture :

- Heures réelles : 8 000,08
- Heures facturées : 10 894,50

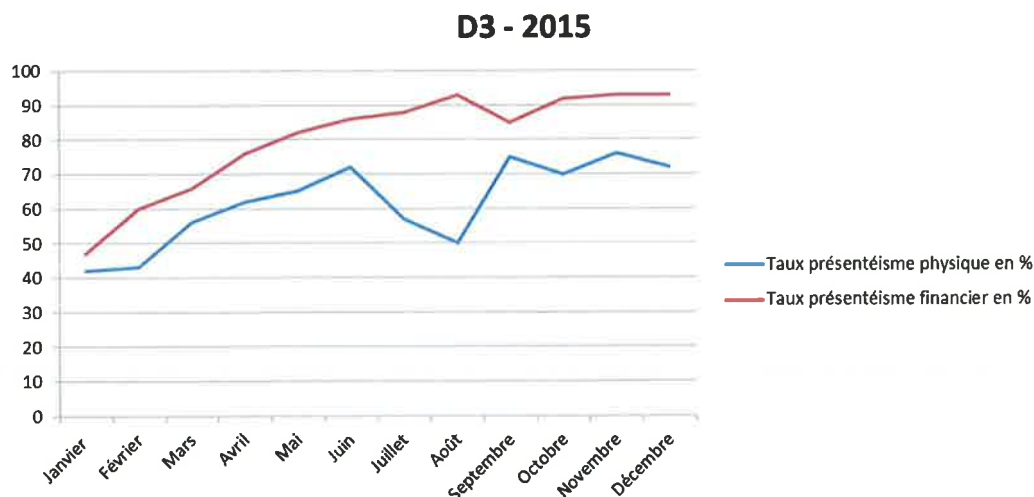
Cet écart s'explique par le lissage des factures permettant ainsi aux parents d'anticiper le coût mensuel de l'accueil de leur enfant en crèche.



Les données transmises sont conformes à la lettre Circulaire CNAF PSU du n° 2014-009 du 26 mars 2014 : « Chaque demie heure commencée est comptabilisée tant du côté des heures réalisées que du côté des heures facturées. »

Cette lettre ayant été publiée en cours d'année, l'arrondi n'a été appliqué qu'aux heures réalisées en 2014 dans le système de gestion des crèches, et ce en fin d'année 2014 de façon rétroactive sur toute l'année. Il s'appliquera aussi aux heures facturées à compter de 2015.

**Evolution du taux de présentisme physique et financier sur l'année 2015 et le 1er trimestre 2016 :**





D3 - 2015	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Taux présentéisme physique en %	42	43	56	62	65	72	57	50	75	70	76	72
Taux présentéisme financier en %	47	60	66	76	82	86	88	93	85	92	93	93

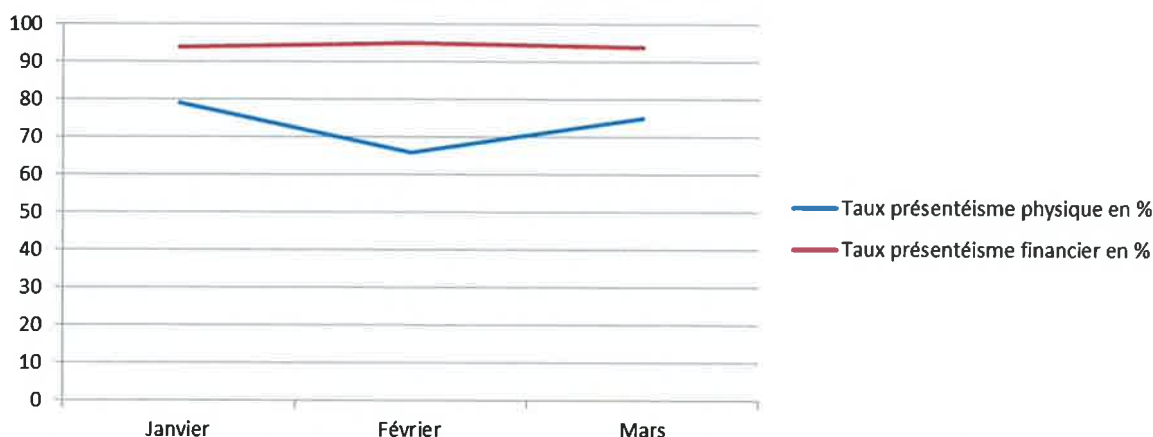
Compte tenu de l'ouverture de la crèche D3 au mois de Janvier, la commission d'attribution des places s'est tenue le 3 Décembre 2014. Dès le 5 Décembre 2014, Camille Cheval, Directrice de D3 a démarré sa prise de contact avec les familles pour organiser leur accueil. Cependant sur les 101 enfants admis à la crèche, 37 familles ont décliné leur place. C'est donc remplacer ces 37 refus et accueillir l'ensemble des familles bénéficiaires qui a pris plusieurs semaines voire plusieurs mois. Plusieurs facteurs expliquent ces délais que nous nous permettons de vous exposer dans un souci d'amélioration :

- Impossibilité de reproposer une place avant la confirmation du refus (délai de minimum 15 jours après envois des courriers)
- Commission d'attribution précédant la période des vacances de Noël : des délais allongés pour la réception des courriers, de nombreuses familles difficilement joignables et qui rappellent la crèche tardivement pour indiquer leurs souhaits.
- Des délais parfois trop tardifs de la ville pour positionner des enfants sur les places disponibles
- Des propositions de petits contrats sur des places demandées à temps plein
- Des délais de réponses des familles avec encore beaucoup de refus

Vous constaterez cependant une augmentation constante des taux de présentéisme sur l'année 2015 et si nous mettons de côté les mois peu fréquentés de Juillet et Août, une atteinte des 70% dès le mois de Juin 2015.

Vous trouverez ci-après le présentéisme du premier trimestre 2016 confirmant la bonne fréquentation de la structure.

### D3 - 1er trimestre 2016





<b>D3 - 1er trimestre 2016</b>	<b>Janvier</b>	<b>Février</b>	<b>Mars</b>
Taux présentéisme physique en %	79	66	75
Taux présentéisme financier en %	94	95	94

- Pour ce premier trimestre 2016, le taux de présentéisme physique moyen est de 73% et le taux de présentéisme financier moyen est de 94%.

*Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, nous sollicitons la non application de la pénalité de 3 000 € normalement applicable si le taux de présentéisme physique est inférieur à 70%.*



# Éléments financiers

## Montant horaire PSU 2015

Le montant horaire de la PSU est de 4,64€ (droit réel tel que défini par la CNAF).

INDICATEURS 2015	MONTANT	Régulier	Occasionnel
Coût par heure de présence physique :	8,52 €		
Coût annuel par place :	13 808,72 €		
Montant des participations familiales par régime :	208 252,91 €	208 148,94 €	103,97 €
Montant PSU Caf :	343 921,00 €		
Montant PSU MSA :			
Prix de revient par heure facturée :	6,83 €		



### 🏠 Principales variations du prévisionnel

Les charges de personnel n'ont pas été consommées en totalité la première année (cf. explication sur le personnel page 28).

Les achats sont moins importants que prévus en raison de leur périodicité : ajustement de la consommation de fluides enregistré l'année suivante.

Les dépenses de changes ont été ré imputées sur la ligne budgétaire Produits pharmaceutiques (y compris hygiène).

### 🏠 Les frais de service support

Les frais de service correspondent aux frais de siège affectables aux crèches. Leur calcul est le suivant :

Total Frais de personnel	-	5 462 085
Total AUTRES CHARGES	-	2 378 288
Total LOCAUX ET CHARGES	-	1 902 652
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>9 743 025</b>
<hr/>		
CLE DE REPARTITION: NOMBRE DE BERCEAUX AGGREGMENT DANS L'ANNEE		3 953
<hr/>		
FRAIS DE GESTION UNITAIRES	-	2 465
<hr/>		

Les frais de gestion de la crèche D3 s'élèvent à  $2\,465 \times 60$  berceaux = 147 900 Euros

Les frais de siège incluent notamment une partie du salaire de la coordinatrice, les salaires des volantes et du personnel intérimaire recrutés à la crèche ainsi que les coûts des fonctions support tels que la comptabilité et les ressources humaines. Par ailleurs, afin d'être en conformité avec le plan comptable de La Maison Bleue, les coûts de Publicité/Marketing et de formation (lignes budgétaires Publicité et Formation non dépensées en 2015) sont imputés dans les frais de gestion. Une grande partie des formations dispensées auprès du personnel des crèches est élaborée par le Service Formation du siège de La Maison Bleue : par exemple à l'entrée du personnel, les Fondamentaux de l'accueil du Jeune Enfant, mais aussi auprès de toutes les catégories de professionnels, le Jeu, le Soins, Observation et portage, Bien-être, Eveil et enfant...



### Autres produits

---

Le montant de 28 852 € correspondant aux autres produits de gestion courante se décompose de la manière suivante :

706100 – frais d’inscription :	2 400 €
706400 – réservataires :	6 925 €
740100 – subvention contrats avenir :	19 525 €
758000 – produits divers de gestion courante :	2 €

### Etat des équipements

---

La méthode de calcul de l’amortissement est la règle de l’amortissement linéaire. Les biens de retour seront amortis sur la durée du contrat, vous en trouverez ci-après le détail.

Les amortissements pratiqués en 2015 qui ne correspondent pas à la durée du contrat, seront réajustés en 2016.





AMORTISSEMENTS 2015			CRECHE D3, BORDEAUX			
<b>15 Ans</b>		<b>VALEUR TTC</b>		<b>31/12/2015</b>	<b>VNC</b>	
050115	FC COLLECTIF 07 BORDEAUX -27/10	3 300,00 €	#	216,99 €	3 083,01 €	Bien propre
		3 300,00 €		216,99 €	3 083,01 €	
<b>10 Ans</b>				<b>31/12/2015</b>	<b>VNC</b>	
050115	FC FABREMART BORDEAUX	12 286,08	#	1 211,78 €	11 074,30 €	Bien de retour
050115	SAO BORDEAUX 11/2014	5 733,78	#	565,52 €	5 168,26 €	Bien propre
050115	FC FABREMART BORDEAUX SOLDE	18 429,12	#	1 817,67 €	16 611,45 €	Bien de retour
050115	SAO BORDEAUX 12/2014	21 558,26	#	2 126,29 €	19 431,97 €	Bien propre
		58 007,24 €		5 721,26 €	52 285,98 €	
<b>5 Ans</b>				<b>31/12/2015</b>	<b>VNC</b>	
050115	FC IDF BORDEAUX D3 - ACPTÉ	11 248,80	5	2 218,94 €	9 029,86 €	Bien de retour
050115	FC NATHAN BORDEAUX -23/10	39,35	5	7,76 €	31,59 €	Bien de retour
050115	FC NATHAN BORDEAUX - 21/10	6 001,40	5	1 183,84 €	4 817,57 €	Bien de retour
050115	FC BRUNEAU BORDEAUX D3- 17/10	630,00	5	124,27 €	505,73 €	Bien de retour
050115	FC MATHOU BORDEAUX	1 919,00	5	378,54 €	1 540,46 €	Bien de retour
050115	FC NATHAN BORDEAUX 24/11	43,00	5	8,48 €	34,51 €	Bien de retour
050115	FC WESCO BORDEAUX -25/11	887,74	5	175,12 €	712,62 €	Bien de retour
050115	FC CENTEX BORDEAUX -27/11	592,09	5	116,80 €	475,30 €	Bien de retour
050115	FC ORANGE BORDEAUX	160,15	5	31,59 €	128,56 €	Bien de retour
050115	FC PICHON BORDEAUX -25/11	499,84	5	98,60 €	401,24 €	Bien de retour
050115	FC EDF BORDEAUX -25/11	214,74	5	42,36 €	172,38 €	Bien de retour
050115	FC PICHON BORDEAUX -25/11	55,97	5	11,04 €	44,93 €	Bien de retour
050115	FC BOTAPIS BORDEAUX -24/11	534,00	5	105,34 €	428,66 €	Bien de retour
050115	FC IDF SOLDE BORDEAUX -27/11	1 512,23	5	298,30 €	1 213,93 €	Bien de retour
050115	FC CDB BORDEAUX -22/10	274,09	5	54,07 €	220,02 €	Bien de retour
050115	FC CENTEX BORDEAUX -20/11	1 242,90	5	245,17 €	997,73 €	Bien de retour
050115	FC WESCO BORDEAUX -19/11	7 453,55	5	1 470,29 €	5 983,26 €	Bien de retour
050115	FC EDF BORDEAUX 19/11	1 034,30	5	204,03 €	830,28 €	Bien de retour
050115	FC JOEL MOREAU -BAIL BORDEAUX	2 436,00	5	480,53 €	1 955,47 €	Bien de retour
050115	FC BRUNEAU BORDEAUX - 28/11	6 539,48	5	1 289,98 €	5 249,50 €	Bien de retour
050115	FC BRUNEAU BORDEAUX - 28/11	339,00	5	66,87 €	272,13 €	Bien de retour
050115	FC EMB SERVICES BORDEAUX 29/11	2 521,48	5	497,39 €	2 024,09 €	Bien de retour
050115	FC ADAPEI 79 -BORDEAUX 30/11	24 753,53	5	4 882,89 €	19 870,64 €	Bien de retour
050115	FC PICHON BORDEAUX	16,67	5	3,29 €	13,38 €	Bien de retour
050115	FC EDF BORDEAUX	612,61	5	120,84 €	491,77 €	Bien de retour
050115	FC ABACA SERRURIER -BORDEAUX	450,00	5	88,77 €	361,23 €	Bien de retour
050115	FC WESCO BORDEAUX	654,42	5	129,09 €	525,33 €	Bien de retour
050115	FC NATHAN BORDEAUX	154,62	5	30,50 €	124,12 €	Bien de retour
050115	FC ORANGE BORDEAUX	41,11	5	8,11 €	33,00 €	Bien de retour
050115	FC ORANGE BORDEAUX	305,76	5	60,31 €	245,45 €	Bien de retour
050115	FC PHINELEC BORDEAUX 31/12/14	2 402,40	5	473,90 €	1 928,50 €	Bien de retour
050115	FC BRUNEAU BORDEAUX 17/12/14	245,28	5	48,38 €	196,90 €	Bien de retour
050115	FC BRUNEAU BORDEAUX 22/12	20,50	5	4,04 €	16,45 €	Bien de retour
050115	FC NATHAN BORDEAUX 19/12/14	48,43	5	9,55 €	38,88 €	Bien de retour
290115	FC PUZZLE BORDEAUX -SOLDE	3 276,00	5	603,14 €	2 672,86 €	Bien de retour
010215	FC DARTY BORDEAUX	219,52	5	40,05 €	179,46 €	Bien de retour
010415	FC HOPTIS BORDEAUX D3 - 31/01/15	2 460,04	5	369,34 €	2 090,69 €	Bien propre
010415	AV NATHAN BORDEAUX 04/02/15	-115,27	5	-17,31 €	-97,97 €	Bien de retour
011015	FC BUREAU VERITAS BORDEAUX-12/08	600,00	5	29,92 €	570,08 €	Bien propre
011015	FC AQUA TOOLS -BORDEAUX D3	2 574,00	5	128,35 €	2 445,65 €	Bien de retour
		84 898,72 €		16 122,48 €	68 776,23 €	
<b>TOTAL</b>		<b>146 205,96 €</b>		<b>22 060,73 €</b>	<b>124 146,00 €</b>	



 **Compte de résultat**

---



EN EUROS		Année 1 2015	Réalisé	%
	<b>DEPENSES</b>			
<b>60</b>	<b>ACHAT</b>	<b>45 578</b>	<b>36 932</b>	<b>81%</b>
	Fournitures non stockables (électricité, gaz, carburants, chauffage...) et eau	20 340	17 583	86%
	Frais généraux et administratifs	2 400	2 894	121%
	Fournitures pour la sécurité des locaux (extincteurs, recharges...)	600		0%
	Alimentations et boissons	-		
	Fournitures d'activités (consommables puericultures, jouets...)	10 200	8 117	80%
	Produits pharmaceutiques (y compris hygiène)	12 036	8 338	69%
	Divers			
<b>61</b>	<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>63 473</b>	<b>62 709</b>	<b>99%</b>
	Alimentation (sous-traitance)	40 285	46 145	115%
	Locations et charges locatives	2 196	1 494	68%
	Entretien et réparation (s/biens immobiliers et mobiliers, maintenance)	12 712	9 117	72%
	Prime d'assurance	4 200	3 964	94%
	Entretien jeux extérieurs	4 080	1 989	49%
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>55 007</b>	<b>164 550</b>	<b>299%</b>
	Personnels extérieurs (médecin, psychologue, CAC..)	14 017	11 400	81%
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	3 710	1 776	48%
	Autres services rendus par des tiers (service support)	28 200	147 883	524%
	Publicité, publications et relations publiques	5 000		0%
	Transports pour les activités	-		
	Déplacements, missions et réceptions	1 020	1 985	195%
	Frais postaux et frais de télécommunications	3 060	1 507	49%
	Divers			
<b>63</b>	<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>57 494</b>	<b>52 643</b>	<b>92%</b>
	Impôts et taxes pour frais de personnel	37 669	35 249	94%
	Autres impôts et taxes	19 825	17 394	88%
<b>64</b>	<b>CHARGES DU PERSONNEL</b>	<b>604 328</b>	<b>478 894</b>	<b>79%</b>
	Rémunération du personnel	446 702	385 432	86%
	Charges patronales de sécurité sociale et prévoyance	142 241	92 376	65%
	Autres charges sociales (Comité d'Entreprise, Médecine du Travail)	6 689	1 086	16%
	Autres (dont formation)	8 696		0%
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>			
	Charges diverses de gestion courante			
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>2 142</b>	<b>1 712</b>	<b>80%</b>
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS</b>	<b>26 600</b>	<b>22 061</b>	<b>83%</b>
<b>69</b>	<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES / Participation des salariés</b>	<b>7 670</b>	<b>9 022</b>	<b>118%</b>
	Participation des salariés		9 022	118%
	Impot sur les sociétés	7 670		
	<b>REMUNERATION du gestionnaire après IS</b>	<b>14 244</b>		<b>0%</b>
	<b>DÉPENSES</b>	<b>878 533</b>	<b>828 524</b>	<b>95%</b>

RECETTES		Année 1 2015	Réalisé	%
<b>70</b>	<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>876 533</b>	<b>816 427</b>	<b>93%</b>
	PS reçue de la CAF (& MSA) (MCAF)	419 979	343 921	82%
	Participations des familles (Mfam)	195 201	211 153	108%
	Participation Mairie de Bordeaux (Mville)	261 353	261 353	100%
	dont M1	261 353	261 353	100%
	dont M2	0,00		
<b>76</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT</b>		<b>28 852</b>	
	Cotisations des adhérents			
	Autres		28 852	
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
	<b>RECETTES</b>	<b>878 533</b>	<b>845 279</b>	<b>96%</b>
	<b>RESULTAT</b>	<b>0</b>	<b>16 755</b>	

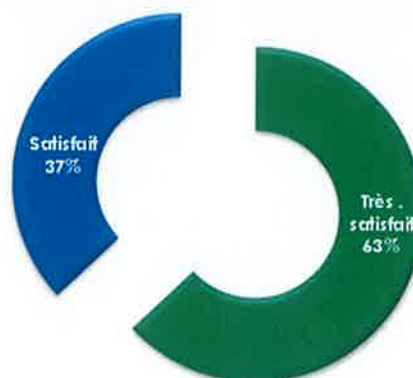
DETAILS HYPOTHESES		Année 1	Réalisé	%
	Heures facturées	130 134,00	121 295,00	93%
	Heures réalisées	110 614,00	97 197,00	88%
	Heures maximum facturables	158 700,00	152 490,00	96%
	Taux de présentéisme financier	82%	79,5%	
	Taux de présentéisme physique	70%	63,7%	
	Evolution forfaitaire des coûts	2%		
	Evolution forfaitaire des recettes	2%		
	PSU/ heure facturée	3,23 €	2,84 €	88%
	PRIX DE REVIENT PAR HEURE FACTUREE	6,74 €	6,83 €	101%
	dont Participations familiales	1,50 €	1,74 €	
	dont Prestation de service unique	3,23 €	2,69 €	
	dont Participation Ville de Bordeaux	2,01 €	1,71 €	
	PRIX DE REVIENT PAR HEURE DE PRESENCE REELLE	7,82 €	8,52 €	108%

# Mesure de la Qualité

## 1. Satisfaction des parents

Taux de retour des questionnaires	Conclusion Vous êtes
-----------------------------------	-------------------------

31.03 %



Le détail des réponses des parents aux différentes questions est présenté en annexe.

## 2. Audits de crèche

Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de la qualité du fonctionnement des crèches, La Maison Bleue s'est dotée d'un pôle Qualité qui travaille en étroite collaboration avec tous les services, et plus particulièrement les services des Opérations et Pédagogique.

C'est ainsi que différents outils ont été développés pour accompagner la Directrice de crèche dans ses missions quotidiennes, et la Coordinatrice dans ses missions d'encadrement et de contrôle du bon fonctionnement des crèches. La Référente Pédagogique dispose elle aussi d'outils adaptés visant à accompagner la crèche dans la mise en œuvre du projet éducatif de La Maison Bleue et le développement de son projet pédagogique.

Ce travail d'accompagnement et de contrôle est acté par des audits réalisés tant par la Coordinatrice, que la Référente Pédagogique, voire la Responsable Qualité. Un compte-rendu est établi au terme de chaque visite, des préconisations émises, voire des actions correctives sont portées au plan d'action de la Directrice. Leur réalisation est ensuite contrôlée par la Coordinatrice.



En 2015,

- un audit qualité a été réalisé par le service des opérations le 24 Septembre 2015 (grille d'audit en annexe) ;
- 3 audits pédagogiques ont été réalisés par la référente pédagogique.



# Le personnel

## 1. Etats du personnel

---

### Remarques :

L'année 2015 a été l'année d'ouverture avec une montée en charge progressive de l'activité dans la mesure où les inscriptions ont été échelonnées.

Le posteage prévu dans l'offre de 20 ETP correspond aux besoins de fonctionnement et d'encadrement de la crèche en année pleine, sur la base d'un taux d'occupation à 82%. Lors de cette année d'ouverture, nous avons réalisé un taux de présentisme physique moyen de 63%, ce qui nécessitait un besoin en personnel moindre.

En 2015, nous avons salarié en moyenne 18.83 ETP avec un taux d'encadrement moyen de 52.4 % pour la catégorie I.

### Les difficultés rencontrées lors des recrutements sont :

- Des délais de recrutements relativement longs lors de départ de professionnels en emploi avenir (Avril et Septembre 2015) du fait du process à mettre à place qui s'avère plus long qu'un recrutement classique. Le délai minimum, pour la prise de poste, après le départ d'un salarié, est de 1 mois : Contact avec le PLIE et la mission Locale, délai de diffusion de l'annonce par le PLIE, sélection des candidatures par le PLIE, transfert des candidatures à D3, entretiens par D3
- Des délais de recrutement d'un poste d'auxiliaire de puériculture allongés du fait du manque de candidature. Hors période de sorties des écoles, les candidats qui postulent sont déjà en poste et ont un préavis d'un mois au minimum. Le recrutement d'une auxiliaire de puériculture a eu lieu en Juillet (pour le départ de la professionnelle en Mai) car nous avons recruté une jeune diplômée sortant de l'école d'auxiliaire de puériculture.
- Pour anticiper les délais de recrutement relativement longs : nous avons prévu le remplacement des absences par des professionnels en CDD, particulièrement entre Juillet et Novembre 2015.





## 2. Tableaux d'états du personnel

---



Date de mise à jour : 19/01/2016  
 Direction : Marie-Françoise Bordon  
 Crèche : BORDEAUX/Détroit  
 Ville : Bordeaux

Nbre de berceaux : 60  
 Amplitude journalière : 07h30 - 19h00

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Directeur	CHEVAL	Camille	CDI	1	Infirmière puéricultrice	03/11/2014	
Directeur adjoint	PERISSAT	Corinne	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Médecin	FAUGA	Eloïse	vacataire	0,04	Docteur en médecine	01/01/2015	
Psychologue	PLOEMAL	Eloïse	vacataire	0,14	DU de Psychologie	29/01/2015	
			<b>Total Dir.</b>	<b>2,18</b>			

Equipe auprès des enfants :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
EJE	THIEBAUD	Elsa	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
EJE	BARRE	Lise	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	THEREZO	Amis-Julie	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	25/01/2014	
Auxiliaire de Puériculture	SOUZA	Laura	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	THOMAS	Charlotte	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	BAYAMBOLLA	Nelly	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	29/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	AZZOUZ	Audrey	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	19/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	GREGOIRE	Suzette	CDI	0,8	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
			<b>Total Cat. 1</b>	<b>7,8</b>			

Etage :  OUI  NON

Liaison :  CHAUDE  FROIDE

EFFECTIF TOTAL de la structure : 19,68  
 dont effectif auprès des enfants : 15,5

Effectif auprès des enfants  
 Catégorie 1 : 50,32%  
 Catégorie 2 : 49,68%

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Auxiliaire de crèche	ANDRE	Cécile	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	NAUCHE	Marion	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	Mutation Boulogne 1 (CV+DE)
Auxiliaire de crèche	DUBREUIL	Emilie	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	BARRES	Manon	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	SALLI	Diamia	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2015	emploi avenir
Auxiliaire de crèche	LAFONT	Marion	CDI	1	CAP Petite Enfance	02/01/2015	
Auxiliaire de crèche	LAURENT	Emmanuelle	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	PONYOVA	Monika	CDI	0,7	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
			<b>Total Cat. 2</b>	<b>7,7</b>			

Encadrement technique :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Agent de service	LABSILI	Kaoutar	CDI	1	Exérience entretien Localux	22/12/2014	
Agent de service	MAKU	Akwé	CDI	1	Exérience entretien Localux	22/12/2014	emploi avenir
			<b>Total Encadr.</b>	<b>2</b>			



Date de mise à jour : 01/02/2015

Coordinatrice : Marie Françoise Bordon

Crèche : BORDEAUX 'Détruis'

Ville : Bordeaux

Direction :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Directeur	CHEVAL	Cécile	CDI	1	Infirmière puéricultrice	03/11/2014	
Directeur adjoint	PERISSAT	Corinne	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Médecin	FAUGA	Eloïse	vacataire	0,04	Docteur en médecine	01/01/2005	
Psychologue	PIQUEVAL	Eloïse	vacataire	0,14	DU de Psychologie	23/01/2015	
<b>Total Dir.</b>				<b>2,18</b>			

Nbre de  
berceaux : 60

Amplitude  
journalière : 07h30 - 19h00

Equipe auprès des enfants :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
EJE	THIEBAUD	Elsa	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
EJE	BARRE	Lise	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	THEREZO	Anne-Julie	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	25/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	SOUZA	Laura	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	THOMAS	Charlotte	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	HORNIN	Claire	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	25/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	AZZOLZ	Audrey	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	19/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	GREGOIRE	Suzette	CDI	0,8	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
<b>Total Cat. 1</b>				<b>7,8</b>			

Age :  
 OUI  NON

Liaison :  
 CHAUDE  FROIDE

EFFECTIF TOTAL  
de la structure 19,68  
dont effectif auprès  
des enfants 15,5

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Auxiliaire de crèche	ANDRE	Cécile	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	NAUCHE	Marion	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	Mutation Bouffonde 1 (CV+DE)
Auxiliaire de crèche	DURREUIL	Emilie	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	BARRES	Manon	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	SALLI	Diamila	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2015	emploi avenir
Auxiliaire de crèche	LA-FONT	Marion	CDI	1	CAP Petite Enfance	02/01/2015	
Auxiliaire de crèche	LAURENT	Emmanuelle	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	PONYOVA	Monika	CDI	0,7	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
<b>Total Cat. 2</b>				<b>7,7</b>			

Effectif auprès des enfants  
Catégorie 1 50,32%  
Catégorie 2 49,68%

Encadrement technique :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Agent de service	LABSLI	Kaoliar	CDI	1	Expérience entretien Locaux	22/12/2014	
Agent de service	NAKU	Akivi	CDI	1	Expérience entretien Locaux	22/12/2014	emploi avenir
<b>Total Encadr.</b>				<b>2</b>			



Date de mise à jour : 01/03/2016

Coordinatrice : Marie-Françoise Bordon

Crèche : BORDEAUX 'Détroits'

Ville : Bordeaux

Direction :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Directeur	CHEVAL	Camille	CDI	1	Infirmière puéricultrice	03/11/2014	
Directeur adjoint	PERISSAT	Camille	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Médecin	FRAGA	Elodie	vacataire	0,04	Docteur en médecine	01/01/2015	
Psychologue	PIQUEMAL	Elodie	vacataire	0,14	DU de Psychologie	29/01/2015	
			<b>Total Dir.</b>	<b>2,18</b>			

Nbre de  
berceaux : 60

Amplitude  
journalière : 07h30 - 19h00

Equipe auprès des enfants :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
EJE	THEBAUD	Elsa	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
EJE	BARRE	Lesl	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	THEREZO	Anne-Julie	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	25/01/2014	
Auxiliaire de Puériculture	SOUZA	Laura	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	THOMAS	Charlotte	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	HORNN	Claire	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	25/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	AZZOUZ	Audrey	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	19/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	GREGOIRE	Suzette	CDI	0,8	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
			<b>Total Cat. 1</b>	<b>7,8</b>			

Etage :  
 OUT  
 NON

Liaison :  
 CHAUDE  
 FROIDE

EFFECTIF TOTAL  
de la structure 19,68  
dont effectif auprès  
des enfants 15,5

Effectif auprès des enfants  
Catégorie 1 50,32%  
Catégorie 2 49,68%

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Auxiliaire de crèche	ANDRE	Cecile	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	NAUCHE	Marion	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	Mutation Boubone 1 (CV+DE)
Auxiliaire de crèche	DUBREUIL	Emilie	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	BARRES	Manon	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	SALL	Dianita	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2015	
Auxiliaire de crèche	LAURENT	Marion	CDI	1	CAP Petite Enfance	02/01/2015	fin de contrat 6/3/2015 Semblé avenir période d'essai
Auxiliaire de crèche	LAURENT	Emmanuelle	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	fin de contrat 4/3/2016 période d'essai
Auxiliaire de crèche	PONYOVA	Monika	CDI	0,7	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
			<b>Total Cat. 2</b>	<b>7,7</b>			

Encadrement technique :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Agent de service	LABSILI	Kaoular	CDI	1	Expérience entree/en Locaux	22/12/2014	
Agent de service	NAKU	Akwi	CDI	1	Expérience entree/en Locaux	22/12/2014	emploi avenir
			<b>Total Encadr.</b>	<b>2</b>			



Date de mise à jour : 20/04/2015

Coordinatrice : Marie Françoise Bordon

Crèche : BORDEAUX 'Démois'

Ville : Bordeaux

Direction :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Directeur	CHEVAL	Gamille	CDI	1	Infirmière puéricultrice	03/11/2014	
Directeur adjoint	PERISSAT	Corinne	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Médecin	FRUGA	Elodie	vacataire	0.04	Docteur en médecine	01/07/2015	
Psychologue	PIQUEMAL	Elodie	vacataire	0.14	DU de Psychologie	29/01/2015	
				<b>Total Dir.</b>			
				<b>2.18</b>			

Nbre de  
berceaux : 60

Amplitude  
journalière : 07h30 - 19h00

Equipe auprès des enfants :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
EJE	THEBAUD	Elsa	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
EJE	BARRE	Lise	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	THEREZO	Anne-Julie	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	25/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	SOUZA	Laura	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	THOMAS	Charlote	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	HORN	Claire	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	25/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	AZZOUZ	Audrey	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	19/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	GREGOIRE	Suzette	CDI	0.8	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
				<b>Total Cat. 1</b>			
				<b>7.8</b>			

Etage :  
 OUI  NON

Liaison :  
 CHAUDE  FROIDE

**EFFECTIF TOTAL**  
de la structure 18,68  
dont effectif auprès  
des enfants 14,5

Effectif auprès des enfants  
Catégorie 1 53,79%  
Catégorie 2 46,21%

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Auxiliaire de crèche	ANDRE	Cecile	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	MAUCHE	Marion	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	DUBREUIL	Emilie	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	BARRES	Marion	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	IMANYI	Laura	CDI	1	CAP Petite Enfance	20/04/2015	
Auxiliaire de crèche	LAURENT	Emmanuelle	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	PONTVOVA	Monika	CDI	0.7	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
				<b>Total Cat. 2</b>			
				<b>6.7</b>			

Encadrement technique :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Agent de service	LARSLI	Kaoliar	CDI	1	Expérience entretien Locaux	22/12/2014	
Agent de service	NAKU	Akovi	CDI	1	Expérience entretien Locaux	22/12/2014	
				<b>Total Encadr.</b>			
				<b>2</b>			





Date de mise à jour : 15/05/2016

Coordinatrice : Marie Françoise Bordon

Crèche : BORDEAUX D'ÉTOILES

Ville : Bordeaux

Direction :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Directeur	CHEVAL	Gaëlle	CDI	1	Infirmière puéricultrice	03/11/2014	
Directeur adjoint	PERUSSAT	Cornille	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Médecin	FAUGA	Élodie	vacataire	0,04	Docteur en médecine	01/07/2015	
Psychologue	PIQUEMAL	Élodie	vacataire	0,14	DU de Psychologie	29/01/2015	
<b>Total Dir.</b>				<b>2,18</b>			

Equipe auprès des enfants :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
EJE	THIERBAUD	Elsa	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
EJE	BARRE	Lise	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	THEREZO	Anne-Julie	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	25/12/2014	fin de contrat 20/5/2016 démission
Auxiliaire de Puériculture	SOUZA	Laura	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	THOMAS	Charolette	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	HORNAN	Claire	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	25/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	AZZOIZ	Audrey	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	19/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	GREGOIRE	Suzette	CDI	0,8	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
<b>Total Cat. 1</b>				<b>7,8</b>			

Etage :  OUI  NON

Liaison :  CHAUDE  FROIDE

**EFFECTIF TOTAL de la structure** 18,68  
**dont effectif auprès des enfants** 14,5

**Effectif auprès des enfants**  
Catégorie 1 53,79%  
Catégorie 2 46,21%

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Auxiliaire de crèche	ANDRE	Cécile	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	NAUCHE	Marion	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	Mutation Boulogne 1 (CV+DE)
Auxiliaire de crèche	DUBREUIL	Emilie	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	BARRES	Manon	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	MANYI	Laura	CDI	1	CAP Petite Enfance	20/04/2015	
Auxiliaire de crèche	LAURENT	Emmanuelle	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	PONYOVA	Monika	CDI	0,7	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
<b>Total Cat. 2</b>				<b>6,7</b>			

Encadrement technique :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Agent de service	LABSEI	Kaoutar	CDI	1	Expérience entretien Localux	22/12/2014	
Agent de service	NAKU	Akwi	CDI	1	Expérience entretien Localux	22/12/2014	embaire avenir
<b>Total Encadr.</b>				<b>2</b>			



Date de mise à jour : 15/09/2016

Coordonnatrice : Marie-Françoise Bordon

Crèche : BORDEAUX 'Détréés'

Ville : Bordeaux

Direction :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Directeur	CHEVAL	Cécile	CDI	1	Infirmière puéricultrice	03/11/2014	
Directeur adjoint	PERISSAT	Corinne	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Médecin	FAUGA	Elodie	vacataire	0,04	Docteur en médecine	01/01/2005	
Psychologue	PIQUEVAL	Elodie	vacataire	0,14	DU de Psychologie	29/01/2015	
<b>Total Dir.</b>				<b>2,18</b>			

Nbre de  
berceaux : 60

Amplitude  
journalière : 07h30 - 19h00

Equipe auprès des enfants :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
EJE	THIEBAUD	Elsa	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
EJE	BARRE	Les	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	SOUZA	Laura	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	THOMAS	Charlois	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	HORN	Claire	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	25/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	AZZOUZ	Audrey	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	19/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	GREGOIRE	Suzelle	CDI	0,8	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
<b>Total Cat. 1</b>				<b>6,8</b>			

Etage :  
 OUT  
 NON

L'airson :  
 CHAUDE  
 FROIDE

EFFECTIF TOTAL  
de la structure 17,68  
dont effectif auprès  
des enfants 13,5

Effectif auprès des enfants  
Catégorie 1 50,37%  
Catégorie 2 49,63%

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Auxiliaire de crèche	ANDRE	Cécile	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	NAUCHE	Manon	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	Mutation Boulogne 1 (CV+DE)
Auxiliaire de crèche	DUBREUIL	Emilie	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	BARRÉS	Manon	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	MANYSI	Laura	CDI	1	CAP Petite Enfance	20/04/2015	fin de contrat 19/06/2015 période d'essai
Auxiliaire de crèche	LAURENT	Emmanuelle	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	PONYOVA	Monika	CDI	0,7	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
<b>Total Cat. 2</b>				<b>6,7</b>			

Encadrement technique :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Agent de service	LASSILI	Kaoutar	CDI	1	Expérience entretien Local	22/12/2014	
Agent de service	NAKU	Akawi	CDI	1	Expérience entretien Local	22/12/2014	emploi avenir
<b>Total Encadr.</b>				<b>2</b>			



Date de mise à jour : 15/07/2015

Coordonnatrice : Marie Françoise Bordon

Crèche : BORDEAUX 'Détruis'

Ville : Bordeaux

Direction :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Directeur adjoint	CHEVAL	Cécilia	CDI	1	Infirmière puéricultrice	03/11/2014	
Directeur adjoint	PERISSAT	Corinne	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Médecin	FAUGA	Élodie	vacataire	0.04	Docteur en médecine	01/02/2015	
Psychologue	PIQUEMAL	Élodie	vacataire	0.14	DU de Psychologie	28/01/2015	
<b>Total Dir.</b>				<b>2.18</b>			

Nbre de berceaux : 60

Amplitude journalière : 07h30 - 19h00

**Équipe auprès des enfants :**

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
EJE	THIEBAUD	Elsa	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
EJE	BARRE	Lise	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	VAUTELIN	Laurine	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	06/07/2015	
Auxiliaire de Puériculture	SOUZA	Charlotte	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	THOMAS	Charlotte	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	HORN	Claire	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	25/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	AZOUZ	Audrey	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	19/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	GREGOIRE	Suzette	CDI	0.8	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
<b>Total Cat. 1</b>				<b>7.8</b>			

Étage :  OUI  NON

Liaison :  CHAUDE  FROIDE

**EFFECTIF TOTAL**  
de la structure : 17,68  
dont effectif auprès des enfants : 13,5

Effectif auprès des enfants  
Catégorie 1 : 57,78%  
Catégorie 2 : 42,22%

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Auxiliaire de crèche	ANDRE	Cécile	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	NAUCHE	Manon	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	Mutation Boulogne 1 (CV+DE)
Auxiliaire de crèche	DUBREUIL	Emilie	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	BARRES	Manon	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	LAURENT	Emmanuelle	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	PONYOVA	Monika	CDI	0.7	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
<b>Total Cat. 2</b>				<b>5.7</b>			

**Encadrement technique :**

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Agent de service	LARSLI	Kaoutar	CDI	1	Expérience entretien Locaux	22/12/2014	
Agent de service	NAKU	Akivi	CDI	1	Expérience entretien Locaux	22/12/2014	Emploi à plein
<b>Total Encadr.</b>				<b>2</b>			



Date de mise à jour : 21/09/2016

Coordonnatrice : Marie-Françoise Bordon

Crèche : BORDEAUX 'Détrôis'

Ville : Bordeaux

Direction :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Directeur adjoint	CHEVAL	Camille	CDI	1	Infirmière puéricultrice	03/11/2014	
Directeur adjoint	PERISSAT	Corinne	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Médecin	FAUGA	Elodie	vacataire	0,04	Docteur en médecine	01/01/2015	
Psychologue	PIQUEMAL	Elodie	vacataire	0,14	DU de Psychologie	29/01/2015	
				<b>Total Dir.</b>			
				<b>2,18</b>			

Nbre de berceaux : 60

Amplitude journalière : 07h30 - 19h00

Equipe auprès des enfants :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
EJE	THIEBAUD	Elsa	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
EJE	BARRE	Lise	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	VAUTELIN	Laurine	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	06/07/2015	
Auxiliaire de Puériculture	SOUZA	Laura	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	THOMAS	Charlote	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	HORN	Claire	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	25/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	AZZOUZ	Audrey	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	19/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	GREGOIRE	Suzette	CDI	0,8	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
				<b>Total Cat. 1</b>			
				<b>7,8</b>			

Etage :  OUI  NON

Liaison :  CHAUDE  FROIDE

EFFECTIF TOTAL de la structure : 18,68  
dont effectif auprès des enfants : 14,5

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Auxiliaire de crèche	ANDRE	Cecile	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	NAUCHE	Marion	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	Mutation Boulogne 1 (CV+DE)
Auxiliaire de crèche	DUBREUIL	Emilie	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	BARRES	Manon	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	MARIE	Camille	CDI	1	CAP Petite Enfance	20/04/2015	emploi avenir
Auxiliaire de crèche	LAURENT	Emmanuelle	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	PONYOVA	Monika	CDI	0,7	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
				<b>Total Cat. 2</b>			
				<b>6,7</b>			

Effectif auprès des enfants  
Catégorie 1 : 53,79%  
Catégorie 2 : 46,21%

Encadrement technique :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Agent de service	LABSLI	Kaouliar	CDI	1	Expérience entretien Locaux	22/12/2014	
Agent de service	NAKU	Akwi	CDI	1	Expérience entretien Locaux	22/12/2014	Emploi avenir
				<b>Total Encadr.</b>			
				<b>2</b>			





Date de mise à jour : 15/10/2016

Coordinatrice : Marie-Françoise Bordon

Crèche : BORDEAUX 'Dévois'

Ville : Bordeaux

Direction :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Directeur	CHEVAL	Camille	CDI	1	Infirmière puéricultrice	03/11/2014	
Directeur adjoint	PERISSAT	Corinne	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Médecin	FAUGA	Eloïse	vacataire	0.04	Docteur en médecine	01/07/2015	
Psychologue	PIQUEMAL	Eloïse	vacataire	0.14	DU de Psychologie	29/01/2015	
<b>Total Dir.</b>				<b>2.18</b>			

Nbre de berceaux : 60

Amplitude journalière : 07h30 - 19h00

Equipe auprès des enfants :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
EJE	THIEBALD	Elsa	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
EJE	BARRE	Lise	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	VAUTELIN	Laurine	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	05/07/2015	
Auxiliaire de Puériculture	SOUZA	Laura	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	THOMAS	Charlotte	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	HORN	Claire	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	25/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	AZZOUZ	Audrey	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	19/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	GREGOIRE	Suzanne	CDI	0.8	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
<b>Total Cat. 1</b>				<b>7.8</b>			

Age :  OUI  NON

Liaison :  CHAUDE  FROIDE

EFFECTIF TOTAL de la structure : 18,68  
dont effectif auprès des enfants : 14,5

Effectif auprès des enfants  
Catégorie 1 : 53,79%  
Catégorie 2 : 45,21%

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Auxiliaire de crèche	ANDRE	Cécile	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	NAUCHE	Marion	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	Mutation Boulocane 1 (CV+DE)
Auxiliaire de crèche	DUBREUIL	Emilie	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	BARRIS	Manon	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	MARIE	Camille	CDI	1	CAP Petite Enfance	20/04/2015	emploi avenir
Auxiliaire de crèche	LAURENT	Emmanuelle	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	PONYOVA	Monika	CDI	0.7	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
<b>Total Cat. 2</b>				<b>6.7</b>			

Encadrement technique :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Agent de service	LABSILI	Kacuter	CDI	1	Expérience entretien Localux	22/12/2014	
Agent de service	NAKU	Akivi	CDI	1	Expérience entretien Localux	22/12/2014	emploi avenir
<b>Total Encadr.</b>				<b>2</b>			



Date de mise à jour : 12/11/2015

Coordonnatrice : Marie Françoise Bordon

Crèche : BORDEAUX 'détrois'

Ville : Bordeaux

Direction :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLÔME	Date d'entrée	Commentaires
Directeur	CHEVAL	Camille	CDI	1	Infirmière puéricultrice	03/11/2014	
Directeur adjoint	THIBAUD	Elsa	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Médecin	FRUGA	Eloïse	vacataire	0.04	Docteur en médecine	01/01/2015	
Psychologue	PIQUEMAL	Eloïse	vacataire	0.14	DU de Psychologie	29/01/2015	
				<b>Total Dir.</b>			
				<b>2.18</b>			

Nbre de  
berceaux : 60

Amplitude  
journalière : 07h30 - 19h00

Equipe auprès des enfants :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLÔME	Date d'entrée	Commentaires
EJE	PRIGENT	Caroline	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	12/11/2015	
EJE	BARRE	Lise	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	VAUTELIN	Laurine	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	06/07/2015	
Auxiliaire de Puériculture	SOUZA	Laura	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	THOMAS	Charlote	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	HORNIN	Claire	CDI	0.8	Auxiliaire de Puériculture	25/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	AZOUZ	Audrey	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	19/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	GREGOIRE	Suzette	CDI	0.8	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
				<b>Total Cat. 1</b>			
				<b>7.6</b>			

Etage :  
 OUI  
 NON

Liaison :  
 CHAUDE  
 FROIDE

EFFECTIF TOTAL  
de la structure 18,78  
dont effectif auprès  
des enfants 14,6

Effectif auprès des enfants  
Catégorie 1 52,05%  
Catégorie 2 47,95%

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLÔME	Date d'entrée	Commentaires
Auxiliaire de crèche	ANDRE	Cecile	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	NAUCHE	Marion	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	Mutation Boulbome 1(CV-DE)
Auxiliaire de crèche	DUBREUIL	Emilie	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	BARRES	Manon	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	MARIE	Camille	CDI	1	CAP Petite Enfance	20/04/2015	emploi avenir
Auxiliaire de crèche	LAURENT	Emmanuelle	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	PONYOVA	Monika	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
				<b>Total Cat. 2</b>			
				<b>7</b>			

Encadrement technique :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLÔME	Date d'entrée	Commentaires
Agent de service	LABSLI	Ksoular	CDI	1	Expérience entretien Locaux	22/12/2014	
Agent de service	NAKU	Akovi	CDI	1	Expérience entretien Locaux	22/12/2014	emploi avenir
				<b>Total Encadr.</b>			
				<b>2</b>			





Direction : **Bordeaux**

Crèche : **BORDEAUX 'Détails'**

Coordinatrices : **Mairie Française Bordon**

Date de mise à jour : **15/12/2016**

Nbre de berceaux : **60**  
Amplitude journalière : **07h30 - 19h00**

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Directeur	CHEVAL	Camille	CDI	1	Infirmière puéricultrice	03/11/2014	
Directeur adjoint	THIBAUD	Elsa	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Médecin	FAUGA	Eloïse	vacataire	0,04	Docteur en médecine	01/01/2005	
Psychologue	PIQUEMAL	Eloïse	vacataire	0,14	DU de Psychologie	23/01/2015	
<b>Total Dir.</b>				<b>2,18</b>			

Etage :  OUI  NON

Liaison :  CHAUDE  FROIDE

EFFECTIF TOTAL de la structure : **19,28**  
dont effectif auprès des enfants : **15,1**

Effectif auprès des enfants  
Catégorie 1 : **50,33%**  
Catégorie 2 : **49,67%**

Equipe auprès des enfants :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
EJE	PRIGENT	Caroline	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	12/11/2015	
EJE	BARRE	Lise	CDI	1	Educatrice Jeunes Enfants	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	VAUTELIN	Laurine	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	06/07/2015	
Auxiliaire de Puériculture	SOUZA	Laura	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	THOMAS	Charlotte	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
Auxiliaire de Puériculture	HORN	Clara	CDI	0,8	Auxiliaire de Puériculture	25/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	AZZOUZ	Audrey	CDI	1	Auxiliaire de Puériculture	19/01/2015	
Auxiliaire de Puériculture	GREGOIRE	Suzette	CDI	0,8	Auxiliaire de Puériculture	22/12/2014	
<b>Total Cat. 1</b>				<b>7,6</b>			

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Auxiliaire de crèche	ANDRE	Cécile	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	NAUCHE	Marion	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	Mutation Boulogne 1 (CV+DE)
Auxiliaire de crèche	DUBREUIL	Emilie	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	BARRIS	Manon	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	MARIE	Camille	CDI	1	CAP Petite Enfance	20/04/2015	emploi avenir
Auxiliaire de crèche	MAISONNEUVE	Aurèle	CDI	0,5	CAP Petite Enfance	09/12/2016	
Auxiliaire de crèche	LAURENT	Emmanuelle	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
Auxiliaire de crèche	PONYOVA	Monika	CDI	1	CAP Petite Enfance	22/12/2014	
<b>Total Cat. 2</b>				<b>7,5</b>			

Encadrement technique :

FONCTION	NOM	PRENOM	CONTRAT	ETP	DIPLOME	Date d'entrée	Commentaires
Agent de service	LARSILLI	Kaoutar	CDI	1	Expérience entretien Localux	22/12/2014	
Agent de service	NAKU	Akovi	CDI	1	Expérience entretien Localux	22/12/2014	emploi avenir
<b>Total Encadr.</b>				<b>2</b>			





### 3. Entrées et sorties D3

---





## Entrées et Sorties D3

1 <sup>er</sup> semestre 2015	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Arrivées CDI	<u>Azzouz Audrey</u> AP : mutation 19/1/2016 <u>Claire Hornn AP</u> : Suite départ Mme Bayamboula			Laura Manyi, CAP		
Départs CDI	Bayamboula Nelly AP		Sall Djamilia Auxiliaire de crèche (CAP petite enfance) Marion Lafont Auxiliaire de crèche (CAP petite enfance)		Therezo Anne-Julie : AP	Laura Manyi : CAP
Arrivées CDD						
Départs CDD						
Commentaires	Equipe composée de 19.5 ETP à l'ouverture dont 17.5 ont participé à la formation préouverture			Difficulté de recrutement d'un emploi avenir (suite à départ Sall Djamilia)	Difficultés de recrutement d'une AP (prise de poste d'une AP en Juillet, à la sortie des écoles d'AP)	Difficultés de recrutement d'une AP (prise de poste d'une AP en Juillet, à la sortie des écoles), Difficulté de recrutement d'un emploi avenir (suite à Manyi Laura)



2 <sup>nd</sup> semestre 2015	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Arrivées CDI	Vautelin Laurine, AP		Camille Marie, CAP emploi avenir		Caroline Prigent, EJE	Aurelie Maisonneuve, CAP
Départs CDI					Corinne Perissat, Dir Adjointe Estelle Faneuil, CAP	
Arrivées CDD	Laurence Giraud, AC		Laurence Giraud, CAP Gaelle Branellec, CAP Léa Stoker Aurelie Maisonneuve, CAP			
Départs CDD	Laurence Giraud, AC		Gaelle Branellec, CAP Léa Stoker		Laurence Giraud, CAP Estelle Faneuil, AP	Aurelie Maisonneuve, CAP
Commentaires	Difficultés d'un emploi avenir (suite à départ Manyi Laura)			Attente de recrutement car 2 salariés ont fait une demande de changement de temps de travail	Départ directrice adjointe, EJE promotion sur poste adjointe et prise de poste EJE. Claire Horn passage 80% Claire Horn passage 80% Monika Legrand Passage 100%	Difficultés de recrutement d'une AP (prise de poste d'une AP en Juillet, à la sortie des écoles), ainsi que d'un emploi avenir (suite à départ Manyi Laura)





## 4. La composition de l'équipe au 31 décembre

N°	NOM et Prénom	Fonction	E.T.P.	Diplôme	Contrat	Observations
1	CHEVAL Camille	Directrice	1	Diplôme d'Etat de Puéricultrice	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
2	THIEBAUD Elsa	Directrice Adjointe	1	Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	Evolution dans le poste de Directrice Adjointe le 12/11/15, suite au départ de Corinne Perissat sur la direction de la crèche Cadet-Rousselle
3	BARRE Lise	Educatrice de jeunes enfants	1	Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
4	PRIGENT Caroline	Educatrice de jeunes enfants	1	Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
5	HORNN Claire	Auxiliaire de puériculture	0,8	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	A la demande de la salariée, passage à temps partiel, travaille à 80% depuis le 1/11/15
6	SOUSA Laura	Auxiliaire de puériculture	1	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
7	THOMAS Charlotte	Auxiliaire de puériculture	1	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
8	AZZOUZ Audrey	Auxiliaire de puériculture	1	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
9	GREGOIRE Suzette	Auxiliaire de puériculture	0,8	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
10	VAUTELIN Laurine	Auxiliaire de puériculture	1	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
11	PONYOVA Monika	Auxiliaire de crèche	1	Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite enfance	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	A la demande de la salariée, Augmentation du temps de travail : travaille à 100% depuis le 1/11/2015
12	DUBREIL Emilie	Auxiliaire de crèche	1	Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite enfance	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
13	NAUCHE Marion	Auxiliaire de crèche	1	Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite enfance	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	



14	BARRES Manon	Auxiliaire de crèche	1	Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite enfance	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
15	ANDRE Cécile	Auxiliaire de crèche	1	Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite enfance	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	
16	LAURENT Emmanuelle	Auxiliaire de crèche	1	Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite enfance	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	Clause insertion
17	LABSILI Kaoutar	Agent de service	1		<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	Emploi avenir, Clause insertion
18	NAKU Akuvi	Agent de service	1		<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	CUI CIE, clause insertion
19	MARIE Camille	Auxiliaire de crèche	1	Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite enfance	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	Emploi avenir
20	MAISONNEUVE Aurélie	Auxiliaire de crèche	0,5	Certificat d'Aptitude Professionnelle Petite enfance	<input checked="" type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> Prestataire	



## 5. Actions de formations conduites en 2015

Formations	Date	Noms des participants	Fonction	Nombre d'heures de formation
Formation Initiale des directeurs (FID)	23 au 27/11/15	CHEVAL Camille	Directrice	35
Formation facturation	3/11/15	CHEVAL Camille PERISSAT Corinne	Directrice Directrice adjointe	2
			<b>Σ</b>	<b>37</b>

*Les professionnels ont participé à la formation initiale (FI) de pré-ouverture, organisée du 22/12/14 au 02/01/2015*





Formation	Date	Nom des participants	Fonction	Durée (heures)
FI\PPrésentation de la crèche et de ses spécificités	22/12/2014	ANDRE Cécile	Auxiliaire de crèche	7
		BARRE Lise	Educatrice de Jeunes Enfants	7
		BARRES Manon	Auxiliaire de crèche	7
		DUBREUIL Emilie	Auxiliaire de crèche	7
		GREGOIRE Suzette	Auxiliaire de puériculture	7
		LAURENT Emmanuelle	Auxiliaire de crèche	7
		LABSILI Kaoutar	Agent de Service	7
		NAKU Akuvi	Agent de Service	7
		NAUCHE Marion	Auxiliaire de crèche	7
		PONYOVA Monika	Auxiliaire de crèche	7
		SOUSA Laura	Auxiliaire de puériculture	7
		THEREZO Anne-Julie	Auxiliaire de puériculture	7
		THIEBAUD Elsa	Educatrice de Jeunes Enfants	7
		THOMAS Charlotte	Auxiliaire de puériculture	7
		PERISSAT Corinne	Adjointe de direction	7
CHEVAL Camille	Directrice de crèche	7		



Formation	Date	Nom des participants	Fonction	Durée (heures)
FI\Bientraitance	23/12/2014	ANDRE Cécile	Auxiliaire de crèche	7
		BARRE Lise	Educatrice de Jeunes Enfants	7
		BARRES Manon	Auxiliaire de crèche	7
		DUBREUIL Emilie	Auxiliaire de crèche	7
		GREGOIRE Suzette	Auxiliaire de puériculture	7
		LABSILI Kaoutar	Agent de Service	7
		LAURENT Emmanuelle	Auxiliaire de crèche	7
		NAKU Akuvi	Agent de Service	7
		NAUCHE Marion	Auxiliaire de crèche	7
		PONYOVA Monika	Auxiliaire de crèche	7
		SOUSA Laura	Auxiliaire de puériculture	7
		THEREZO Anne-Julie	Auxiliaire de puériculture	7
		THIEBAUD Elsa	Educatrice de Jeunes Enfants	7
		THOMAS Charlotte	Auxiliaire de puériculture	7
		PERISSAT Corinne	Adjointe de direction	7
CHEVAL Camille	Directrice de crèche	7		



Formation	Date	Nom des participants	Fonction	Durée (heures)
FI Organisation d'une crèche collective	29/12/2014	ANDRE Cécile	Auxiliaire de crèche	7
		BARRE Lise	Educatrice de Jeunes Enfants	7
		BARRES Manon	Auxiliaire de crèche	7
		BAYAMBOULA Nelly	Auxiliaire de puériculture	7
		DUBREUIL Emilie	Auxiliaire de crèche	7
		GREGOIRE Suzette	Auxiliaire de puériculture	7
		LAURENT Emmanuelle	Auxiliaire de crèche	7
		LABSILI Kaoutar	Agent de Service	7
		NAUCHE Marion	Auxiliaire de crèche	7
		NAKU Akuvi	Agent de Service	7
		PONYOVA Monika	Auxiliaire de crèche	7
		SALL Djamila	Auxiliaire de puériculture	7
		SOUSA Laura	Auxiliaire de puériculture	7
		THEREZO Anne-Julie	Auxiliaire de puériculture	7
		THOMAS Charlotte	Auxiliaire de puériculture	7
		THIEBAUD Elsa	Educatrice de Jeunes Enfants	7
PERISSAT Corinne	Adjointe de direction	7		
CHEVAL Camille	Directrice de crèche	7		



Formation	Date	Nom des participants	Fonction	Durée (heures)
FI\Soins et hygiène	30/12/2014	BARRE Lise	Educatrice de Jeunes Enfants	7
		ANDRE Cécile	Auxiliaire de crèche	7
		BARRES Manon	Auxiliaire de crèche	7
		BAYAMBOULA Nelly	Auxiliaire de puériculture	7
		DUBREUIL Emilie	Auxiliaire de crèche	7
		GREGOIRE Suzette	Auxiliaire de puériculture	7
		LABSILI Kaoutar	Agent de Service	7
		LAURENT Emmanuelle	Auxiliaire de crèche	7
		NAUCHE Marion	Auxiliaire de crèche	7
		NAKU Akuvi	Agent de Service	7
		PONYOVA Monika	Auxiliaire de crèche	7
		SALL Djamila	Auxiliaire de crèche	7
		SOUSA Laura	Auxiliaire de puériculture	7
		THEREZO Anne-Julie	Auxiliaire de puériculture	7
		THIEBAUD Elsa	Educatrice de Jeunes Enfants	7
		THOMAS Charlotte	Auxiliaire de puériculture	7
PERISSAT Corinne	Adjointe de direction	7		
CHEVAL Camille	Directrice de crèche	7		



Formation	Date	Nom des participants	Fonction	Durée (heures)
FI\Le Jeu et l'aménagement de l'espace	31/12/2014	ANDRE Cécile	Auxiliaire de crèche	7
		BARRE Lise	Educatrice de Jeunes Enfants	7
		BARRES Manon	Auxiliaire de crèche	7
		BAYAMBOULA Nelly	Auxiliaire de puériculture	7
		DUBREUIL Emilie	Auxiliaire de crèche	7
		GREGOIRE Suzette	Auxiliaire de puériculture	7
		LAURENT Emmanuelle	Auxiliaire de crèche	7
		LABSILI Kaoutar	Agent de Service	7
		NAUCHE Marion	Auxiliaire de crèche	7
		NAKU Akuvi	Agent de Service	7
		PONYOVA Monika	Auxiliaire de crèche	7
		SALL Djamila	Auxiliaire de puériculture	7
		SOUSA Laura	Auxiliaire de puériculture	7
		THEREZO Anne-Julie	Auxiliaire de puériculture	7
		THIEBAUD Elsa	Educatrice de Jeunes Enfants	7
		THOMAS Charlotte	Auxiliaire de puériculture	7
PERISSAT Corinne	Adjointe de direction	7		
CHEVAL Camille	Directrice de crèche	7		



Formation	Date	Nom des participants	Fonction	Durée (heures)
FI\Sécurité	23/12/2014	ANDRE Cécile	Auxiliaire de crèche	2
		BARRE Lise	Educatrice de Jeunes Enfants	2
		BARRES Manon	Auxiliaire de crèche	2
		DUBREUIL Emilie	Auxiliaire de crèche	2
		GREGOIRE Suzette	Auxiliaire de puériculture	2
		LABSILI Kaoutar	Agent de Service	2
		LAURENT Emmanuelle	Auxiliaire de crèche	2
		NAKU Akuvi	Agent de Service	2
		NAUCHE Marion	Auxiliaire de crèche	2
		PONYOVA Monika	Auxiliaire de crèche	2
		SOUSA Laura	Auxiliaire de puériculture	2
		THEREZO Anne-Julie	Auxiliaire de puériculture	2
		THIEBAUD Elsa	Educatrice de Jeunes Enfants	2
		THOMAS Charlotte	Auxiliaire de puériculture	2
		CHEVAL Camille	Directrice de crèche	2
PERISSAT Corinne	Adjointe de direction	2		



Formation	Date	Nom des participants	Fonction	Durée (heures)
FI\Incendie	24/12/2014	ANDRE Cécile	Auxiliaire de crèche	3
		BARRE Lise	Educatrice de Jeunes Enfants	3
		BARRES Manon	Auxiliaire de crèche	3
		DUBREUIL Emilie	Auxiliaire de crèche	3
		GREGOIRE Suzette	Auxiliaire de puériculture	3
		LABSILI Kaoutar	Agent de Service	3
		LAURENT Emmanuelle	Auxiliaire de crèche	3
		NAKU Akuvi	Agent de Service	3
		NAUCHE Marion	Auxiliaire de crèche	3
		PONYOVA Monika	Auxiliaire de crèche	3
		SOUSA Laura	Auxiliaire de puériculture	3
		THEREZO Anne-Julie	Auxiliaire de puériculture	3
		THIEBAUD Elsa	Educatrice de Jeunes Enfants	3
		THOMAS Charlotte	Auxiliaire de puériculture	3
		CHEVAL Camille	Directrice de crèche	3
PERISSAT Corinne	Adjointe de direction	3		



Formation	Date	Nom des participants	Fonction	Durée (heures)
FI\Communication et Traçabilité	24/12/2014	ANDRE Cécile	Auxiliaire de crèche	3
		BARRE Lise	Educatrice de Jeunes Enfants	3
		BARRES Manon	Auxiliaire de crèche	3
		DUBREUIL Emilie	Auxiliaire de crèche	3
		GREGOIRE Suzette	Auxiliaire de puériculture	3
		LABSILI Kaoutar	Agent de Service	3
		LAURENT Emmanuelle	Auxiliaire de crèche	3
		NAKU Akuvi	Agent de Service	3
		NAUCHE Marion	Auxiliaire de crèche	3
		PONYOVA Monika	Auxiliaire de crèche	3
		SOUSA Laura	Auxiliaire de puériculture	3
		THEREZO Anne-Julie	Auxiliaire de puériculture	3
		THIEBAUD Elsa	Educatrice de Jeunes Enfants	3
		CHEVAL Camille	Directrice de crèche	3
		THOMAS Charlotte	Auxiliaire de puériculture	3
PERISSAT Corinne	Adjointe de direction	3		
		<b>Σ</b>	<b>730H</b>	







## 6. Annexe 5 du projet social

---

### **Recrutement 2 CDI emploi avenir**

Engagement respecté : collaboration avec le PLIE de Bordeaux et organisation de 2 journées d'entretien de recrutement au sein du PLIE en période préouverture.

1 CDI emploi avenir auxiliaire de crèche

1 CDI emploi avenir agent de service

### **Recrutement d'un salarié reconnu travailleur handicapé en CDI :**

Engagement respecté : collaboration avec le PLIE de Bordeaux qui s'était mis en relation avec Cap emploi pour organiser un recrutement sur le PLIE lors des 2 journées d'entretiens de recrutement.

1 CDI reconnu travailleur handicapé auxiliaire de crèche

### **Remarques : LMB contribue à l'insertion professionnelle car 3 salariés recrutés relèvent de la clause insertion**

Recrutement également d'un salarié sur un contrat CUI

Recrutement d'au moins 2/3 des salariés issus du bassin local :

Engagement respecté, à l'ouverture, 12 salariés étaient issus de la CUB

### **Rencontre Emploi handicap**

---

Concernant la participation de la Maison Bleue aux Rencontres Emploi Handicap organisées en novembre de chaque année, la Maison Bleue a d'ores et déjà programmé sa participation pour la session 2016.



### Bassin local d'emploi

---

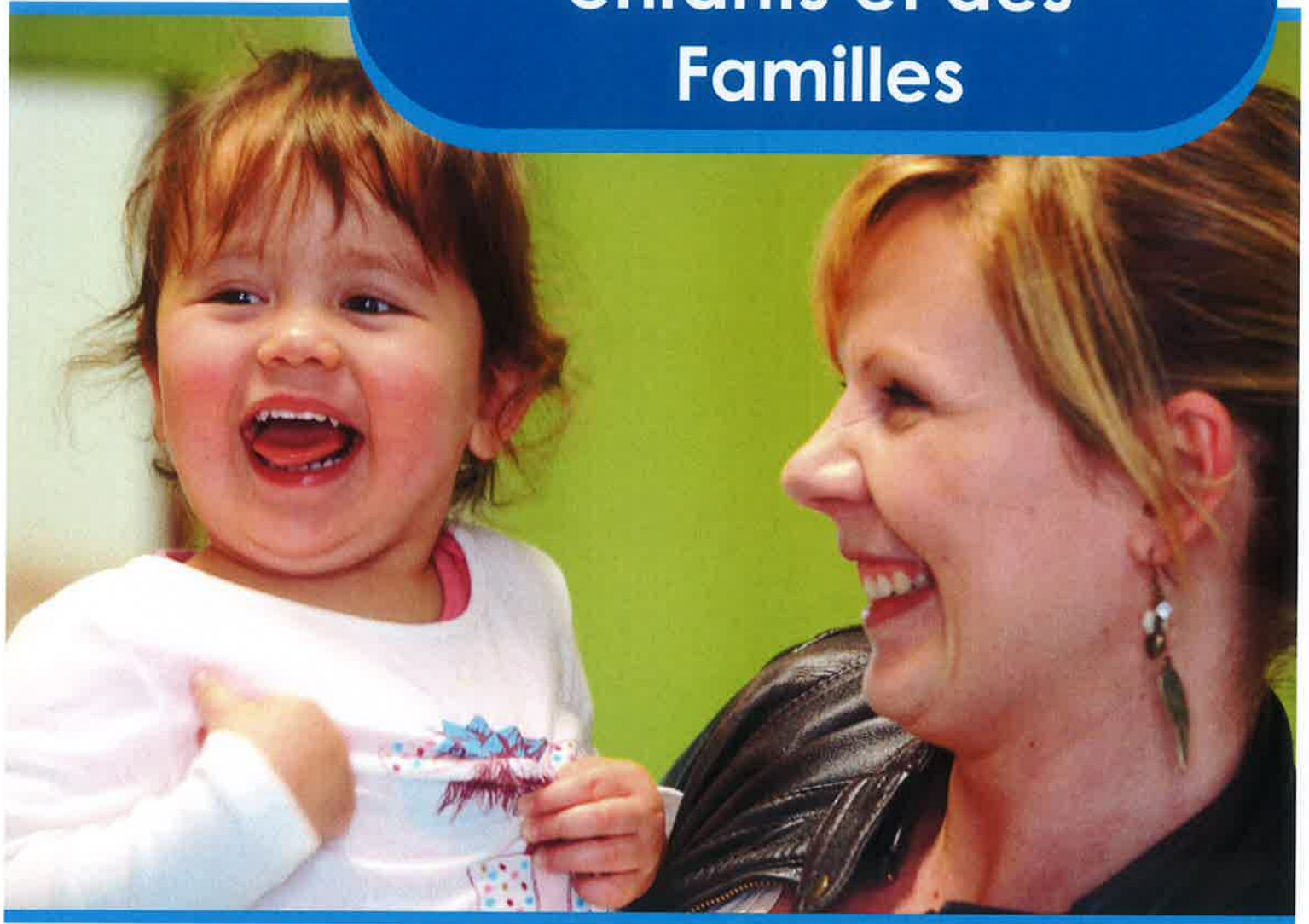
Concernant la notion de bassin local d'emploi, sur 21 professionnelles présentes dans les effectifs de Bordeaux au 1 en juin 2016, 18 personnes résident au sein d'une des communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Concernant, les salariés de la crèche D3 sur 2015 :

- 1 ETP reconnu travailleur handicapé
- 2 ETP emploi avenir
- 1 ETP contrat aidé CUI
- 

Dans ces ETP, 3 d'entre eux relèvent de la clause insertion de la ville de Bordeaux.

## Volet Accueil des enfants et des Familles





## 1. L'inscription

### 🏠 La procédure d'attribution

Les familles formulent leur demande auprès de la collectivité. En partenariat avec le réservataire, les places sont attribuées en fonction des besoins formulés par les familles, des critères de sélection émis par le réservataire et des possibilités d'accueil de la structure.

Dans le cadre des préinscriptions sur la liste d'attente de la ville de Bordeaux, la directrice a participé à 5 permanences

### 🗓 Le premier rendez-vous

Les parents retenus sont contactés par la Directrice pour fixer un rendez-vous, en présence de leur enfant.

Cette rencontre permet de constituer le dossier administratif de l'enfant (autorisations, contrat d'accueil). Le règlement de fonctionnement de la crèche est expliqué.

Le recueil d'habitudes de vie de l'enfant à la maison est présenté.



C'est l'occasion d'échanges autour des besoins des parents, de leurs attentes, qui favoriseront l'instauration d'une relation de confiance.

Au terme de ce RDV, les parents reçoivent le petit livre bleu qui est la synthèse de l'accueil de l'enfant au quotidien.



### 🏠 La visite des locaux

La Directrice présente la structure, les professionnelles. Elle décline les grands axes du projet pédagogique.

Durant cet échange, le parent peut exprimer son ressenti. Il peut notamment évoquer la question de la séparation, la présence des autres enfants, les habitudes du sien, etc.

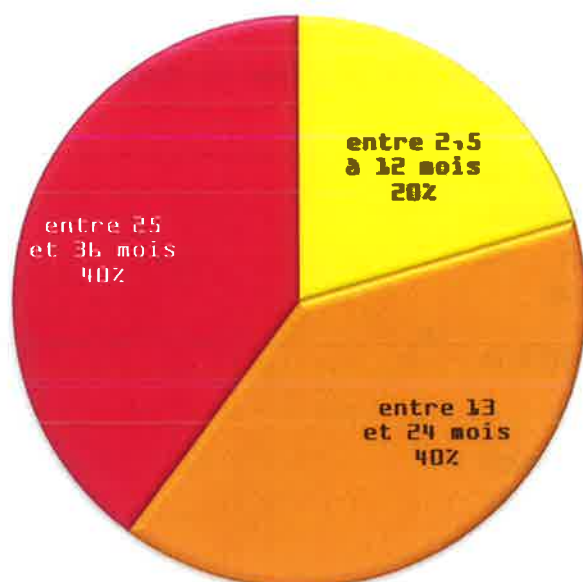


## 2. La semaine d'accueil (l'adaptation)

### 🏠 Introduction

La semaine d'accueil, c'est le temps nécessaire à l'enfant et sa famille pour faire connaissance, échanger et créer des liens avec les professionnels. Ce moment privilégié favorise le climat de confiance.

### 🏠 Nombre d'enfants accueillis par tranche d'âge :



## 🏠 Déroulé de la première semaine d'accueil



### DEROULEMENT DE LA 1<sup>ERE</sup> SEMAINE D'ACCUEIL

Version : 01  
30 octobre 2013

#### DÉROULÉ TYPE D'UNE PÉRIODE D'ADAPTATION SUR UNE SEMAINE

	DUREE	ETAPES	LIEU	AVEC QUI ?	LES AUTRES ENFANTS
<b>Jour 1</b>	45mn à 1h00	Mise en relation Faire connaissance Observation	Hors de l'unité de vie (pour préserver l'intimité des échanges)	Un parent et la référente	Les autres enfants sont accompagnés dans un autre lieu par la référente relais.
<b>Jour 2</b>	1h00 à 1h15	Retour sur la journée précédente Présentation déroulement de journée, fonctionnement Observation Présentation des enfants et de l'unité de vie	Deux temps : 1. Hors de l'unité de vie 2. Dans l'unité de vie	Un parent et l'auxiliaire de référence + présentation du ou des relais	Les autres enfants sont accompagnés par la référente relais.
<b>Jour 3</b>	2h00	Retour sur la journée précédente Première séparation (max : 45mn) Transmissions Repas à la crèche	Dans l'unité de vie	Un parent et la référente Présence de la référente pendant le repas	Les autres enfants sont accompagnés par la référente relais.
<b>Jour 4</b>	4h00	Retour sur la journée précédente Séparation : au minimum 1h00 (temps de repas) Temps de repos Transmissions	Dans l'unité de vie	Présence de l'auxiliaire de référence	Les autres enfants sont accompagnés par la référente et la référente relais.
<b>Jour 5</b>	Max 6h00	Retour sur la journée précédente Séparation Temps de jeux Déjeuner Temps de repos Goûter Transmissions	Dans l'unité de vie	Présence de l'auxiliaire de référence et son/ses relais	Les autres enfants sont accompagnés par la référente et la référente relais.

## 🏠 Organisation de cette semaine d'accueil

Chaque parent arrive sur le lieu repéré, auprès de la référente : c'est la professionnelle qui va favoriser la sécurité affective de l'enfant, la continuité dans la relation avec ses parents en privilégiant un accueil individualisé ; l'enfant sait sur qui il peut compter, il anticipe qui va s'occuper de lui en priorité.

La référente échange avec le parent sur les habitudes de vie de son enfant (tétée, repas, sommeil, jeu, etc...) afin d'essayer de s'adapter au maximum à ce qu'il connaît déjà.

Ainsi, durant les premières rencontres, la voix et les gestes de la référente se mêlent à ceux du parent et, ensemble, référente, parent et enfant, tissent un premier lien. Les renseignements portés sur la fiche d'« habitudes de vie » permettent de :

- être à l'écoute des attentes affectives, éducatives et culturelles des parents ;
- découvrir les habitudes et le rythme de vie de l'enfant ;
- tracer les premiers temps du parcours de l'enfant en crèche.

Pendant ces échanges, l'enfant peut commencer à explorer les espaces de vie.



### 3.L'accueil des enfants en situation d'urgence

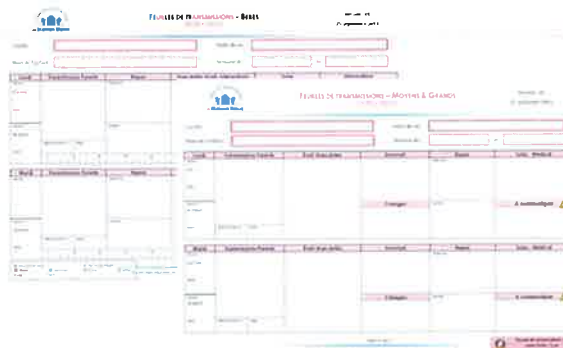
Cet accueil s'adresse à des parents qui, dans des situations particulières et imprévues, ne peuvent assurer provisoirement la garde de leur enfant. : Problème de santé, changement inopiné dans l'organisation du travail, problème de précarité psychosocial. Ces situations, qui compromettent la sécurité de l'enfant, rendent nécessaires son accueil en urgence dans l'intérêt de celui-ci et de ses parents.

La crèche D3 a accueilli 1 famille en situation d'urgence due à la reprise du travail d'une maman en famille monoparentale.

### 4.L'organisation de l'accueil

#### L'accueil du matin :

- L'accueil du matin est un moment primordial qui détermine en grande partie le déroulement de la journée. Les transmissions (sommeil, repas, traitement éventuel, évènement particulier...) vont permettre la continuité des soins, du maternage, des repères entre la famille et le multi-accueil.









- Les professionnelles se rendent disponibles et accueillantes. Elles doivent pouvoir se positionner pour écouter chaque parent. La professionnelle qui accueille l'enfant s'adresse à lui en le nommant par son prénom et en se mettant à sa hauteur pour lui dire bonjour.
- L'enfant qui le désire garde son doudou lors de son arrivée, c'est lui qui s'en séparera le moment voulu. C'est important de respecter la dimension affective de cet objet qui fait le lien entre la maison et le multi-accueil. Pour cette même raison le doudou reste à disposition à tout moment de la journée.

### Les retrouvailles :

- Le soir, l'arrivée de sa famille est pour l'enfant un temps chargé d'émotions. Si nécessaire, les professionnelles aideront aussi les parents à gérer ce moment dans le souci de retrouvailles réussies.
- Les professionnelles restituent au mieux le déroulement de la journée de l'enfant afin que les parents se réapproprient ce temps de séparation et puissent partir en toute quiétude.
- Ces temps quotidien d'échanges renforcent chaque jour la relation de confiance qui s'est instaurée lors de la visite et du premier échange.

Pendant ces temps, la professionnelle accompagne l'enfant et son parent dans ces moments de séparation et de retrouvailles. Elle prend le temps de les rassurer, de mettre des mots sur leurs attitudes et comportements. Ainsi, ces accueils sont l'occasion de soutenir, favoriser, créer ou renforcer la relation entre le parent et son enfant.

### Nos outils de prise en charge et de suivi de l'enfant :

- Un classeur de transmission contenant les fiches de suivi des enfants par section, les fiches de diversification,, les fiches de poids, les tableaux des référentes : notre outil au quotidien dont les objectifs sont :
  -  *Garantir une traçabilité des éléments concernant : l'équipe pluri professionnelle, les enfants, le public accueilli, et la gestion de l'établissement*
  -  *Contribuer à la bonne gestion de l'établissement en garantissant la transmission des informations entre l'équipe de direction ainsi qu'avec la personne assurant la continuité de la fonction de direction*
  -  *Contribuer à la bonne tenue de dossiers de suivi des enfants*
- Un agenda de transmission par section : agenda Azur/turquoise ; agenda Indigo/Topaze ; agenda Cobalt/Lavande dont les objectifs sont :
  -  *Permettre au professionnel, responsable de l'encadrement des enfants, de connaître les éléments indispensables pour satisfaire les besoins des enfants accueillis.*
  -  *Assurer l'accueil, sécurité et le bien être des enfants au quotidien*
  -  *Favoriser les transmissions des éléments important entre l'équipe de terrain et les membres de la direction et permettre la communication des événements spécifiques nécessitant une traçabilité dans le dossier de l'enfant*

## 5. Le déroulement de journée

### Le temps d'accueil

La professionnelle d'ouverture a installé le lieu d'accueil et se rend disponible pour accueillir chaque enfant et son parent. Elle se tient au sol, auprès des enfants et limite ses déplacements afin de les sécuriser. 2 pôles d'accueils sont organisés sur la crèche D3 : un au rez de chaussée

pour l'accueil des enfants des unités Indigo, Topaze, Lavande, Cobalt et 1 au premier étage pour l'accueil des enfants des unités Azur et Turquoise.

### **Le temps des activités et des ateliers**

Les activités sont adaptées à l'âge de chaque enfant. Elles sont développées par le personnel de la crèche sous l'impulsion de l'EJE et dans le respect du projet éducatif.

Chaque fois et quel que soit l'activité ou le moment, l'Educatrice incite l'enfant à faire seul, comme pour l'habillage, le déshabillage, mettre ses chaussures etc...

### **La vie dehors**

Le jardin, lieu de récréation de découvertes psychomotrices autres, lieu de défolement, d'observation, de cueillette (feuilles, herbes, fleurs que l'enfant prend plaisir à offrir à son Auxiliaire ou qu'il garde pour sa maman).



Les enfants sont invités à découvrir les bacs d'herbes aromatiques, ils apprécient de découvrir et reconnaître les différentes senteurs.

A l'automne, les enfants ont réalisé une grande fresque avec les feuilles mortes qu'ils ont ramassées.

### **Le temps du repas**

Le repas est attendu par tous, il rythme la vie de l'enfant à la crèche. Le bébé va boire dans les bras de son Auxiliaire jusqu'à ce qu'il puisse se tenir assis tout seul et qu'il soit suffisamment autonome.



Afin de diminuer la frustration liée à l'attente, un tour de rôle (qui tient compte de son rythme naturel, de son appétit, de son heure d'arrivée) sera proposé à l'enfant dès que son repas se fera à heure fixe.

Progressivement, il découvre la cuillère, patouille dans l'assiette expérimente, se barbouille. Véritable moment de plaisir sous le regard de la professionnelle-moment de détente.

Il mange seul, jusqu'à ce qu'il soit en mesure de partager ce moment de plaisir privilégié avec un ou plusieurs enfants par la suite.

### 🕒 Le temps des soins

Le repas terminé la fatigue commence à se faire sentir. L'enfant est accompagné pour le déshabillage et le change si besoin.



### 🕒 Le temps du sommeil

Chez les bébés, les besoins de sommeil s'expriment tout au long de la journée. La référente sait identifier les signes de fatigue de l'enfant et accompagne individuellement l'endormissement de chaque enfant. Le temps de repos des Bébés est surveillé selon la procédure en vigueur et les passages des professionnels dans le dortoir tracé.

La présence des bébés dans l'espace de sommeil est matérialisée/visualisée grâce à un panneau photo situé sur la porte du dortoir. Chez les Moyens et les Grands, après le déjeuner, le sommeil est bienvenu. Chacun regagne son lit avec « doudou » et/ou tétine, etc... la professionnelle respecte le rituel d'endormissement de chacun, les paupières se ferment petit à petit.

Le réveil s'effectue tout aussi progressivement, il s'étale dans le temps. L'enfant qui se réveille peut sortir de son lit et du dortoir accompagné par la professionnelle qui assure la surveillance de l'espace de sommeil et regagner la salle où il trouvera une ambiance agréable et des jeux calmes.

Les temps de soins reviennent, changement de la couche et habillage, autant de moments privilégiés qui font la transition avec l'après-midi.

### 🕒 Le temps du goûter

Il se déroule selon les mêmes modalités que le déjeuner.

On ne réveille pas un enfant qui dort ; son goûter sera réservé puis proposé à la fin du tour de rôle. Cette méthodologie vise à préserver les repères du reste du groupe.

### 🕒 Le temps des retrouvailles

Les départs s'échelonnent à partir de 15 h pour l'accueil régulier et avant 12h ou après 14h pour l'accueil occasionnel. L'enfant qui a repéré l'heure d'arrivée de ses parents (comme son tour de rôle pour les repas) attend sans s'impatienter.



Moment heureux des retrouvailles, souvent l'enfant tient à terminer son jeu ou à la partager avec ses parents.

## 6. Éveil culturel, artistique et sensoriel de l'enfant, propositions d'activité et d'ateliers

Au-delà d'un aménagement favorisant le jeu autonome, les différentes activités d'éveil sont proposées pour répondre aux besoins et aux rythmes de l'enfant selon son âge et ses envies. L'enfant est libre d'y participer, sous le regard de l'éducatrice qui l'aide à se poser tout en encourageant et en soutenant ses expériences et ses découvertes.



<b>Les jeux d'éveil sensoriels</b>	La professionnelle va aménager un espace juste assez grand, muni de tapis et sécurisé, où l'enfant pourra progresser à son rythme et faire ses propres expériences (il pourra se retourner, se déplacer, saisir des objets...)
<b>Les activités extérieures</b>	Tous les jours, des sorties dans le jardin vont permettre à l'enfant la découverte de son environnement.
<b>Les jeux moteurs</b>	Les enfants sont accompagnés quotidiennement au sein de la salle de motricité. Ils profitent de la structure motrice en bois ou des parcours moteurs.
<b>Les jeux de manipulation</b>	Des ateliers manipulation sont organisés en petits groupes. Différents supports sont mis à leur disposition : pâte à modeler, semoule...
<b>Les jeux symboliques</b>	Les espaces d'accueils sont organisés par coins. Les enfants y retrouvent des espaces symboliques comme la cuisine, le coin poupées, le garage...
<b>Les jeux de construction</b>	Les enfants ont des jeux de construction à disposition, toujours rangés au même endroit et repérables grâce aux supports visuels.
<b>Les jeux d'agencements</b>	Les jeux d'agencements avec différents supports, couleurs et formes sont à disposition des enfants, en accès jeux libre. La

	professionnelle accompagne l'enfant par le regard et la verbalisation mais laisse l'enfant découvrir et expérimenter par lui-même. « on ne fait jamais à la place »
<b>Les jeux d'association</b>	Des puzzles sont proposés en regard des différents âges. Les enfants sont accompagnés et valorisés mais l'adulte ne fait jamais à sa place.
<b>Les supports narratifs</b>	Des temps lectures sont organisés plusieurs fois dans la journée. D'autres supports narratifs sont utilisés comme le Kamishibai.
<b>Les ateliers d'expression et de créativité</b>	Plusieurs supports créatifs sont proposés sur des ateliers en petits groupes : peinture, collage, manipulation ou déchirage de catalogue...
<b>Les projets innovants</b>	Dans le cadre du développement durable, les enfants ont accès à des bouteilles et des boites sensorielles réalisés avec du matériel recyclé.



### Le jeu corporel



## 7. Les fêtes et animations

### Les anniversaires

Ils sont fêtés avec les copains. Nous chantons « *joyeux anniversaire* » lors du temps de bonjour du matin. L'équipe verbalise tout au long de la journée et l'anniversaire est souhaité, lors du tour de rôle à table et pendant les moments de regroupement et de chansons.

## Les animations au fil des mois :

### Janvier :



- **Le 22 Janvier 2015:** Inauguration en présence de Monsieur Alain Juppé, Maire de Bordeaux, président de Bordeaux Métropole, de Monsieur Jean-Jacques Ronzié, Président du CA de la CAF 33, de Monsieur Stéphane Proust, DRH La Maison Bleue et Madame Bordon, directrice des Opérations à La Maison Bleue

### Février :

#### 🏠 Le 4 Février :

Dégustation des crêpes de la Chandeleur au goûter

### Avril :

#### 🏠 Le 3 Avril : Repas de Pâques

### Juillet :

#### 🏠 Le 9 juillet : Fête de la crèche

**Grand goûter festif dans le jardin autour du thème**

« ALOHA D3 »



### Septembre/Octobre :

🏠 **Septembre:** Comptines du monde : le mois de l'Espagne

🏠 **Octobre :** Comptines du monde : le mois de la Belgique

Ramassage des feuilles mortes et grande fresque commune





**Décembre :**

🏠 **17 Décembre 2015:**

**Décoration du sapin de Noël et de la crèche**

🏠 **Le 17 décembre : Spectacle en petits groupes et repas de Noël** pour les enfants, chocolat chaud et temps convivial pour les parents

Velouté de potiron  
Blanc de poulet sauce marrons  
Purée de pommes de terre  
Clémentine  
Bûche de Noël



## 8. La vie des parents à la crèche

La Maison Bleue donne une place centrale aux parents dans la mise en œuvre du projet pédagogique de la crèche. En valorisant les activités et les ateliers mis en œuvre, elle souhaite leur faire partager les moments que vivent leurs enfants.

🏠 **La clef des parents :**

Le Café Parents :

Communication  Participation  Soutien à la parentalité

Un chocolat parent a été organisé en décembre. C'est l'occasion pour les parents de se croiser autour d'un chocolat pour mieux se connaître, pour échanger avec la directrice. C'est un moment de convivialité.



## 🏠 La communication :

Chaque jour, le personnel informe les parents en fin de journée de la vie de leur enfant à la crèche par le biais des transmissions orales (des auxiliaires, des éducatrices), écrites (fiches de rythme essentiellement pour les bébés) .

En complément, différents temps d'échange ont été organisés au sein du Multi-accueil avec la psychologue et les éducatrices de jeunes enfants :

- Une réunion de rentrée,
- Des réunions thématiques.

Les Thèmes de réunions furent :

- 29 Septembre 2015 : Vie quotidienne et règlement de fonctionnement ; Présentation du projet pédagogique ; Questions des parents

### **Un tableau d'affichage est à disposition des parents dans le hall d'accueil :**

On y trouve notamment :

- Le règlement de fonctionnement,
- Le projet éducatif,
- Les menus de la semaine,
- L'organigramme de la crèche,
- Des informations diverses.



- **Un espace de parole :**

Afin que les parents puissent se connaître, échanger sur leurs pratiques, sur leurs difficultés ou simplement partager.

Ces rencontres sont animées par [le psychologue](#) et/ou un représentant extérieur à la structure.

**8 familles ont bénéficiées d'un entretien, proposé par la psychologue de crèche, en 2015.**

- **Une enquête de satisfactions annuelle :**

Elle est l'occasion de s'assurer de la satisfaction des parents et de faire évoluer notre prestation si nécessaire.

Des graphes ont mis en image les réponses des parents à chaque item. Ils ont été affichés sur les panneaux d'information de la crèche pendant 30 jours. Un temps d'échanges organisé lors des arrivées du matin, a permis aux familles d'échanger avec la direction de la crèche sur les résultats enregistrés et revenir sur les remarques et observations formulées.

## 🏠 La participation des familles

Sachant que les parents restent les premiers éducateurs de leurs enfants, l'équipe compte sur eux pour :

- Transmettre les informations qui aideront les adultes vers une meilleure connaissance et un meilleur accompagnement de leur enfant.
- Participer à la vie de la crèche (accompagnement pour sorties, animations diverses, festivités), les solliciter dans leurs compétences.
- Apporter des suggestions sur l'organisation au quotidien, au cours de réunions organisées dans chaque service.
- Mettre en place une co-organisation pour certaines activités : bibliothèque, ludothèque.

*Ce dialogue entre parents et professionnels nous permet d'avancer ensemble, d'affiner et d'adapter notre projet pédagogique et de réajuster si besoin nos pratiques.*

### L'accompagnement à la parentalité

Une demande d'écoute et de reconnaissance émane d'un certain nombre de parents, fondée sans doute sur le besoin de retrouver des points de repères, de redonner sens à la relation éducative, mais aussi sur la nécessité de recouvrer des capacités d'agir et d'être reconnus par l'institution dans une démarche participante.

**Dans une logique d'appui, de soutien et de partage, nous proposons aux parents l'écoute bienveillante de l'équipe :**

- Celle de la *directrice* au cours de rencontres informelles où d'entretiens si besoin.
- Celle du *médecin* qui outre les consultations systématiques auxquelles les parents peuvent assister, pourra être sollicitée pour des conseils.
- Celle des *auxiliaires, des éducatrices*, qui sont les premières dépositaires de la parole des parents.
- Celle du *psychologue*, qui se tient à la disposition des parents (permanence hebdomadaire) pour répondre à leur questionnement concernant leur enfant tant à la crèche qu'à la maison, à l'exercice de leur rôle de parents.
- Il peut également être à l'initiative de rencontres, quand un enfant nous interpelle où quand l'équipe décèle un besoin, que ce soit pour l'enfant ou ses parents.

En développant les rencontres avec les parents, le psychologue favorise l'expression des sentiments éprouvés liés à la naissance d'un enfant, à la séparation lors de l'entrée de l'enfant à la crèche ou autre, aux angoisses suscitées par l'enfant qui grandit (aussi lors de Café des parents).

De plus, il aide les parents à établir un lien de confiance avec le personnel, évitant que l'enfant puisse être l'enjeu de conflits qui pourraient s'avérer préjudiciables à son développement.





## 9. Le travail institutionnel

### 9.1 Les réunions d'équipe

Les réunions sont organisées chaque Jeudi entre 13h30 et 15h30 avec l'équipe de l'unité, la directrice et/ou la Directrice adjointe, les éducatrices de jeunes enfants, la psychologue. 38 réunions pédagogiques d'unité de vie, 5 réunions d'équipe d'encadrement élargie et 1 réunion d'équipe entière ont été organisées en 2015.

### 9.2 Le rôle du Médecin et du Psychologue

#### o Collaboration avec le médecin

Mme le Dr Elodie Fauga est présente 3 heures tous les 15 jours, selon le planning affiché de 10 h à 13 h. Elle est joignable par téléphone le reste de la semaine si besoin.

Lors de sa présence à la crèche, elle partage son temps entre :

- son travail de prévention auprès des enfants : elle revoit régulièrement les enfants, accompagnés de leurs parents ou de l'auxiliaire référente ; elle suit leur état vaccinal, leur développement staturo-pondéral.
- son travail de prévention auprès de l'équipe : rappel des règles d'hygiène, notamment pendant les épidémies de gastro-entérites.

Elle a participé largement à la vie institutionnelle de la crèche : les réunions avec les parents, les temps conviviaux avec les familles, les journées pédagogiques.

#### o Collaboration avec la psychologue

Mme Elodie PIQUEMAL est présente 5 heures tous les jeudis, le de 13 h à 18 h. Elle organise son travail à partir de la feuille de route établie avec l'équipe de direction :

- à son arrivée relecture de la semaine écoulée avec l'équipe de direction ;
- réunion institutionnelle ;
- temps d'observation en section (observation d'un enfant, observation des interactions professionnelle/enfant) ;
- à la demande de la professionnelle, elle peut la rencontrer autour de l'accompagnement d'un enfant dont elle est référente ;
- elle rencontre les parents à leur demande ;
- elle participe à tout travail de réflexion sur les projets, les orientations et les questionnements ;
- elle participe régulièrement aux réunions d'équipes. Elles peuvent si nécessaire concerner toute l'équipe de la section. Le relais est alors pris par les autres membres de l'équipe de direction élargie ;



- elle est présente à la réunion de parents. Elle leur précise son rôle, répond à leurs questions ;
- elle prépare et participe aux journées pédagogiques.

## 9.3 Supervision des crèches

### Réunion mensuelle de secteur

Elles sont organisées une fois par mois et animées par la Coordinatrice de La Maison Bleue avec les directrices d'un même secteur. Elles ont pour objet de travailler la cohérence de gestion de crèches de l'entreprise et la cohérence de certaines pratiques s'inscrivant dans la pédagogie de La Maison Bleue. C'est aussi une réunion d'information pour les directrices et un temps de partage et réflexion sur les différents aspects du travail en crèche.

Ces réunions sont également l'occasion de faire intervenir des interlocuteurs du siège comme le directeur pédagogique, la responsable qualité... afin de partager les expériences terrains.

### Suivi et accompagnement du pôle pédagogique

Ce suivi consiste en une analyse et une synthèse de la situation par le biais d'un audit programmé. Cet audit est réalisé par la référente pédagogique (de formation infirmière puéricultrice) et en lien avec la directrice et les équipes. Il est suivi d'un bilan des préconisations et d'un plan d'actions pédagogiques.

## 9.4 Les journées pédagogiques

Dates	24 et 25 Aout 2015
Programme	<p><i>Développer le déroulement de journée en regard des besoins fondamentaux de l'enfant</i></p> <p>Compte rendu des journées pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation théorique : les 14 besoins fondamentaux (Virginia Henderson) et explication de la mise en lien avec le déroulement de journée.</li> <li>- Exercice incendie et rappel des règles d'évacuation</li> <li>- Echanges autour des règles d'hygiène et de sécurité au sein de l'établissement. <i>Validation du protocole de sécurité des enfants au sein de l'établissement, validation des fiches soins « hydratation » et « soins d'hygiène et d'élimination</i></li> <li>- Travaux de groupe autour du besoin de sommeil : apports théoriques et réflexions pédagogiques en regard du déroulement de journée</li> <li>- Travaux de groupe sur le thème du jeu libre</li> <li>- Travaux pratiques en grand groupe autour du besoin « boire et manger » : équilibre et sécurité alimentaire. <i>Création des outils visuels de composition d'assiettes bébés, validation des fiches technique composition des charriots repas.</i></li> </ul> <p>Réflexion de groupe : <i>planning d'activité et utilisation du jardin validation du planning de la salle motricité</i></p>

# Objectifs 2016



L'accompagnement des enfants au multi-accueil D3 doit être avant tout pensé en fonction du développement de l'enfant, de ses besoins. Le principal objectif est de l'aider à grandir, en fonction de son propre rythme et non d'objectifs préalablement définis.

L'écriture de ce rapport d'activité nous ouvre la porte à la construction de nouveaux projets qui vont nous permettre de consolider cet objectif de bienveillance et d'empathie, à savoir :

- 🏠 Mettre en valeur et optimiser le jardin de la crèche en développant la pédagogie verte : jardinage et projet de jeux et d'espaces de vie extérieurs
  
- 🏠 Mettre en place une passerelle afin d'accompagner les plus grands vers l'école maternelle
  
- 🏠 Mettre en place des café parents à thèmes. Plusieurs thèmes ont été identifiés comme l'équilibre alimentaire ou la rentrée à l'école



# Annexes









# Agenda 21

Ce document met en avant les actions d'ores et déjà réalisées en 2015, année d'ouverture de la crèche, par rapport aux engagements pris par La Maison Bleue auprès de votre ville dans son offre.

Nous tenons à vous préciser que tous nos engagements n'ont pas pu être mis en œuvre sur une première année d'ouverture mais seront réalisés à moyen terme.

L'ensemble des actions décrites ci-dessous a pour objet de concourir à la réalisation de l'agenda 21.

Objectifs	Actions	Actions 2015
<b>Pédagogie</b>		
	<p>Réduction du gaspillage : tirer une seule fois la chasse d'eau, ne pas laisser l'eau couler pendant le lavage des mains, utiliser une seule serviette pour s'essuyer les mains, utiliser des ampoules basse consommation, éteindre la lumière quand on quitte une pièce. Une fois par trimestre, mise en place d'ateliers pratiques par petits groupes avec les enfants les plus grands et les professionnelles pour apprendre les bons gestes. Des affichettes rappelant ces bons principes sont disposées dans toutes les pièces de la crèche</p>	<p>Les gestes citoyens sont réalisés au quotidien notamment sur les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ne pas laisser couler l'eau pendant les changes ou autres.</li> <li>- Eteindre les lumières qui ne sont pas automatiques.</li> <li>- Favoriser la consommation d'eau du robinet pour les adultes et enfants (sauf biberons et petits bébés).</li> </ul> <p>Vous trouverez ci-dessous les affiches disposées au sein de la crèche rappelant les bonnes pratiques.</p> <p><b>Annexe 1 : photo d'affiches des bonnes pratiques.</b></p>

<p>Développer une pédagogie verte au cœur de notre projet en apprenant aux enfants les gestes éco citoyens</p>	<p>Utilisation d'objets recyclés pour les activités : fabrication de maracasses avec des pots de yaourts, utilisation de vieux vêtements pour les activités déguisements, réalisation d'un arbre avec des capsules Nespresso usagées</p> <p>⇒ Ces « réutilisations » d'objets sont réalisées pendant les temps d'activités quotidiens avec les professionnels</p> <p>Importance donnée aux jouets fabriqués avec des matériaux recyclés : partenariat avec l'association Rejoué qui fabrique des jouets à base de matériaux recyclés et les vend aux familles 50% moins chers que ceux présentés dans le commerce</p> <p>⇒ Nous proposons que ces jouets soient livrés à la crèche et les parents intéressés pourront les acheter directement sur place</p> <p>⇒ Nous proposons en parallèle la mise en place d'une bourse aux jouets : les familles disposent d'un bac à l'entrée de la crèche pour déposer des jeux dont leurs enfants ne</p>	<p>Des ateliers avec des objets recyclés ont été réalisés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- boîtes sensorielles, activité déchirage, décoration, fête, déguisements avec de vieux vêtements</li> </ul> <p>Mise en place d'une pédagogie reprenant les gestes citoyens de base et l'autonomie ainsi que l'ouverture sur l'extérieur (culture du blé, des herbes aromatiques...)</p> <p>Cet objectif n'a pas encore été mis en place. Nous envisageons sa mise en place en 2016 par l'envoi d'un email aux parents concernant le partenariat avec l'association Rejoué.</p> <p>Du 12 au 20 Novembre 2016, lors de la semaine de la solidarité, nous organiserons une collecte de jouets. La collecte sera remise à une association locale.</p>
--	---	--



	<p>se servent plus. Ils pourront ainsi resservir gratuitement à d'autres enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ La charte qualité de cette association promet des jeux conformes aux normes de sécurité, propres, complets et en état de bon fonctionnement.</li> </ul> <p>Limitation du matériel à usage unique : linge usagé en chiffon de peinture, papier brouillon pour les activités dessins, papier recyclé pour les correspondances de la directrice</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Ces bons réflexes sont adaptés chaque jour lors des activités</li> <li>⇒ La directrice de la crèche communique à ses interlocuteurs (parents, mairie, PMI...) principalement sur papier recyclé</li> </ul> <p>Mise en place d'un bac à compost pour les épiluchures alimentaires (sous réserve d'acceptation de la PMI)</p>	<p>Nous avons mis en place des actions en ce sens notamment la préparation et l'anticipation des commandes.</p> <p>Les protocoles à respecter pour éviter le gaspillage avec la mise en place d'une analyse faite si consommation importante.</p> <p>La crèche n'utilise pas de vaisselle jetable sauf pendant les réceptions. Des verres nominatifs et des carafes sont disponibles dans les unités et salle du personnel.</p> <p>Nous nous efforçons de limiter les impressions et de dématérialiser les courriers par la numérisation de documents.</p> <p>Lorsque l'impression est nécessaire, nous l'effectuons en recto verso.</p> <p>Nous avons également travaillé sur le Tri des déchets, la crèche dispose d'une poubelle recyclage et d'une poubelle déchets ménagers.</p> <p>Le bas à compost n'est pas réalisable sur l'établissement étant donné que nous avons très peu d'épluchures (liaison froide, repas cuisinés à l'extérieur).</p>
--	---	---

<p>Privilégier autant que possible les activités extérieures</p> <p>Développer les liens sociaux et intergénérationnels</p>	<p>Constitution d'un potager pédagogique en lien avec les résidents de l'EPHAD situé à proximité de la crèche → création de liens intergénérationnels (CF p.43 du mémoire technique)</p> <p>Planification d'une rencontre entre la directrice de crèche et le directeur d'établissement pour établir les bases de la collaboration</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇨ Déclinaison du projet tout au long de l'année, au fil des saisons</li> <li>⇨ Organisation trimestrielle d'un goûter avec les résidents pour déguster les récoltes des saisons</li> <li>⇨ Profiter de ces moments d'échanges avec les résidents pour discuter, lire des histoires, chanter des comptines : des petits ateliers de 3-4 enfants sont organisés avec 1 ou 2 résidents</li> <li>⇨ Participation des résidents à la fête de fin d'année de la crèche : ils pourront ainsi rencontrer les familles et échanger avec elles sur le plaisir pris à créer le petit potager avec leurs enfants</li> </ul>	<p>En 2015, nous avons réalisé les ateliers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ateliers blé « de la graine à l'assiette »</li> <li>- Atelier herbes aromatiques</li> <li>- Plantation radis et tomates.</li> </ul> <p>Dans cette continuité, un projet de rencontre intergénérationnel est en cours de planification avec l'EPHAD du quartier. Le projet est une rencontre régulière, au sein de la crèche, autour du potager.</p>
---	---	---



Aménagement/matériel	
Privilégier les équipements construits à base de matériaux naturels	<p>Vous trouverez ci-dessous une photo de la structure motrice de la crèche, conformément à notre proposition.</p> <p><b>Annexe 2 : photo de la structure motrice</b></p>
<b>Politique achat</b>	
	<p>Aménagement de la salle de motricité d'une structure psychomotrice sur mesure, fabriquée en bois issu de forêts éco-gérées du Jura (CF. dossier aménagement remis avec l'offre du 2 juillet 2013)</p>
	<p>Produits d'entretien : la Maison Bleue a pour fournisseur Ile de France Développement qui utilise seulement des produits verts (Cf. liste présentée dans le mémoire technique –p.224)</p>
	<p>Prestataire restauration : Ansamble est basé à Pessac et privilégie de fait les circuits courts de livraison.</p> <p>Se fournit essentiellement auprès de fournisseurs alimentaires locaux et régionaux.</p> <p>Certifié hydro économe par WWF - soucieux des ressources environnementales.</p> <p>Cuisine centrale construite à partir d'énergies renouvelables (CF p.159 du mémoire technique). Respect de la biodiversité en ne</p>
	<p>En 2015, La Maison Bleue a eu effectivement recours au fournisseur Ile de France Développement qui utilise uniquement des produits verts.</p> <p>En 2015, nous avons travaillé avec la société Ansamble.</p> <p>Nous limitons le gaspillage alimentaire par le passage de commandes hebdomadaires au regard du présentéisme.</p>



La Maison Bleue

<p>Privilégier les fournisseurs engagés dans une démarche développement durable</p>	<p>travaillant qu'avec des producteurs respectant les ressources halieutiques.</p> <p>Signature d'un accord avec la Fédération Nationale pour l'Agriculture Biologique.</p>	
	<p>Notre prestataire couches est Cellulose de Brocéliande qui utilise des couches compostables et biodégradables</p>	<p>Le prestataire 2015 de la crèche est bien Cellulose de Brocéliande.</p>
	<p>Notre prestataire pour le lait infantile est Milumel, garantit sans huile de palme</p>	<p>Le prestataire 2015 pour le lait infantile de la crèche est Milumel</p>
	<p>Notre prestataire de savon liquide pour le corps des enfants est Saugella, au PH neutre et sans paraben</p>	<p>Le prestataire 2015 pour le savon liquide pour le corps des enfants est Saugella.</p>

<p>Collaborer avec des prestataires locaux privilégiant le recrutement local de personnes porteuses de handicap</p>	<p>La Maison Bleue travaille avec la société Wikicat pour la fabrication du mobilier de crèche. Wikicat est un créateur d'aires de jeux et de mobiliers pour enfant qui privilégie le recrutement local de personnes porteuses de handicap.</p>	<p>En 2015, nous avons collaboré avec la société Wikicat</p>
<p><b>Alimentation</b></p>		
<p>Assurer aux enfants une alimentation saine dès le plus âge</p> <p>Apprendre aux enfants les bons réflexes alimentaires tout en leur garantissant une qualité alimentaire et gustative</p>	<p>20% de produits bio dans les menus des enfants</p> <p>Garantie de produits frais, locaux, de saison, sans OGM</p> <p>Activités culinaires autour du bio : fabrication de jus de fruits bio par les enfants</p> <p>Eveil des enfants aux saveurs à travers les 5 sens =&gt; organisation d'une activité thématique autour de la découverte des sens et de nouveaux produits (CF p.165 du mémoire technique) : un menu qui fait du bruit quand on croque les aliments (ouïe), un menu que l'on mange avec les doigts (toucher), un menu autour des épices (odorat), un menu autour des saveurs acides et amères (goût), un menu autour des couleurs (vue)</p>	<p>Cet engagement a été respecté en 2015 en collaboration avec notre prestataire ANSAMBLE</p> <p>Nous avons organisé du 12 au 16 Octobre 2015, à l'occasion de la semaine du goût la découverte d'une nouvelle saveur.</p> <p>Cette thématique est également mise en place chaque jour, au travers de menus Antillais par exemple.</p>



<p>Diversifier les repas</p>	<p>Atelier culinaire organisé par les professionnelles pour faire découvrir aux enfants des fruits et légumes méconnus (panais, rutabaga...)</p> <p>Chaque mois, distribution par la directrice d'une recette bio aux parents pour la réaliser à la maison</p>	<p>Avec la mise en place du portail famille, les parents pourront accéder à une recette mensuelle (avec des produits de saison).</p>
<p><b>Communication</b></p>		
<p>Informers les parents et les organismes extérieurs de la vie de la crèche</p> <p>Dématérialiser autant que possible l'information pour éviter les impressions</p>	<p>Utilisation de panneaux en bois provenant de forêts éco-gérées pour afficher les informations (règlement intérieur, menus de la semaine, équipe de la crèche, activités liées au développement durable...)</p> <p>CF p.201 du mémoire technique</p> <p>Envoi des informations par mail si possible : photos d'activités aux parents, rapport annuel à la mairie...</p>	<p>Un tableau à destination des parents dédié aux informations (règlement intérieur, menus de la semaine, équipe de la crèche, activités liées au développement durable...) est disponible dans le couloir du rez de chaussée, ce tableau est mis à jour régulièrement.</p> <p>Les factures sont envoyées par mail, grâce au lancement du portail famille les parents pourront retrouver en ligne les actualités de la crèche, des photos et vidéos ...</p>

<p>Communiquer auprès des parents sur notre projet développement durable, à savoir contribuer aux objectifs de l'agenda 21 de la ville de Bordeaux</p>	<p>Distribution 2 fois par an d'une gazette interne, avec à chaque fois un édito « développement durable » de la directrice</p> <p>organisation d'une réunion à la rentrée pour expliquer notre engagement en matière de développement durable et les actions qui seront mises en œuvre au cours de l'année. Les parents sont bien sur invités à faire des propositions.</p> <p>contribution des parents pour apporter des objets recyclables à la crèche</p> <p>⇒ Un bac pour les piles usagées et les bouchons de bouteille d'eau est mis à disposition à l'entrée de la crèche</p> <p>Exposition photo sur un thème « écolo » pendant la semaine du développement durable en avril (exemple : tri des déchets)</p>	<p>Cette gazette est remplacée par l'extranet où des news développement durable à la crèche seront postés ainsi que des actions des professionnels sur le tri et des ateliers pédagogiques à partir d'objets recyclés.</p> <p>Les parents sont sensibilisés au développement durable lors des entretiens d'inscription ou des réunions (communication par mail, factures dématérialisées, favoriser les prélèvements automatique pour éviter l'envoi de chèque...)</p> <p>La crèche a mis en place la récupération des boîtes de lait vides ou autres contenant pour les ateliers de la fête annuelle.</p> <p>Une exposition photo du projet « Le blé : de la graine à l'assiette » a été mise en place. Ce projet a été abordé de Mars à Aout 2016.</p> <p>Des actions seront menées lors de la semaine du développement durable en 2017.</p>
--	---	--



Formation		
<p>Assurer aux professionnels de crèche des formations vertes</p>	<p>Les équipes reçoivent en fonction de leur qualification les formations suivantes :                      Entretien et hygiène : choix des produits, protocoles (exemple : formation aux techniques du bio nettoyage – CF p.279 du mémoire technique)</p> <p>Alimentation : choix des menus et des produits : végétarien/ bio/de saison</p> <p>Education : éco-citoyenneté, milieu naturel, sensibilisation des parents</p> <p>Conduite de projets environnementaux pour les équipes de direction</p>	<p>L'année 2015 a été principalement consacrée aux formations dites métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La bientraitance</li> <li>- Le soin,</li> <li>- Le jeu et l'aménagement de l'espace</li> </ul> <p>Concernant les protocoles de Bio nettoyage, les équipes sont formées sur le terrain, à chaque prise de poste. (Procédures et traçabilité).</p> <p>La directrice et la directrice adjointe ont participé à une visite et une formation au sein de la cuisine centrale Ansamble (Pessac) en Mars 2016.</p> <p>A cette occasion, une formation sur le portail commande a été effectuée. L'optimisation des commandes a permis de réduire le gaspillage de repas non consommés.</p>

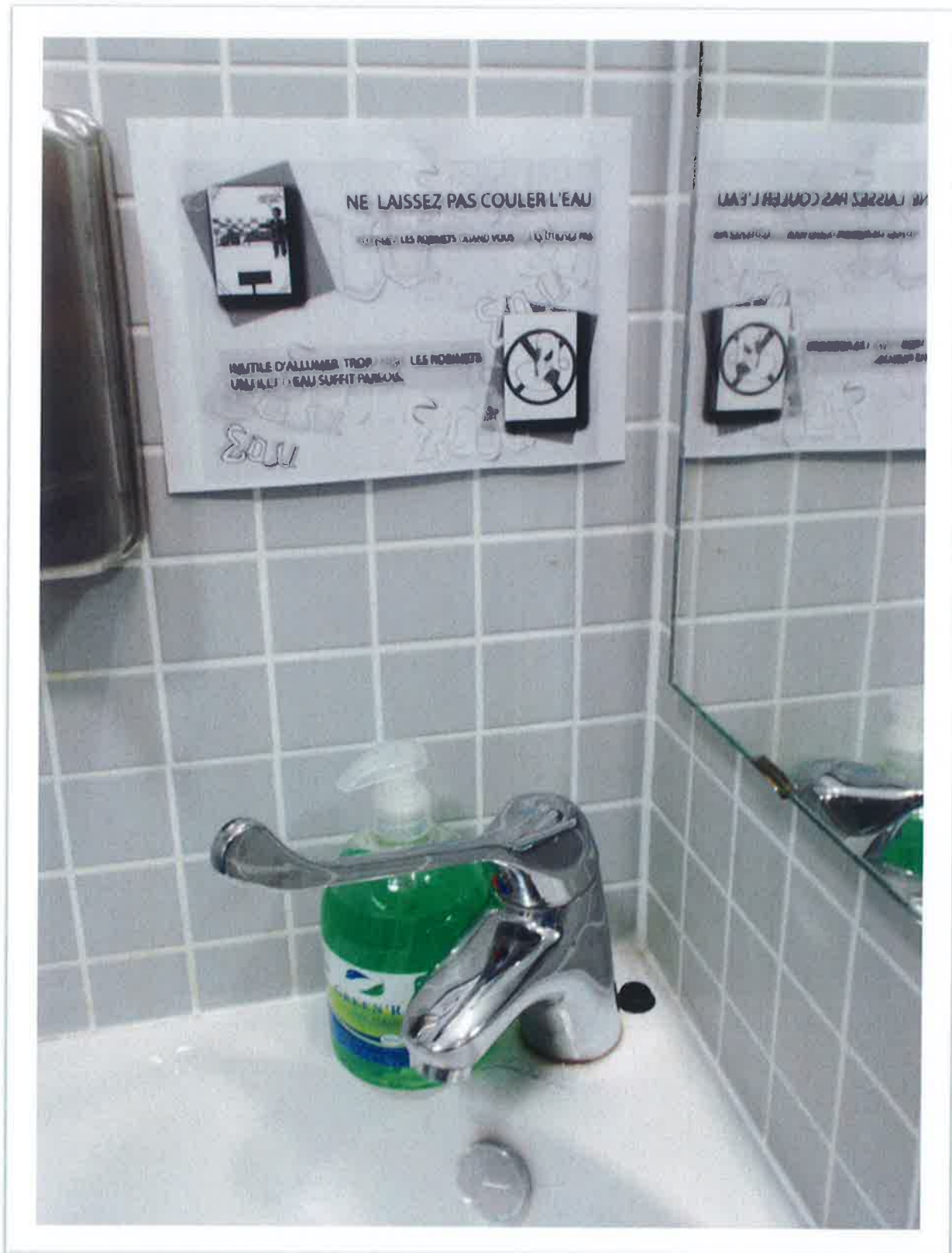
Qualité		
Réduire les impressions papier	Mise à disposition des directrices de crèche d'une clef USB qualité dédiée avec l'ensemble des procédures qualité (fond documentaire de la Maison Bleue) pour pouvoir le consulter directement sur ordinateur, sans imprimer	Les directrices de crèche disposent d'une clef USB qualité dédiée avec l'ensemble des procédures qualité.
Mécénat		
Adopter une démarche éthique	Participation à une action de mécénat auprès d'une pouponnière sénégalaise : les parents ramènent à la crèche des boîtes de lait, qui sont ensuite récoltées par l'association BBunis et envoyées à Dakar.	Des actions sont prévues en 2016.  En novembre 2016, nous envisageons d'organiser une bourse aux jouets lors de laquelle les jouets récoltés seront donnés à une association locale.
Fédérer l'équipe autour d'un projet fort, responsable et utile	Proposition de collaboration avec les professionnelles de crèche et les parents peuvent déposer leurs capsules de canettes dans un petit bac prévu à cet effet, dans le hall de la crèche. Une personne des Blouses Roses vient ensuite 1 fois par mois chercher ces capsules et les ramène à l'hôpital des enfants (place Amélie Raba-Léon à Bordeaux) pour en faire des bracelets et faire passer le temps des enfants hospitalisés	La Maison Bleue avait prévu une collecte sur l'ensemble de ses crèches au bénéfice de l'association « Le rire médecin » sur la semaine du 16 au 20 Novembre 2015. Le siège du groupe a décidé d'annuler cette collecte au regard des événements tragiques survenus le 13/11/2015, et compte tenu de l'émotion des familles (notamment parisiennes).
Adopter une démarche éthique		
Fédérer l'équipe autour d'un projet fort, responsable et utile		
Apporter de la distraction aux personnes hospitalisées		



Equipements pour le personnel		
Fournir des équipements hypoallergéniques	Utilisation de vêtements et de sur-chaussures en coton	Les professionnels portent des blouses en coton et nos sur-chaussures sont en coton.  <b>Annexe 3 : photo des sur-chaussures.</b>

Au-delà de nos engagements contractuels et afin d'encourager les déplacements doux, la crèche dispose d'un parking vélo.

Annexe 1 à l'Agenda 21 : Affiche de bonnes pratiques



 Annexe 2 à l'Agenda 21: Structure motrice



Annexe 3 à l'Agenda 21 : sur-chaussures en coton







# Visites techniques/Entretien

## Garantie Parfait Achèvement (GPA)

Date	Société	Nature des travaux effectués
Janvier 2015	Lecoq	2/1/15 : panne pompe à chaleur 13/1/15 : réglage température chauffage 14/1/15 : réglage VMC 21/1/15 : réparation fuite sur réseau CTA
Février 2015	Lecoq	23/2/15 : remise en route chauffage, fuite comblée et remise en pression
Mars 2015	Lecoq	2/3/15 panne chauffage 3/3/15 panne chauffage 4/3/15 panne chauffage 26/3/15 : panne PAC s' est mise en mode clim, siphon resserré en cuisine
Juin 2015	Lecoq	5/6/15 : passage suite températures élevées (17° extérieur, 25° intérieur à 7h30). Réglage impossible tant que la CTA n' est pas en réseau. 26/6/15 passage technicien réglage CTA. Augmentation sur ventilation la nuit.
Juillet 2015	Lecoq	13/7/15 passage suite températures élevées T° extérieur:17° intérieur : 27° à 7h00. Remise en route ventilation qui était arrêtée 24/7/2015 : réglage CTA et réseau eau, couvre panneaux solaires
Juillet/Aout/Septembre/Octobre 2015 LEGIONNELLE	Lecoq	13/7/2015 passage suite à demande directrice, constatation résultats laboratoire légionnelle positifs et prévoir traitement 17/7/2015 passage pour couper tout le réseau d'eau chaude, constate que lave-vaisselle connecté à réseau eau froide et branchement des lave-linge sur eau froide. Constate pompe de bouclage coupé 21 et 22/7/2015 : Légionnelle traitement N°1 = choc par Chlore 24/7/2015 : assiste au prélèvement pour analyses Légionnelle N°1 28/8/2015 : Légionnelle traitement N°2 = choc par Chlore et enlevé bache panneau solaires 2/9/2015 : fin de choc, purge et remise en route réseau 7/9/15 : assiste au prélèvement pour analyses Légionnelle n°2 18/9/2015 passage technicien post choc 21/9/2015 : passage technicien, relevé des mesures des adaptateurs filtres 23/9/2015 : changement résistance chauffe-eau et pose des filtres 25/9/2015 : passage technicien : noté dates sur filtres relevées températures 73 ballon, sortie 63 et retour 52 29/9/2015 : passage maintenance, T° ballon : 70°T° départ : 60°, retour 50,7 5/10/15 : passage pour changement des vannes de bouclage 12/10/15 : début choc thermique 21/10/15 : assiste au prélèvement pour analyses Légionnelle N°3, remise en route Lave-linge 2/11/2015 : passage pour enlever les filtres
Octobre 2015	Lecoq	13/10/2015 : passage suite à demande directrice chauffage inversé T° plancher 8,5°.PAC inversée fabrique du froid T° plancher 9° et radiateurs froids et condensent. FEI 14/10/2015 : passage suite à demande directrice T° plancher 7.5 et radiateurs 8. Azur : 19°, lavande : 16° Indigo ;ré inverse la PAC. 15/10/15 : passage technicien remonte un peu la consigne des températures
Novembre 2015	Lecoq	12/11/15 : en collaboration avec Société Sol arcadia passage réglage écran (relevés des panneaux photovoltaïque) 24/11/15 : intervention suite problème chauffage : pas de production d'eau chaude, ne de chauffage. Relance et remise en ordre de la consigne de chauffe (à 50°). + Ouverture vanne eau chaude pour la baignoire Turquoise.

		<p>25/11/15 : intervention suite à problème chauffage réglage GTC.                  26/11/15 : intervention suite à problème chauffage et eau chaude : Constate arrêt du chauffage.                  27/11/15 : passage à 8h pour vérifier état de fonctionnement. Chauffage arrêté, relancé. 14h présence sur l'établissement avec constructeur : LENNOX Mise en place d'un nouveau programme sur la pompe à chaleur et paramétrage et fonctionnement en mode local.</p>
2015	<p><b>Merieux</b>                  Analyse eau chaude sanitaire</p>	<p>1/7/15 : légionnelle positif                  24/7/15 : légionnelle positif                  7/9/15 : légionnelle positif                  21/10/15 : légionnelle résultats satisfaisants</p>
2015	<p><b>Laporte</b>                  menuiserie</p>	<p>30/1/15 : enlève les étagères des unités rez de chaussée pour les refixer plus tard                  13/10/15 : fixation des étagères à hauteur d'enfant unité du rez de chaussée</p>
2015	<p><b>SML</b>                  Portes/fenêtres alu</p>	<p>6/1/15: réglage porte entrée, nettoyage vitres                  28/1/15 passage pour fuite patio 2/2/15 passage réparation fuite patio et porte turquoise (ne fonctionne toujours pas)                  3/2/15 passage réglage porte entrée et (ne fonctionne toujours pas)12/2/15 passage : enlève le store (pas pensé à le disjoncter)                  10/3/15, passage mise du canon porte salle personnel                  11/5/15 : passage du silicone à l'intérieur du patio et prévu pose échafaudage ; a commandé serrure porte entrée                  19/5/15 : présent à la visite architecte et ville                  22/6/15 : échafaudage pour fuite patio, changement serrure porte d'entrée                  23/6/15 : fin travaux patio. Porte d'entrée fonctionne par                  22/7/15, présent à la visite architecte et ville                  2/9/15 : passage réparation store bane terrasse                  22/9/15 : passage avec électricien, réparation porte entrée impossible car pas de câble prévu                  28/8/15 : réparation définitive porte entrée câblage changé</p>
2015	<p>Visites architecte,                  Mme Roger</p>	<p>12/1/15 visite relevé des dysfonctionnements (porte biberonerie et dortoir azur ne ferme pas, interphonie non fonctionnelle, pas de serrure en salle du personnel et problème chauffage)                  10/2/15 visite avec Mme Vergote et entreprises pour levées des réserves.                  19/5/15 : visite avec Mme Vergote et société SML (rapport de visite)                  25 et 26/6/15 : présente avec le photographe professionnel pour les photos du bâtiment de jour et de nuit                  7/7/15 : visite Mme Roger, a constaté la chaleur, et le dysfonctionnement de porte entrée et porte turquoise                  22/7/15, visite avec Mme Vergote, SML, bureau d'étude (rapport visite effectué)</p>
2015	<p><b>Sol prestige</b></p>	<p>Changement du sol sur les parties bulleuses ou gondolées :                  2/1/14: secteur couloir occasionnel                  25/4/15 : topaze et local poubelle                  22/5/15 : couloir indigo</p>
2015	<p><b>Bremar/FCS</b>                  Electroménager et meuble de cuisine</p>	<p>6/1/15 lave-vaisselle mise en route vidange                  13/4/15 : réparation étagère inox plonge                  20/11/15 passage (garantie lave-linge), a vérifié la résistance qui fonctionne.</p>
2015	<p><b>Mme Vergote</b>                  Technicienne Bâtiment                  Filière Sport Vie Sociale                  Vie Associative                  Direction des                  Constructions Publiques                  Mairie de Bordeaux</p>	<p>12/1/15: visite avec architecte                  20/1/15 et 29/1/15 constatation fuite patio                  27/2/15 : visite avec sociétés SML et C-PROM/ARHELEC                  28/4/15 : visite avec 3 personnes du ministère de la défense en vue d'un projet de construction                  19/5/15 : visite architecte et société SML et SML (rapport de visite)                  4/6/15 : présence a réunion chantier BBC (immeuble voisin)                  8/6/15 : visite avec paysagiste, point verdure                  22/7/15, visite avec architecte, SML, bureau d'étude (rapport visite)                  28/8/15 : passage avec architecte, constaté que porte d'entrée ne fonctionne pas                  Constaté moisissures local technique, et fuite tuyaux arrosage automatique                  Constaté béton abimé contour porte livraison,                  16/9/15 : visite la crèche avec une collègue pour futur projet. Informé pour porte copie relevé fonctionnement donné. Informée que résultats légionnelle n°2 positifs                  1/10/15 : présence a réunion chantier BBC (immeuble voisin)                  12/10/15 : visite fin de GPA avec architecte (rapport de visite)</p>
2015	<p><b>Services techniques de la</b></p>	<p>27/2/15 pose d'un capteur sur le compteur de production photovoltaïque.</p>

	ville	
2015	Sol arcadia	03/03/15 : passage d'un technicien qui remplace un transmetteur 3/11/15 : passage technicien pour relier l'écran 20/11/15 passage technicien, branchement non réalisé (problème de cablage) 14/12/15 : passage technicien branchement effectif des panneaux
2015	BTP Consultant	12/10/15 visite GPA avec architecte et Mme Vergote (rapport de visite)
2015	Bouyrie de Bie (IDVERDE) /jardiniers paysagistes	21/1/15 pose serrure portillon jardin et déballe les arbres du jardin pour inauguration 23/1/15 passage remis plastiques sur arbres 8/6/2015 : visite avec Mme Vergote : liste des végétaux à remplacer 29/06/15 : remplacement des végétaux abîmés par l'hiver 1/9/15 : fuite local technique (arrosage), remplacement disconnecteur 2/10/15 : passage chef jardinier vérification disconnecteur, vu dégât peinture et vu jardin (proposé de poser une autre mousse qui pousse mieux) 12/10/15 : présent à la visite de fin GPA (rapport de visite)
2015	SPPI Peintres	20/1/15 levée des réserves local poussette, lingerie, plaintes couloir, bureau pédiatre 21/1/15 levée des réserves 10/2/15 : nettoyage des vitres le long de la rue 6/5/15, 6/7 et 7/7/15 : façade cour et allée et salle personnel 17/7/15 levée de réserves unités d'accueils
2015	Chronofeu	17/3/15 :A la demande mairie, mise en place plan évacuation du coté sortie livraison
Septembre 2015	Eau de Bordeaux	11/9/15 : passage pose télécompteur, pas de coupure eau
2015	OTIS Pannes ascenseur	2/1/15: panne ascenseur (disjoncté) 2/2/1 : passage pour réparation panne 4/2/15 : passage pour réparation panne 24/6/2015 passage réglage ligne téléphonique



# Maintenance

Date	Société	Nature des travaux effectués
Janvier 2015	Lecoq Maintenance	9/1/15
Avril 2015	Lecoq Maintenance	15/4/15 : passage maintenance 16/4/15 : passage maintenance, GTC inversée en froid 17/4/15 passage maintenance réglage CTA et plancher rafraichissant
Mai 2015	Lecoq Maintenance	7/5/15 : passage maintenance et vérification PAC et disconnecteur
Juin 2015	Lecoq Maintenance	5/6/15 : connexion GTC au réseau contrôle PAC et CTA
Juillet 2015	Lecoq Maintenance	24/7/15 : entretien filtres CTA et couvre panneau solaire
Aout 2015	Lecoq Maintenance	28/8/15 : contrôle CTA, PAC
Octobre	Lecoq Maintenance	5/10/15 : CTA, adoucisseurs, ballon solaire, réglage consignes températures
Novembre 2015	Lecoq Maintenance	2/11/2015 : contrôle CTA (entretien filtres), adoucisseur, ballon
Décembre 2015	Lecoq Maintenance	17/12/2015 : contrôle CTA (entretien filtres), adoucisseur, ballon
2015	Eco Sécurité incendie	30/11/15 : passage annuel vérification des extincteurs blocs de sécurité alarme et désenfumage 4/12/15 : passage mise housse extincteurs des couloirs
2015	Bouyrie de Bie (IDVERDE) /jardiniers paysagistes	26/2/15 passage jardinier. 10/3/15 passage jardinier 20/4/15 passage jardiniers 4/5/15 : passage jardiniers 3/6/15 : passage jardiniers 5/6/15 : passage jardiniers 9/7/15 : passage jardinier. 27/8/15 : passage jardinier. 8/9/15 : passage jardinier. 29/9/15 : passage jardinier 27/10/15 : passage jardinier
2015	ABIO-IR nuisibles	3/2/15 : mise en place dispositifs 24/8/15 : contrôle
2015	Merieux Audits et analyses biologiques	5/5/15 : prélèvements alimentaires et surfaces, Résultats satisfaisants 17/11/15 : prélèvements alimentaires et surfaces, Résultats satisfaisants Prélèvements eau chaude sanitaire : légionnelle positif 2/10/15 : prélèvements alimentaires et surfaces, Résultats satisfaisants
2015	OTIS Maintenance ascenseur	2/1/15 : visite maintenance 2/2/15 : visite maintenance 17/3/15 : visite maintenance 28/4/15 : visite maintenance 17/6/15 : visite maintenance 29/9/15 : visite maintenance 28/11/15 : visite maintenance



# Evolution de l'état des Equipements

Le mobilier est dans un état d'usure normal correspondant à une année d'utilisation et est au complet.

## Adaptations à envisager

---

Afin de mieux appréhender les périodes de fortes chaleurs et garantir l'accueil les enfants dans les meilleures conditions, nous souhaiterions la pose de films anti-chaleurs sur les baies vitrées.

De plus, le sol de la cuisine a présenté dès l'ouverture des tâches noires.

Un décapage a été fait dans le cadre de l'entretien annuel par une société spécialisée et il n'a pu être récupéré en totalité, le carrelage ne serait pas adapté à l'usage des locaux.

## Programme des travaux d'entretien et de renouvellement

---

Il n'y a pas de travaux prévus sur la structure.

En ce qui concerne la peinture, il reste à peindre une partie du local technique, après une 1<sup>ère</sup> intervention.

Concernant le dortoir des « Topaze », l'architecte ainsi que les services techniques de la ville ont constaté la présence de cernes sur le mur en béton, faisant penser à une infiltration par capillarité du sol.

Un marquage au crayon à papier a été fait en guise de témoin pour voir si les traces disparaissent ou évoluent.

La présence de *Legionella pneumophila* dans le réseau d'eau chaude sanitaire identifiée en 2015 a entraîné diverses interventions de maintenance, qui nous interrogent quant à la conception du réseau et à l'engagement de mesures curatives de plus grande ampleur.





# Commission de sécurité





**Mairie de Bordeaux**  
**Direction Générale de la Vie**  
**Urbaine et de la Proximité**

Bordeaux, le 26 mars 2015

**Direction Prévention**  
**Santé – Environnement**  
**Sécurité**

**Madame CHEVAL**  
**Directrice de la Crèche D'3**  
**33 Rue Détrois**  
**33200 BORDEAUX**

Service Prévention Sécurité

**Nos références**

**R6.67 PC/CD - 201500468**

**Objet**

**Crèche D'3**  
**33 Rue Détrois**

**Affaire suivie par**  
**Patrick COURGET**  
**Tél. 05 56 10 24 52**

**P.J.**  
**1 procès-verbal de visite du 10 décembre 2014**  
**1 arrêté d'ouverture n° 201504793 du 10 mars 2015**

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joints :

- le procès-verbal de la visite effectuée par la Commission de Sécurité le 10 décembre 2014 à la Crèche D'3 sise 33 Rue Détrois à Bordeaux,
- l'arrêté d'ouverture n° 201504793 du 10 mars 2015 autorisant l'ouverture au public de cet établissement.

Je vous en souhaite une bonne réception.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

  
**Jean-Louis DAVID,**  
**Adjoint au Maire**

*Toute correspondance  
doit être adressée à*

Mairie de Bordeaux  
Hôtel de ville  
place Pey-Berland  
33077 Bordeaux cedex  
Tél. 05 56 10 20 30  
www.bordeaux.fr



**BORDEAUX**  
**PORT DE LA LUNE**  
**PATRIMOINE**  
**MONDIAL**  
**WORLD HERITAGE**

Engagée dans une démarche de développement durable, la Ville de Bordeaux ne se fournit qu'en papier et impression labellisés, certifiant de leur origine et de leur fabrication respectueuses de l'environnement.







R..6-00067-000

COMMISSION DE SECURITE  
DE LA VILLE DE BORDEAUX



CRECHE D3  
33 RUE DETROIS  
33200 BORDEAUX

Procès-verbal de la visite du 10 décembre 2014

à 9 Heures

**MEMBRES PRÉSENTS**

- Avec voix délibérative :
  - Monsieur LOTHAIRE  
Maire Adjoint  
représentant le Maire, Président de la Commission
  - Monsieur le Lieutenant BUREAU  
Officier des Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde.
  - Madame SCHOUARTZ  
Architecte de la Commission
  - Monsieur ROY  
de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
  - Monsieur CAILLAVA  
représentant Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
  
- Secrétaire de la Commission :
  - Monsieur COURGET



**La Commission est accueillie par** Madame CHEVAL directrice de la crèche

assistée de : Madame VERGOTE de la DCP ville de Bordeaux chargée de l'opération  
 Madame CHAMAYOU coordinatrice générale de la Direction de la Petite Enfance et de la Famille de la Ville de Bordeaux  
 Madame VINUALES de la DCP Ville de Bordeaux  
 Madame ROGER architecte de l'opération  
 Mesdames AUBERT et CORMIER de la Maison Bleue, structure exploitante de la crèche  
 Monsieur BISSON de BTP CONSULTANTS

Et de représentants d'entreprises

**IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT**

- Nom : CRECHE D3
- Adresse : 33 rue Détrois 33200 Bordeaux
  
- Propriétaire : VILLE DE BORDEAUX
- Exploitant : La MAISON BLEUE
  
- Date de la construction : 2013- 2014
- N° de P.C. : 12 Z0424

**DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT**

- ↳ Le projet consiste à créer un centre multi-accueil pouvant accueillir 60 enfants regroupant :
- un établissement d'accueil régulier (effectif de 40 enfants)
  - un établissement d'accueil occasionnel (effectif de 20 enfants)

**L'aménagement comprend :**

**En rez-de-chaussée :**

- un hall d'entrée donnant sur le patio.
- 2 espaces accueil.
- 4 salles d'éveil (« grands », « moyens-grands », « occasionnelle 1 », « occasionnelle 2 »).
- 4 salles de repos.
- 2 salles de propreté.
- 1 salle de motricité.
- 1 bureau direction, 1 local poussettes, 1 sanitaire public, 1 cuisine, 1 local poubelles, 1 local entretien, 1 local technique.

**En R+1 :**

- 4 salles de repos.
- 2 salles d'éveil (« bébés », « moyens-petits »).
- 2 salles de propreté.
- 1 salle biberonnerie.
- 1 bureau pédiatre, 2 locaux rangement, 1 local technique, 1 local entretien 2 locaux buanderie, des espaces réservés au personnel (salle de pause, vestiaires/WC femmes, vestiaires/WC hommes).
- une terrasse accessible aux enfants (accès pompier).
- une terrasse réservée au personnel (accès pompier).
- une terrasse technique.





Les murs du rez-de-chaussée sont en « Prémur » avec isolation thermique intégrée, les murs de l'étage sont en panneaux de bois massif. La structure du bâtiment est stable au feu de degré ½ heure.

L'ensemble de la toiture du R+1 est recouvert de panneaux photovoltaïques et de capteurs solaires pour l'eau chaude sanitaire.

L'accès au bâtiment se fait par une grille sur rue et un portillon.

L'établissement dispose de deux dégagements de trois unités de passage chacun sur la rue Détrois.

L'établissement est accessible aux engins de secours par la rue Détrois.

Deux accès des secours au R+1 se font par les terrasses :

- une grille ouvrante de 1,8 m x 0,9 m sur la terrasse donnant accès à la salle de pause du personnel par une porte de deux unités de passage
- une grille ouvrante de 1,3 m x 0,9 m sur la terrasse donnant accès à la salle d'éveil des « moyens-petits » par une porte de deux unités de passage.

L'établissement dispose d'une alarme de type 2 b et de flash lumineux dans les sanitaires.

Un protocole de consignes et une procédure d'évacuation ont été réalisés par la direction.

## **CLASSEMENT**

▪ **Activités :** Crèche

▪ **Effectifs :**

- ♦ **Public** : 60
- ♦ **Personnel** : 20
- **Total** : 80

▪ **Type(s) :** R

**Catégorie :** 4ème

## **OBJET DE LA VISITE**

▪ **Réception** (article R.123-45 du Code de la construction et de l'habitation)

Périodicité : 5 ans

La visite porte : sur la totalité de l'établissement



## **REGLEMENTATIONS APPLICABLES**

↷ Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 et circulaire NOR : INTE 9500199C du 22 juin 1995 relatifs à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité.

↷ Arrêté Préfectoral du 29 novembre 1995 portant création de la Commission de Sécurité de la Ville de Bordeaux, modifié par l'arrêté préfectoral du 5 mars 2007.

↷ Code de la Construction et de l'Habitation (notamment articles R.123.1 à R.123.55).

↷ Règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux Etablissements Recevant du Public (arrêté du 25 juin 1980).

↷ Arrêté du 4 juin 1982 : dispositions particulières applicables au type R.

↷ Instructions Techniques n° 246, 247, 248, 249.

↷ Arrêté du 22 mars 2004 relatif à la résistance au feu des produits, éléments de construction et d'ouvrages.

↷ Arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement.

## **⇒ RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION -**

### **• Article R.123-43 du Code de la Construction et de l'Habitation**

"Les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions de la présente réglementation. A cet effet, ils font respectivement procéder pendant la construction et périodiquement en cours d'exploitation aux vérifications nécessaires par des organismes ou personnes agréés dans les conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur. Le contrôle exercé par l'administration ou par les Commissions de Sécurité ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement".



**A - DOCUMENTS JUSTIFICATIFS -**

Le registre de sécurité correctement renseigné.

Au cours de la visite, les membres de la commission de sécurité ont pris connaissance des documents suivants :

INSTALLATION	ORGANISME	DATE	OBSERVATIONS
Solidité de l'ouvrage	Maître d'ouvrage Ville de Bordeaux	6 novembre 2014	
	BTP CONSULTANTS	9 décembre 2014	Sans avis défavorable
Rapport de Vérifications Réglementaires Après Travaux	BTP CONSULTANTS	9 décembre 2014	1 observation en cours de règlement
Installations électriques - code du Travail	idem	idem	
Installations électriques - ERP	idem	idem	
Alarme Incendie Type 2 b	Idem	idem	
Désenfumage naturel	idem	idem	-
CTA	idem	idem	
Ascenseurs	idem	idem	
Extincteurs	CHRONOFEU		-
Formation du personnel	Réalisée en partie		A faire pour tout le personnel

• Les attestations de levées des réserves établies par l'organisme agréé ou le technicien compétent qui les a émises doivent être produites dès l'achèvement des travaux correspondants

➤ **Documents également remis ou présentés à la Commission :**

➤ Rapport d'accessibilité Handicapés émanant de BTP CONSULTANTS en date du 8 décembre 2014 sans observation

➤ Protocole de consignes et procédure d'évacuation réalisée pour l'établissement par la direction



## **B - PRESCRIPTIONS FORMULÉES PAR LA COMMISSION -**

- 1°) Interdire tout stationnement à l'intérieur de la parcelle (rappel de l'observation du permis de construire).
- 2°) Terminer la mise en place du dispositif permettant l'ouverture de la « baie pompier » depuis l'extérieur (observation de l'Organisme Agréé dans son rapport du 9 décembre 2014).
- 3°) Limiter à 19 l'effectif des personnes (enfants + personnels) présentes dans les 8 salles de repos conformément à l'article CO 38 § 1 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.
- 4°) Terminer la mise en place de la signalétique des différents locaux notamment les locaux rangements.
- 5°) Rendre facilement détachable le plan d'intervention situé à l'entrée de la crèche afin qu'il soit utilisable par les services de secours.

### **➔ Documents à fournir au Service Prévention Sécurité Incendie Accessibilité E.R.P. Mairie de Bordeaux :**

- Attestation de levée de l'observation contenue dans le rapport de vérifications réglementaires après travaux

## **C - ESSAIS EFFECTUÉS AU COURS DE LA VISITE -**

- |   |                     |
|---|---------------------|
| - Essai de l'alarme sous coupure électrique :             | <b>SATISFAISANT</b> |
| - Essai de l'Eclairage de sécurité :                      | <b>SATISFAISANT</b> |
| - Essai du châssis de désenfumage de la cage d'escalier : | <b>SATISFAISANT</b> |





## **D - MESURES GÉNÉRALES LIÉES À L'EXPLOITATION** **- MESURES PERMANENTES -**

### **Registre de sécurité.**

Il doit être tenu à jour conformément aux dispositions de l'article R.123-51 du Code de la Construction et de l'Habitation et présenté à chaque visite de la Commission.

Sur ce document doivent apparaître :

- l'état du personnel chargé du service incendie,
- les dates des séances d'instruction du personnel,
- les diverses consignes, générales et particulières, en cas d'incendie, y compris les consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap,
- les dates des diverses vérifications des installations techniques et moyens de secours, ainsi que les observations auxquelles celles-ci ont donné lieu,
- les dates des travaux d'aménagement et de transformation, les noms du ou des entrepreneurs et/ou du technicien chargé de surveiller les travaux.
- les dates et compte rendus des exercices d'évacuation

### **Installations techniques.**

Faire procéder périodiquement à la vérification de l'ensemble des installations techniques par un technicien compétent ou un organisme agréé conformément aux dispositions de l'article R.123-43 du Code de la Construction et de l'Habitation et des articles GE 6, GE 7 et GE 8 du Règlement de Sécurité.

Les procès-verbaux de ces vérifications doivent être présentés à chaque visite de la Commission.

Les travaux de mise en conformité prescrits par le technicien ou par l'organisme agréé doivent être réalisés sans délai.

### **Issues et dégagements.**

Les circulations, ainsi que les dégagements de l'établissement permettant d'accéder aux sorties ne doivent en aucun cas être réduits par quelque installation que ce soit pour ne pas gêner le passage des personnes en cas d'évacuation éventuelle - (article CO 37 § 1 du Règlement de Sécurité).

b) Veiller à maintenir libres les sorties et les portes d'intercommunication entre locaux. Ces issues doivent être déverrouillées en présence des enfants dans l'établissement. Donner des consignes en ce sens au personnel.

Les salles ne disposant que d'une seule sortie doivent accueillir moins de 20 personnes simultanément - (article CO 38 § 1 du Règlement de Sécurité).

### **Portes.**

Les portes des locaux non accessibles au public doivent porter la mention "Sans Issue".

Veiller au bon fonctionnement des ferme-portes et des sélecteurs de fermeture. Remplacer les dispositifs cassés.

En aucune manière les portes coupe-feu ou pare-flammes ne doivent être maintenues en position ouverte par calage de quelque nature que ce soit - (article CO 28 du Règlement de Sécurité).



### **Eclairage de sécurité.**

- Veiller au bon fonctionnement des blocs de sécurité et procéder immédiatement à la réparation ou au remplacement de ceux qui s'avèrent défectueux.

### **Moyens de secours.**

Les maintenir accessibles et visibles en permanence.

Faire procéder à une vérification annuelle des :

→ extincteurs portatifs

*Les dates de ces vérifications doivent être portées sur chaque appareil et dispositif. (article MS 73 § 2 et 3 du Règlement de Sécurité).*

Le personnel doit être instruit au maniement des moyens de secours.

### **Evacuation des eaux pluviales.**

Procéder régulièrement à la vérification des dispositifs assurant l'écoulement des eaux pluviales ou résultant de la fonte des neiges afin d'éliminer tout risque d'accumulation en toiture.

### **Plans d'évacuation.**

1°/ Afficher les plans de l'établissement à l'entrée principale sur lesquels doivent figurer suivant les normes en vigueur, outre les dégagements et les cloisonnements principaux, l'emplacement :

- des divers locaux techniques et autres locaux à risques particuliers,
- les dispositifs et commandes de sécurité,
- des organes de coupure des fluides,
- des organes de coupure des sources d'énergie,
- des moyens d'extinction fixes et d'alarme.

*(article MS 41 du Règlement de Sécurité).*

### **Accès des engins de secours.**

Les dispositions utiles doivent être prises afin que l'accès à l'établissement des engins de secours soit assuré en toutes circonstances.

### **Travaux dangereux.**

L'exploitant ne peut effectuer ou faire effectuer, en présence du public, des travaux qui feraient courir un danger quelconque à ce dernier ou qui apporteraient une gêne à son évacuation - *(article GN 13 du Règlement de Sécurité).*



**CONCLUSION****AVIS DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ  
DE LA VILLE DE BORDEAUX**

■

Au vu des observations, la Commission de Sécurité de la Ville de Bordeaux émet un avis

**Favorable**

à l'ouverture au public de la Crèche D'3 .



Service Prévention Sécurité  
Incendie Accessibilité E.R.P.

**MAIRIE DE BORDEAUX**

Fait à BORDEAUX, le 10 mars 2015

  
Jean-Louis DAVID,  
Adjoint au Maire





Reçu à la Préfecture de la Gironde le :		Notifié le :
25 MARS 2015		

Certifié exact le :

## ARRÊTÉ

Du maire de la ville de Bordeaux

**Le maire de la ville de Bordeaux,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R 123.45 et R 123.46 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant création de la Commission de sécurité de la ville de Bordeaux, modifié par l'arrêté préfectoral du 5 mars 2007 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 mars 2007 portant création de la Commission d'accessibilité aux personnes handicapées de la ville de Bordeaux ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ainsi que l'arrêté du 4 juin 1982 relatif aux établissements du type R ;

Vu l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R 111-19-1 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application des articles R.111-19 à R.111-19.3 et R.111-19.6 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la demande d'autorisation d'ouverture présentée par le maître d'ouvrage ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission de sécurité de la ville de Bordeaux lors de sa visite de réception le 10 décembre 2014 ;

Vu l'attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées en date du 8 décembre 2014 ;

Considérant que les travaux demandés ont été réalisés conformément à la réglementation en vigueur et que les documents réglementaires ont été fournis ;





## ARRÊTE

**ARTICLE 1ER :** La CRECHE D3 sise 33 rue Détrois à Bordeaux relevant de la réglementation des établissements recevant du public au titre de la 4ème catégorie du type R est autorisée à être ouverte au public.

**ARTICLE 2 :** La présente autorisation ne dispense pas son bénéficiaire de l'accomplissement des formalités prévues dans le cadre des autres législations et en particulier celles concernant le permis de construire.

**ARTICLE 3 :** L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précités.

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à permis de construire, mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'existence d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 5 :** Le Directeur Général des Services de la ville de Bordeaux et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, ainsi qu'au Directeur de la Direction Prévention Santé Environnement Sécurité, Mairie de Bordeaux.

Fait et arrêté à Bordeaux, en l'hôtel de ville, le 10 mars 2015.



Service Prévention Sécurité  
Incendie Accessibilité E.R.P.

**MAIRIE DE BORDEAUX**

P/le Maire et par délégation,  
**Jean-Louis DAVID,**  
Adjoint au Maire.



# Rapports 2015 et 2016 - VERITAS





**BUREAU  
VERITAS**

BUREAU VERITAS  
BORDEAUX  
Parc d'Activités Actipolis  
Avenue Ferdinand de Lesseps  
Canejan  
33612 CESTAS Cedex

**A l'attention de CHEVAL**

LA MAISON BLEUE  
D3 - BORDEAUX  
33 RUE DETROIS  
33000 BORDEAUX

Téléphone : 05 57 96 24 00

Télécopie : 05 57 96 24 01

## Rapport de vérification électricité visite initiale

INTERVENTION : du 11/03/2015

Durée de l'intervention : 0.5 jour(s)

LIEU D'INTERVENTION :

D3 - BORDEAUX  
33 RUE DETROIS  
33000 BORDEAUX

Activité de l'établissement : CRECHE MUNICIPAL

	<b>Sans observation</b>	<b>Présence de non conformité</b>
Électricité :		X
Rapport n° :	2451174/128.1.1.R	
Date du rapport :	31/03/2015	Rédigé par : Alain ALMERAS, Abderrazak SALLAL
Date de la précédente vérification :		

Accréditation Cofrac n° 3-004, Inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Ce document a été validé par son auteur.

# Sommaire

<b>LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS ISSUES DE LA VERIFICATION.....</b>	<b>4</b>
CRECHE LA MAISON BLEU (BORDEAUX CAUDERAN).....	4
<b>INFORMATIONS GENERALES.....</b>	<b>5</b>
PERSONNE CHARGEE DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTALLATION.....	5
INSTALLATIONS VERIFIEES.....	5
MODIFICATIONS APORTEES AUX INSTALLATIONS.....	5
<b>VERIFICATION RELATIVE A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS.....</b>	<b>6</b>
INFORMATION DOCUMENTAIRE.....	6
TEXTES DE REFERENCE.....	6
MODALITES DE VERIFICATION.....	6
REGISTRE DE SECURITE.....	7
CONDITION DE MISE HORS TENSION.....	7
<b>ECLAIRAGE DE SECURITE.....</b>	<b>8</b>
CRECHE LA MAISON BLEU (BORDEAUX CAUDERAN).....	8
<b>CLASSEMENT DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS en fonction des influences externes.....</b>	<b>9</b>
CRECHE LA MAISON BLEU (BORDEAUX CAUDERAN).....	9
<b>CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES VERIFIEES.....</b>	<b>10</b>
ABREVIATION, SIGLES ET REPERES UTILISES DANS LES TABLEAUX DE RELEVES.....	10
<b>INSTALLATIONS BASSE ET TRES BASSE TENSION.....</b>	<b>12</b>
CRECHE LA MAISON BLEU (BORDEAUX CAUDERAN).....	12
ORIGINE DE LA SOURCE D'ALIMENTATION BASSE TENSION.....	12
CIRCUITS BASSE ET TRES BASSE TENSION.....	12
CONSTITUTION DU CIRCUIT DE PROTECTION.....	12
LISTE DES SCHEMAS CARACTERISANT LES INSTALLATIONS BASSE TENSION (HORS ARMOIRES ET COFFRETS).....	12
COFFRETS ET ARMOIRES ELECTRIQUES BASSE TENSION.....	12
<b>RESULTATS DES MESURES ET ESSAIS.....</b>	<b>15</b>
CONDITIONS DE MESURE.....	15
ABREVIATION, SIGLES ET REPERES UTILISES DANS LES TABLEAUX DE MESURES.....	15
APPAREILS DE MESURES UTILISES.....	15
PRISES DE TERRE.....	16
ESSAIS DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS ET MESURES D'ISOLEMENT DES CIRCUITS BT.....	16
CONTINUTE DE MISE A LA TERRE ET ISOLEMENT DES RECEPTEURS ELECTRIQUES.....	17
CONTINUTE DES CIRCUITS DE PROTECTION ENTRE LES NIVEAUX DE DISTRIBUTION.....	24
<b>AVIS SUR ARTICLES.....</b>	<b>25</b>





## LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS ISSUES DE LA VERIFICATION

### CRECHE LA MAISON BLEU (BORDEAUX CAUDERAN)

N° d'obs.	Date de 1 <sup>ère</sup> apparition	Code OBS	Observations	Art. ref.	Suite donnée
<b>INSTALLATIONS BASSE ET TRES BASSE TENSION</b>					
<b>RECEPTEURS / POINTS LUMINEUX / PRISES DE COURANT</b>					
<b><i>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Buanderie</i></b>					
			<b>Prise de courant</b>		
1	11/03/2015	AS/110315/12 5521/0	Réaliser ou améliorer la continuité de la liaison au conducteur de protection (valeur maximale de 2 ohms) sur trois prises de courant	CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3	

**Nota :** Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.

## INFORMATIONS GENERALES

### PERSONNE CHARGEE DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTALLATION

Mme. CHEVAL, DIRECTRICE

### INSTALLATIONS VERIFIEES

**Installations vérifiées :** Ensemble des installations accessibles et présentées

**Origine de l'installation vérifiée :** Local comptage Basse Tension

**Nota :** Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

### MODIFICATIONS APORTEES AUX INSTALLATIONS

Aucune modification signalée

## VERIFICATION RELATIVE A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS

La vérification a pour objectif de signaler les points de non-conformité des installations électriques par rapport aux textes de référence définis ci-dessous. Cependant la conformité des matériels marqués CE n'est pas remise en cause. Notre vérification se limite à leur adaptation aux conditions d'utilisation et à leur état apparent.

**Nota :** L'examen des matériels électriques en présentation ou destinés à la vente est exclu de notre vérification.

### INFORMATION DOCUMENTAIRE

L'ensemble des éléments d'information ci-dessous est nécessaire à la réalisation de la vérification et est à fournir par le chef d'établissement tel que défini dans l'arrêté du 26/12/2011. Si l'un de ces éléments est incomplet ou absent, l'étendue de notre vérification sera limitée et peut conduire à des conclusions erronées. Toutefois, nous nous tenons à la disposition du chef d'établissement afin d'établir ou compléter ces documents dans le cadre d'une mission complémentaire (à l'exception du document « Déclaration CE de conformité »).

Documents	Avis
<b>Dossier Technique</b>	
1- Plans des locaux (listes des Influences externes, zonage*)	Présenté
2 - Plan de masse à l'échelle des installations avec implantation des prises de terre et des canalisations électriques enterrées	Non Présenté
3 - Cahier des prescriptions techniques ayant permis la réalisation des installations	Non Présenté
4 - Schémas unifilaires des installations électriques (tableaux électriques)	Présenté
5 - Carnets de câbles	Non Présenté
6 - Notes de calcul pour le dimensionnement des canalisations et des dispositifs de protection	Non Présenté
8 - Déclaration CE de conformité et notice d'instruction des matériels dans les zones ATEX*	Sans objet
9- Liste des installations de sécurité et effectif max des différents locaux où bâtiments	Présenté
10 - Copie des attestations de conformité en application du décret n° 72-1120 du 14/12/72	
<b>DRPE</b>	
Document DRPE	Référence : Sans Objet
ERP : Rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) des installations électriques	Non Présenté

\*Si un DRPE existe s'y reporter,

### TEXTES DE REFERENCE

«CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables. »

### CRECHE LA MAISON BLEU

#### Arrêtés :

- Eclairage de sécurité
- Appareils amovibles

#### Normes:

- NF C 15-100

### MODALITES DE VERIFICATION

Nous avons été accompagnés partiellement par :  
Mme. CHEVAL, DIRECTRICE

## REGISTRE DE SECURITE

---

Visé à l'issue de la vérification

## CONDITION DE MISE HORS TENSION

---

### **En Basse Tension :**

Du fait des impératifs d'exploitation du client, celui-ci ne nous a permis d'effectuer la mise hors tension que sur une partie des installations en basse tension. De ce fait, les dispositifs différentiels résiduels ont été testés partiellement. Nous vous rappelons que ces vérifications visant à assurer la sécurité des personnes sont obligatoires. Nous sommes à votre disposition pour définir, selon les termes du contrat, les modalités d'un complément de vérification.

## ECLAIRAGE DE SECURITE

### CRECHE LA MAISON BLEU (BORDEAUX CAUDERAN)

Localisation	Effectif maximal	Type d'éclairage	Constitution				N° d'obs (*)
			Cde de mise au repos	Blocs autonomes du type	Appareils éclairage alimenté par :	Type canalisation (1)	
Ensemble établissement	Inférieur ou égal 100	Evacuation	Oui	Diode électroluminescente		CR1	

(1): CR1 : Résistant au feu, C1 : Non propagateur de l'incendie, C2 : Non propagateur de la flamme.

# CLASSEMENT DES LOCAUX ET EMBLEMES EN FONCTION DES INFLUENCES EXTERNES

## CRECHE LA MAISON BLEU (BORDEAUX CAUDERAN)

Les classements des locaux nous ont été indiqués par le chef d'établissement.

<b>N° d'obs (*)</b>

Il n'a pas été porté à notre connaissance l'existence de zones à risque d'explosion

Type de locaux	AE	AD	AG	IP Mini (2)	IK Mini (2)	BE	Autres (3)	Adaptation Matériels et Canalisations (1)	N° d'obs (*)
LOCAL MENAGE	1	1	1	20	02			B	
LOCAUX TECHNIQUE	1	1	2	20	07			B	
BUANDERIE	1	4	2	24	07			B	
SALLE ENFANTS	1	1	1	20	02			B	

(1) M : (Mauvais) Indique une incompatibilité du matériel ou des canalisations par rapport aux conditions d'influences externes

B : (Bon) Indique que le matériel et les canalisations sont adaptés aux conditions d'influences externes.

(2) IP : Indice de protection

IK : Indice de choc mécanique

(3) Dans le cas où des codifications ne seraient pas indiquées dans le tableau ci-dessous, se reporter à la partie 512 de la norme NFC 15-100.

PRESENCE DE CORPS SOLIDES		PRESENCE D'EAU				CHOCs MECANIQUES	
<b>AE1</b>	Négligeable	<b>AD1</b>	Négligeable	<b>AD5</b>	Jets	<b>AG1</b>	Faibles
<b>AE2</b>	Petits objets >=2,5 mm	<b>AD2</b>	Gouttes	<b>AD6</b>	Paquets	<b>AG2</b>	Moyens
<b>AE3</b>	Très petits objets (1 à 2,5 mm)	<b>AD3</b>	Aspersion	<b>AD7</b>	Immersion	<b>AG3</b>	Importants
<b>AE4</b>	Poussières	<b>AD4</b>	Projection	<b>AD8</b>	Submersion	<b>AG4</b>	Très importants
COMPETENCE DES PERSONNES		MATIERES TRAITEES OU ENTREPOSEES					
<b>BA1</b>	Ordinaire	<b>BE1</b>	Négligeables				
<b>BA2</b>	Enfants	<b>BE2</b>	Risques d'incendie				
<b>BA3</b>	Handicapés	<b>BE3</b>	Risques d'explosion				
<b>BA4</b>	Personnes averties	<b>BE4</b>	Risques de contamination				
<b>BA5</b>	Personnes qualifiées						
CORROSION		VIBRATIONS					
<b>AF1</b>	Négligeable	<b>AH1</b>	Faible				
<b>AF2</b>	Atmosphérique	<b>AH2</b>	Moyennes				
<b>AF3</b>	Intermittente ou accidentelle	<b>AH3</b>	Importantes				
<b>AF4</b>	Permanente						

(\*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

# CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES VERIFIEES

## ABREVIATION, SIGLES ET REPERES UTILISES DANS LES TABLEAUX DE RELEVES

Icc Max: Intensité de court-circuit maximum

PdC: Pouvoir de coupure

### PROTECTION ET COMMANDE DES CANALISATIONS HT

Type	Disjoncteur	Fusible	Interrupteur Interrupteur secondaire	Sectionneur	Relais à maximum d'intensité (1er seuil)	Relais à maximum d'intensité (2 ème seuil)	Relais homopolaire
Repère	D	F	I	S	Max1	Max2	H

### TYPE DE CANALISATIONS HT

Type	Jeu de barres	Liaison transformateur	Liaison groupe	Liaison récepteur	Liaison en dérivation (entasse)	Liaison en dérivation (double entasse)	Liaison en coupure d'arbre (boucle)
Repère	JB	LT	LG	LR	SD	DD	B

### MODES DE POSE DES CANALISATIONS EN HT

Nature	Conduits, goulottes fermées, caniveaux ouverts, alvéoles, blocs manufacturés	Chemins de câbles, tablettes, corbeaux, échelles à câbles, gouttières, goulottes ouvertes	Caniveaux fermés	Lignes aériennes	Canalisations enterrées
PVC	1	2	3	5	6
PR / EPR	10	20	30	50	60
Papier imprégné	31	32	33	35	36
PE	41	42	43	44	45
Conducteur nu	-	-	-	55	-

### PROTECTION DES CANALISATIONS BT

DISPOSITIF DE PROTECTION	FUSIBLES			DISCONTACTEURS			DISJONCTEURS										
	Rechar- geable	calibré ordinaire	Cartouche HPC	Magné- tique	Thermi- que	Magnéto- thermique	Usage général	Disj. moteur	Courbe de déclenchement								Disj. de branchement
									L	U	B	C	D	MA	K	Z	
Repère	FR	F	gI, gF, gG, aM, AD	Rm	Rt	Rmt	UG	DM	L	U	B	C	D	MA	K	Z	BR

### COMMANDE ET SECTIONNEMENT DES CANALISATIONS BT

DISPOSITIF	INTERRUPTEUR	INTERRUPTEUR DIFFERENTIEL	SECTIONNEUR	CONTACTEUR
Repère	I	ID	S	Ct

### TYPE DE CABLES ET MODES DE POSE DES CANALISATIONS EN BT

	Conduits, moulures, gaines, goulottes, plinthes	Fixation aux parois, chemins de câbles, tablettes	Caniveaux	Sur isolateurs	Lignes aériennes	Canalisations enterrées
Caoutchouc PVC	1	2	3	4	5	6
PR / PRC	10	20	30	40	50	60
Résistant au feu	21	22	23	24	25	26
Isolant minéral	11	12	13	14	15	16

CI : Câblage interne d'une armoire ou d'un coffret électrique.

CIS : Câblage interne d'une armoire ou d'un coffret électrique secouru par une alimentation auxiliaire.





# INSTALLATIONS BASSE ET TRES BASSE TENSION

**CRECHE LA MAISON BLEU (BORDEAUX CAUDERAN)**

## ORIGINE DE LA SOURCE D'ALIMENTATION BASSE TENSION

Réseau public de distribution Basse Tension : 400V, 200A,

Alimentation en souterrain

TARIF JAUNE

## CIRCUITS BASSE ET TRES BASSE TENSION

Installation(s) concernée(s)	Désignation ou nature de la source	Domaine de tension (1)	Tension (V) Nature du courant (2)	Schéma de mise à la terre (3)	N° d'obs (*)
<b>CRECHE LA MAISON BLEU</b>					
GENERALE	ECLAIRAGE/FORCES	BT	400 / 230 CA	TT	

- (1) **TBTS** : Très Basse Tension de Sécurité, **TBTP** : Très Basse Tension de Protection, **TBTF** : Très Basse Tension Fonctionnelle,  
**TBT** :  $U \leq 50V$  en CA,  $U \leq 120V$  en CC,  
**BT** :  $50 < U < 1000V$  en courant alternatif et  $120 < U < 1500V$  en courant continu.
- (2) **CA** : Courant Alternatif **CC** : Courant Continu.
- (3) **TT** : Neutre direct à la terre **TN (TNC/TNS)**, **TNC** ou **TNS** : Mise au neutre des masses **IT** : Neutre isolé ou impédant.

## CONSTITUTION DU CIRCUIT DE PROTECTION

Le circuit est constitué par des Conducteurs de protection incorporés aux canalisations et distribués dans toute l'installation

<b>N° d'obs (*)</b>
---------------------

## LISTE DES SCHEMAS CARACTERISANT LES INSTALLATIONS BASSE TENSION (HORS ARMOIRES ET COFFRETS)

Aucun schéma présenté

## COFFRETS ET ARMOIRES ELECTRIQUES BASSE TENSION

Nota : Les caractéristiques des dispositifs différentiels sont indiquées dans le chapitre « *Résultat des mesures et essais* »

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
<b>CRECHE LA MAISON BLEU</b>									

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A callbrer à (A)		
<b>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; SALLE DE PAUSE</b>									
<b>TD R+1</b> <b>Ik3max = 12.0 kA</b>	Nom : TD R+1 Indice : A Date : 02/02/2015								
.Général(1)	I 100	4			CI				
..Général D1(1)	C 20	4 / 4	10		CI				
..Général Elc D2(1)	C 63	4 / 4	10		CI				
...Général FD2.1(1)	C 25	4 / 4	10		CI				
...Général FD2.2(1)	C 25	2 / 1			CI				
..Général PC D3(1)	C 32	4 / 4	10		CI				
..Général PC D4(1)	C 63	4 / 4	10		CI				
..Général PC D6(1)	C 25	4 / 4	10		CI				
<b>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; LOCAL TECHNIQUE</b>									
<b>COMPTAGE</b> <b>Ik3max = 15.0 kA</b>									
.Général(1)	I 200	4		70 , Cu .3N	20				
<b>TGBT</b> <b>Ik3max = 15.0 kA</b>	Nom : TGBT CRECHE DE DETROIS Indice : A Date : 01/02/2015								
.Général(1)	UG 250	4 / 4	25		CI				
..D1(1)	C 25	4 / 3			CI				
..D3(1)	C 16	2 / 1		1NT	20				
..D4 Général Elc.(1)	C 63	4 / 4	13	3N	CI				
...D4.1Général Elc.ext(1)	C 25	4 / 4	13	3N	CI				
...D4.2Général Elc.(1)	C 25	4 / 4	13	3N	CI				
...D4.3Général Elc.(1)	C 25	2 / 1		1N	CI				
..Général PC D5(1)	C 32	4 / 4	13	3N	CI				
..Général PC D6(1)	C 32	4 / 4	13	3N	CI				
..Général PC D7 A D10(5)	C 16	2 / 1		2,5 , Cu .1NT	20				
..Général PC D11(1)	C 32	4 / 4	13		CI				

(\*) Se reporter à la liste récapitulative des observations  
OPALE 01 – V 4

Emplacement et désignation du circuit (Nombre)	Commande / Sectionnement / Protection surintensités							Commentaires	N° d'obs (*)
	Type et calibre (A)	Nb pôles coupés / protégés	PdC (kA)	Nbr, sections, nature et fonction des conducteurs (mm²) (1)	Nature / Mode de pose	K (2)	A calibrer à (A)		
				3N					
..Général PC REFRIGERATEUR(1)	C 16	2 / 1		2,5 , Cu , 1NT	20				
..Général PC FOUR D11.3(1)	C 32	4 / 4	13	6 , Cu , 3NT	20				
..Général CLIM D11.4(1)	D 32	4 / 4	13	3N	Cl				
..Général ESC SOLAIRE(1)	C 32	4 / 4	13	6 , Cu , 3NT	20				
..GénéralCVC(1)	D 20	4 / 4	13	2,5 , Cu , 3NT	20				
..Général D14(1)	C 32	4 / 4	13	3N	Cl				
..Général BAIE D16(1)	C 16	2 / 1		2,5 , Cu , 1NT	20				
..Général AUTOCOM D17(1)	C 10	2 / 1		1,5 , Cu , 1NT	20				
..Général D18(1)	C 25	4 / 4	13	3N	Cl				
..Général PAC D19(1)	C 63	3 / 3	13	25 , Cu , 3T	20				

(1) : En l'absence d'indication, la nature de l'âme des conducteurs est du cuivre (Al : aluminium , Cu:cuivre).

(2) : En l'absence d'indication, le coefficient global de correction « K » est pris égal à 0,8.

# RESULTATS DES MESURES ET ESSAIS

## CONDITIONS DE MESURE

### MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

### VÉRIFICATION DE LA CONTINUITÉ ET DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

La vérification de la continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre ou d'un milliohmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105 § D6.

### ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre  $0,5 \Delta n$  et  $\Delta n$ . ( $\Delta n$  : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval.

### MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

### MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesurée  $R \leq \frac{UL}{\Delta n}$

(UL : tension limite conventionnelle ; n : sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès.

- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

### MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

## ABREVIATION, SIGLES ET REPERES UTILISES DANS LES TABLEAUX DE MESURES

### PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Non communiqué	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre	
Repère	NC	FF	EI	PT	A (Autre)

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	T

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	A	B	C

### RECEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

## APPAREILS DE MESURES UTILISES

Mesure de la résistance de prises de terre : MFT 1835 (MEGGER)

Mesure de l'isolement : MFT 1835 (MEGGER)

Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentiels : MFT 1835 (MEGGER)

Test de déclenchement des dispositifs différentiels : MFT 1835 (MEGGER)

Mesure des impédances de boucle : MFT 1835 MEGGER

Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : MFT 1835 MEGGER

(\*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

## PRISES DE TERRE

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
<b>CRECHE LA MAISON BLEU(BORDEAUX CAUDERAN)</b>						
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; LOCAL TECHNIQUE</u></b>						
Terre des masses BT	NC	RB	2	C		

(1) Consulter la liste des abréviations

## ESSAIS DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS ET MESURES D'ISOLEMENT DES CIRCUITS BT

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		
<b>CRECHE LA MAISON BLEU(BORDEAUX CAUDERAN)</b>					
<b><u>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; SALLE DE PAUSE</u></b>					
<b>TD R+1</b>					
Général D1	300		1		
Général FD2.1	300		1		
Général FD2.2	300		1		
Général PC D3	30				
Général PC D4	30		1		
Général PC D6	300		1		
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; LOCAL TECHNIQUE</u></b>					
<b>TGBT</b>					
Général	1000		1		
D1	300				
D3	300				
D4.1Général Elc.ext	300		1		
D4.2Général Elc.	300		1		
D4.3Général Elc.	300		1		
Général PC D5	30				
Général PC D6	30				
Général PC D7 A D10	30				
Général PC D11	30				
Général PC REFRIGERATEUR	30		1		
Général PC FOUR D11.3	30				
Général CLIM D11.4	300		1		
Général ESC SOLAIRE	300				
GénéralCVC	300				
Général D14	300				
Général BAIE D16	30				
Général AUTOCOM D17	30				
Général D18	300				
Général PAC D19	300				

Emplacement et désignation du dispositif	Dispositifs différentiels			Isolement (MOhms)	N° d'obs (*)
	Seuil réglage (mA)	Tempo (ms)	Fonct (1)		

(1) La valeur 0 indique que le dispositif différentiel n'a pas fonctionné, ou pas correctement.

La valeur 1 indique que le dispositif différentiel a fonctionné correctement

L'absence de valeur indique que le dispositif différentiel n'a pas été testé

## CONTINUITÉ DE MISE A LA TERRE ET ISOLEMENT DES RECEPTEURS ELECTRIQUES

RECEPTEURS		Protection	Nombre					Eclairage sécurité	Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif./ acces	Récept. de bureau	Autres Récept	Machin e					
<b>CRECHE LA MAISON BLEU (BORDEAUX CAUDERAN)</b>												
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; LOCAL TECHNIQUE</u></b>												
Point lumineux				2/2								
Prise de courant			5/5									
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								1				
BAPI								1				
TGBT						1						
COMPTAGE						1						
CTAF		DM 12(A)				1						
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; LOCAL POUBELLE</u></b>												
Point lumineux				1/1								
Prise de courant			1/1									
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								1				
Climatiseur						1						
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; LOCAL LAVERIE</u></b>												
Point lumineux				1/1								
Prise de courant			5/5									

(\*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright Bureau Veritas 2012

page 17/30

rapport n° : 2451174/128.1.1.R

en date du 31/03/2015

RECEPTEURS		Protection		Nombre				Eclairag e sécurité	Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif./ accés	Récept . de bureau	Autre s Récep t	Machin e					
Lave vaisselle						1						
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; LOCAL PREPARATION</u></b>												
Point lumineux				4/4								
Prise de courant			8/8									
FOUR						1						
Réfrigérateur						2						
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; LOCAL MENAGE</u></b>												
Point lumineux				1/1								
Prise de courant			1/1									
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; LOCAL POUSETTE</u></b>												
Point lumineux				4/4								
Prise de courant			2/2									
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; Circulation</u></b>												
Point lumineux				7/7								
Ecran						2						
Prise de courant			4/4									
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								6				
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; Salle de developpement</u></b>												
Point lumineux				5/5								
Prise de courant			2/2									

RECEPTEURS		Protection		Nombre				Eclairage sécurité	Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif. / acces	Récept. de bureau	Autres Récept	Machin e					
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; Cobalt</u></b>												
Point lumineux				7/7								
Prise de courant			5/5									
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								1				
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; Cobalt &gt; Dortoire</u></b>												
Point lumineux				3/3								
Prise de courant			2/2									
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; Lavande</u></b>												
Point lumineux				7/7								
Prise de courant			5/5									
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								1				
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; Lavande &gt; Dortoire</u></b>												
Point lumineux				3/3								
Prise de courant			2/2									
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; Topaze</u></b>												
Point lumineux				7/7								
Prise de courant			5/5									
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								1				
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; Topaze &gt; Dortoire</u></b>												
Point lumineux				3/3								
Prise de courant			2/2									
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; Indigo</u></b>												

(\*) Se reporter à la liste récapitulative des observations



RECEPTEURS		Protection	Nombre					Eclairage sécurité	Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif. / acces	Récept. de bureau	Autres Récept	Machin e					
Point lumineux				7/7								
Prise de courant			5/5									
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								1				
<b>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; Indigo &gt; Dortoir</b>												
Point lumineux				3/3								
Prise de courant			2/2									
<b>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; 2 Sanitaires enfants</b>												
Point lumineux				1/1								
<b>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; Jardin ext</b>												
Point lumineux				11/11								
stores						2						
<b>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; Bureau Direction</b>												
Point lumineux				2/2								
Prise de courant			5/5									
Imprimante					1							
Ordinateur					1							
Centrale SSI						1						
<b>Ensemble établissement &gt; ESCALIER</b>												
Point lumineux				6/6								
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								3				
<b>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Circulation</b>												
Point lumineux				6/6								

RECEPTEURS		Protection	Nombre					Eclairag e sécurité	Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif./ accés	Récept de bureau	Autre s Récept t	MachIn e					
Prise de courant			3/3									
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								3				
Ascenseur							1			CE		
<b>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Salle de pause</b>												
Point lumineux				3/3								
Prise de courant			7/7									
Cafetière						1						
Micro-onde						1						
Réfrigérateur						1						
<b>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Salle de pause &gt; Vestiaire/sanitaire</b>												
Point lumineux				4/4								
Prise de courant			3/3									
<b>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Salle de pause &gt; LOCAL TECHNIQUE</b>												
Point lumineux				1/1								
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								2				
BAPI								2				
Prise de courant			2/2									
Unité Exterieur						1						
COFFRET						3						

(\*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright Bureau Veritas 2012

page 21/30

rapport n° : 2451174/128.1.1.R

en date du 31/03/2015

RECEPTEURS		Protection		Nombre				Eclairag e sécurité	Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs. (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif./ accés	Récept de bureau	Autre s Récep t	Machin e					
Chauffe-eau électrique						1						
Adoucisseur						1						
<b>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Azur</b>												
Point lumineux				4/4								
Prise de courant			4/4									
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								2				
<b>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Azur &gt; Biberonerie</b>												
Prise de courant			6/6									
Réfrigérateur						1						
Point lumineux				1/1								
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité								1				
<b>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Azur &gt; Dortoir</b>												
Prise de courant			2/2									
Point lumineux				2/2								
Prise de courant			2/2									
Point lumineux				2/2								
<b>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Azur &gt; Dortoir</b>												
Prise de courant			2/2									
Point lumineux				2/2								
Prise de courant			2/2									

RECEPTEURS		Protection	Nombre					Eclairage sécurité	Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif./ acces	Récept de bureau	Autres Récept	Machin e					
Point lumineux				2/2								
<b>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Azur &gt; Rangement</b>												
Prise de courant			1/1									
Point lumineux				1/1								
<b>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Turquoise</b>												
Point lumineux				4/4								
Prise de courant			4/4									
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité							2					
<b>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Turquoise &gt; Biberonerie</b>												
Prise de courant			6/6									
Réfrigérateur						1						
Point lumineux				1/1								
Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité							1					
<b>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Turquoise &gt; Dortoir</b>												
Prise de courant			2/2									
Point lumineux				2/2								
Prise de courant			2/2									
Point lumineux				2/2								
<b>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Turquoise &gt; Dortoir</b>												
Prise de courant			2/2									
Point lumineux				2/2								

(\*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 – V 4

Copyright Bureau Veritas 2012

page 23/30

rapport n° : 2451174/128.1.1.R

en date du 31/03/2015

RECEPTEURS		Protection	Nombre					Eclairage sécurité	Liaison à la terre à améliorer ou à réaliser (1)	Isolement (MOhm)	Commentaires	N° d'obs (*)
Emplacement / Désignation	I (A)	Type et calibre (A)	P.C. Vérif. / exist	A.E. Vérif. / acces	Récept de bureau	Autres Récept	Machin e					
Prise de courant			2/2									
Point lumineux				2/2								
<b>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Turquoise &gt; Rangement</b>												
Prise de courant			1/1									
Point lumineux				1/1								
<b>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Pédiatre</b>												
Point lumineux				2/2								
Prise de courant			4/4									
<b>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Local ménage</b>												
Point lumineux				2/2								
Prise de courant			4/4									
<b>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Buanderie</b>												
Point lumineux				4/4								
Machine à Laver						4						
Prise de courant			12/12								1	

(1) La présence d'une croix indique que la liaison à la terre est à améliorer ou à réaliser.

## CONTINUITÉ DES CIRCUITS DE PROTECTION ENTRE LES NIVEAUX DE DISTRIBUTION

Désignation	Continuité des circuits de protection entre niveaux		Valeur mesurée incorrecte (1)	Justifications	N° d'obs (*)
	R.max (mOhms)	R.mesurée (mOhms)			
<b>CRECHE LA MAISON BLEU</b>					
TD R+1- TGBT	2000			Vérification visuelle	

(1) : Une croix de cette colonne indique que la valeur mesurée est incorrecte par rapport aux valeurs indiquées dans le guide UTE 15-105.

# AVIS SUR ARTICLES

CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables.

**C** : Conforme    **NC** : Non Conforme    **SO** : Sans Objet    **NV** : Non Vérifié

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
<b>INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DE SECURITE</b>					
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité d'ambiance ou antipanique	A.14/12/2011 art 6		SO	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité d'évacuation	A.14/12/2011 art 5		SO	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité.	A.14/12/2011 art 1		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité par bloc autonome	A.14/12/2011 art 9		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité constitué par une installation fixe	A.14/12/2011 art 2		SO	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité alimenté par une source centralisée	A.14/12/2011 art 8		SO	
CDT R.4226-13	Etat d'entretien et fonctionnement de l'éclairage de sécurité	A.14/12/2011 art 11		C	
CDT R.4226-13	Présence de lampes de rechange	A.14/12/2011 art 12		C	
<b>DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX APPAREILS ELECTRIQUES AMOVIBLES</b>					
CDT R.4226-12	Raccordement des appareils amovibles. Conservation de la continuité du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 555	C	
CDT R.4226-12	Tension d'alimentation des appareils amovibles	A.20/12/2011 art 2		C	
CDT R.4226-12	Raccordement avec la canalisation fixe. Connexion du conducteur de protection avant les conducteurs actifs. Impossibilité de mise sous tension accidentelle du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 559	C	
CDT R.4226-12	Câbles souples de raccordement, prises de courant, prolongateurs et connecteurs	A.20/12/2011 art 4	NF C 15-100 Art. 559	C	
CDT R.4226-12	Réunion ou séparation hors charge de la prise de courant >32A	A.20/12/2011 art 6	NF C 15-100 Art. 555	SO	
CDT R.4226-12	Enceintes conductrices exigües	A.20/12/2011 art 7	NF C 15-100 Art. 706	SO	
CDT R.4226-12	Raccordement des appareils amovibles. Conservation de la continuité du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 543	C	
CDT R.4226-12	Choix du matériel en fonction des influences externes	A.20/12/2011 art 3	NF C 15-100 Art. 512	C	
<b>PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS A RISQUE D'EXPLOSION</b>					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Dispositif de coupure d'urgence à l'extérieur de l'emplacement dangereux		NF C 15-100 Art. 424.13	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion		NF C 15-100 Art. 554	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Machines tournantes et transformateurs		NF C 15-100 Art. 424.15	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Conducteur PEN Interdit		NF C 15-100 Art. 424.11	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Liaisons équipotentielles		NF C 15-100 Art. 424.12	SO	

(\*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Canalisation non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 424.5	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Installations électriques limitées		NF C 15-100 Art. 424.1	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Obturation des caniveaux, conduits, fourreaux, etc. et traversées de parois		NF C 15-100 Art. 424.7	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection des circuits par DDR en schémas TT et TN		NF C 15-100 Art. 424.10	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des matériels		NF C 15-100 Art. 424.2-424.3	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des canalisations		NF C 15-100 Art. 424.8-424.14	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Courant admissible réduit dans les conducteurs		NF C 15-100 Art. 424.4	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 424.9	SO	
<b>PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS A RISQUE D'INCENDIE</b>					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Degré de protection des enveloppes		NF C 15-100 Art. 421-422.1.5	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Conducteurs PEN interdit		NF C 15-100 Art. 421-422.1.8	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection DDR en schéma TT et TN		NF C 15-100 Art. 421-422.1.7	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Installation électriques limitées		NF C 15-100 Art. 421-422.1.1	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Dispositions générales		NF C 15-100 Art. 421-422	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Canalisations non noyées non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 421-422.1.4	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection des moteurs		NF C 15-100 Art. 421-422.1.13	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Situation des dispositifs de protection		NF C 15-100 Art. 421-422.1.6	SO	
<b>SECTIONS DES CANALISATIONS</b>					
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des canalisations. Section minimale des conducteurs		NF C 15-100 Art. 523	C	
<b>DISPOSITIFS DE CONNEXION</b>					
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion		NF C 15-100 Art. 526-559	C	
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion. Connexion des appareils aux installations		NF C 15-100 Art. 559	C	
<b>USAGE DE DIELECTRIQUE LIQUIDE ET TRANSFORMATEUR DE TYPE SEC</b>					
CDT R.4215-6	Installations où il est fait usage de diélectrique liquide inflammable ou installations renfermant des transformateurs de type sec		NF C 15-100 Art. 421	SO	

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
<b>RISQUES D'ECHAUFFEMENTS ET DE BRÛLURE</b>					
CDT R.4215-5	Mesure de protection contre les risques d'échauffements et de brûlure.		NF C 15-100 Art. 423-559	C	
CDT R.4215-6	Non manœuvre en charge des sectionneurs, prises de courant BT de courant assigné supérieur à 32 A		NF C 15-100 Art. 536	C	
<b>PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES</b>					
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les court-circuits		NF C 15-100 Art. 435	C	
CDT R.4215-6	Protection des installations contre les surintensités		NF C 15-100 Art. 430-533	C	
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités		NF C 15-100 Art. 524-535	C	
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les court-circuits		NF C 15-100 Art. 533-536	C	
<b>DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX EMPLACEMENTS SPECIAUX</b>					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	SO	
<b>PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS</b>					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de protection		NF C 15-100 Art. 544	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre fonctionnelle.		NF C 15-100 Art. 545	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre.		NF C 15-100 Art. 542	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation		NF C 15-100 Art. 411.3	NC	1
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée		NF C 15-100 Art. 412	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement assuré par dispositifs différentiel à courant résiduel		NF C 15-100 Art. 531	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects par très basse tension de sécurité (TBTS) ou de protection (TBTP)		NF C 15-100 Art. 414	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects. Présence tension sur les masses métalliques		NF C 15-100 Art. 612	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par liaison équipotentielle supplémentaire		NF C 15-100 Art. 415	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée		NF C 15-100 Art. 558	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de protection		NF C 15-100 Art. 543	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation		NF C 15-100 Art. 411-531	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement d'un autotransformateur		NF C 15-100 Art. 552	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Protection des conducteurs actifs		NF C 15-100 Art. 431	C	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Résistance de la prise de terre du neutre		NF C 15-100 Art. 442	SO	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions en schéma IT		NF C 15-100 Art. 534	SO	
<b>PROTECTION CONTRE LES CONTACTS DIRECTS</b>					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs; Absence		NF C 15-100	C	

(\*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

OPALE 01 - V 4

Copyright Bureau Veritas 2012

page 27/30

rapport n° : 2451174/128,1,1.R  
en date du 31/03/2015



Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
	de partie active accessible aux travailleurs		Art. 411.2		
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement		NF C 15-100 Art. 410	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par séparation électrique		NF C 15-100 Art. 413	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement		NF C 15-100 Art. 781	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Isolement des canalisations		NF C 15-100 Art. 612.3	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Bon fonctionnement des dispositifs différentiels et/ou contrôleur permanent d'isolement		NF C 15-100 Art. 612.6	C	
<b>VOISINAGE ENTRE INSTALLATIONS DE DOMAINES DE TENSION DIFFERENTS</b>					
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Voisinage entre installations de domaines de tension différents		NF C 15-100 Art. 528	C	
<b>LOCAUX OU EMPLACEMENTS DE SERVICE ELECTRIQUE</b>					
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Conditionnement et ventilation		NF C 15-100 Art. 781.5.3	C	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Eclairage de sécurité		NF C 15-100 Art. 781.5.4	C	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Distances minimales à respecter dans les passages		NF C 15-100 Art. 781.4	C	
CDT R.4226-9	Locaux de service électrique. Accès aux locaux ou emplacements, portes - conditions d'ouverture et de fermeture		NF C 15-100 Art. 781.3	C	
<b>SECTIONNEMENT ET COUPURE D'URGENCE</b>					
CDT R.4215-7	Sectionnement. Division des installations		NF C 15-100 Art. 314	C	
CDT R.4215-7	Sectionnement		NF C 15-100 Art. 551	C	
CDT R.4215-7	Sectionnement		NF C 15-100 Art. 462-536	C	
CDT R.4215-8	Coupeure d'urgence		NF C 15-100 Art. 463-536	C	
<b>IDENTIFICATION</b>					
CDT R.4215-10	Identification du cheminement des canalisations enterrées		NF C 15-100 Art. 514.2	C	
CDT R.4215-10	Repérage des conducteurs (neutre, PE et PEN)		NF C 15-100 Art. 514.3	C	
CDT R.4215-10	Identification des circuits, et des appareillages - Adéquation, schémas/réalisation		NF C 15-100 Art. 514.1	C	
<b>CONFORMITE AUX NORMES ET MAINTIEN EN ETAT DE CONFORMITE</b>					
CDT R.4215-16	Conformité aux normes des matériels ayant une fonction de sécurité		NF C 15-100 Art. 511	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dispositions concernant l'entretien de l'installation (état du matériel)		NF C 15-100 Art. 512.2-522	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Fixation des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	C	
<b>FIXATION, MODE DE POSE</b>					
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des matériels		NF C 15-100 Art. 559	C	
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des matériels		NF C 15-100 Art. 530	C	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	C	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Obturation des percements (planchers, murs, parois, etc.)		NF C 15-100 Art. 527	C	

(\*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Voisinage avec des canalisations non électrique		NF C 15-100 Art. 528	C	
<b>CONDITIONS D'INFLUENCES EXTERNES</b>					
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (parc de caravannes, marinas).		NF C 15-100 Art. 708-709	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les saunas.		NF C 15-100 Art. 703	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les établissements agricoles		NF C 15-100 Art. 705	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes.		NF C 15-100 Art. 512-522	C	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (installations de chantiers)		NF C 15-100 Art. 704	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	SO	
CDT R.4226-5- R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dépoussiérage		NF C 15-100 Art. 512-522	C	
<b>CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE</b>					
CDT R.4215-11	Conception et mise en oeuvre des installations en fonction de leur domaine de tension.		NF C 15-100 Art. 512-555	C	

(\*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

# SYNOPTIQUE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

## CRECHE LA MAISON BLEU





**BUREAU  
VERITAS**

## **BUREAU VERITAS SA**

BORDEAUX  
Parc d'Activités Actipolis  
Avenue Ferdinand de Lesseps  
Canejan  
33612 CESTAS Cedex France  
Téléphone : 05 57 96 24 00  
Mail : [Damien.Cesaire@fr.bureauveritas.com](mailto:Damien.Cesaire@fr.bureauveritas.com)

## **A l'attention de Mme CHEVAL CAMILLE**

LA MAISON BLEUE  
D3 - BORDEAUX  
33 RUE DETROIS  
33000 BORDEAUX

# **Rapport de vérification réglementaire en exploitation électricité Relatif aux Etablissements Recevant du Public**



**Intervention du 15/02/2016 ( 0.5 jour )**

**Coordonnées du site :**  
**Nom du site :** LA MAISON BLEUE - BORDEAUX  
**Latitude :** -0.6101  
**Longitude :** 44.8412

**Lieu d'intervention :**  
D3 - BORDEAUX  
33 RUE DETROIS  
33000 BORDEAUX

**Numéro d'affaire :** 2451174  
**Référence du rapport :** 2451174/129.1.1.RVRE  
**Rédigé le :** 16/02/2016  
**Par :** Damien CESAIRE  
Ce document a été validé par son auteur

**Activité de l'établissement :** CRECHE MUNICIPAL

**Date de la précédente vérification :** 11/03/2015

**Accréditation Cofrac n° 3-004,inspection**  
Liste des sites accrédités et portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

# Sommaire

<b>LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS ISSUES DE LA VERIFICATION.....</b>	<b>3</b>
CRECHE LA MAISON BLEU (BORDEAUX CAUDERAN).....	3
<b>INFORMATIONS ADMINISTRATIVES.....</b>	<b>4</b>
CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT.....	4
EFFECTIF MAXIMUM DU PUBLIC ADMISSIBLE.....	4
DOCUMENTS COMMUNIQUEES AUX VERIFICATEURS.....	5
.....	5
<b>INFORMATIONS GENERALES.....</b>	<b>6</b>
TEXTES DE REFERENCE.....	6
MODALITES DE LA VERIFICATION.....	6
REGISTRE DE SECURITE.....	6
PERSONNE CHARGEE DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTALLATION.....	6
NATURE ET ETENDUE DE LA VERIFICATION.....	6
DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ETABLISSEMENT.....	6
HISTORIQUE DES PRINCIPALES MODIFICATIONS.....	7
<b>INSTALLATIONS DE SECURITE.....</b>	<b>8</b>
ECLAIRAGE DE SECURITE.....	8
CRECHE LA MAISON BLEU (BORDEAUX CAUDERAN).....	8
CIRCUITS DE SECURITE AUTRES QUE L'ECLAIRAGE.....	8
<b>AVIS SUR ARTICLES.....</b>	<b>9</b>

## **LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS ISSUES DE LA VERIFICATION**

### **CRECHE LA MAISON BLEU (BORDEAUX CAUDERAN)**

Notre vérification n'a fait l'objet d'aucune observation.

# INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

## CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

CRECHE LA MAISON BLEU (BORDEAUX CAUDERAN)

Désignation (ERP)	Type	Catégorie
CRECHE LA MAISON BLEU	R	4

TYPES	NATURE
L	Salles d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle ou à usage multiple.
M	Magasins de vente, centres commerciaux.
N	Restaurants et débits de boissons.
O	Hôtels et pensions de famille.
P	Salles de danse et salles de jeux. <i>(Salles de réunions dans le cas de Monaco)</i>
Q	Salles de conférence
R	Etablissements d'enseignement, colonie de vacances.
S	Bibliothèques, centres de documentation. <i>(Archives et musées dans le cas de Monaco)</i>
T	Salles d'exposition.
U	Etablissements sanitaires.
V	Etablissements de culte.
J	Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées.

TYPES	NATURE
W	Administration, banques, bureaux.
X	Etablissements sportifs couverts.
Y	Musées.
PA	Etablissements de plein air.
CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixe.
SP	Etablissements de spectacles
SG	Structures gonflables.
PS	Parcs de stationnement couverts.
OA	Hôtels -restaurants d'altitude.
GA	Gares accessibles au public.
EF	Etablissements flottants.
REF	Refuges de montagne.

TYPES	NATURE
GHA	Habitation
GHO	Hôtel
GHR	Enseignement
GHS	Dépôt d'archives
GHU	Sanitaire
GHW1	Bureau (hauteur comprise entre 28m et 50m)
GHW2	Bureau (hauteur > 50m)
GHZ	Habitation comprenant d'autres activités
GHTC	Tour de contrôle
ITGH	Immeuble de très grande hauteur

CATEGORIE	EFFECTIF
1 <sup>ère</sup>	Plus de 1500 personnes.
2 <sup>ème</sup>	Compris entre 701 et 1500 personnes.
3 <sup>ème</sup>	Compris entre 301 et 700 personnes.
4 <sup>ème</sup>	Inférieur à 300 sauf 5 <sup>ème</sup> catégorie.

## EFFECTIF MAXIMUM DU PUBLIC ADMISSIBLE

Effectif maximum du public admissible : 100

## DOCUMENTS COMMUNIQUES AUX VERIFICATEURS

Document	Avls	Référence
Notice de sécurité	Non présenté	
Plan (schéma unifilaire de l'éclairage)	Sans objet	
Procès-verbaux des commissions de sécurité	Non présenté	
Renseignement concernant les installations techniques (rapport RVRAT)	Non Présenté	
Rapport de vérification de protection contre la foudre	Sans objet	



## INFORMATIONS GENERALES

**Nota :** Notre vérification relative au code de la construction et de l'habitation ne porte que sur les exigences réglementaires concernant les installations électriques et d'éclairage. S'agissant des installations de sécurité, seul l'éclairage de sécurité fait l'objet d'un avis.

## TEXTES DE REFERENCE

Arrêté du 25-06-80 modifié - Dispositions particulières aux établissements du 1<sup>ème</sup> groupe (1 au 4<sup>ème</sup> catégorie)

## MODALITES DE LA VERIFICATION

Nous avons été accompagnés partiellement par  
Mme. CHEVAL, DIRECTRICE

A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :  
Mme. CHEVAL, DIRECTRICE

## REGISTRE DE SECURITE

Visé à l'issue de la vérification  
Tenue du registre : Mise à jour

## PERSONNE CHARGEE DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTALLATION

Mme. CHEVAL, DIRECTRICE

## NATURE ET ETENDUE DE LA VERIFICATION

Installations vérifiées : Ensemble des installations accessibles et présentées

Origine de l'installation vérifiée : Local comptage Basse Tension

**Nota :** Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

## DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ETABLISSEMENT

### CRECHE LA MAISON BLEU

**Description bâtiment :** Etablissement R+1 (862m<sup>2</sup>) : salles d'activités, bureau, buanderie, locaux sociaux, office de remise en température, locaux techniques ventilation et eau chaude.

**Activité :** Crèche

### **Origine de l'alimentation électrique :**

Réseau public de distribution basse tension – Tension : 400 V

Autres sources : TARIF JAUNE

Nombre d'armoire(s) vérifiée(s) : 3

## HISTORIQUE DES PRINCIPALES MODIFICATIONS

---

## INSTALLATIONS DE SECURITE

### ECLAIRAGE DE SECURITE

#### CRECHE LA MAISON BLEU (BORDEAUX CAUDERAN)

Localisation	Effectif maximal	Type d'éclairage	Constitution				N° d'obs (*)
			Cde de mise au repos	Blocs autonomes du type	Appareils éclairage alimenté par :	Type canalisation (1)	
Ensemble établissement	Inférieur ou égal 100	Evacuation	Oui	Diode électroluminescente		C2	

### CIRCUITS DE SECURITE AUTRES QUE L'ECLAIRAGE

#### CRECHE LA MAISON BLEU (BORDEAUX CAUDERAN)

Alarme incendie

## AVIS SUR ARTICLES

Arrêté du 25-06-80 modifié - Dispositions particulières aux établissements du 1<sup>er</sup> groupe (1 au 4<sup>ème</sup> catégorie)

**S** : Satisfaisant **NS** : Non Satisfaisant **SO** : Sans Objet **NV** : Non Vérifié **PM** : Pour Mémoire

Articles	Libellé	Avis	N° d'obs. (*)
<i>REGLE GENERALE A TOUS LES ERP DU 1<sup>er</sup> GROUPE</i>			
EL4.4	Conditions requises pour pouvoir poursuivre l'exploitation en cas de défaillance de la source normale.	<b>S</b>	
EL5.1	Définitions des locaux électriques	<b>SO</b>	
EL5.4	Dotation en moyens d'extinction adaptés aux risques électriques	<b>SO</b>	
EL5.5	Existence d'un éclairage de sécurité : BAES ou luminaires alimentés par source centrale de sécurité d'une part et BAPI d'autre part.	<b>SO</b>	
EL8.3	Ventilation des locaux de batteries (cf. NF C 15-100) et avertissement de coupure des dispositifs de charge pour les batteries de sécurité.	<b>SO</b>	
EL10.4	Obturation des parois traversées	<b>S</b>	
EL11.3	Enseignes et tubes luminescents à décharge : Coupure d'urgence - Les enveloppes doivent être en matériaux M3 ou Ds1, d0 ou résistant au fil incandescent 650°C.	<b>SO</b>	
EL11.4	Dans les locaux accessibles au public, manoeuvre des dispositifs de commande ou protection à plus de 2,5 m ou sous dépendance d'une clé ou d'un outil.	<b>S</b>	
EL11.7	Interdiction d'emploi de fiches multiples.	<b>S</b>	
EL15.3	Tableaux des installations de sécurité	<b>SO</b>	
EL17	Report des signalisations au poste de sécurité : coupure dispositifs de charge, défauts d'isolement (EL14.2 et EL16.4)	<b>SO</b>	
EL18	Maintenance, exploitation (obligation s'imposant à l'exploitant)	<b>S</b>	
EC5.3	Appareils d'éclairage mobiles uniquement en appoint. Hors des axes de circulation.	<b>S</b>	
EC6.5	Les appareils d'éclairage doivent être fixes ou suspendus	<b>S</b>	
EC6.6	Interdiction d'utiliser uniquement des lampes à décharge si temps d'amorçage > 15 secondes.	<b>S</b>	
EC7	Etat de veille durant l'exploitation et mise en service en cas de défaillance de l'éclairage normal/remplacement. Alimentation depuis la source de sécurité durant 1 heure au moins. Constitution par batterie centralisée ou blocs autonomes.	<b>S</b>	
EC9.1	Eclairage des indications de balisage par l'éclairage d'évacuation.	<b>S</b>	
EC13	Mise à disposition de lampes de rechange et de la notice descriptive.	<b>S</b>	
EC14.3	Exploitation : Obligation s'imposant à l'exploitant (Périodicité des tests de l'éclairage de sécurité)	<b>S</b>	





**BUREAU  
VERITAS**

**BUREAU VERITAS SA**

BORDEAUX  
Parc d'Activités Actipolis  
Avenue Ferdinand de Lesseps  
Canejan  
33612 CESTAS Cedex France  
Téléphone : 05 57 96 24 00  
Mail : Damien.Cesaire@fr.bureauveritas.com

**A l'attention de Mme CHEVAL CAMILLE**

LA MAISON BLEUE  
D3 - BORDEAUX  
33 RUE DETROIS  
33000 BORDEAUX

## Rapport de vérification électricité visite périodique



**Intervention du 15/02/2016 ( 0.5 jour )**

**Coordonnées du site :**  
**Nom du site :** LA MAISON BLEUE - BORDEAUX  
**Latitude :** -0.6101  
**Longitude :** 44.8412

**Lieu d'intervention :**  
D3 - BORDEAUX  
33 RUE DETROIS  
33000 BORDEAUX

**Numéro d'affaire :** 2451174  
**Référence du rapport :** 2451174/129.1.1.P  
**Rédigé le :** 16/02/2016  
**Par :** Damien CESAIRE  
Ce document a été validé par son auteur

**Activité de l'établissement :** CRECHE MUNICIPAL

**Date de la précédente vérification :** 11/03/2015

**Accréditation Cofrac n° 3-004,inspection**  
Liste des sites accrédités et portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

# Sommaire

<b>LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS ISSUES DE LA VERIFICATION.....</b>	<b>3</b>
CRECHE LA MAISON BLEU (BORDEAUX CAUDERAN).....	3
<b>INFORMATIONS GENERALES.....</b>	<b>4</b>
RAPPORT DES PRECEDENTES VERIFICATIONS.....	4
PERSONNE CHARGEE DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTALLATION.....	4
INSTALLATIONS VERIFIEES.....	4
MODIFICATIONS APPORTEES AUX INSTALLATIONS.....	4
<b>VERIFICATION RELATIVE A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS.....</b>	<b>5</b>
INFORMATION DOCUMENTAIRE.....	5
TEXTES DE REFERENCE.....	5
MODALITE DE VERIFICATION.....	5
REGISTRE DE SECURITE.....	6
CONDITION DE MISE HORS TENSION.....	6
<b>RESULTATS DES MESURES ET ESSAIS.....</b>	<b>7</b>
CONDITIONS DE MESURE.....	7
ABREVIATION, SIGLES ET REPERES UTILISES DANS LES TABLEAUX DE MESURES.....	7
APPAREILS DE MESURES UTILISES.....	7
PRISES DE TERRE.....	8
<b>AVIS SUR ARTICLES.....</b>	<b>9</b>
<b>SYNOPTIQUE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION.....</b>	<b>14</b>

# LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS ISSUES DE LA VERIFICATION

## CRECHE LA MAISON BLEU (BORDEAUX CAUDERAN)

N° d'obs.	Date de 1 <sup>ère</sup> apparition	Code OBS	Observations	Art. ref.	Suite donnée
<b>INSTALLATIONS BASSE ET TRES BASSE TENSION</b>					
<b>LOCAUX ET RECEPTEURS ELECTRIQUES</b>					
<b><u>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Salle de pause &gt; LOCAL TECHNIQUE</u></b>					
1	15/02/2016	DC/150216/1 22228/0	Relier au circuit de terre les deux prises du local technique ainsi que celles côté terrasse (zone P.A.C.).	CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3	
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; Bureau Direction</u></b>					
2	15/02/2016	DC/150216/1 22421/0	Fixer la prise de courant placée près de la fenêtre.	CDT R.4215-11 NF C 15-100 Art.530	
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; LOCAL TECHNIQUE</u></b>					
3	15/02/2016	DC/150216/1 14326/0	Relier au circuit de terre les deux prises détrompées de droite sur le socle triple.	CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3	
<b>RECEPTEURS / POINTS LUMINEUX / PRISES DE COURANT</b>					
<b><u>Ensemble établissement &gt; ETAGE &gt; Buanderie</u></b>					
			<b>Prise de courant</b>		
4	11/03/2015	AS/110315/12 5521/0	Réaliser ou améliorer la continuité de la liaison au conducteur de protection (valeur maximale de 2 ohms) sur trois prises de courant (à gauche en entrant par la porte de droite).	CDT R.4215-3 NF C 15-100 Art.411.3	

**Nota :** Les différentes préconisations formulées ci-dessus permettent de répondre aux exigences du(des) texte(s) de référence. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que ces préconisations n'intègrent pas les conditions d'exploitation. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir la pertinence de la solution proposée vis-à-vis des contraintes d'exploitation.



## INFORMATIONS GENERALES

### RAPPORT DES PRECEDENTES VERIFICATIONS

**Rapport de la précédente vérification périodique** : Présenté  
Ref ou N° du rapport : BX/11200157 (1ère pério. BTP Consultants 2014)

**Rapport de la précédente vérification initiale** : Présenté  
Ref ou N° du rapport : 2451174/128.1.1.R

**Rapport détaillé(dit quadriennal)datant de moins de quatre ans** : Sans Objet

### PERSONNE CHARGEE DE LA SURVEILLANCE DE L'INSTALLATION

Mme. CHEVAL, DIRECTRICE

### INSTALLATIONS VERIFIEES

**Installations vérifiées** : Ensemble des installations accessibles et présentées

**Nota** : Conformément à l'arrêté du 26/12/2011, le chef d'établissement doit préalablement, à toute intervention ultérieure, faire procéder à la vérification de la mise à la terre des appareils d'éclairages fixes qui n'ont pas fait l'objet de la présente vérification.

**Origine de l'installation vérifiée** : Local comptage Basse Tension

**Nota** : Toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le rapport (désignation, caractéristiques techniques, etc) doit être signalée à BUREAU VERITAS.

### MODIFICATIONS APORTEES AUX INSTALLATIONS

Aucune modification signalée

# VERIFICATION RELATIVE A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS

La vérification a pour objectif de signaler les points de non-conformité des installations électriques par rapport aux textes de référence définis ci-dessous. Cependant la conformité des matériels marqués CE n'est pas remise en cause. Notre vérification se limite à leur adaptation aux conditions d'utilisation et à leur état apparent.

**Nota :** L'examen des matériels électriques en présentation ou destinés à la vente est exclu de notre vérification.

## INFORMATION DOCUMENTAIRE

L'ensemble des éléments d'information ci-dessous est nécessaire à la réalisation de la vérification et est à fournir par le chef d'établissement tel que défini dans l'arrêté du 26/12/2011. Si l'un de ces éléments est incomplet ou absent, l'étendue de notre vérification sera limitée et peut conduire à des conclusions erronées. Toutefois, nous nous tenons à la disposition du chef d'établissement afin d'établir ou compléter ces documents dans le cadre d'une mission complémentaire (à l'exception du document « Déclaration CE de conformité »).

Documents	Avis
<b>Dossier Technique</b>	
1- Plans des locaux (listes des Influences externes, zonage*)	Présenté
2 - Plan de masse à l'échelle des installations avec implantation des prises de terre et des canalisations électriques enterrées	Non Présenté
3 - Cahier des prescriptions techniques ayant permis la réalisation des installations	Non Présenté
4 - Schémas unifilaires des installations électriques (tableaux électriques)	Présenté
5 - Carnets de câbles	Non Présenté
6 - Notes de calcul pour le dimensionnement des canalisations et des dispositifs de protection	Non Présenté
8 - Déclaration CE de conformité et notice d'instruction des matériels dans les zones ATEX	Sans objet
9- Liste des installations de sécurité et effectif max des différents locaux où bâtiments	Présenté
10 - Copie des attestations de conformité en application du décret n° 72-1120 du 14/12/72	Sans objet
<b>DRPE</b>	
Document DRPE	Référence : Sans Objet
<b>ERP</b> : Rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) des installations électriques	Non Présenté

\*Si un DRPE existe s'y reporter,

## TEXTES DE REFERENCE

«CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables. »

## CRECHE LA MAISON BLEU

### Arrêtés :

- Eclairage de sécurité
- Appareils amovibles

### Normes:

- NF C 15-100

## MODALITE DE VERIFICATION

Nous avons été accompagnés partiellement par  
Mme. CHEVAL, DIRECTRICE

A l'issue de notre vérification, nous avons fait part de nos observations à :

(\*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Mme. CHEVAL, DIRECTRICE

## REGISTRE DE SECURITE

---

Visé à l'issue de la vérification

## CONDITION DE MISE HORS TENSION

---

### En Basse Tension :

Du fait des impératifs d'exploitation du client, celui-ci ne nous a permis d'effectuer la mise hors tension que sur une partie des installations en basse tension. De ce fait, les dispositifs différentiels résiduels ont été testés partiellement. Nous vous rappelons que ces vérifications visant à assurer la sécurité des personnes sont obligatoires. Nous sommes à votre disposition pour définir, selon les termes du contrat, les modalités d'un complément de vérification.

# RESULTATS DES MESURES ET ESSAIS

## CONDITIONS DE MESURE

### MESURES D'ISOLEMENT

Les mesures d'isolement par rapport à la terre sont effectuées sous 500 V continu sur les canalisations en aval des DDR défectueux ou sur les canalisations pour lesquelles il a été constaté une absence de DDR nécessaire pour la protection des personnes (contacts indirects), sur les matériels amovibles hors tension, ou sur les récepteurs dont la liaison à la terre a été jugée défectueuse. La valeur est considérée comme satisfaisante si elle est supérieure à 0,5 M.ohms.

### VÉRIFICATION DE LA CONTINUITÉ ET DE LA RÉSISTANCE DES CONDUCTEURS DE PROTECTION ET DES LIAISONS EQUIPOTENTIELLES

La vérification de la continuité des conducteurs de protection est effectuée à l'aide d'un ohmmètre ou d'un milliohmètre. Elle est correcte si la valeur mesurée satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105 § D6.

### ESSAIS DE DECLENCHEMENT DES DISPOSITIFS DIFFERENTIELS RESIDUELS

La valeur du seuil de déclenchement est correcte si elle est comprise entre  $0,5 \Delta n$  et  $\Delta n$ . ( $\Delta n$  : sensibilité du dispositif différentiel). Les essais sont réalisés entre une phase et la terre. En cas de manque de sélectivité, les essais sont réalisés entre le neutre ou une phase amont et une autre phase en aval.

### MESURE DES IMPEDANCES DE BOUCLE (protection "contacts indirects")

Cette mesure est effectuée si nécessaire à l'aide d'un milliohmètre de boucle. Le dispositif de protection est correct, si son temps de coupure pour le courant de défaut déterminé, satisfait aux prescriptions du guide UTE C 15-105.

### MESURE DE RÉSISTANCE DE PRISE DE TERRE

Cette mesure est effectuée en choisissant suivant l'installation, l'une des méthodes ci-après :

- En régime TT : Mesure de boucle. Le résultat est satisfaisant si la résistance mesurée  $R \leq \frac{UL}{\Delta n}$

(UL : tension limite conventionnelle ; n : sensibilité du différentiel principal). Cette méthode donne un résultat par excès.

- En régime IT, TN, et avant mise sous tension : Mesure à l'aide d'un telluromètre. Le résultat de la mesure est satisfaisant s'il est inférieur ou égal aux seuils fixés par les réglementations en vigueur suivant l'utilisation de la prise de terre (NF C 15-100, NF C 13-100, NF C 13-200, etc.)

### MESURE DU SOL ANTISTATIQUE

La mesure est réalisée à l'aide d'un mégohmmètre entre la barrette de liaison équipotentielle du local et le sol par l'intermédiaire d'un trépied métallique tel que défini au titre 6 de la NF C 15-100.

Cinq mesures sont effectuées dans les quatre angles et au centre du local. La valeur la plus élevée des moyennes des mesures réalisées est retenue et considérée comme satisfaisante si elle est inférieure à 25 M. ohms.

## ABREVIATION, SIGLES ET REPERES UTILISES DANS LES TABLEAUX DE MESURES

### PRISE DE TERRE

Nature de la prise de terre	Non communiqué	Ceinturage à fond de fouille	Ensemble de prises de terre interconnectées	Piquet de terre	
Repère	NC	FF	EI	PT	A (Autre)

Méthode de mesure	Par résistance de boucle	Par telluromètre
Repère	RB	T

Code mesure	Barrette ouverte	Barrette fermée	Ensemble interconnecté
Repère	A	B	C

### RECEPTEURS ELECTRIQUES :

PC (Vérif. / acc.) : Prise de courant (vérifiée / accessible)

AE (Vérif. / Exist.) : Appareil d'éclairage (Vérifié / existant)

## APPAREILS DE MESURES UTILISES

Mesure de la résistance de prises de terre : **MFT 1502/2 (Megger)**

Mesure de l'isolement : **MFT 1502/2 (Megger)**

Vérification de la continuité et de la résistance des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles : **MFT 1502/2 (Megger)**

Test de déclenchement des dispositifs différentiels : **MFT 1502/2 (Megger)**

Mesure des impédances de boucle : **MFT 1502/2 (Megger)**

Essais de fonctionnement des contrôleurs permanents d'isolement : **Sans objet**

(\*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

## PRISES DE TERRE

Emplacement et désignation	Résistance de prise de terre				Commentaires	N° d'obs (*)
	Nature prise de terre (1)	Méthode de mesure (1)	Valeur mesurée (Ohms)	Code mesure (1)		
<b>CRECHE LA MAISON BLEU(BORDEAUX CAUDERAN)</b>						
<b><u>Ensemble établissement &gt; RDC &gt; LOCAL TECHNIQUE</u></b>						
Terre des masses BT	NC	RB	2	C		

(1) Consulter la liste des abréviations

## AVIS SUR ARTICLES

CODE DU TRAVAIL Articles R.4215-3 à R.4215-17, R.4226-5 à R.4226-13 et leurs arrêtés pris pour application, normes applicables.

**C** : Conforme    **NC** : Non Conforme    **SO** : Sans Objet    **NV** : Non Vérifié

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
<b>INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DE SECURITE</b>					
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité.	A.14/12/2011 art 1		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité constitué par une installation fixe	A.14/12/2011 art 2		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité d'évacuation	A.14/12/2011 art 5		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité par bloc autonome	A.14/12/2011 art 9		C	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité alimenté par une source centralisée	A.14/12/2011 art 8		SO	
CDT R.4215-17	Conception et réalisation de l'éclairage de sécurité d'ambiance ou antipanique	A.14/12/2011 art 6		SO	
CDT R.4226-13	Présence de lampes de rechange	A.14/12/2011 art 12		C	
CDT R.4226-13	Etat d'entretien et fonctionnement de l'éclairage de sécurité	A.14/12/2011 art 11		C	
<b>DISPOSITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AUX APPAREILS ELECTRIQUES AMOVIBLES</b>					
CDT R.4226-12	Raccordement des appareils amovibles. Conservation de la continuité du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 543	C	
CDT R.4226-12	Choix du matériel en fonction des influences externes	A.20/12/2011 art 3	NF C 15-100 Art. 512	C	
CDT R.4226-12	Enceintes conductrices exigües	A.20/12/2011 art 7	NF C 15-100 Art. 706	SO	
CDT R.4226-12	Tension d'alimentation des appareils amovibles	A.20/12/2011 art 2		C	
CDT R.4226-12	Raccordement des appareils amovibles. Conservation de la continuité du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 555	C	
CDT R.4226-12	Câbles souples de raccordement, prises de courant, prolongateurs et connecteurs	A.20/12/2011 art 4	NF C 15-100 Art. 559	C	
CDT R.4226-12	Réunion ou séparation hors charge de la prise de courant >32A	A.20/12/2011 art 6	NF C 15-100 Art. 555	SO	
CDT R.4226-12	Raccordement avec la canalisation fixe. Connexion du conducteur de protection avant les conducteurs actifs. Impossibilité de mise sous tension accidentelle du conducteur de protection	A.20/12/2011 art 5	NF C 15-100 Art. 559	C	
<b>PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMPLACEMENTS A RISQUE D'EXPLOSION</b>					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection contre les surcharges et les courts-circuits		NF C 15-100 Art. 424.9	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Conducteur PEN interdit		NF C 15-100 Art. 424.11	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Liaisons équipotentielles		NF C 15-100 Art. 424.12	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des canalisations		NF C 15-100 Art. 424.8-424.14	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Protection		NF C 15-100 Art. 424.10	SO	

(\*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
	des circuits par DDR en schémas TT et TN				
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Dispositif de coupure d'urgence à l'extérieur de l'emplacement dangereux		NF C 15-100 Art. 424.13	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion		NF C 15-100 Art. 554	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Choix des matériels		NF C 15-100 Art. 424.2-424.3	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Machines tournantes et transformateurs		NF C 15-100 Art. 424.15	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Obturation des caniveaux, conduits, fourreaux, etc. et traversées de parois		NF C 15-100 Art. 424.7	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Installations électriques limitées		NF C 15-100 Art. 424.1	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Canalisation non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 424.5	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion. Courant admissible réduit dans les conducteurs		NF C 15-100 Art. 424.4	SO	
<b>PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES LOCAUX ET EMBLEMENTS A RISQUE D'INCENDIE</b>					
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Installation électriques limitées		NF C 15-100 Art. 421-422.1.1	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Dispositions générales		NF C 15-100 Art. 421-422	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection DDR en schéma TT et TN		NF C 15-100 Art. 421-422.1.7	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Protection des moteurs		NF C 15-100 Art. 421-422.1.13	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Canalisations non noyées non propagatrices de la flamme (catégorie C2)		NF C 15-100 Art. 421-422.1.4	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Conducteurs PEN interdit		NF C 15-100 Art. 421-422.1.8	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Degré de protection des enveloppes		NF C 15-100 Art. 421-422.1.5	SO	
CDT R.4215-12	Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie. Situation des dispositifs de protection		NF C 15-100 Art. 421-422.1.6	SO	
<b>SECTIONS DES CANALISATIONS</b>					
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des canalisations. Section minimale des conducteurs		NF C 15-100 Art. 523	C	
<b>DISPOSITIFS DE CONNEXION</b>					
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion. Connexion des appareils aux installations		NF C 15-100 Art. 559	C	
CDT R.4215-6	Choix et mise en oeuvre des dispositifs de connexion		NF C 15-100 Art. 526-559	C	
<b>USAGE DE DIELECTRIQUE LIQUIDE ET TRANSFORMATEUR DE TYPE SEC</b>					
CDT R.4215-6	Installations où il est fait usage de diélectrique liquide inflammable ou installations renfermant des transformateurs de type sec		NF C 15-100 Art. 421	SO	

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
<b>RISQUES D'ECHAUFFEMENTS ET DE BRÛLURE</b>					
CDT R.4215-5	Mesure de protection contre les risques d'échauffements et de brûlure.		NF C 15-100 Art. 423-559	C	
CDT R.4215-6	Non manœuvre en charge des sectionneurs, prises de courant BT de courant assigné supérieur à 32 A		NF C 15-100 Art. 536	SO	
<b>PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES</b>					
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les court-circuits		NF C 15-100 Art. 435	C	
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités. Coordination entre les dispositifs de protection contre les surcharges et les court-circuits		NF C 15-100 Art. 533-536	C	
CDT R.4215-6	Choix et protections des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités		NF C 15-100 Art. 524-535	C	
CDT R.4215-6	Protection des installations contre les surintensités		NF C 15-100 Art. 430-533	C	
<b>DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX EMPLACEMENTS SPECIAUX</b>					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les chocs électriques dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	SO	
<b>PROTECTION CONTRE LES CONTACTS INDIRECTS</b>					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre fonctionnelle.		NF C 15-100 Art. 545	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement d'un autotransformateur		NF C 15-100 Art. 552	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par liaison équipotentielle supplémentaire		NF C 15-100 Art. 415	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée		NF C 15-100 Art. 558	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation		NF C 15-100 Art. 411-531	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement assuré par dispositifs différentiel à courant résiduel		NF C 15-100 Art. 531	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation		NF C 15-100 Art. 411.3	NC	1 / 3 / 4
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de protection		NF C 15-100 Art. 543	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Protection des conducteurs actifs		NF C 15-100 Art. 431	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Dispositions applicables aux conducteurs de protection		NF C 15-100 Art. 544	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par coupure automatique de l'alimentation		NF C 15-100 Art. 411.6	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects par très basse tension de sécurité (TBTS) ou de protection (TBTP)		NF C 15-100 Art. 414	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement. Installations de mise à la terre.		NF C 15-100 Art. 542	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts indirects. Présence tension sur les masses métalliques		NF C 15-100 Art. 612	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les défauts d'isolement par isolation double ou renforcée		NF C 15-100 Art. 412	C	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Résistance de la prise de terre du neutre		NF C 15-100 Art. 442	SO	
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions en schéma IT		NF C 15-100 Art. 534	SO	

(\*) Se reporter à la liste récapitulative des observations



Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
<b>PROTECTION CONTRE LES CONTACTS DIRECTS</b>					
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement		NF C 15-100 Art. 781	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par séparation électrique		NF C 15-100 Art. 413	SO	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs par isolation, obstacle ou éloignement		NF C 15-100 Art. 410	C	
CDT R.4215-3	Mesure de protection contre les contacts directs; Absence de partie active accessible aux travailleurs		NF C 15-100 Art. 411.2	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Isolement des canalisations		NF C 15-100 Art. 612.3	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Bon fonctionnement des dispositifs différentiels et/ou contrôleur permanent d'isolement		NF C 15-100 Art. 612.6	C	
<b>VOISINAGE ENTRE INSTALLATIONS DE DOMAINES DE TENSION DIFFERENTS</b>					
CDT R.4215-4	Mesure de protection contre les surtensions. Voisinage entre installations de domaines de tension différents		NF C 15-100 Art. 528	SO	
<b>LOCAUX OU EMBLEMES DE SERVICE ELECTRIQUE</b>					
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Eclairage de sécurité		NF C 15-100 Art. 781.5.4	SO	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Conditionnement et ventilation		NF C 15-100 Art. 781.5.3	SO	
CDT R.4215-13	Locaux ou emplacements de service électrique. Distances minimales à respecter dans les passages		NF C 15-100 Art. 781.4	SO	
CDT R.4226-9	Locaux de service électrique. Accès aux locaux ou emplacements, portes - conditions d'ouverture et de fermeture		NF C 15-100 Art. 781.3	SO	
<b>SECTIONNEMENT ET COUPURE D'URGENCE</b>					
CDT R.4215-7	Sectionnement		NF C 15-100 Art. 462-536	C	
CDT R.4215-7	Sectionnement. Division des installations		NF C 15-100 Art. 314	C	
CDT R.4215-7	Sectionnement		NF C 15-100 Art. 551	C	
CDT R.4215-8	Coupure d'urgence		NF C 15-100 Art. 463-536	C	
<b>IDENTIFICATION</b>					
CDT R.4215-10	Identification du cheminement des canalisations enterrées		NF C 15-100 Art. 514.2	SO	
CDT R.4215-10	Repérage des conducteurs (neutre, PE et PEN)		NF C 15-100 Art. 514.3	C	
CDT R.4215-10	Identification des circuits, et des appareillages - Adéquation, schémas/réalisation		NF C 15-100 Art. 514.1	C	
<b>CONFORMITE AUX NORMES ET MAINTIEN EN ETAT DE CONFORMITE</b>					
CDT R.4215-16	Conformité aux normes des matériels ayant une fonction de sécurité		NF C 15-100 Art. 511	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Fixation des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	C	
CDT R.4226-5-R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dispositions concernant l'entretien de l'installation (état du matériel)		NF C 15-100 Art. 512.2-522	C	
<b>FIXATION, MODE DE POSE</b>					
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des matériels		NF C 15-100 Art. 559	C	
CDT R.4215-11	Fixation et état mécanique apparent des matériels		NF C 15-100 Art. 530	NC	2
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations		NF C 15-100 Art. 521- 529	C	

Articles	Libellé	Arrêté	Référentiel Nominatif	Avis	N° d'obs. (*)
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Voisinage avec des canalisations non électrique		NF C 15-100 Art. 528	C	
CDT R.4215-9	Mode de pose des canalisations. Obturation des percements (planchers, murs, parois, etc.)		NF C 15-100 Art. 527	C	
<b>CONDITIONS D'INFLUENCES EXTERNES</b>					
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (parc de caravanes, marinas).		NF C 15-100 Art. 708-709	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les piscines et autres bassins		NF C 15-100 Art. 702	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les locaux contenant une baignoire ou une douche		NF C 15-100 Art. 701	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les saunas.		NF C 15-100 Art. 703	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes (installations de chantiers)		NF C 15-100 Art. 704	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes dans les établissements agricoles		NF C 15-100 Art. 705	SO	
CDT R.4215-11	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes.		NF C 15-100 Art. 512-522	C	
CDT R.4226-5- R.4226-7	Maintien en état de conformité des installations électriques. Dépoussiérage		NF C 15-100 Art. 512-522	C	
<b>CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE</b>					
CDT R.4215-11	Conception et mise en oeuvre des installations en fonction de leur domaine de tension.		NF C 15-100 Art. 512-555	C	

(\*) Se reporter à la liste récapitulative des observations

# SYNOPTIQUE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

## CRECHE LA MAISON BLEU



# Contrats de maintenance



# Eco Sécurité Incendie

*Forfait sécurité, Confiance incluse*

**CRECHE LA MAISON BLEUE**

Site de :

D 3  
33 rue Détrois  
33200 BORDEAUX

## **CONTRAT DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SECURITE INCENDIE CRECHES – ERP Type R**

- Extincteurs
- Eclairage de sécurité / BAES
- Désenfumage naturel
- SSI – Alarme & Détection incendie
- Formation du personnel – Suivi – Exercices évacuation –  
Assistance au passage des Commissions de Sécurité

**Service Client  
01 39 31 74 46**

Extincteurs, BAES, RIA, Désenfumage, Détection, Signalisation, Formation  
Eco Sécurité Incendie – 75 rue de l'Orme Meaire – 95 220 HERBLAY  
Tél 01 39 31 74 46 – Fax 01 39 97 41 32 – [contact@ecosecuriteincendie.fr](mailto:contact@ecosecuriteincendie.fr)  
S.A.R.L au capital de 17 000 € - RCS Pontoise 483 108 320 – APE 4618 Z



Service d'installation et de maintenance des extincteurs (référer l'el 14-NF 285) – Certificat n° 552/10/04 – 285



## CONTRAT FORFAITAIRE DE VERIFICATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SECURITE INCENDIE

Entre Le Client :  
D 3  
33 rue Nétois  
33200 BORDEAUX

D'une part,

Et ECO SECURITE INCENDIE, S.A.R.L. au capital de 17 000 € inscrite sous le numéro 483 108 320 RCS Pontoise, dont le siège social est situé 75 rue de l'Orme Maccaire 95220 Harblay, dénommée ci-après « La Société »,

D'autre part,

### Article A – Objet / Contenu

La Société s'engage à réaliser la maintenance annuelle des installations de sécurité incendie du Client selon les modes opératoires énoncés ci-après. Après chaque intervention, la mise à jour du registre de sécurité sera effectuée et un compte rendu de maintenance sera adressé.

La Société réalisera la maintenance des installations de sécurité incendie de chaque site du Client dont l'adresse a été communiquée, selon les modalités décrites dans le présent contrat.

Les prestations comprises dans le forfait sont définies comme suit.

### Chapitre 1. EXTINCTEURS

#### OPERATIONS COMPRISES DANS LE FORFAIT VERIFICATION + MAINTENANCE PREVENTIVE + MAINTENANCE CORRECTIVE (Hors remplacement des appareils vétustes)

1. La Société s'engage à réaliser la maintenance des extincteurs de moins de dix ans du Client en respect des normes françaises de maintenance d'extincteurs NFS 61-919 (normes techniques de maintenance), NFS 61-922 (normes d'organisation de la maintenance) et des instructions techniques d'installation et de maintenance de la règle APSAC R4. Les prestations incluses au forfait sont les suivantes :
  - 1.1. La vérification des extincteurs : acte de vérification, joints, étiquette de maintenance et scellé
  - 1.2. La remise en état des appareils selon les règles de maintenance incendie énoncées ci-dessus
  - 1.3. Le changement des pièces détachées défectueuses et les petites fournitures nécessaires (sauf si les appareils ne sont plus normalisés)
  - 1.4. Le rechargement périodique des appareils, selon les normes en vigueur et en respect des recommandations des fabricants (maintenance préventive - maintenance additionnelle approfondie) ET selon les besoins constatés (maintenance corrective)
  - 1.5. Les frais de déplacement du technicien de la Société
  - 1.6. La mise à jour du registre de sécurité, la rédaction du compte rendu de maintenance
  - 1.7. La possibilité pour le Client de bénéficier lors du passage annuel, pour lui-même ou pour l'un de ses collaborateurs, d'une démonstration gratuite sur la manipulation d'un extincteur, à condition de le demander le jour de l'intervention au technicien.
2. Changement des appareils vétustes et/ou adaptation des équipements  
Les éventuels changements d'appareils ou adaptation d'équipement ne seront pratiqués qu'après acceptation par le Client des préconisations du technicien, mentionnées sur le rapport de maintenance et chiffrées sur devis.
3. Interventions en dehors du passage annuel incluses au forfait
  - 3.1. Le rechargement gratuit des appareils percutes par inadvertance ou ayant servi à éteindre un début d'incendie (sauf si une déclaration à l'assurance a été établie), à condition que la bonne foi du Client ne soit pas remise en cause par la Société
  - 3.2. Le traitement des demandes de dépannage et des éventuelles réclamations dans le délai de 72 h

Page 2 sur 6



3.3. La réinstallation gratuite des appareils en cas de nouvelle configuration des locaux

3.4. La gratuité des frais d'intervention sur appel pour les cas décrits ci-dessus

Les extincteurs à eau ou à poudre en pression permanente ne bénéficient pas de cet avantage : en effet, ces extincteurs ne sont rechargeables qu'en usine (mise sous pression à l'azote) avec des surcoûts importants. De même, les extincteurs percutes lors d'actes de malveillance ou de vandalisme ne bénéficient pas de cette prise en charge.

## Chapitre 2. ECLAIRAGE DE SECURITE (BAES)

### **OPERATIONS COMPRISES DANS LE FORFAIT VERIFICATION ET MAINTENANCE PREVENTIVE (opérations de maintenance NFC 71 - 800)**

1. Essai en coupure secteur
2. Dépose du BAES et nettoyage des différentes parties
3. Contrôle de l'autonomie de fonctionnement hors secteur de chaque BAES
4. Remplacement des ampoules défectueuses (de veille et/ou d'éclairage de secours)
5. Contrôle de la signalisation apposée sur chaque BAES
6. Mise en place de l'étiquette de maintenance
7. Les frais de déplacement du technicien
8. Le coût de recherche de panne et d'établissement du diagnostic
9. La rédaction et la délivrance du rapport d'intervention, avec les éventuelles anomalies décelées et les propositions chiffrées de maintenance corrective

## Chapitre 3. SYSTEMES DE DESENFUMAGE NATUREL

### **OPERATIONS COMPRISES DANS LE FORFAIT VERIFICATION ET MAINTENANCE PREVENTIVE (Opérations de maintenance NFS 61 - 937 / NFS 61 - 938) : déclenchement mécanique, déclenchement pneumatique, déclenchement par détection de fumée**

1. **Déclenchement mécanique et / ou pneumatique**
  - 1.1. Essai de chaque système de commande (tirez-lâchez, treuil, coffret CO<sup>2</sup> - avec contrôle des cartouches de déclenchement en place)
  - 1.2. Remplacement des cartouches CO<sup>2</sup> utilisées pour les essais
  - 1.3. Vérification du degré d'ouverture de l'exutoire selon les capacités initiales de l'appareil
  - 1.4. Vérification de l'état et de l'efficacité des vérins d'ouverture ou des mécanismes en place
  - 1.5. Contrôle de l'état du fusible thermique - si présent
  - 1.6. Contrôle de l'exutoire (par accès toiture sécurisé) : état des joints, des fixations, des charnières, état de la paroi (coupole, voute, plaque PCA)
  - 1.7. Graissage des éléments selon caractéristiques et besoins (ex : charnières soumises aux intempéries)
  - 1.8. Vérification des liaisons câble ou des liaisons cuivre entre le système de commande et l'exutoire
  - 1.9. Vérification des poulies de renvoi, contrôle de la qualité des fixations, réglages
2. **Déclenchement de l'ouverture d'exutoire par détection de fumée, commande CMSI ou DAD**
  - 2.1. Test de déclenchement d'ouverture avec aérocol de la tête de détection incendie
  - 2.2. Contrôle des connexions du détecteur, nettoyage, vérification du retour en position d'attente
  - 2.3. Vérification du bon déclenchement de l'électro-aimant du treuil, du module ou sur le verrou de l'exutoire. Nettoyage des mécanismes.
  - 2.4. Dépose du capot de Détecteur Autonome Déclencheur
  - 2.5. Contrôle du câblage et du raccordement électrique
  - 2.6. Contrôle des fusibles de protection (220 et 24 volts) et des batteries de secours
  - 2.7. Repose du capot du Détecteur Autonome Déclencheur
  - 2.8. Réarmement du Détecteur Autonome Déclencheur et de l'électro-aimant, fermeture de l'exutoire
3. **Relevé des informations techniques, compte rendu de maintenance**
  - 3.1. Sur les composants : systèmes de commande, liaisons, déclencheurs automatiques
  - 3.2. Sur les exutoires : coupole, vérins, dimensions
  - 3.3. Réalisation du diagnostic de remise en état, recherche de la solution efficace
  - 3.4. Dépannage de l'installation selon état et possibilités
  - 3.5. Rédaction du compte rendu de maintenance pour retour d'information rapide au Client





## Chapitre 4. SYSTEME D'ALARME INCENDIE & DETECTION INCENDIE

### **OPERATIONS COMPRISES DANS LE FORFAIT VERIFICATION & MAINTENANCE PREVENTIVE**

#### **Pour les systèmes d'alarme incendie :**

1. Sur le tableau de signalisation, vérification des fusibles de protection, tests ces témoins lumineux, vérification de l'état des batteries en coupure de la source normale d'alimentation
2. Test de fonctionnement de chaque déclencheur manuel (DM / Boilers bris de glace)
3. Vérification du fonctionnement des diffuseurs sonores / sirènes / Vérification de l'audibilité en tout point du signal d'évacuator
4. Vérification des connexions et serrage si besoin (vibrations, causes extérieures)
5. Essai du système sur source auxiliaire ( 5 minutes). Pendant cet essai, il est possible de faire un exercice d'évacuation avec l'ensemble de l'établissement. Cette prestation est alors offerte et un bilan d'exercice est remis au responsable.
6. Recherche des éventuelles pannes et établissement du diagnostic
7. Relevé des informations techniques et rédaction du compte rendu de maintenance

#### **Pour les systèmes de détection incendie :**

#### **SYSTEME DE DETECTION INCENDIE**

- Tableaux de signalisation SDI-ECS / CMSI
  - contrôle ces tensions élémentaires et des protections
  - contrôle ces différents circuits et des fonctions du tableau
  - contrôle ces connexions
  - contrôle individuel des blocs de zone
- Alimentation de secours (AES) et / ou puissance, batteries :
  - contrôle de la charge des batteries, nettoyage des cosses
  - mise en fonctionnement en secours (occupant la source principale)
  - contrôle ces tensions et courants
  - remise en fonctionnement marche normale
  - contrôle du fonctionnement du chargeur automatique
- Détecteurs ponctuels :
  - contrôle d'état des lignes de détecteurs, isolement, courant de garde / d'alarme
  - essais sur les lignes avec un générateur adapté
  - essais sur le dérangement de chaque boucle en débranchant successivement un détecteur, un fil et / ou en enlevant un fusible
- Détecteurs à rayon optique :
  - nettoyage de l'optique
  - contrôle du circuit
  - contrôles de l'alignement émetteur-récepteur
  - essais d'alarme par opacité et dérangement par obstruction
- Indicateur d'action :
  - contrôle de fonctionnement de chaque Indicateur d'action
- Déclencheurs manuels :
  - essai fonctionnel de chaque déclencheur
- Equipement d'alarme :
  - contrôle de l'état de chaque diffuseur sonore
  - essais de fonctionnement

#### **SYSTEME DE MISE EN SECURITE INCENDIE**

- Dispositifs actionnés de sécurité (D.A.S.) :
  - essai de toutes les fonctions et de tous les D.A.S (exemples portes coupe feu asservies)
- Dispositifs de transmission des alarmes et dérangements :
  - essai des dispositifs de report d'alarme, UAE, répéteur imprimante

A l'issue de chaque intervention, un rapport sera adressé au Client et le registre de sécurité sera mis à jour (dès lors qu'il aura pu être mis à disposition par le Client).



#### Interventions sur le SSI :

La Société ne pourra être tenue pour responsable de la « non fourniture » des pièces de rechanges non fournies par les constructeurs ; les parties détermineront alors conjointement comment régler le problème posé dans les plus brefs délais.

D'une manière générale, le Client s'engage à s'engager à informer la Société de tous changements intervenus ou à prévoir : d'utilisation des lieux et/ou d'usage, d'agencement de ces lieux et/ou de leur environnement quel qu'il soit.

Pendant toute la durée du contrat, toute inspection, modification ou dépannage devra être réalisé par la Société ou sous sa responsabilité. Dans le cas contraire, les conséquences éventuelles resteront de l'entière responsabilité du Client qui en tout état de cause doit en informer la Société.

En cas d'interruption partielle ou totale du fonctionnement du SSI, il appartient au Client de mettre en place et de prendre en charge les mesures palliatives qui s'imposent, jusqu'à la remise en service de l'installation, et le cas échéant d'en informer son assureur.

La Société assurera les dépannages sous 72 h, 5 j / 7 hors jours fériés du lundi au vendredi, dans la tranche horaire 9h / 18h. Le délai d'intervention court à partir de l'envoi par le Client d'un fax au siège de la Société. Les dépannages seront facturés au Client selon les barèmes en vigueur. En cas d'urgence, une demande de dépannage peut être traitée dans un délai plus court.

Observations : sauf exception, les établissements de type R ne sont pas dotés d'installations de détection incendie. Les établissements sont généralement équipés d'alarme incendie d'évacuation.

#### Chapitre 5. FORMATION DU PERSONNEL – EXERCICES D'EVACUATION – ASSISTANCE AU PASSAGE DES COMMISSIONS DE SECURITE

##### Formation du Personnel :

La Société a construit une offre de formation du personnel et d'accompagnement des exercices d'évacuation adaptées aux Crèches – ERP de type R.

Deux modules sont proposés :

- Formation (Evacuation & Utilisation du SSI) / de 3 à 12 personnes par session
- Formation (Evacuation & Utilisation du SSI + Utilisation des Moyens de Secours – extincteurs) / de 3 à 12 personnes par session

Ce chapitre a seulement valeur d'information sur le mode de fonctionnement des formations incendie. Le Client est décisionnaire pour l'organisation des formations au sein de ses établissements.

##### Exercices d'évacuation :

Pendant l'essai des sirènes effectué lors de la maintenance annuelle du système d'alarme incendie, il est possible de faire un exercice d'évacuation avec l'ensemble de l'établissement. Cette prestation est alors offerte et un bilan d'exercice est remis au responsable.

En dehors du passage annuel de maintenance, il reste possible de contacter la Société pour qu'un formateur assiste les Professionnelles de la Crèche pendant le déroulement d'un exercice d'évacuation. Ce service est offert dès lors que la présence d'une personne de la Société n'engendre pas un déplacement spécifique. Les demandes sont traitées au cas par cas.

##### Assistance au passage des commissions de sécurité :

En fonction des cas et des besoins, un responsable technique de la Société peut aider à la préparation du passage de la Commission de Sécurité, puis assister le Client le jour de la visite. Le Client devra pour cela prévenir la Société dans les meilleurs délais des dates de convocation.



**Article B – Interventions en dehors du passage annuel de maintenance**  
Le contrat forfaitaire permet au Client de bénéficier :

- D'un délai d'intervention de 72 h pour dépannage, dans la tranche horaire 8h / 18h, 5 jours / 7, hors jours fériés. Ce délai sera raccourci selon la nature de l'urgence (exemple désentumage et SSI).
- De tarifs préférentiels sur les travaux de remise en état, tant d'un point de vue pièces détachées que main d'œuvre.

**Article C – Date d'effet – Durée – Périodicité d'intervention**

Le Contrat est conclu pour une période d'un an à compter de la signature des présentes. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour une période identique, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant la date anniversaire de signature des présentes.

Les opérations de maintenance définies au contrat se déroulent chaque année au « mois anniversaire » de première intervention.

Afin de répondre aux éventuels besoins du service, la période de vérification pourra être modifiée, conformément aux tolérances énoncées par les organismes compétents de plus ou moins un mois sans que cela modifie les dispositions du présent contrat.

Le service client ECO SECURITE INCENDIE contactera par téléphone le responsable d'établissement pour planifier le planning d'intervention.

**Article D – Tarifs HT**

Pour tenir compte de l'évolution des prix des marchandises et autres consommables utilisés, La Société pourra réviser ses prix dans la limite de 2,5 % chaque année, sans que cela constitue un motif de rupture de contrat par le Client.

**EXTINCTEURS / chapitre 1**

Forfait Maintenance par extincteur : 18.50 €

Le nombre d'extincteurs figurant sur le compte rendu de maintenance sert de base au calcul de la facture.

**ECLAIRAGE DE SECURITE (BAES) / chapitre 2**

Forfait Maintenance par BAES : 6.50 € par BAES à technologie SATI, 9.50 € par BAES à technologie standard.

Le nombre d'extincteurs figurant sur le compte rendu de maintenance sert de base au calcul de la facture.

**SYSTEMES DE DESENFUMAGE NATUREL / chapitre 3**

Forfait Maintenance préventive par crèche possédant un système de désenfumage : 75.00 € \*

\* Hors coût éventuel de moyen d'accès toiture de type nacelle, échafaudage ou échelle grande hauteur

**SYSTEME D'ALARME INCENDIE & DETECTION INCENDIE / chapitre 4**

Forfait vérification Système Alarme Incendie par crèche : 85.00 €

Modalités de règlement : 30 jours fin de mois.

**Observations / Conditions Particulières**

.....

Fait en double exemplaire à Boulogne..... le 5/11/15.....

Pour le Client,  
Nom du Signataire .....  
Gache / Signature .....

**LA MAISON BLEUE**  
31-40e d'Arques  
92100 BOULOGNE-BELLEVILLE  
Tel. 01 46 54 40 34 - Fax 01 46 54 91 11  
SIRET 47 805 210 000

Pour la Société  
**ECO SECURITE INCENDIE**  
Service Maintenance  
8920 HERBLAY  
Tel. 01 80 31 74 46



**LECOQ SAS**

ENERGIE  
INSTALLATION  
MAINTENANCE

**CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

**ENTRE**  
**LA MAISON BLEUE**  
CENTRE MULTI-ACCUEIL D3  
33, Rue Détruis  
33200 BORDEAUX

**ET**

**La société LECOQ**  
SAS au capital de 100 000 euros,  
dont le siège social est au 20, rue 19 Mars 1962 - 33320 EYSINES,  
immatriculée sous le numéro 472 200 2948 au RCS de BORDEAUX

Dénommé « Le Prestataire » et représenté par David BELIN, P.D.G.

**NATURE DU CONTRAT : TYPE P2**  
**CENTRE MULTI-ACCUEIL**

**Rue Détruis**

**33000 BORDEAUX**

20, rue 19 Mars 1962 - 33320 EYSINES - Tél. 05 56 16 85 00 - Fax 05 56 16 85 01 - [contact@lecoq.fr](mailto:contact@lecoq.fr)

SAS capital de 100 000 € R.C. 472 200 294 8 Bordeaux - INSEE 333 33 043 1045 - BIREME 472 200 284 84084 - APE 4322B





**ARTICLE I — NATURE DE L'INSTALLATION**

Le présent contrat concerne les installations de :

- o CHAUFFAGE/CLIMATISATION
- o VENTILATION
- o ADoucISSEUR
- o PRODUCTION ECS
- o DISCONNECTEUR

La nomenclature du matériel concerné figure dans l'annexe n° 1 ci-jointe.

**ARTICLE II — PRESTATIONS ET FOURNITURES A LA CHARGE DU PRESTATAIRE****1. Assistance technique :**

La société LECOQ est habilitée à formuler toutes recommandations auprès du client. Elle devra porter à la connaissance du client toutes les dispositions à prendre pour assurer la longévité, la sécurité des appareils ainsi que l'amélioration des rendements liée aux ECONOMIES D'ENERGIE.

Le prestataire déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile dans le cadre de ses activités liées au présent contrat.

Le prestataire s'engage à assurer l'entretien conformément aux règles de l'art et plus généralement de manière à apporter une intervention de qualité et de nature à assurer le bon fonctionnement de l'appareil, dans la mesure où toutes les règles d'installation et de bonne utilisation sont respectées.

La responsabilité du prestataire ne saurait être engagée par tous les incidents ou accidents provoqués par fausse manœuvre, malveillance, sinistres, guerre, inondations, tremblement de terre, incendie, orages. Elle ne saurait l'être non plus pour d'éventuels incidents dans le circuit de chauffage (en dehors de la chaudière) ou de la cheminée.

**2. Prestations :**

La Société LECOQ assurera par elle-même les interventions suivant la périodicité et nature des interventions figurant en annexe.

**3. Dépannages :**

Dans le cadre des prestations comprises dans le présent contrat et sur simple appel des services généraux et confirmation écrite par fax ou mail aux coordonnées suivantes :

Bureau Service Maintenance au 05 56 16 85 05 - Télécopie au 05 56 16 85 06 - [contact@lecoq.fr](mailto:contact@lecoq.fr)  
du lundi au vendredi de 8 H à 12 H et de 13 H 30 à 17 H 30 sauf le vendredi après-midi à 16 H 30

En dehors de ces horaires, vous pourrez contacter notre service d'astreinte 24 H/24 et 7 J/7 au 06 08 55 57 00

la Société LECOQ procédera aux opérations de dépannage qui pourraient se révéler nécessaires sur les appareils énumérés à l'annexe n° 1.

La Société LECOQ est en mesure d'intervenir dans les 4 heures et 24 H sur 24 H en déléguant sur place le personnel technique et la main d'œuvre nécessaire à l'intervention demandée.



Si l'intervention faisait apparaître la nécessité de remplacer des pièces, de procéder à des réparations ou des mises en état non comprises dans le contrat, le prestataire en informera aussitôt le souscripteur. La Société LECOQ établira gratuitement un devis indiquant la nature et le prix de ces travaux et fournitures de matériel, ainsi que les conditions auxquelles ils seront effectués.

Après réception d'un ordre de service ou d'un bon de commande, signé par le client, le prestataire interviendra pour exécuter les travaux de réparation prévus au devis.

Si, sur la demande du souscripteur la Société LECOQ se voyait confier des travaux en régie ou des interventions de dépannage pour des prestations non comprises dans le présent contrat, les prestations de service correspondantes seraient alors facturées au taux et suivant les modalités d'application déterminées par les barèmes en vigueur dans l'entreprise.

#### **4. Outillage :**

La Société LECOQ assurera la fourniture de l'outillage et des appareils de mesure et de contrôle nécessaires pour ses interventions.

#### **5. Registre d'entretien :**

Les opérations d'entretien ou de dépannage seront consignées sur des rapports d'intervention spécifiques au matériel. Seront consignés également la nomenclature des travaux nécessaires au maintien en parfait état de fonctionnement de l'installation. Un exemplaire de ces rapports, visé par le client, sera classé dans le registre d'entretien : intervention. Chaque partie disposera d'un exemplaire du rapport d'intervention, l'exemplaire vert étant conservé par le client.

#### **6. Arrêt de l'installation :**

Pour les visites techniques, la Société LECOQ se mettra en accord avec le client pour permettre l'arrêt de l'installation. Ces arrêts seront aussi courts que possible afin de ne pas nuire au bon fonctionnement de l'ensemble. Ils sont contractuellement prévus pour

être effectués du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00. Toute intervention en dehors de cette plage fera l'objet d'un accord du client, objet d'une annexe intégrée aux présentes et en faisant partie intégrante.

#### **7. Assurance et responsabilité :**

Le Prestataire assurera la conduite et la surveillance de l'ensemble de l'installation. Il ne saurait pour autant être tenu responsable des dommages ou responsabilités, des vices dus à l'état de l'ensemble de l'installation ou de non-conformité avec les règlements en vigueur, ni des accidents matériels ou corporels susceptibles de se produire en cours d'exploitation, ni des interruptions qui pourraient survenir et leurs conséquences, quant au fonctionnement de l'installation du fait d'une intervention étrangère à l'entreprise. La Société LECOQ doit réceptionner les interventions non effectuées par ses soins, dont elle a la maintenance.





#### Exclusions d'assurance et responsabilité :

Les dommages causés par des tempêtes, ouragans ou tremblements de terre et, plus généralement, par tous phénomènes naturels catastrophiques présentant le caractère de la force majeure.

- Les dommages occasionnés :
  - par la guerre,
  - par la guerre civile, les actes de terrorisme ou de sabotage, des émeutes, des mouvements populaires, la grève ou le lock-out.
  - par fausses manœuvres, malveillance, interventions étrangères, incendie, utilisation en atmosphère anormalement polluée (poussière abondante, vapeurs grasses et/ou corrosives), sinistres dus à des phénomènes naturels tels que le gel, inondations, orages.
  - par tout fait ou événement imprévisible ou inévitable mettant le service d'entretien dans l'impossibilité absolue d'exécuter tout ou partie de ses engagements ou d'empêcher le dommage qui s'est produit, notamment les dommages causés directement ou indirectement par des tiers, et ne résultent pas des interventions du personnel LECOQ : ils n'engendreront aucune obligation de responsabilité, et de sécurité, tant sur le plan matériel que corporel, ceci du fait même que notre assistance est intermittente et limitée.

#### ARTICLE III - OBLIGATIONS A LA CHARGE DU CLIENT

Il appartiendra au Client de prendre toutes dispositions afin d'assurer la fourniture de l'énergie y compris l'eau et l'électricité, en quantité suffisante nécessaire au bon fonctionnement de l'installation.

Dans le cas où les installations ne seraient pas conformes aux textes en vigueur, le prestataire avisera le client pour le mettre en demeure d'y remédier, à ses frais, le cas échéant par un marché de mise en conformité ou de réparation distincte, à défaut de quoi le contrat d'entretien pourra être résilié au profit du prestataire qui conservera, en tout état de cause, le droit au paiement de l'année en cours.

Il en sera de même dans le cas où des personnes étrangères à la société LECOQ interviendraient, sans son accord, pour effectuer des travaux faisant l'objet de ce dernier.

L'entretien ne se substitue pas aux contrôles réglementaires auxquels l'installation peut être soumise et à la mise en conformité de celle-ci vis-à-vis des textes en vigueur.

Le Client assurera :

- Le remplacement du matériel suivant la fréquence indiquée par le constructeur, ainsi que les pièces atteintes par la limite d'usure qu'elle qu'en soit l'origine (fourniture et main d'œuvre).
- Toutes les modifications des installations nécessaires au respect des réglementations postérieures à la réception des travaux.
- Les frais (fourniture et main d'œuvre) résultant de la mise en conformité des installations avec la réglementation en vigueur.
- Le maintien en bon fonctionnement des divers appareils et installations pouvant avoir des répercussions sur les installations entretenues.

GV







**ARTICLE IV - DUREE et DENONCIATION**

Le présent contrat est établi pour une durée d'une année et prendra effet le : *1 Janvier 2015*  
à convenir

Il est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception de l'une ou l'autre des parties trois (3) mois au moins avant la date anniversaire du contrat.

Quelle que soit la partie en ayant pris l'initiative, la société LECOQ s'engage à laisser les installations répertoriées en bon état de fonctionnement.

Résiliation : en plus des conditions contractuelles prévues dans le contrat, en cas de non-paiement des redevances dans les délais prévus par celui-ci, le prestataire se réserve le droit après une simple mise en demeure par lettre recommandée, restée huit (8) jours sans réponse, de suspendre ses prestations, sans préjudice de l'application d'intérêts de retard calculés au taux légal.

**ARTICLE V — PRIX**

En contrepartie de ces prestations énumérées dans les articles précédents, la Société LECOQ facturera au client la somme forfaitaire annuelle de

3576 € HT (trois mille cinq cent soixante seize Euro hors taxes).

**ARTICLE VI — REVISION DE PRIX**

Le prix est révisable de plein droit chaque année au moment du renouvellement de l'abonnement, en plus ou en moins, en fonction de l'évolution de l'indice.

L'indice de référence est le dernier indice connu à la date de signature du contrat.

La révision s'effectuera pour chacun des éléments du prix par l'application de la formule :

$$P = P_0 \left( 0,80 \frac{S}{S_0} + 0,20 \frac{Fsd1}{Fsd1_0} \right)$$

Dans laquelle :

P = prix révisé P<sub>0</sub> = Prix de base

S<sub>0</sub> et S = valeurs du mois d'établissement du contrat et valeur à la date anniversaire du contrat de l'indice Coût Horaire du Travail – Industries mécaniques et électriques (ICHT-IME) publié au B.O.C.C.R.F

Fsd<sub>1</sub><sub>0</sub> et Fsd<sub>1</sub> = valeur du mois d'établissement du contrat et valeur à la date anniversaire du contrat de l'indice Frais et services divers – modèle de référence n°1 (FSD1).

*60*



**ARTICLE VII - CONDITIONS DE PAIEMENT**

La facturation annuelle sera effectuée en un (1) seul terme le début du mois de :

> janvier

Le règlement sera effectué au plus tard 15 jours à réception de facture par :

- Prélèvement SEPA (joindre un RIB)
- Chèque



**ARTICLE VIII - LITIGE**

En cas de contestation, les parties privilégieront la résolution amiable du litige. Le cas échéant, le Tribunal de Grande Instance ou de Commerce du siège de l'entreprise seront compétents.

A EYSINES, le 16 octobre 2014

A Boulogne, le 1.12.14

**LE PRESTATAIRE**

**Le CLIENT**

Faire précéder la signature de la mention manuscrite «LU ET APPROUVE»

lu et approuvé

LA MAISON BLEUE



**ANNEXE 1 :****LISTE DU MATERIEL OBJET DU CONTRAT**

↖ 1 climatiseur split HITACHI	4 visites / ans
↖ 1 pompe à chaleur LENNOX	4 visites / ans
↖ 1 ensemble pompes de circulation	2 visites / ans
↖ 1 production ECS avec régulation	2 visites / ans
↖ 1 ensemble panneaux solaires avec régulation	4 visites / ans
↖ 1 disconnecteur	1 visite / ans
↖ 1 adoucisseur	2 visites / ans
↖ 1 centrale double flux	4 visites / ans
↖ 1 ensemble VMC / extracteur	1 visite / ans
↖ 1 ensemble compteurs énergies / régulation	1 visite / ans
↖ 1 ensemble radiateurs / collecteur plancher	1 visite / ans
↖ 2 clapets coupe-feu	1 visite / ans





Région Grand Ouest

LA MAISON BLEUE  
A l'attention de Mme VOISEN  
31 rue d'Aguessseau  
92 200 BOULOGNE BILLAN COURT

Eysines, le mercredi 26 novembre 2014

Objet : Contrat de maintenance ascenseur  
CRECHE D3 - 33 rue Détruis à Bordeaux

Madame,

Pour faire suite à votre demande, vous trouverez ci-joint notre proposition de contrat d'entretien pour l'ascenseur du site précité :

- Contrat d'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'une durée d'un an, sauf préavis 3 mois avant l'échéance.

Contrat 3 ans	TERCIAIRE MINIMAL	
UR431	990.00 HT/an	1 188.00 TTC/an

(TVA en vigueur 20% - Base de prix : janvier 2014 - valable 3 mois)

Ce contrat d'entretien comprend les prestations relatives à l'arrêté ministériel du 18 novembre 2004 et du décret n°2012-674 du 7 mai 2012 :

- Visite d'entretien : visite régulière de maintenance toutes les six semaines, visites semestrielles pour les essais câbles et annuelle pour les essais parachute
- Intervention pour dépannage 7j/7, délai 6h de 8h à 17h
- Intervention pour désincarcération des usagers bloqués 7j/7, 24h/24 délai 1h maximum
- Exploitation de la téléalarme par notre service de dépannage Otis-Line 24h/24, 7j/7
- Carnet d'entretien électronique consultable 24h/24 sur [www.otis.fr](http://www.otis.fr)
- Réalisation de l'étude de sécurité obligatoire
- Remplacement des pièces prévues au contrat

Vous souhaitant bonne réception de la présente et, restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

Cordialement,

Aurélien Bédouin  
Ingénieur commercial Otis  
05 57 82 48 87  
06 27 45 88 22



8-11-141 111-000 2000 / FE 4139 B. Siège social : 2, place de la Pyramide, La Défense 92099 Paris Cedex 19  
S.G.S. du Centre de Recherche : 20110 442101 000 PCS Hérisson - N° TVA : FR 75 548 108 870  
Crédit IFU Otis/Alstom Ascenseurs

OTIS LINE 0.800.24.24.07  
APPEL GRATUIT DÉPANNAGE  
7 JOURS SUR 7 - 24 HEURES SUR 24

20141126 14:20:10 1001 000 000 000



## Maintenance Otis Service Tertiaire

Vous êtes propriétaire ou gestionnaire d'un bâtiment équipé d'un ascenseur ?  
La réglementation évolue et vos attentes sont fortes en matière de confort et de satisfaction des passagers.  
Pour répondre à vos besoins, Otis vous propose un contrat de maintenance adapté à votre utilisation de l'ascenseur.

N° du contrat : 450EPUZE / N° d'affaire : 450EPUZE001

### Adresse de l'installation

CENTRE MULTI ACCUEIL - GREGHE DS  
33 RUE DETROIS  
33200 BORDEAUX

### Contrat établi entre

MAISON BLEUE - N° SIREN 515116473  
représenté par MME CHEVAL  
agissant en qualité de DIRECTRICE

Adresse  
31 RUE D'AGUESSEAU  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Tel. 01 84 19 01 94

Fax

### Et la société Otis

Adresse  
Agence Service de Bordeaux  
270, avenue Jean Mermeoz  
33327 EYSINES

Tel. 05 57 92 49 80

Fax 05 57 92 49 80

N° 10000000000000000000

OTIS LINE à votre écoute 24h/24 et 7j/7 pour toute demande d'intervention 0 800 24 24 07 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Otis - Siège Social : 1 place de la Grande Halle d'Orléans, 92400 Puteaux - Adresse Fiscale : 3206/ La Défense Cedex - Tel 01 45 01 00 00  
E 38 de capital de 202 296 € - SIREN 545 107 800 R. O. B. Nanterre - APE 4329 B

**OTIS**



# Maintenance Otis Service Tertiaire

Dans le cadre de la réglementation sur la Sécurité des Ascenseurs Existants<sup>(1)</sup>, Otis s'engage sur des objectifs de service mesurables dans 4 domaines :

- > La Maintenance de votre ascenseur,
- > La réparation et le remplacement de Matériel,
- > La rapidité d'intervention de nos équipes,
- > La Communication avec le propriétaire et les utilisateurs.

	Base	Options	Repère
<b>Maintenance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition du plan de maintenance .</li> <li>- Visites régulières espacées au minimum de 6 semaines</li> <li>- Visites annuelles</li> <li>- Visites annuelles comprenant notamment le nettoyage du toit de cabine, du fond de courtoie et du fond de machine</li> <li>- Etude de sécurité décret n° 2009-73261</li> </ul>	Maintenance préventive supplémentaire	Page 7
<b>Matériel</b>	<p>Contrôle Minimal : réparation ou remplacement des pièces listées par le contrat Minimal.</p>	<p>Contrôle, Essai réparation ou remplacement des pièces listées pour le contrat Étendu.</p>	Page 8
<b>Intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délai maximum d'intervention sur place pour l'éleveur en cas de panne libérée en cabine</li> <li>• Délai maximum d'intervention pour dépannage 7j/7 de 8h à 17h, dans un délai maximum de 6 heures</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Intervention pour dépannage 7j/7 de 8h à 17h, dans un délai maximum de 6 heures</li> <li>2 Intervention pour dépannage 24h/24, dans un délai maximum de 6 heures la journée et de 8 heures la nuit</li> <li>3 Selon la technologie de votre ascenseur, possibilité de surcoûts le contrat Étendu</li> </ol>	Page 9
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un contact commercial personnalisé</li> <li>• Un service client accessible 24h/24 et 7j/7</li> <li>• Carnet d'intérêt électronique et portail portail d'assistance sur <a href="http://www.otis.com">www.otis.com</a></li> <li>• L'information par e-mail (ou fax) en cas d'ascenseur arrêté</li> <li>• Rencontre de techniciens avec le propriétaire ou son représentant</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Informations systématiques par e-mail (ou fax) concernant d'un appel traité par OTIS LIME dans des délais de réponse de l'intervenant.</li> <li>2 a) Service des appels 24h/24 du service des ascenseurs pour les 12 derniers mois sur <a href="http://www.otis.com">www.otis.com</a></li> <li>3 Exploitation téléassistance FEM.</li> <li>4 Exploitation téléalarme.</li> </ol>	Page 10

Document confidentiel

<sup>(1)</sup> Ce décret est conforme aux dispositions de la loi n° 2005-104 relative à l'égalité des territoires et au littoral, de la loi n° 2004-63 du 9 septembre 2004 relative à la sécurité des ascenseurs et des escaliers, de la loi n° 2002-272 du 7 mai 2002 relative à l'égalité des territoires et au littoral, de la loi n° 2000-1205 du 12 décembre 2000 relative à la sécurité des ascenseurs, des escaliers, des monte-charges, des téléphériques, des téléphériques funiculaires, des téléphériques à câble, des téléphériques à funiculaire, des téléphériques à funiculaire à câble, des téléphériques à funiculaire à câble et des téléphériques à funiculaire à câble.



# Conditions Particulières

## Service Tertiaire

N° du contrat : 450EPUZE / N° d'affaire : 450EPUZE00\*

### Options retenues au contrat (Prix par appareil)

Maintenance Cils Service Tertiaire	Matériel : Contrat Minimal
------------------------------------	----------------------------

### Durée du contrat

Date d'effet Contrat : 01/12/2014

Contrat d'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'une durée de 1 an(s) sauf préavis donné par lettre recommandée 3 mois avant l'expiration d'une de ces périodes

Date d'achèvement : 30/11/2017

Nb : Vous bénéficiez d'un an d'entretien gratuit, ensuite la facturation en débutera qu'au 1<sup>er</sup> décembre 2015.

### Liste des appareils :

N° Appareil	Site Appareil	Adresse Appareil	Date Ehet Prestations	Date de 1ère Facturation
LR431	GRECHE D3	33 RUE DETROUS 33200 BORDEAUX	01/12/2014	01/12/2015

### Révision de prix

Mois de référence : Juin

Date d'application : 01 Janvier

Formule de révision de prix :

$$P = P_0 \times ((0,7 \times ICHT-IME/ICHT-IME_0) - (0,2 \times BT4B/BT4B_0) + (0,1 \times EBIOCC/EBIOCC_0))$$

où : ICHT-IME : Indre coût horaire du travail Industrie Mécanique et Electrique (ex ICHT-IE) ;  
BT4B : travaux ascenseurs (source : Fédération française du bâtiment et ministère de l'Équipement)  
EBIOCC : Ensemble énergie, biens intermédiaires biens équipement (ex EBIO)

Illustration chiffrée du calcul du coefficient de révision de l'année N-1 (valeurs fictives)

Indice	Valeur du mois de référence année N-1	Valeur du mois de référence année N
ICHT-IME	100	105
BT4B	200	215
EBIOCC	100	103

$$P = 1 \times (0,7 \times 105/100) + (0,2 \times 215/200) + (0,1 \times 103/100) = 1,3422$$

### Conditions de règlement

Périodicité de facturation : Trimestriel à échoir

Délai de règlement : Comptant

Mode de règlement : Chèque

### Observations

La valeur s'analysera par référence aux critères définis dans le fascicule de documentation AFNOR FDP 82-022 (article 4.6.2.a) publié en Septembre 2006.

N° de contrat : 450EPUZE







# Bordereau de Prix

## Service Tertiaire

N° du contrat : 450EPUZE / N° d'affaire : 450EPUZE001

N° Appareil	Type	Charge (en kg)	Vitesse (m/s)	Contrôle	Nbre NV	Prix Annuel HT Euro *	TVA %	Prix Annuel TTC Euro *
UR43*	GEN2	ES0	1.0	VF Gardées	2	990,00	20	1 188,00

Total HT Euro *	990,00
Total TTC Euro *	1 188,00

Famille option	Les options personnalisées
Communication	EXPLOITATION TELEALARME

\* Les options retenues au contrat sont comprises dans les prix mentionnés.

Offre valable 3 mois.

Date de l'offre : 09/12/2014

OTIS (Nom et Fonction) :  
AURELIE DELPHIN  
Ingénieur Commercial

Signature:

OTIS  
270, avenue Jean Jaurès  
33327 EYSINES Cedex  
Tél. 08.67.42.46.82  
Site 512 107600 077

08/12/2014 14:10:00

Je reconnais avoir lu et communiqué les Conditions Générales d'entretien des ascenseurs (Suivant du 09/09/09) (bordereau de prix), déclaré en accord plus commissions et les accepter dans toute leur étendue.

CLIENT (Nom et Fonction) :

Voisin  
Responsable Maintenance

Date :

le 10/12/14

Signature et cachet

LA MAISON BLEUE

21, rue de la République  
33100 BORDEAUX  
TÉL. 05 56 38 73 50 - 05 56 38 73 51  
SIRET 330 000 000 000 000



## 1.3.4 Contrat installations électriques

# Contrat Vérification des installations techniques

CONTRAT-IVS 092010

Agence : IdF CN

Service : Exploitation (Contrats Nationaux)

N° d'offre : 003388/120229-0107 Rév. 0

Responsable de l'offre : DAVID Laurence

Tél. : 01.69.47.12.39

Email : laurence.david@fr.bureauveritas.com

### Désignation de l'affaire CONTRAT NATIONAL – LA MAISON BLEUE VERIFICATIONS PERIODIQUES REGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

#### Entre les soussignés

D'une part

**LA MAISON BLEUE**  
31 RUE D'AGUESSEAU  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Ci-après désigné

**Le Client**

Représenté par

**Madame Isabelle ROBIC**  
TÉL : - 06.24.88.97.05 Fax : - isabellerobic@la-maison-bleue.fr

Et d'autre part

**Bureau Veritas**  
Immeuble La Vanoise - 6/18 rue du Pelvoux  
Courcouronnes  
91010 EVRY CEDEX

Ci-après désigné

« Bureau Veritas »

Représenté par

**Laurence DAVID**  
Chef de Service Contrats Nationaux  
Contact commercial : Laurence DAVID - Tél. : 01.69.47.12.39  
Fax : 01.69.47.12.59 - e-mail : laurence.david@fr.bureauveritas.com

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV.**

Le Client confie à Bureau Veritas, qui accepte, les prestations désignées ci-après aux conditions particulières et ce conformément aux conditions générales jointes (référence CGSF-VC)



Page n° : 1 / 10

Siège social : 6771 Boulevard du Château - 92571 MEUILLY SUR SEINE CEDEX - www.bureauveritas.fr  
Société Anonyme au capital de 13 112 232,12 Euros - RCS Nanterre B 775 630 621  
Toute reproduction interdite - Copyright Bureau Veritas



## Conditions particulières

### 1. Prestations confiées à Bureau Veritas

Le Client confie à Bureau Veritas les prestations suivantes :

**Prestation 1** : Vérification périodique annuelle des installations électriques effectuée conformément aux modalités du paragraphe 4.2 de la fiche mission jointe FMEL01.

### 2. Domaines et conditions d'intervention

Les prestations de Bureau Veritas portent exclusivement sur les installations suivantes :

La quantité de matériels exacte sera définie lors de l'établissement du premier rapport de vérification.

Les prestations de Bureau Veritas auront lieu à l'adresse suivante :

DIVERS ETABLISSEMENTS EN FRANCE

L'intervention de Bureau Veritas comprend

- 1 visite sur site
- L'établissement d'un rapport de vérification qui sera mis à disposition sur le site web « Maestro »

### 3. Conditions d'intervention

Les Conditions Générales d'intervention et les dispositions particulières relatives aux missions confiées, précisent les conditions de réalisation des prestations, et notamment les dispositions suivantes :

Le Client conserve la direction et la responsabilité des installations, équipements et appareils sur lesquels Bureau Veritas est appelé à intervenir et désigne une personne compétente connaissant bien les installations pour accompagner l'intervenant Bureau Veritas.

Le Client s'engage à préparer la visite de Bureau Veritas et à faciliter la réalisation des contrôles en s'assurant des points suivants :

- les installations seront accessibles
- pour les vérifications électriques, le rapport de vérifications initiale ou à défaut le dernier rapport complet (année n-1) de vérification périodique ou de la visite quadriennale sera remis à Bureau Veritas. En l'absence de tels documents, Bureau Veritas effectuera la première vérification périodique comme une visite initiale.
- les documents relatifs aux équipements à vérifier (plans, schémas, notices...) seront mis à la disposition de l'intervenant Bureau Veritas le jour de la vérification.

Lorsque la totalité ou une partie des installations ne peut être vérifiée pour une raison identifiée dans le rapport, le complément de vérification sera réalisé à la demande du client au titre d'une prestation supplémentaire.



Page n° : 2 / 10

Siège social : 6771 Boulevard du Château - 92571 MEULLY SUR SEINE CEDEX - [www.bureauveritas.fr](http://www.bureauveritas.fr)  
Société Anonyme au capital de 13 112 232,12 Euros - RCS Nanterre B 775 690 621  
Toute reproduction interdite - Copyright Bureau Veritas



#### 4. Prix des prestations

Le prix des prestations confiées par le Client à Bureau Veritas est fixé à :

##### Prestation 1 : Electricité – Périodicité annuelle

De 1 à 30 places : 280,00 € H.T. par visite (deux quatre-vingt euros hors taxes par visite)  
De 31 à 60 places : 380,00 € H.T. par visite (trois cent quatre-vingt euros hors taxes par visite)  
De 61 à 90 places : 480,00 € H.T. par visite (quatre cent quatre-vingt euros hors taxes par visite)

Ces Prix sont assujettis à la TVA en vigueur.

Ils sont revalorisés à minima selon l'indice ICHT-N comme indiqué ci-dessous :

$P = P_0 \times I / I_0$	$P$ $P_0$	= prix actualisé à la date de la facture = prix de base à la date du contrat	$I$ $I_0$	= indice ICHT-N à la date de facture = indice ICHT-N à la date du contrat
--------------------------	--------------	---	--------------	--

#### 5. Tarification particulière

##### 5.1. – Situations particulières

- Les frais de déplacement sont compris dans les Prix de Bureau Veritas à l'exception des frais de déplacement hors métropole ou sur des sites difficiles d'accès (îles, refuges de montagne, ...) qui seront facturés sur la base des dépenses réelles engagées.
- Les prix d'intervention pour un site donné, seront au moins égaux à 280 € HT.
- Toute intervention supplémentaire, à la demande ou du fait du client, fera l'objet d'une facturation sur la base d'un tarif de facturation minimum de 280 € HT par demi-journée (par exemple : locaux ou installations inaccessibles, travaux inachevés, demande de levées de réserves, ...).

##### 5.2. – Interventions hors horaires d'ouverture

- Les interventions avant 8h ou après 18h font l'objet d'une majoration des prix de 150 %.
- Les interventions le samedi font l'objet d'une majoration de prix de 150% ; celles ayant lieu le dimanche ou un jour férié, de 200%.
- Les interventions en urgence, sous 48 heures, font l'objet d'une majoration de prix de 150%.

#### 6. Facturation

Les factures de Bureau Veritas sont présentées à l'issue de l'intervention sur site.

Elles sont payables à 45 jours date de facture, de préférence par virement bancaire au compte référencé ci-après :

<b>BNP Paribas LA DEFENSE</b>	
Code IBAN FR76 3000 4017 3800 0223 8988 805	Code SWIFT/BIC BNPAFRPPPTX

#### 7. Durée du contrat

Pour les missions périodiques, le présent contrat prend effet à réception du présent document signé par le Client. Il est conclu pour une durée ferme de trois ans et sera renouvelé par tacite reconduction pour une durée égale, sauf dénonciation, par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant l'échéance du contrat.



Page n° : 3 / 30

Siège social : 6771 Boulevard du Château - 92571 NEUILLY SUR SEINE CEDEX - www.bureauveritas.fr  
Société Anonyme au capital de 13 112 232,12 Euros - RCS Nanterre B 775 690 621  
Toute reproduction interdite - Copyright Bureau Veritas



N° d'offre : 003389/120229-0107

### 8. Identification du client (à compléter ou à modifier)

L'adresse d'envoi du rapport      Contact :      Madame Isabelle ROBIC  
Email contact :      isabellerobic@la-maison-bleue.fr

La raison sociale du client payeur :      LA MAISON BLEUE

Le numéro SIRET du client payeur :      47759521900631

Le numéro de TVA Intracommunautaire :

L'adresse de facturation :      Divers entités à nous préciser

Le présent document comporte 10 pages, y compris les conditions générales de service Bureau Veritas (référencées CGSF-VC) et les annexes éventuelles de définition de prestations qui en font partie intégrante. Sa durée de validité est de 3 mois à partir de sa date d'émission. Cette offre formera contrat à sa signature par les deux parties.

Pour concrétiser son accord et permettre à Bureau Veritas de programmer son intervention, le Client renvoie le présent contrat dûment complété et signé à l'adresse suivante :

Bureau Veritas  
Immeuble La Vanolée - 6718 rue du Polvoux  
Courcouronnes  
91019 EVRY CEDEX

A l'attention de Laurence DAVID

Ce contrat a été émis par Bureau Veritas, le 29 Février 2012.

Fait à EVRY  
Le  
Par Bureau Veritas

A Le Nom : Qualité : Le Client *
--

\* Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé », et apposer le cachet commercial.



Page n° : 4 / 10

Siège social : 6771 Boulevard du Château - 92571 NEUILLY SUR BEINE CEDEX - www.bureauveritas.fr  
Société Anonyme au capital de 13 112 232,12 Euros - RCS Nanterre B 775 690 621  
Toute reproduction interdite - Copyright Bureau Veritas



1.3.5 Contrat entretiens espaces extérieurs

**BOUTRIE de BIE**

*Paysage*

Crèche La maison Bleue  
Rue Détré

33000 BORDEAUX

Messanges , Le 30 Janvier 2015

**DEVIS N° P715001**

**Entretien des espaces verts de la crèche D3**

**Objet :** Entretien des espaces verts

**Chargé d'affaires :** DUROU Benjamin

**Adresse du chantier :** Rue Détré  
33000 BORDEAUX



CODE	DESIGNATION	QTE	UNITE	P.L. VENTE	MONTANT
<b>ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA CRECHE D3</b>					
	Période entre janvier et mars : Entretien comprenant le ramassage des feuilles, la taille des arbres et arbustes, la protection des feuillages sensibles au gel, l'amendement de fond, un passage dans les massifs	1/00	FFT	207,20 €	207,20 €
	Période d'avril à juin : Entretien comprenant la mise en marche, le réglage et le suivi de l'arrosage, la tarification du gaz, le désherbage manuel des massifs... Deux passages par mois.	1/00	FFT	1.450,00 €	1.450,00 €
	Période de Juillet à Septembre : Entretien comprenant le suivi de l'arrosage, la tarification du gaz, le désherbage manuel des zones de massifs... Deux passages par mois.	1/00	FFT	1.450,00 €	1.450,00 €
	Période d'Octobre à Décembre : Entretien comprenant la tarification du gaz, l'hivernage du réseau d'arrosage, le ramassage des feuilles, la protection des feuillages sensibles au gel, la taille des inflorescences séchées... Un passage dans les massifs.	1/00	FFT	207,20 €	207,20 €
	<b>TOTAL</b>				<b>3.314,40 €</b>
					<b>TOTAL H.T.</b>
					<b>3.314,40 €</b>
					<b>Impôt</b>
					<b>-12,70 €</b>
					<b>TOTAL H.T.</b>
					<b>3.301,70 €</b>
					<b>TVA 20 %</b>
					<b>660,34 €</b>
					<b>TOTAL T.T.C.</b>
					<b>3.962,04 €</b>



CODR	DESIGNATION	QTE	UNITE	ML. REVUE	MONTANT
------	-------------	-----	-------	-----------	---------

- Conditions de règlement :

30% à la commande  
Situations intermédiaires suivant l'avancement du chantier  
solde à réception

*1 facture par trimestre  
45j fin de mois.*

- Période d'intervention :

- Sous-traitance autorisée :

- Travaux :

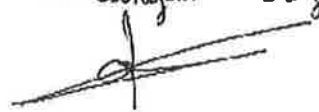
Les travaux non-prévus dans le présent devis doivent être exécutés après acceptation par le client d'une nouvelle offre concernant ces travaux supplémentaires.

- Garantie de reprise des végétaux: Application jusqu'à 15 jours suivant la plantation

Le client assure avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des travaux situés au verso (notamment délais et pénalités de retard) pour un montant de :

HT: 9307,00 C  
TVA: 860,80 E  
TTC: 10167,80 E

Fait à Carrejan le 30 janvier 2015



L'entrepreneur BOUYRIE de BIE

Lui et approuvé, bon pour commande

**BOUYRIE de BIE Paysage Sas**  
Chemin de Carmentron  
40600 MESSANGES  
T. 05 58 48 93 26  
F. 05 58 48 92 30  
contact@bouyriedebie.fr  
40600 BISCARROSSE T. 05 58 78 02 50  
33400 BAZAS T. 05 56 25 91 29

*Bon et approuvé  
bon pour commande*

LA MAISON BLEUE  
BOUYRIE de BIE  
40600 MESSANGES  
T. 05 58 48 93 26  
F. 05 58 48 92 30  
contact@bouyriedebie.fr







# **Contrat SILLIKER et résultats d'analyses bactériologiques**





CRECHE LA MAISON BLEUE

CRECHE LA MAISON  
BLEUE-2013-07-CONTRAT  
CADRE  
VERSION C

TYPE  
CONTRAT  
R02-10  
SELECT

PAGE  
1 sur 26



la Maison Bleue  
l'expertise petite-enfance

RESTAURATION COLLECTIVE

CONTRAT CADRE  
VERSION C  
PRESTATION DE SERVICES

PRESTATIONS D'ANALYSES ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE

*CRECHE LA MAISON BLEUE SAS  
31 RUE D'AGUESSEAU  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
CONTACT ROLE : MBLEU-1*

N° DE REFERENCE DU CONTRAT CADRE:  
**CRECHE LA MAISON BLEUE-2013-07-CONTRAT CADRE**

CRECHE LA MAISON BLEUE

## SOMMAIRE DU CONTRAT

<b>Article 1 – OBJET DU CONTRAT</b> .....	<b>3</b>
<b>Article 2 – ENTREE EN VIGUEUR - DUREE</b> .....	<b>3</b>
<b>Article 3 – REALISATION DE LA PRESTATION</b> .....	<b>3</b>
<b>Article 4 – PRIX – FACTURATION – MODALITES DE REGLEMENT</b> .....	<b>4</b>
<b>Article 5 – MODIFICATION DU CONTRAT</b> .....	<b>4</b>
<b>Article 6 – CLAUSE DE SAUVEGARDE</b> .....	<b>4</b>
<b>Article 7 – UNICITE DU CONTRAT</b> .....	<b>4</b>
<b>ANNEXE 1 – CAHIER DES CHARGES &amp; CONDITIONS TARIFAIRES</b> .....	<b>5</b>
1. IDENTIFICATION DES SITES D'INTERVENTION.....	6
2. DESCRIPTION DES INTERVENTIONS.....	6
2.1 PLAN DE CONTROLE PREVISIONNEL.....	6
2.2 MODALITES D'INTERVENTION SUR SITE.....	7
2.3 PLANIFICATION DES INTERVENTIONS.....	7
2.4 MODALITES DE PRELEVEMENT SUR SITE.....	8
2.5 ENREGISTREMENT DES INTERVENTIONS SUR SITE.....	8
2.6 TRANSPORT ET RECEPTION DES ECHANTILLONS.....	8
3. PLAN DE CONTROLE ANALYTIQUE.....	9
3.1 UNITES ANALYTIQUES.....	9
3.2 PLAN D'ECHANTILLONNAGE PREVISIONNEL DE LA PRESTATION.....	9
3.3 ANALYSES MICROBIOLOGIQUES DES PRODUITS ALIMENTAIRES.....	10
5. PRESTATIONS AUTRES.....	11
5.1 BONS D'INTERVENTION.....	11
5.2 AUTOCOLLANTS SILLIKER.....	11
5.3 CENTRE D'INFORMATION ET DE VEILLE AGRO-ALIMENTAIRE : C.I.V.A.A.™.....	11
6. MODALITES DE TRANSMISSION DES RESULTATS.....	12
6.1 CONSULTATION EN LIGNE DES RESULTATS.....	12
6.2 TRANSMISSION DES RESULTATS.....	13
6.3 TRANSMISSION DES ALERTES.....	13
<b>ANNEXE 2 – FACTURATION – MODALITES DE PAIEMENT – CONDITIONS TARIFAIRES ET BUDGET PREVISIONNEL</b> .....	<b>14</b>
1. MODALITES DE FACTURATION.....	14
1.1 ADRESSE DE FACTURATION.....	14
1.2 MODALITES D'ENVOI DES FACTURES.....	14
1.3 MODALITES DE PRESENTATION DES FACTURES.....	14
2. MODALITES DE REGLEMENT.....	15
2.1 MODE DE REGLEMENT.....	15
2.2 COORDONNEES BANCAIRES.....	15
2.3 DELAI DE REGLEMENT.....	15
3. CONDITIONS TARIFAIRES ET BUDGET PREVISIONNEL.....	15
3.1 PRESTATION D'ANALYSES.....	16
<b>ANNEXE 3 – CONDITIONS GENERALES DE VENTES (JANV.09)</b> .....	<b>16</b>
<b>ANNEXE 4 – LISTE DES SITES CONFIES A SILLIKER</b> .....	<b>18</b>
<b>ANNEXE 5 – FICHE D'OUVERTURE DE NOUVEAUX SITES CONFIES A SILLIKER</b> .....	<b>22</b>
<b>ANNEXE 6 – CRITERES MICROBIOLOGIQUES APPLIQUES</b> .....	<b>24</b>
<b>ANNEXE 7- CONTRAT SIMPLIFIE – ETABLISSEMENT FRANCHISE</b> .....	<b>24</b>
<b>ANNEXE 8 - CONTRAT – ETABLISSEMENT EN NOM PROPRE</b> .....	<b>24</b>



CRECHE LA MAISON  
BLEUE-2013-07-CONTRAT  
CADRE  
VERSION C

TYPE  
CONTRAT  
R02-10  
SELECT

PAGE  
3 sur 26



CRECHE LA MAISON BLEUE

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

La société **SILLIKER SAS**,  
Société par actions simplifiée, au capital de 11 674 500 €  
Dont le siège social est Immeuble Le Mercury - 1, rue de la Croix des Maheux - 95031 CERGY PONTOISE CEDEX  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 303 434 591 RCS Pontoise  
Représentée par Monsieur Didier THOREL, en sa qualité de Directeur Commercial SELECT

Ci-après indifféremment dénommée « SILLIKER » ou le « Prestataire »,

D'UNE PART,

**ET**

La société **LA MAISON BLEUE SAS**  
au capital de ...182 037,00 €  
Dont le siège social est 31 RUE D'AGUESSEAU - 92100 BOULOGNE  
  
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 477 595 229 RCS NANTERRE  
Représentée par **MONSIEUR Sylvain FORESTIER** en sa qualité **PRESIDENT**

Ci-après dénommée « le Client »,

D'AUTRE PART,

Ci-après indifféremment dénommées la « Partie » ou les « Parties »,

**IL EST PREALABLEMENT RAPPELE QUE**

SILLIKER est une société spécialisée dans le contrôle agroalimentaire et plus généralement dans toutes les prestations y afférentes telles que notamment l'analyse, le conseil et la formation dans le domaine agroalimentaire.

Le Client a fait appel à SILLIKER pour réaliser des contrôles et/ou fournir une assistance technique, lui permettant de maîtriser les risques inhérents à son activité de manière à garantir la qualité des produits auprès des consommateurs. Par ailleurs, les prestations proposées par SILLIKER permettent au Client de remplir ses obligations d'autocontrôle imposées par les diverses lois et réglementations.

SILLIKER et le Client, qui a accepté les caractéristiques des prestations décrites dans le présent document, souhaitent soumettre leurs relations d'affaires à un ensemble de règles définies dans le présent contrat de prestation de services – prestations d'analyses et d'assistance technique – Restauration (ci-après dénommé "Le Contrat").

**CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV**

**Article 1 – OBJET DU CONTRAT**

Le présent Contrat a pour objet de régir les modalités de la réalisation des prestations d'analyse et d'assistance technique demandées par le Client et réalisées par SILLIKER, dans les conditions précisées ci-après et au Cahier des charges (ci-après « la Prestation »).

**Article 2 – Entrée en vigueur - Durée**

Le présent contrat est conclu pour une période d'un (1) an, du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 31 Septembre 2014.  
Sans notification des deux parties, le contrat pourra être reconduit par tacite reconduction

**Article 3 – REALISATION DE LA PRESTATION**

Les modalités de réalisation de la Prestation sont prévues au cahier des charges, en Annexe 1.



CRECHE LA MAISON  
BLEUE-2013-07-CONTRAT  
CADRE  
VERSION C

TYPE  
CONTRAT  
R02-10  
SELECT

PAGE  
4 sur 26



CRECHE LA MAISON BLEUE

**Article 4 – PRIX – FACTURATION – MODALITES DE REGLEMENT**

Les modalités tarifaires proposées sont valables à compter de la date de signature par SILLIKER du présent Contrat. Au-delà, de nouvelles conditions pourront être proposées.  
Les prix, les modalités de facturation et de règlement sont détaillées en **Annexe 2**.

**Article 5 – MODIFICATION DU CONTRAT**

Toute modification des présentes conditions particulières et/ou cahier des charges doit être faite par voie d'avenant écrit et signé par les deux Parties.

**Article 6 – CLAUSE DE SAUVEGARDE**

Si une ou plusieurs dispositions de ce Contrat devait être ou devenait nulle pour quelque raison que ce soit, la validité des dispositions restantes n'en serait pas affectée. La disposition nulle devra être remplacée par une disposition qui réponde fidèlement à l'objectif économique ou juridique de la disposition invalidée.

Toute tolérance ou permission de l'une des Parties concernant le respect des clauses de ce Contrat ne peut pas être considérée comme une renonciation à demander l'exécution desdites clauses de ce Contrat.

**Article 7 – UNICITE DU CONTRAT**

Les Parties reconnaissent que le présent Contrat est constitué (i) des présentes, (ii) de ses annexes et notamment du cahier des charges, des conditions tarifaires et des conditions générales de vente. En cas de contradiction entre les présentes et les conditions générales de vente, il est entendu que les dispositions des présentes s'appliqueront.

Fait à **La Rochelle**  
En deux exemplaires,

Le 1<sup>er</sup> septembre 2013  
Pour **SILLIKER SAS**

Représentée par **Sylvie DE SA**  
Commerciale **SELECT**

Le .....  
Pour **LA MAISON BLEUE SAS**

Représentée par **MONSIEUR Sylvain FORESTIER**  
en sa qualité **PRESIDENT**

Signature

« Par les présentes, le Client déclare avoir pris connaissance et accepté, sans réserve, les conditions générales de vente de SILLIKER, figurant en Annexe 3. »

**Annexe 1 – Cahier des charges**

**Annexe 2 – Conditions tarifaires – Facturation – Modalités de paiement – Budget prévisionnel**

**Annexe 3 – Conditions générales de vente**

**Annexe 4 – Liste des sites confiés à SILLIKER**

**Annexe 5 – Fiche d'ouverture pour tout nouveau site confié à Silliker**

**Annexe 6 – Critères microbiologiques appliqués**

CRECHE LA MAISON BLEUE

**ANNEXE 1 – CAHIER DES CHARGES & CONDITIONS TARIFAIRES**

Le présent cahier des charges fait partie intégrante du Contrat. A ce titre, les obligations mises à la charge des Parties sont régies par le Contrat.

Il a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de la Prestation, réalisée par SILLIKER.

**VOS INTERLOCUTEURS PRIVILEGES SILLIKER:**

	Contact niveau Direction :	Contact niveau Site : Service Relation Clients
Comment le contacter	<b>Monsieur Didier THOREL</b> <b>Madame Sylvie DE SA</b> ☎ : 0820 560 510 e-mail : <a href="mailto:commercial.select@silliker.fr">commercial.select@silliker.fr</a> Fax : 05 46 50 59 93	☎ : 0820 560 056* (*0,12 € TTC la mn à partir d'un poste fixe) Fax : 05 46 50 59 93 e-mail : <a href="mailto:support.select@silliker.fr">support.select@silliker.fr</a>
	12 rue Alexander Fleming Parc technologique 17071 – La Rochelle Cedex 9	
Dans quels cas les contacter	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Demande de modification de prestation</li> <li>✓ Demande d'information technique</li> <li>✓ Demande de résultats</li> <li>✓ Demande d'interprétation de résultat</li> <li>✓ Planification des interventions</li> <li>✓ Demande d'intervention spécifique</li> <li>✓ Envoi d'une réclamation</li> <li>✓ Questions sur la facturation</li> </ul>	
Horaires de disponibilité	Du lundi au vendredi : 8h30 – 18h00	

Toute demande de devis ou de tarif sera assurée par votre Interlocuteur commercial dont les coordonnées figurent ci-après :

**Madame Sylvie DE SA**  
 ☎ : 0820 560 510  
 e-mail : [commercial.select@silliker.fr](mailto:commercial.select@silliker.fr)  
 Fax : 05 46 50 59 93

**IDENTIFICATION DU CLIENT :**

Adresse du siège	LA MAISON BLEUE SAS	
Nom Interlocuteur – Fonction	MADAME CARINE CHAOSSEON 01 46 54 05 74	RESPONSABLE AU POLE ADMINISTRATIF E QUALITE
Fax	01 46 54 21 81	
e-Mail	<a href="mailto:carinechosson@la-maison-bleue.fr">carinechosson@la-maison-bleue.fr</a>	

A compléter par SILLIKER

Code RDIA :	R02-10	Code NAF :	
N° Contact Role (LT) :	<b>MBLEU-1</b>	N° Client :	<b>PLUSIEURS</b>



CRÈCHE LA MAISON BLEUE

## 1. IDENTIFICATION DES SITES D'INTERVENTION

Les Prestations doivent être réalisées sur les sites dont la liste et les coordonnées figurent en Annexe 4. Tout nouveau site rattaché au présent contrat après sa signature devra faire l'objet d'une communication à Silliker en remplissant et renvoyant la fiche d'ouverture disponible en Annexe 5. Un contrat sera établi et le nouveau site sera intégré. Le contrat établi tiendra lieu de bon de commande.

Un point annuel sera fait en octobre de chaque année.

Le Client donnera toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation des prestations, à savoir :

- Nom du site
- Code interne du site (si existant)
- Adresse d'accès au site
- Contact et fonction
- Téléphone
- Fax
- Email
- Horaires et jour d'ouverture
- Périodes de fermeture (vacances scolaires, fermeture d'été, etc...)
- Modalités particulières d'accès (ex : autorisation d'accès temporaire ou permanente, consignes de sécurité spécifiques du site, prise de RdV, etc.)
- Personne à prévenir avant passage (nom & coordonnées)

## 2. DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

### 2.1 PLAN DE CONTROLE PREVISIONNEL

#### CRÈCHE LA MAISON BLEUE – LIAISON FROIDE

	Analyse bact. (1 plat OU 1 mixé)	Lame de surfaces CUISINE	Listeria Monocytogenes WRD11	LEGIONELLE	POTABILITE
Fréquence	TRIMESTRIELLE	TRIMESTRIELLE	TRIMESTRIELLE	Annuelle	Annuelle
Quantité / passage	1	2	1	2	1
Quantité / an	4	8	4	1	1

CRECHE LA MAISON BLEUE - LIAISON CHAUDE

	Analyse bact. (1 plat OU 1 mixé)	Lame de surfaces CUISINE	Listeria Monocytogenes WRD11	LEGIONELLE	POTABILITE
Fréquence	QUADRIMESTRIELLE	QUADRIMESTRIELLE	QUADRIMESTRIELLE	Annuelle	Annuelle
Quantité / passage	1	2	1	2	1
Quantité / an	3	6	3	1	1

**EN CAS DE PROBLEME SUR UN SITE, MAISON BLEUE SE RESERVE LE DROIT D'ACCENTUER PROVISOIREMENT LES CONTROLES. UNE DEMANDE ECRITE SERA FAITE A SILLIKER AU SERVICE SUPPORT [support.select@silliker.fr](mailto:support.select@silliker.fr)**

**DANS LE CAS OU MAISON BLEUE SIGNE UN MARCHÉ AVEC LE SERVICE PUBLIC, UN CONTRAT SPECIFIQUE POURRAIT ETRE MIS EN PLACE, NOTAMMENT SI LES COMMUNES FONT ELLES-MEMES CERTAINES ANALYSES, LEGIONELLE PAR EXEMPLE**

## 2.2 MODALITES D'INTERVENTION SUR SITE

Exercice du Client : Du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2013 au 31 JUILLET 2014

Jours de passage : Du lundi au vendredi

Passage entre 10h30 et 12 h

Début de la prestation : Le mois suivant la réception de l'avis d'ouverture

*Dans le cas où une intervention ne peut être assurée selon les modalités décrites ci-dessus (jours fériés, intempéries, ...), SILLIKER se rapprochera du Client avec de définir conjointement les actions envisagées.  
SILLIKER PRENDRA EN COMPTE LES CONTRAINTES DE CHAQUE SITE*

## 2.3 PLANIFICATION DES INTERVENTIONS

### 2.3.1 Standard Silliker

Les interventions seront planifiées par SILLIKER et déclenchées Inopinément sur le site conformément aux modalités mentionnées ci-dessous

CRECHE LA MAISON BLEUE

### 2.3.2 Autres modalités de planification

**Les modalités de planification en dehors du standard Silliker peuvent engendrer, après accord du client, des frais de gestion administratifs supplémentaires.**

- Les interventions seront planifiées par SILLIKER et déclenchées après avis de passage conformément aux modalités mentionnées ci-dessous.
- Les interventions seront planifiées par SILLIKER et déclenchées sur rendez-vous conformément aux modalités mentionnées ci-dessous. et sont communiquées au Client par ..... au .....

**SILLIKER se réserve le droit de facturer toute prestation refusée par un site alors même que les modalités d'intervention définies contractuellement, ont été respectées.**

SILLIKER devant réaliser les interventions planifiées en priorité, elle ne peut s'engager à honorer les demandes qualifiées de « urgentes » par le Client et non planifiées, que dans la limite de la disponibilité des Auditeurs.

### 2.3.3 Déclenchement d'intervention spécifique sur demande

Les demandes spécifiques d'intervention seront adressées au **Service Relation Clients** dont les coordonnées figurent en annexe 1 du présent cahier des charges. SILLIKER confirmera par écrit (fax, e-mail, courrier,...) les modalités de l'intervention. Dans tous les cas, le Client devra renvoyer ces nouvelles modalités signées pour permettre la planification.

On distinguera deux niveaux d'intervention spécifiques :

- Intervention **exceptionnelle selon planification** par le réseau Silliker (échantillonnage complémentaire, réclamation client...)
- Intervention **en urgence (sous 48h) hors planification** par le réseau Silliker : suspicion de TIAC, gestion de crise ...

\* *Frais d'intervention en sus des frais de déplacement définis contractuellement*

#### TARIFICATION\*

+ 50,00 € HT\* / Intervention

+ 75,00 € HT\* / intervention

## 2.4 MODALITES DE PRELEVEMENT SUR SITE

**A SON ARRIVEE SUR SITE L'AUDITEUR SILLIKER SE PRESENTERA IMPERATIVEMENT AU DIRECTEUR DU SITE OU A SON ADJOINT.**

L'Auditeur SILLIKER se conformera aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans la société dans laquelle il intervient. Les échantillons seront prélevés de manière aseptique par l'Auditeur qualifié de SILLIKER conformément aux procédures Qualité SILLIKER.

## 2.5 ENREGISTREMENT DES INTERVENTIONS SUR SITE

L'intervention sera reportée sur support d'enregistrement de type **TABLETTE**.

## 2.6 TRANSPORT ET RECEPTION DES ECHANTILLONS

Les échantillons nécessitant un transport sous froid maîtrisé, sont acheminés avec maîtrise de la chaîne du froid sur l'(es) unité(s) analytique(s) de SILLIKER mentionnées au § 3.1 sur la base de la norme NF EN ISO/CEI 17025 v2005.

Le transport des échantillons est effectué en 24 (vingt-quatre) heures, hors veilles de jours fériés, jours fériés et dimanches prélevés. Une tolérance de 24 (vingt-quatre) heures supplémentaires est accordée au transporteur pour assurer la livraison au laboratoire.

Les échantillons sont systématiquement contrôlés à réception au laboratoire :

- L'échantillon doit être conforme au bon d'enregistrement, en nombre et en nature
- La température des échantillons à réception est systématiquement contrôlée.

**CRECHE LA MAISON BLEUE**

Pour les produits congelés, le transport est assimilé à la phase de décongélation du produit.

Toute non conformité constatée à réception (température, durée d'acheminement, colis endommagé, etc.), pouvant mettre en cause la pertinence des résultats, est signalée au Client (interlocuteur site défini en annexes 4 ou 5) par mail par le Service Relation Clients de SILLIKER ou toute autre personne mandatée pour décider de la suite à donner à l'analyse (destruction des échantillons, mise en analyse, rattrapage des prélèvements, etc.).

**3. PLAN DE CONTROLE ANALYTIQUE**

**3.1 UNITES ANALYTIQUES**

	SILLIKER Paris, France 17, rue de la République 75003 PARIS COFRAC 1-1287	SILLIKER Toulouse, France 25, rue Sylvain 31000 TOULOUSE COFRAC 1-0161	SILLIKER 20, rue de la République 33000 BORDEAUX COFRAC 1-0889	SILLIKER 0, rue de la République 93000 NOUVELLES COFRAC 1-2030	SILLIKER 25, rue de la République 93000 NOUVELLES COFRAC 1-2034
N° Accreditation COFRAC	COFRAC 1-1287	COFRAC 1-0161	COFRAC 1-0889	COFRAC 1-2030	COFRAC 1-2034
<b>Programme 59 :</b> « analyses microbiologiques des produits agro-alimentaires, prélèvements de surfaces de l'environnement agro-alimentaire et prélèvements des produits agro-alimentaires »	●	●	●	●	
<b>Programme 60 :</b> « analyses physicochimiques des aliments diététiques et de régime et analyses destinées à l'étiquetage nutritionnel des aliments »					●
<b>Programme 60 :</b> « analyses physicochimiques des viandes, préparations de viandes, produits à base de viandes, produits à base d'animaux aquatiques »					●
<b>Programme 100-2 :</b> « prélèvements des eaux en vue d'analyses microbiologiques et analyses microbiologiques des eaux »		●			

Les annexes techniques COFRAC sont consultables sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) ou transmises sur demande.

(\*) SILLIKER se réserve le droit de modifier le site analytique de traitement de l'échantillon défini dans l'intérêt du Client et en fonction de l'organisation de SILLIKER et ceci sans communication préalable au Client. Toute sous-traitance externe donnera lieu à une information au Client.

Les comptes-rendus analytiques définitifs sont édités avec le logo Cofrac conformément aux règles en vigueur et dans le périmètre des accréditations du laboratoire en charge des échantillons.

Dans le cas où le laboratoire ne pourrait lancer les analyses du Client dans les 24h après réception, le laboratoire se laisse le droit de congeler les échantillons à -18°C jusqu'à leur mise en analyse, conformément aux dispositions de la norme NF EN ISO 7218/2007. La mention « Echantillon congelé » sera alors spécifiée sur le rapport d'analyse.

**3.2 PLAN D'ECHANTILLONNAGE PREVISIONNEL DE LA PRESTATION**

Les échantillons seront mis en analyse conformément aux recommandations du Client :

- Autocontrôles fabrication sur place** : à RECEPTION LABORATOIRE (J+1)
- Autocontrôles produits livrés** : à DLC avec conservation des échantillons à +4°C
- Validation de DLC** : en vieillissement selon les modalités :
  - 1/3 DLC ou DVM à +4°C et 2/3 DLC ou DVM à +8°C
  - 2/3 DLC ou DVM à +4°C et 1/3 DLC ou DVM à +8°C
  - Autre\* : \_\_\_\_\_

DLC : Date Limite de Conservation      DVM : Durée de Vie Microbiologique

\* Tout autre protocole de conservation donnera lieu à une étude de faisabilité.

#### CRÈCHE LA MAISON BLEUE

Toute validation de Date Limite de Consommation dans les conditions raisonnablement prévisibles, conformément à la norme XP V 01-003 – Lignes directrices pour l'élaboration d'un protocole de validation de la durée de vie microbologique, donnera lieu à un envoi d'un Bon de commande dûment renseigné  
Dans le cas de DLC ou DVM survenant un dimanche ou jour férié, l'échantillon sera mis en analyse le jour ouvré suivant ou précédent.

Tout autre protocole de conservation donnera lieu à une étude de falsabilité.

Délais de conservation des échantillons après analyse :

- Analyses microbiologiques : 5 jours après la mise en analyse
- Analyses physico-chimiques : 2 mois après la mise en analyse

### 3.3 ANALYSES MICROBIOLOGIQUES DES PRODUITS ALIMENTAIRES

#### Méthodes :

Analyses bactériologiques de produit(s) alimentaire(s) selon les méthodes ISO, AFNOR ou méthodes alternatives validées selon la norme NF EN ISO 16140. Les méthodes mentionnées peuvent être modifiées afin de répondre aux exigences réglementaires et/ou dans le but d'optimiser le traitement analytique.

Conformément au guide de gestion des alertes et aux exigences réglementaires en vigueur, Silliker réalisera des tests complémentaire systématiques sur les germes indiqués ci-dessous. Le client déclare accepter ces tests complémentaires selon les conditions tarifaires ci-dessous :

- Oui  
 Non

- Sérotypage de *Salmonella* en cas de présence dans 25g : 48 € HT
- Recherche des entérotoxines staphylococciques en cas de résultat de *Staphylococcus* à coagulase positive supérieur à 100 000 UFC / g pour les produits laitiers et à 50 000 UFC / g pour les autres produits : 60 € HT
- Envoi des souches de *E.coli* O157 au centre national de référence de Lyon pour sérotypage : 96 € HT

#### Critères :

##### DEFINITIONS (R.CE. N° 2073/2005)

- Critère de Sécurité des denrées alimentaires est un critère définissant l'acceptabilité d'un produit ou d'un lot de denrées alimentaires, applicables aux produits mis sur le marché
- Critère d'Hygiène du Procédé est un critère indiquant l'acceptabilité du fonctionnement du procédé de production. Un tel critère n'est pas applicable aux produits mis sur le marché. Il fixe une valeur indicative de contamination dont le dépassement exige des mesures correctives destinées à maintenir l'hygiène du procédé conformément à la législation sur les denrées alimentaires

Les critères restauration qui seront appliqués à la grille de produits du Client sont précisés en Annexe 6.

#### Critères applicables aux matières premières (MP)

Les critères d'hygiène élaborés par la FCD pour les MP (Pour les produits frais, critères dits à DLC, pour les produits surgelés, critères dits à réception), sont recommandés pour l'évaluation des MP.

#### Critères applicables aux produits finis (RTE)

Les critères d'hygiène élaborés par les syndicats de la restauration (critères version 2011) pour les produits « ready-to-eat » (produits prêts à consommer), sont recommandés pour l'évaluation des procédés.

Les critères de sécurité sur les produits « ready-to-eat » (produits prêts à consommer), sont définis par le règlement européen R.CE. N° 2073/2005. Il s'agit des microorganismes suivant : *Listeria monocytogenes* (recherche dans 25g et dénombrement par g) et *Salmonella* (recherche dans 25g) pour certaines familles de produits.

#### 4. PRESTATIONS AUTRES

##### 5.1 BONS D'INTERVENTION

Le Client précisera s'il souhaite que l'Auditeur SILLIKER laisse un Bon d'intervention au Responsable du site à l'issue de sa prestation :

- Oui  
 Non

##### 5.2 AUTOCOLLANTS SILLIKER

Le Client précisera s'il souhaite que l'Auditeur SILLIKER laisse au Responsable du site, un (des) autocollant(s) SILLIKER lors de sa 1<sup>ère</sup> intervention de l'année, attestant des autocontrôles effectués :

- Oui  
 Non



Modèle d'autocollant SILLIKER

##### 5.3 CENTRE D'INFORMATION ET DE VEILLE AGRO-ALIMENTAIRE : C.I.V.A.A.™

Le C.I.V.A.A.™, accessible depuis le site Internet de SILLIKER, [www.silliker.fr](http://www.silliker.fr), désigne l'ensemble des services d'informations techniques et réglementaires de SILLIKER. Il comprend une base de données (réunissant des informations techniques, technologiques, scientifiques et réglementaires en relation avec tous les métiers de l'agroalimentaire) et un service interactif de « questions/réponses ». Cet ensemble est mis à jour et enrichi régulièrement par les experts de SILLIKER.

##### Conditions tarifaires

- C.I.V.A.A.™ « restauration »  
→ Accès à la base de données en ligne  
 → Réception de la « Lettre du C.I.V.A.A.™ »

##### TARIFICATION

250,00 € HT / an

Le Client souhaite souscrire au C.I.V.A.A.™. :

- Oui  
 Non



CRECHE LA MAISON BLEUE

CRECHE LA MAISON  
BLEUE-2013-07-CONTRAT  
CADRE  
VERSION C

TYPE  
CONTRAT  
R02-10  
SELECT

PAGE  
12 sur 26



**Administrateur de l'accès :**

**Fonction :**

**e-Mail :**

L'administrateur de l'accès au C.I.V.A.A.™ a reçu un identifiant (login) et un mot de passe attribué par SILLIKER, en sa qualité d'administrateur qui lui permettent d'accéder au C.I.V.A.A.™. Il s'engage à ne les communiquer à quiconque, l'usage du C.I.V.A.A.™ étant réservé exclusivement au Client ayant souscrit l'abonnement.

La base documentaire constituant le C.I.V.A.A.™ n'est pas une liste exhaustive, dont le choix est laissé à la libre appréciation de SILLIKER, qui décide de traiter certaines informations. Le contenu des articles et les renvois mentionnés sur le site du C.I.V.A.A.™ n'engagent que leurs auteurs. Les alertes sélectionnées et reproduites sur le site du C.I.V.A.A.™ sont celles du Ministère en charge de l'agriculture ; elles n'engagent que ce dernier.

Les articles présentés sur le site du C.I.V.A.A.™ sont protégés par le droit d'auteur. Ainsi, est formellement interdite, toute représentation ou reproduction, même partielle, sous quelque support et quelque forme que ce soit, desdits articles et d'une façon générale de tout le contenu du site du C.I.V.A.A.™.

Le sigle C.I.V.A.A.™ appartient à SILLIKER. Nul n'est autorisé à s'en prévaloir, sous quelque forme que ce soit.

Le C.I.V.A.A.™ est accessible par le client sous réserve de la compatibilité technique de ses installations informatiques.

## 6. MODALITES DE TRANSMISSION DES RESULTATS

### 6.1 CONSULTATION EN LIGNE DES RESULTATS

Silliker vous offre la consultation en ligne des résultats d'analyses microbiologiques sur [www.silliker.fr](http://www.silliker.fr).

**Administrateur de l'accès :** MADAME CARINE CHOSSON

**Fonction :** RESPONSABLE DU POLE ADMINISTRATIF ET QUALITE

**e-Mail :** [carinechossou@la-maison-bleue.fr](mailto:carinechossou@la-maison-bleue.fr)

L'administrateur de l'accès aux résultats en ligne a reçu un identifiant (login) et un mot de passe attribué par SILLIKER qui lui permettent d'accéder aux Résultats en ligne. L'administrateur est seul responsable de la divulgation des codes clients et mot de passe et de l'utilisation qui en est faite par les utilisateurs ainsi que des conséquences qui pourraient en résulter.

Le Client reconnaît expressément que seuls les résultats qui lui sont transmis par courrier ou e-mail font foi. Ces résultats, et plus généralement toute information fournie sur le site des Résultats en ligne, n'ont pas de valeur juridique. Ainsi, le Client exonère SILLIKER contre tout préjudice direct ou indirect, causé à lui-même ou à un tiers, pouvant résulter de l'exploitation et/ou de l'interprétation de ces informations.

Les résultats en ligne sont accessibles par le client sous réserve de la compatibilité technique de ses installations informatiques.

Les résultats suivants sont disponibles sur l'interface de consultation en ligne :

Analyses microbiologiques (rapports intermédiaires et finaux)

Analyses physico-chimiques

Audits

L'historique des données consultables sont disponibles pendant 1an / 3 mois

CRÈCHE LA MAISON BLEUE

## 6.2 TRANSMISSION DES RESULTATS

Les rapports d'analyses et d'audits sont transmis sous 8 à 15 jours environ (selon nature du paramètre), délai départ SILLIKER selon les modalités suivantes :

Type de rapport	Modalité de transmission (*)	Nombre d'exemplaires	Destinataire(s) des résultats	Adresse(s) e-mail
Rapports d'analyses microbiologiques et rapports d'audit	<input checked="" type="checkbox"/> par e-mail <input type="checkbox"/> par courrier	1	RESPONSABLE QUALITE	qualite@la-maison-bleue.fr
Rapports d'analyses microbiologiques et rapports d'audit	<input type="checkbox"/> par e-mail <input checked="" type="checkbox"/> par courrier	1	LA DIRECTRICE DU SITE	IDEM ADRESSE SITE

Les éditions sont réalisées :

- Au fur et à mesure de la validation des résultats d'analyses (*tranche i*)
- Lorsque l'ensemble des analyses microbiologiques d'une part et l'ensemble des analyses physico-chimiques d'autre part sont validées (*tranche b*)
- Lorsque l'ensemble des prestations de l'intervention est validé (*tranche a*)

Les rapports d'essai sont archivés sur une période de 5 ans.

Silliker se réserve le droit de facturer des frais de réédition des rapports d'analyses ou d'audits à hauteur de 3 € HT l'unité. Pour toute réédition d'un rapport d'essai de plus de 2 ans, et antérieur à 2010 un délai de traitement est à prévoir

À compléter par SILLIKER

Tranche d'édition

À compléter par SILLIKER

F.M.E.

Le Service Relation Clients se tient à votre disposition pour commenter et interpréter, si nécessaire, les résultats.

## 6.3 TRANSMISSION DES ALERTES

Les alertes seront transmises selon le standard Silliker suivant :

<p><b>Analyses microbiologiques et physico-chimiques :</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Tout résultat insatisfaisant pour un critère de sécurité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Tout résultat insatisfaisant pour les microorganismes définis dans le guide des alertes du 27/05/05</p> <p><b>Analyses de Légionelles et de potabilité :</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Tout résultat insatisfaisant pour un critère réglementaire</p>
--





CRECHE LA MAISON  
BLEUE-2013-07-CONTRAT  
CADRE  
VERSION C

TYPE  
CONTRAT  
R02-10  
SELECT

PAGE  
14 sur 26



CRECHE LA MAISON BLEUE

SILLIKER prévientra sans délai la(es) personne(s) mentionnée(s) ci-dessous :

(A renseigner par le client - 1 seul choix possible)

Type de rapport	Destinataire(s) des alertes	Modalité de transmission	Adresse e-mail ou N° fax/tel
Résultats analyses microbiologiques	RESPONSABLE QUALITE	<input type="checkbox"/> par Fax <input checked="" type="checkbox"/> par e-mail <input type="checkbox"/> par téléphone	..... qualite@la-maison-bleue.fr .....

A compléter par SILLIKER

F.E.U.

## ANNEXE 2 – FACTURATION – MODALITES DE PAIEMENT – CONDITIONS TARIFAIRES – BUDGET PREVISIONNEL

### 1. MODALITES DE FACTURATION

#### 1.1 ADRESSE DE FACTURATION

Les factures sont adressées selon les modalités suivantes :

Modalité(s) de transmission	Nombre d'exemplaire(s)	Destinataire(s) des factures	Coordonnée(s)
⇒ Par courrier	1	SERVICE COMPTABILITE	LA MAISON BLEUE NOM DE LA CRECHE 31 RUE D'AGUESSEAU 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

#### 1.2 MODALITES D'ENVOI DES FACTURES

- Une facture en 1 OU .....exemplaire par site en fin de mois
- Une facture en 1 OU ..... exemplaire par site au lendemain de l'édition des résultats
- Cas multisites : une facture en 1 exemplaire pour l'ensemble des sites en fin de mois
- Cas multisites : une facture en 1 exemplaire par site en fin de mois envoyée à un seul destinataire

Type I individuel

Type V

Type G

Type I groupé

#### 1.3 MODALITES DE PRESENTATION DES FACTURES

- Détail du prix par analyse

Type NDP 2

Pour tout renseignement, contacter le service facturation : Tél. : 01 34 41 13 76 / Fax : 01 34 41 13 77

CRECHE LA MAISON BLEUE

## 2. MODALITES DE REGLEMENT

### 2.1 MODE DE REGLEMENT

- LCR magnétique  
 Prélèvement automatique  
 Virement bancaire (le n° de facture est à préciser à chaque virement)

### 2.2 COORDONNEES BANCAIRES

Merci de joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB). CRECHE LA MAISON BLEUE FOURNIRA LA FICHE D'OUVERTURE DU SITE + AUTORISATION DE PRELEVEMENT + 1 RIB PAR SITE (voir annexes 5 et 6)

### 2.3 DELAI DE REGLEMENT

Conformément aux dispositions des conditions générales de vente, le paiement s'effectue, à 45 jours, date de facturation.  
 Pour tout renseignement, contacter le service comptabilité : Tél. : 01 34 41 61 69 / Fax : 01 34 41 13 61  
 Pour tout renseignement, contacter le service recouvrement : Tél. : 01 34 41 13 62 / Fax : 01 34 41 13 61

## 3. CONDITIONS TARIFAIRES ET BUDGET PREVISIONNEL

### 3.1 INTERVENTIONS

- Intervention **planifiée** par le réseau Silliker

TARIFICATION  
12,00 € HT / Intervention

### 3.2 TARIFICATION PREFERENTIELLE

- Analyse bactériologique réglementaire  
 Recherche de *Listeria monocytogenes* (WRD11)  
 Dénombrement si présence (délai de 5 jours)  
 Confirmation si présence  
 Contrôle de surface  
 Recherche de Legionelle (recherche et dénombrement selon la méthode NF T90-431)  
 Confirmation de *Legionella pneumophila* (uniquement en cas de présence)  
 Analyse microbiologique eau de consommation D1 (auto-contrôle)

TARIFICATION

24,00 € HT

20,00 € HT

10,00 € HT

24,00 € HT

6,00 € HT

75,00 € HT

25,00 € HT

45,00 € HT

CRÈCHE LA MAISON BLEUE

### 3.3 BUDGET ANNUEL INDICATIF

- Sites EN LIAISON FROIDE  
 Sites EN LIAISON CHAUDE

TARIFICATION

467,00 € HT par an  
399,00 € HT par an

## ANNEXE 3 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES (DECEMBRE 2012)

Les présentes conditions générales de vente font partie intégrante du contrat de prestation de service (le « Contrat ») et prévalent sur toute condition d'achat. Toute prestation réalisée par Silliker emporte l'adhésion automatique, entière et sans réserve du Client, à ces conditions générales de vente. Le fait que Silliker ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à sa prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des présentes conditions.

### ARTICLE 1 – RESPONSABILITÉ DE SILLIKER

1.1 Silliker effectue les prestations, dans les règles de l'art, conformément aux normes, lois et réglementations applicables ainsi qu'au cahier des charges approuvé par les Parties. Les prestations ne portent que sur les domaines expressément cités dans le Contrat. Ainsi, Silliker n'exerce son devoir de conseil, le cas échéant, que dans le strict respect des prescriptions dudit Contrat.

1.2 Silliker transmet au Client des rapports sur les prestations exécutées. Les rapports d'audits résultent d'un constat de Silliker, exprimant l'opinion de Silliker, à partir de matrices élaborées par Silliker, le Client ou les deux ; il appartient au Client qui souhaite les exploiter, en toute connaissance de cause et de quelque façon que ce soit, de vérifier leur validité, Silliker ne pouvant assurer leur caractère absolu. Tous les rapports et les résultats qu'ils contiennent sont destinés à être utilisés par des personnes ayant la formation et les compétences professionnelles requises pour les interpréter. Silliker ne pourra être tenu responsable de l'usage, de l'interprétation et/ou de l'exploitation des rapports et des résultats ; le Client renonce expressément à toute plainte contre Silliker à cet égard.

1.3 Les documents fournis par Silliker, selon lesquels Silliker réalise des prestations pour le compte du Client, ne constituent en rien une garantie pour les tiers, du respect par le Client, des prescriptions légales qui lui incombent ; la responsabilité de Silliker ne peut, en aucune façon, être engagée à cet égard.

### ARTICLE 2 – RESPONSABILITÉ DU CLIENT

2.1 Le Client doit accorder aux employés et représentants de Silliker l'accès raisonnablement nécessaire à ses installations pour permettre à Silliker d'exécuter les prestations conformément au Contrat. Le Client est tenu de fournir un lieu de travail sûr et des conditions de travail sûres aux employés et représentants de Silliker. Toute matière dangereuse ou toxique à laquelle les employés et représentants de Silliker peuvent être exposés pendant l'exécution de ce Contrat devra être correctement conservée et étiquetée conformément aux lois et réglementations applicables. Le Client garantit à Silliker qu'il fournit des produits exempts de tout risque pour Silliker, ses salariés et plus généralement, pour toute personne qui les manipulerait pour les besoins du Contrat.

2.2 Toute commande transmise à Silliker est irrévocable pour le Client, sauf accord écrit de Silliker.

2.3 Toute demande de modification des prestations ne peut être prise en compte par Silliker que (i) si la demande est faite par écrit et parvenue à Silliker au plus tard 30 (trente) jours avant le début de la prestation prévue dans le Contrat et (ii) après étude, par Silliker, de la faisabilité et du prix des modifications demandées. Au-delà, Silliker se réserve le droit de facturer toutes interventions et/ou analyses planifiées et non réalisées du fait du Client, 50% (cinquante pour cent) de son prix convenu entre les Parties majoré des taxes en vigueur.

2.4 Le Client s'engage à prévenir, au préalable et par écrit, Silliker, si le nombre d'échantillons à prélever ou si le volume à analyser, représenté par les échantillons, est supérieur ou inférieur de 50% au plan d'échantillonnage prévisionnel. La réalisation de ces prestations complémentaires est soumise à la validation préalable par Silliker de la faisabilité de cette demande.

2.5 Dans l'hypothèse où, dans une période de six mois après la date d'effet du Contrat, le chiffre d'affaires réalisé est inférieur de 10% (dix pour cent) par rapport au chiffre d'affaires prévisionnel mentionné dans les conditions particulières, alors Silliker sera en droit de réviser, à tout moment, les prix et les modalités de réalisation des prestations. Le chiffre d'affaires prévisionnel sera établi prorata temporis à compter de la date d'effet du Contrat. Silliker sera en droit de réviser les prix et les modalités de la prestation en cas non respect par le Client du chiffre d'affaires prévisionnel indiqué aux conditions particulières.

2.6 En ce qui concerne les formations, les désistements éventuels doivent être notifiés à Silliker par le Client au moins 15 jours avant le début de la session de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Tout désistement ultérieur donne lieu à une facturation de 50% (cinquante pour cent) du prix de la formation majoré des taxes en vigueur. Tout désistement signalé à Silliker dans les deux jours précédant le début de la session, est facturé 100% (cent pour cent) du prix de la formation majoré des taxes en vigueur. Par ailleurs, le coût de ce désistement n'est pas imputable au titre de la loi sur la Formation Professionnelle Continue (article L. 920-9 du Code du travail).

2.7 Tout retard imputable au Client, notamment par suite d'un manque de collaboration exonère Silliker de tout engagement sur les délais de livraison. De plus, Silliker se réserve le droit, en cas de retard, d'exiger le versement par le Client d'une indemnité égale au nombre de jours de retard du fait du Client, multiplié par le prix de vente de la prestation par journée.

### ARTICLE 3 – ÉCHANTILLONS

3.1 Le prélèvement des échantillons est réalisé sous la responsabilité de celui qui l'effectue, Silliker ou le Client, conformément au cahier des charges. Lorsque le prélèvement incombe à Silliker, il est effectué selon les consignes du Client et avec les moyens mis à la disposition de Silliker. La responsabilité de Silliker ne peut être retenue pour tous les vices inhérents à l'échantillon.

3.2 Le transport des échantillons est effectué par Silliker ou le Client, dans les conditions prévues au cahier des charges. Lorsqu'il est effectué par le Client, le transport est à sa charge exclusive et sous son entière responsabilité, jusqu'à l'arrivée des échantillons dans un laboratoire de Silliker ; dans cette hypothèse, Silliker ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute conséquence directe et/ou indirecte pouvant résulter d'un quelconque manquement survenu au cours dudit transport.

3.3 Les résultats des analyses figurant dans le rapport sont basés uniquement sur les échantillons du Client. Les résultats ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse. Ainsi, la responsabilité de Silliker ne saurait être engagée pour d'autres échantillons du même produit et/ou d'un autre lot.

### ARTICLE 4 – RAPPORTS

4.1 Silliker remet son rapport uniquement aux personnes ou entités spécifiquement désignées par écrit par le Client ou ses représentants autorisés, sauf si la loi l'exige autrement.

4.2 Tout rapport fourni par Silliker l'est uniquement au profit du Client et/ou de toute autre personne désignée par le Client ; il est la propriété du Client une fois qu'il en a payé le prix. Ce rapport ne peut être ni distribué ni reproduit, sauf dans son intégralité. Le Client n'est pas autorisé à dénaturer les rapports, leur contenu ou toute autre information reçue de Silliker ou concernant les relations entre Silliker et le Client. Il s'interdit de les communiquer ou de les divulguer à un tiers non désigné, sauf accord écrit et préalable de Silliker. Par ailleurs, les supports de formation demeurent la propriété de Silliker. Le Client autorise Silliker à utiliser ses résultats de façon confidentielle et anonyme.

4.3 Toute action entreprise par le Client sur la base de résultats considérés comme non définitifs par Silliker, l'est au seul risque du Client. Dans toute la mesure du possible, le Client s'engage à avvertir Silliker ou à le consulter avant de mettre en œuvre un retrait ou un rappel de produits sur la base de ces résultats. Cependant, la décision de retirer ou rappeler un produit sur la base des résultats de tests définitifs relève de la seule responsabilité du Client.

4.4 Le Client ne peut, sans l'accord écrit et préalable de Silliker, utiliser ni le logo, la marque ou le nom de Silliker, ni les résultats ou rapports fournis par Silliker, dans un but marketing ou publicitaire et/ou d'une manière susceptible de porter préjudice à la réputation et/ou à l'activité de Silliker.

4.5 Sauf accord écrit et préalable, les Parties reconnaissent n'acquiescer aucun droit de propriété sur toute méthode et/ou savoir-faire élaboré par l'autre Partie, à l'occasion de la réalisation des Prestations.

### ARTICLE 5 – PRIX ET PAIEMENT

5.1 Les tarifs sont fixés annuellement et peuvent être révisés au premier janvier de chaque année ou à la date anniversaire du Contrat sauf dérogation prévue dans le Contrat. Les prix sont exprimés hors taxes et sont majorés de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture. Ils peuvent exceptionnellement faire apparaître des remises. Quelle que soit la nature de la prestation, Silliker se réserve le droit de facturer au minimum 80€ (quatre-vingts euros) chacune de ses interventions et/ou analyses.

5.2 Le Client s'engage à payer les factures émises par Silliker à 45 jours, date de facturation. L'absence de contestation des factures par le Client dans un délai de 15 jours avant la date d'échéance, emporte acceptation pure et simple du montant des dites factures. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé au Client.

**CRECHE LA MAISON BLEUE**

5.3 Toute somme non payée à l'échéance pourra entraîner de plein droit, sans qu'un rappel ou mise en demeure ne soit nécessaire, l'application d'une pénalité d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal annuel en vigueur, qui courra à compter du jour suivant la date d'exigibilité de la facture et jusqu'à la date de complet paiement. Ce taux est calculé au prorata temporis. Par ailleurs, le Client débiteur aura à sa charge une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quittance (40) euros.

5.4 Tout non-paiement dans les soixante (60) jours suivant la date de la facture est considéré comme une défaillance en vertu de ce Contrat. Si une action judiciaire ou une procédure de recouvrement est nécessaire pour obtenir le paiement, le Client sera redevable des frais de recouvrement supportés par Silliker, y compris les honoraires d'avocat et ceux de l'agence de recouvrement. Avant de réaliser toute prestation, Silliker se réserve le droit d'exiger du Client une garantie satisfaisante de l'exécution des obligations du Client. Si le Client ne fournit pas d'informations satisfaisantes sur sa solvabilité ou s'il présente des arriérés, Silliker pourra, à sa discrétion, différer, suspendre ou résilier le Contrat.

**ARTICLE 6 - LIMITATION DE RESPONSABILITE**

6.1 Silliker est soumis à une obligation de moyens dans le cadre du Contrat. Dans la limite de ce qui est autorisé par la loi, la responsabilité de Silliker est limitée au montant annuel de la Prestation.

6.2 Silliker ne pourra en aucun cas être tenu responsable de quelque manière que ce soit, de tout dommage indirect ou consécutif subi par un Client ou par un tiers. Sont considérés notamment comme dommages indirects ou consécutifs la perte d'exploitation, de revenus, de bénéfices, d'intérêts, de chance, la perte d'image ainsi que tout préjudice résultant de l'impossibilité pour le Client d'utiliser toutes ou partie des données sources et/ou des résultats issus du Contrat.

6.3 Silliker n'est pas responsable de l'usage, de l'utilisation et/ou de l'interprétation des résultats et/ou des rapports par le Client.

**ARTICLE 7 - CONFIDENTIALITE**

7.1 Toutes les informations, de quelque nature qu'elles soient, évoquées ou divulguées, par écrit ou par oral, par Silliker et par le Client, dans le cadre de la négociation, de l'exécution du Contrat ou du Contrat lui-même, sont couvertes par une obligation de confidentialité pendant toute la durée du présent Contrat et cinq (5) ans après son échéance, qu'elle qu'en soit son origine. Plus généralement, le Client et Silliker s'interdisent de divulguer à quiconque, sous toute forme et dans quelque contexte que ce soit, toute information dont ils pourraient avoir connaissance à l'occasion de la réalisation des prestations, sans l'accord écrit et préalable de l'autre Partie. Le Client et Silliker répondent de leurs salaires comme d'eux-mêmes et mettront en œuvre tous les moyens nécessaires au respect de leur obligation de confidentialité. Les Parties ne sauraient être tenues pour responsables d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou si elles en avaient connaissance ou les obtenaient de tiers par des moyens légitimes.

7.2 Toutefois, Silliker peut être amené à communiquer aux autorités compétentes, dans la limite de ses obligations légales, les rapports ou résultats des analyses. Silliker s'engage à informer, dans les meilleurs délais, le Client de la demande légale qui lui a été faite.

**ARTICLE 8 - CONDITIONS GENERALES**

8.1 Le Client s'engage à indemniser Silliker des conséquences de toutes réclamations engagées par des tiers en rapport avec l'exécution du présent Contrat par le Client et prendra à sa charge le paiement de toutes sommes que Silliker serait condamné à payer à quelque titre que ce soit, dans la limite de la responsabilité qui lui serait reconnue, notamment à titre de dommages et intérêts, ou que Silliker serait amené à déboursier de manière raisonnable pour la défense de ses intérêts.

8.2 Chacune des Parties peut résilier le Contrat (i) à sa date anniversaire, sous réserve du respect d'un préavis de trois (3) mois notifié par lettre recommandée à l'autre Partie ou (ii) en cas de non-respect par l'autre Partie de l'une des obligations mises à sa charge et après mise en demeure restée infructueuse pendant un délai d'un (1) mois, à compter de l'envoi de la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. Le Client reste redevable du paiement de tous dommages et intérêts auxquels Silliker pourrait prétendre du fait des manquements susvisés. Si ce Contrat est résilié par l'une des parties, pour quelque raison que ce soit, Silliker devra être intégralement payé de toutes les prestations exécutées jusqu'à la date de résiliation et un rapport sur les prestations réalisées avant la résiliation devra être remis au Client. Silliker peut résilier le Contrat, à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois.

8.3 Le Client ne peut déléguer, céder ou transférer tout ou partie du Contrat, sans l'accord écrit et préalable de Silliker. Silliker peut céder ou transférer, à tout moment, le Contrat à une filiale, sous réserve que cette filiale assume les obligations de Silliker en vertu de ce Contrat. Silliker peut, à sa seule discrétion, sous-traiter certaines prestations à d'autres laboratoires qualifiés, dans le respect des obligations mises à sa charge.

8.4 Les Parties sont indépendantes l'une vis-à-vis de l'autre et aucune d'entre elles ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre. Le Contrat ne peut être en aucun cas assimilé à un contrat de mandat.

8.5 Silliker ne pourra être tenu responsable des retards ou autres problèmes dus à un cas de force majeure ou cas fortuits définis comme des événements indépendants de la volonté des Parties, qu'elles ne pouvaient raisonnablement être tenues de prévoir et qu'elles ne pouvaient raisonnablement éviter ou surmonter, dans la mesure où leur survenance (i) rend impossible l'exécution du Contrat et/ou (ii) ne permet pas la réalisation de la prestation dans les conditions et selon les modalités prévues avec le Client.

8.6 Les obligations stipulées dans les articles 4, 5, 6, 7 et 8.1 survivront à la résiliation du Contrat.

8.7 Si l'une des dispositions de ce Contrat est jugée nulle et non avenue ou le devient, cette disposition sera réputée avoir été supprimée de ce Contrat et les autres dispositions de ce Contrat resteront valides et exécutoires.

8.8 Le Client s'engage à informer Silliker, dans les plus brefs délais, de tout changement de son actionnariat et/ou de toute ouverture de procédure collective à son encontre.

8.9 Les présentes conditions peuvent faire l'objet de modifications et compris dans le but d'une meilleure gestion financière. Elles sont disponibles, à tout moment, auprès de Silliker et peuvent être adressées au Client sur simple demande.

8.10 Les informations nominatives concernant le Client (coordonnées téléphoniques et postales) font l'objet de traitements de données déclarés à la CNIL et sont réservées à l'usage exclusif de Silliker. Le Client dispose d'un droit d'accès, de modifications et de rectifications des données qui le concernent (Art. 4 Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, le Client peut adresser une demande à la Direction Commerciale dont les coordonnées figurent dans le Contrat.

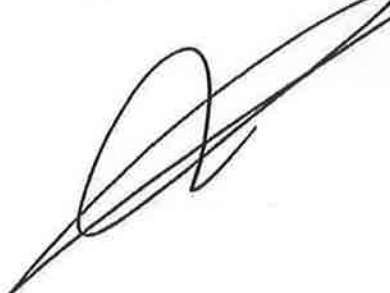
8.11 Les conditions générales de vente ainsi que les ventes qu'elles régissent sont régies par le droit français. Seront seuls compétents les tribunaux dans le ressort duquel se trouve le siège social de Silliker, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

8.12 Si ce document n'est pas signé par le Client, toute conduite du Client établissant l'existence d'un contrat sur l'objet des présentes, y compris l'exécution de tout service par Silliker au profit du Client constitueront une acceptation de ce Contrat et de toutes ses conditions par le Client.

8.11 Les conditions générales de vente ainsi que les ventes qu'elles régissent sont régies par le droit français. Seront seuls compétents les tribunaux dans le ressort duquel se trouve le siège social de Silliker, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

8.12 Si ce document n'est pas signé par le Client, toute conduite du Client établissant l'existence d'un contrat sur l'objet des présentes, y compris l'exécution de tout service par Silliker au profit du Client constitueront une acceptation de ce Contrat et de toutes ses conditions par le Client.

Pour, Le CLIENT, le



Pour Silliker, le 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2013  
Sylvie DE SA





CRECHE LA MAISON BLEUE

CRECHE LA MAISON  
BLEUE-2013-07-CONTRAT  
CADRE  
VERSION C

TYPE  
CONTRAT  
R08-10  
SELECT

PAGE  
18 sur 38



**ANNEXE 4 – LISTE DES SITES CONTROLES PAR SILLIKER AU 25/10/13**

Nom	Description	Adresse	Ville	Tel
MBLEU-0101	CRECHE LA MAISON BLEUE LE PETIT PRINCE	508 AVENUE ST EXUPEREY	LAGNIEU	04 74 35 83 46
MBLEU-0401	CRECHE LA MAISON BLEUE CALOUPLE	LIEU DIT DES PONCHES	MANDOUQUE	04 92 74 59 38
MBLEU-0601	C M BLEUE-NICE (VAUTEY LES GARIGUETTES	2 RUE DE LA GENDARMERIE	NICE	33 492 154 780
MBLEU-0602	C M BLEUE - CRECHE ROMARIN	4 ALLEE TECHNOPOLIS	CAGNES SUR MER	+33 06 13951183
MBLEU-1301	CRECHE MBLEU CRECHE MARTINE FELTRIN	CHEMIN DES FENOUILIERES	LE BOVE	04 91 09 99 05
MBLEU-1302	CRECHE MBLEU CRECHE LA FARIGOULETTE	23 AVENUE DES MOULIERO	VENELLES	04 42 66 92 33
MBLEU-4201	CRECHE MAISON BLEUE - AMANDE DOUCE	2-24 ESPLANADE DE FRANCE	SAINT ETIENNE	+33 4 77417754
MBLEU-4501	CRECHE MAISON BLEUE LES CHATS FERRES	1 BIS RUE HENRY ROY	ORLEANS	02 38 54 79 81
MBLEU-5301	CRECHE LA MAISON BLEUE CAPUCINE	9 RUE ROBERT SCHUMANN	MARCO EN BAROEUIL	03 20 13 97 49
MBLEU-5902	CRECHE LA MAISON BLEUE EGLANTINE	2 RUE CHARLES GIRAUD	SAINT SAULVE	03 27 21 57 96
MBLEU-5903	C M BLEUE - CRECHE PRIMEVERES	RUE DE SECLIN	AVELIN	33 328 550 381
MBLEU-6301	C M BLEUE - CRECHE BABYMOOV	14 RUE JACQUELINE AUBOIS	CLERMONT FERRAND	+33 EN COURS
MBLEU-6901	CRECHE LA MAISON BLEUE JELINES POUSSES	115-120 BOULEVARD MARIUS-VIVIER-MERLE	LYON	06 13 95 05 57
MBLEU-6902	CRECHE MAISON BLEU CRECHE SERPENTINE	112 COURS CHARLEMAGNE	LYON	04 37 57 46 15
MBLEU-7401	CRECHE LA MAISON BLEUE ANNEMASSE	16 RUE DE L'INDUSTRIE	ANNEMASSE	06 16 78 61 51
MBLEU-7402	CRECHE MBLEU CRECHE DU PETIT BROGNY	36 ROUTE DE PRENGY	ANNECY LE VIEUX	04 50 09 19 82

Direction Commerciale : SILLIKER SAS Unimultisite le Métray - 1, Rue de la Croix des Maitoux 05031 Cergy Pontoise cedex  
Tel 0820 56 2030\* Fax 01 34 41 13 11 www.silliker.com

\*0,12 €/min à partir d'un poste fixe



CRÈCHE LA MAISON  
BLEUE-2013-07-CONTRAT  
CADRE  
VERSION C

TYPE  
CONTRAT  
RMS-18  
SÉLECT

PAGE  
19 sur 28



CRÈCHE LA MAISON BLEUE

MBLEU-7403	CRÈCHE MBLEU CRÈCHE LES COQUELICOTS	23 CHEMIN DE MORCY	THONON LES BAINS	+33 04 50261572
MBLEU-7501	CRÈCHE LES PETITS PERES	5 PLAC DES PETITS PERES	PARIS	01 44 50 54 80
MBLEU-7502	CRÈCHE MAISON BLEUE PARIS 9	5 RUE ROCHECHOUART	PARIS	
MBLEU-7504	CRÈCHE LA MAISON BLEUE PARIS16 ST DIDIER	44 RUE SAINT DIDIER	PARIS	+33 01 45534750
MBLEU-7701	CRÈCHE GRAINE DE PARADIS	23 BOULEVARD MENDES FRANCE	BLISSY SAINT GEORGES	0164 77 43 74
MBLEU-7702	CRÈCHE MAISON BLEUE PETIT A PETIT	44 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	BLISSY SAINT GEORGES	01 64 77 28 23
MBLEU-7703	CM BLEUE - CRÈCHES FRÈRES VERDEAUX	4 RUE DES FRÈRES VERDEAUX	CHELLES	+33 01 46564321
MBLEU-7704	CRÈCHE MAISON BLEUE CALENDULA	23 RUE VOLTA	MEAUX	+33 1 60093640
MBLEU-7801	CRÈCHE LA MAISON BLEUE L.M. ST DENIS	7 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC	LE MESNIL SAINT DENIS	01 34 61 88 50
MBLEU-7803	CRÈCHE MAISON BLEUE MÉLISSE	4 AVENUE DE LA PÉPINIÈRE	VROFLAY	01 30 24 64 17
MBLEU-7804	CRÈCHE MAISON BLEUE MANIGUETTE	4 RUE NORMANDIE NIEMEN	ELANCOURT	01 30 68 04 01
MBLEU-7805	CRÈCHE LA MAISON BLEUE LE MESNIL	7 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC	LE MESNIL SAINT DENIS	09 80 37 87 92
MBLEU-7806	CRÈCHE LA MAISON BLEUE LE MESNIL SCHUMAN	17 RUE DU LAC AUX BELLES	LE MESNIL SAINT DENIS	06 10 19 47 92
MBLEU-7807	CRÈCHE LA MAISON BLEUE LE PETIT PRINCE	28 RUE DE PARIS	LE PORT MARLY	01 39 58 38 81
MBLEU-7808	CRÈCHE MAISON BLEUE VERSAILLES GALANGA	7 RUE JEAN MERMOZ	VERSAILLES	01 30 21 88 78
MBLEU-7809	CRÈCHE MAISON BLEUE Les Petits Logeais	1 RUE DES HAIES	LES LOGES EN JOSAS	01 39 56 80 07
MBLEU-7810	CRÈCHE MAISON BLEUE Creurs d'Enfants	4 SENTE DE LA POMMERAYE	MEAUX/LE CHATEAU	01 34 89 05 29
MBLEU-7811	CRÈCHE MAI, BLEUE DES ROSES ET DES CHOUX	29 TER ROUTE DEPARTEMENTALE 113	FRÉNELUSE	01 30 33 96 28

Direction Commerciale : Silliker SAS Immeuble le Mércury - 1, Rue de la Croix des Mèlieux 95031 Cergy Pontoise cedex  
Tel : 0820 50 20 30\* Fax : 03 34 43 13 11 www.silliker.com

\*0,12 €/mm à partir d'un poste fixe



CRÈCHE LA MAISON  
BLEUE-2013-07-CONTRAT  
CADRE  
VERSION C

TYPE  
CONTRAT  
R02-10  
RELECT

PAGE  
20 sur 28



CRÈCHE LA MAISON BLEUE

<b>MBLEU-7812</b>	CRÈCHE MAISON BLEUE CRÈCHE REGLISSE	50 RUE BERTIER	VERSAILLES	01 39 07 08 55
<b>MBLEU-7813</b>	CMB - CRÈCHE LES MESNLOUPS DE BRETEUIL	15 RUE CHARLES DE SELLE	LE MESNIL SAINT DENIS	+33 EN COURS
<b>MBLEU-8301</b>	CRÈCHE MAISON BLEUE FREJUS MAROLAINE	585 AVENUE ANDREI SARHAROV	FREJUS	+33 04 94839508
<b>MBLEU-8302</b>	CRÈCHE MAISON BLEUE CRÈCHE PISAN	RUE HELIODORE PISAN	COGOLIN	04 94 83 95 08
<b>MBLEU-8303</b>	CRÈCHE MAISON BLEUE CRÈCHE POIDS PLUME	PLACE MENDES	COGOLIN	04 94 44 34 90
<b>MBLEU-8304</b>	CRÈCHE MAISON BLEUE CRÈCHE TROTTE-MENU	RUE DU STADE	COGOLIN	04 94 54 72 81
<b>MBLEU-8901</b>	CRÈCHE LA M.BLEUE SAINT FLORENTIN	RUE MOZART	SAINT FLORENTIN	03 86 80 93 99
<b>MBLEU-9101</b>	CRÈCHE LA MAISON BLEUE SACLAY VANILLE	ZAC DE LA MARE AU SAULES VAL D'ALBIAN	SACLAY	06 25 83 85 00
<b>MBLEU-9102</b>	CRÈCHE LA MAISON BLEUE LINAS	3 IMPASSE DES AMARYLLIS	LINAS	966952089
<b>MBLEU-9201</b>	CR. MAIS. BLEUE CANNELLE MONTROUGE 109	109 AVENUE ARISTIDE BRIAND	MONTROUGE	01 46 55 76 92
<b>MBLEU-9202</b>	CRÈCHE LA MAISON BLEUE WASABI	31 RUE D'AGUËSSEAU	BOULOGNE BILLANCOURT	01 49 09 96 01
<b>MBLEU-9203</b>	CR. MAIS. BLEUE BAMBOU MONTROUGE 106	106 AVENUE ARISTIDE BRIAND	MONTROUGE	01 46 54 26 41
<b>MBLEU-9204</b>	CRÈCHE LA MAISON BLEUE ASNIERE BARBOTINE	8 RUE RAPHAEL	ASNIÈRES SUR SEINE	01 47 93 62 05
<b>MBLEU-9205</b>	CRÈCHE LA MAISON BLEUE TOD DOD TODAY	381 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE	CLAMART	01 46 30 42 55
<b>MBLEU-9207</b>	CRÈCHE LA M.BLEUE LE CARROUSSEL DES OURS	40 RUE DE SEVRES	BOULOGNE BILLANCOURT	01 49 09 96 01
<b>MBLEU-9208</b>	CRÈCHE LA M.BLEUE LE MANÈGE ENCHANTE	40 RUE DE SEVRES	BOULOGNE BILLANCOURT	01 49 09 96 01
<b>MBLEU-9209</b>	CRÈCHE LA MAISON BLEUE VILLE D'AVRAY	18 RUE DE MARNES	VILLE D'AVRAY	01 47 50 56 29
<b>MBLEU-9210</b>	CRÈCHE MAISON BLEUE L'OASIS	12 RUE DE L'OASIS	PUTEAUX	EN COURS



CRÈCHE LA MAISON  
BLEUE-2013-07-CONTRAT  
CADRE  
VERMION C

TYPE  
CONTRAT  
R09-16  
R09-02

PAGE  
21 sur 28



CRÈCHE LA MAISON BLEUE

<b>MBLEU-9211</b>	CRÈCHE MAISON BLEUE LES ROSES	1 RUE EDOGAR QUINET	FUTEAUX	EN COURS
<b>MBLEU-9212</b>	CRÈCHE MAISON BLEUE - CRÈCHE BOUCLE D'OR	3 AVENUE DE LA FOUILLEUSE	SAINT CLOUD	+33 1 46023737
<b>MBLEU-9213</b>	C M BLEUE - CRÈCHE GREVADINE	122 RUE HENRI GRNOUX	MONTROUGE	+33 EN COURS
<b>MBLEU-9301</b>	CRÈCHE MAISON BLEUE PIMPRENELLE	1 RUE DU CANTRE	NOISY LE GRAND	01 49 32 46 88
<b>MBLEU-9302</b>	CRÈCHE LA MAISON BLEUE PILI-PILI	4 RUE PAUL CEZANNE	NEUILLY PLAISANCE	01 43 00 09 37
<b>MBLEU-9303</b>	CRÈCHE LA M BLEUE LE JARDIN DES TOTOTES	18 RUE RABELAIS	VAULOURS	01 49 43 89 84
<b>MBLEU-9304</b>	CRÈCHE LES PETITS COUCOUS	2 AVENUE MARCEL DASSAULT	LE BOINNET	+33 01 41698272
<b>MBLEU-9305</b>	C M BLEUE - CRÈCHE ROCAMBOLE	140 AVENUE JEAN LOUVE	PANTIN	33 157 148 387
<b>MBLEU-9401</b>	CRÈCHE LA MAISON BLEUE CH LE PONT	16 BIS RUE DE LA REPUBLIQUE	CHARENTON LE PONT	01 49 77 50 82
<b>MBLEU-9402</b>	CRÈCHE MAISON BLEUE CHARENTON 2	140 RUE DE PARIS	CHARENTON LE PONT	+33 01 48939524





CRECHE LA MAISON  
BLEUE-2013-07-CONTRAT  
CADRE  
VERSION C

TYPE  
CONTRAT  
R02-10  
SELECT

PAGE  
22 sur 26



CRECHE LA MAISON BLEUE

**ANNEXE 5 – FICHE D'OUVERTURE DE NOUVEAUX SITES CONFIES A SILLIKER**

**A envoyer par mail à [commercial.select@silliker.fr](mailto:commercial.select@silliker.fr) ou par fax au 05 46 50 59 93  
Pour création du site**

CRECHE LA MAISON BLEUE-2013-07-  
CONTRAT CADRE

N°Contact Role : RDIA - R02-10  
MBLEU-1

CREATION  MODIFICATION  FERMETURE

SITE EN LIAISON CHAUDE (quadrimestrielle – mbleu-1A)

SITE EN LIAISON FROIDE (trimestrielle)

**RENSEIGNEMENTS SUR LE SITE**

NOM DU SITE : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TEL : ..... FAX : .....

INTERLOCUTEUR SITE : .....

Adresse Mail : .....

OUVERTURE  FERMETURE  DATE : .....

**FONCTIONNEMENT**

Mois d'ouverture : J  F  M  A  M  J  J  A  S  O  N  D

Jour de fermeture : L  M  M  J  V  S  D

Horaires PRELEVEMENTS ALIMENTAIRES de ..... à .....

**MODALITES D'ENVOI INHERENTES AU SITE (en complément des modalités définies au § 6 du présent contrat)**

Cf contrat cadre

**Joindre fiche d'autorisation de prélèvement automatique + RIB du site**

CRÈCHE LA MAISON BLEUE

**ANNEXE 6 – AUTORISATION DE PRELEVEMENT BANCAIRE OU D'ÉMISSION DE LCR MAGNETIQUE**

**Autorisation de prélèvement bancaire**

NUMERO NATIONAL D'EMETTEUR  
065471

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier et si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-contre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande adressée à la société SILLIKER et à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerais le différend directement avec le créancier.

**Autorisation d'émission de LCR Magnétique**

J'autorise la société SILLIKER à créer une Lettre de Change Relevé (LCR) magnétique automatiquement à chaque facture émise au nom de la société. En cas de litige sur une facture payable par une LCR magnétique, je pourrais en faire suspendre le paiement au moment de la présentation de celle-ci par l'intermédiaire de mon établissement détenteur de mon compte.

TITULAIRE DU COMPTE

ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

CODE SWIFT (BIC)

COORDONNEES IBAN DU COMPTE A DEBITER

Nom et qualité du ou des signataire(s) :

A :

Le :

Signature du titulaire du compte à débiter :

Cachet du titulaire du compte à débiter :

**Merci de joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP)**

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse suivante - SILLIKER S.A.S. 1 rue de la Croix des Maheux 95031 CERGY PONTOISE Cedex - dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 01/04/80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.



CRECHE LA MAISON BLEUE

CRECHE LA MAISON BLEUE-2013-07-CONTRAT CADRE VERSION C

TYPE CONTRAT RSE-10 SELECT

PAGE 24 sur 25



ANNEXE 6 – CRITERES MICROBIOLOGIQUES APPLIQUES



Critères d'hygiène des procédés **70/11** en Restauration

CRITERES D'HYGIENE DES PROCEDÉS PRODUITS NON ALIMENTAIRES - INTERPRÉTATION DES RESULTATS - page 8/2 (version 1/1)

18/10/2013  
 M. SILLIKER - FRANCE  
 20, rue de la République - 95031 Cergy-Pontoise Cedex  
 Tel : 01 34 41 13 11 - Fax : 01 34 41 13 12 - www.silliker.com

Lot	Catégorie de produit	Microbes totaux (cfu/g)	Coliformes totaux (cfu/g)	Coliformes fécaux (cfu/g)	Staphylocoques (cfu/g)	Entérocoques (cfu/g)	Yeast (cfu/g)	Mould (cfu/g)	Autres
Lot 1854	Produit fini	10	10	10	10	10	10	10	10
	Produit fini (emballage)	10	10	10	10	10	10	10	10
	Produit fini (emballage)	10	10	10	10	10	10	10	10
	Produit fini (emballage)	10	10	10	10	10	10	10	10
	Produit fini (emballage)	10	10	10	10	10	10	10	10
Lot 1855	Produit fini	10	10	10	10	10	10	10	10
	Produit fini (emballage)	10	10	10	10	10	10	10	10
	Produit fini (emballage)	10	10	10	10	10	10	10	10
	Produit fini (emballage)	10	10	10	10	10	10	10	10
	Produit fini (emballage)	10	10	10	10	10	10	10	10





Contact Role	MBLEU-1
Code établissement	MBLEU-3301
Référence rapport	8585542-0 Page 1/1
Emis le 03/08/2015	

ACCREDITATION n°  
1-0889  
Portée disponible sur  
www.cofrac.fr



<p><b>Analysé au laboratoire de Microbiologie</b> 70, Mail Marcel Cachin 38600 Fontaine</p> <p><b>Service Relation Clients : support.select@mxns.com</b> Tel. : 0820 560 056 (0,12 Euro/min) Fax : 05 46 50 59 93</p>
<p><b>Adresse d'intervention : CMB- CRECHE DE BORDEAUX D3</b> . 33 RUE DE DETROIS 33000 BORDEAUX France</p>

CRECHE LA MAISON BLEUE  
- RESPONSABLE QUALITE -  
. 31 RUE D'AGUESSEAU  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
France

Référence échantillon 11463777 / Code prélèvement 109343131  
Program Product LE / Code produit 40229 / Critère O29

**DESCRIPTIF ECHANTILLON**

<b>Nature de l'échantillon :</b> EAU CHAUDE SANITAIRE/LEGIONELLE RETOUR DE BOUCLE	
<b>Stade de prélèvement</b>	-
<b>Atmosphère</b>	-
<b>Date de prélèvement</b>	24/07/2015
<b>Heure de prélèvement</b>	14:06
<b>T(°C) de l'eau prélevée</b>	43,8
<b>Date de réception labo</b>	25/07/2015
<b>T(°C) de réception</b>	27,5
<b>Date de mise en analyse</b>	25/07/2015
<b>Réalisation prélèvement</b>	PRÉLEVÉ PAR SILLIKER
<b>Intervention exceptionnelle</b>	Oui

<b>Localisation prélèvement</b>	Retour de boucle
<b>Point de prélèvement</b>	ROBINET
<b>Préleveur : Nom/Société</b>	Cormier / silliker
<b>Personne rencontrée</b>	Camille cheval
<b>Conditions de prélèvement</b>	AVEC DÉSINFECTION PAR LINGETTE APRÈS ÉLIMINATION DU 1ER JET PAR ÉCOULEMENT 3MN
<b>Type de prélèvement</b>	CONTROLE APRÈS TRAITEMENT
<b>Cadre de prélèvement</b>	Traitement chlore
<b>Nature du traitement</b>	22/07/2015
<b>Date dernière désinfection</b>	choc
<b>Flaconnage</b>	FLACONS THIOSULFATE 20MG/L

**COMPTE RENDU D'ESSAIS**

Essais	Résultats	Unités	Valeurs de référence	Sources
<input checked="" type="checkbox"/> Legionella (C) NF T 90-431 (Novembre 2014)				
Legionella spp	2 400	ufc/L		
Legionella pneumophila	2 400	ufc/L	1000	

NS

Référence : Arrêté du 01/02/2010

**CONCLUSION(S) :**

Résultat supérieur au niveau d'alerte

Résultats validés le 03/08/2015  
Technicienne d'encadrement  
Corine BERTHOIN

L'accréditation COFRAC section ESSAIS atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation et identifiés par le symbole . Les prélèvements/échantillonnages d'eau, de surface et de produits alimentaires à l'exception des prélèvements sur carcasse et pièces congelées en pain, sont réalisés sous accréditation dès lors qu'ils sont réalisés par les équipes Silliker SAS.

Echantillonnages d'eau : Réalisés selon les dispositions contractuelles en concertation avec le client.  
Référentiel : FD T 90-522 / NF EN ISO 19458  
T° : méthode à la sonde - Méthode interne AUD.IT.027  
Présence avec moins de 4 x 1/d, résultat numérique et déclaration de conformité à titre indicatif, obtenus à partir du nombre de colonies réellement dénombrées. La conclusion ne tient compte que des recherches effectuées et n'intègre que les résultats pour lesquels une valeur de référence est renseignée.  
La conclusion est couverte par l'accréditation et identifiée par le symbole  lorsque tous les essais rattachés à cette conclusion sont rendus sous couvert de l'accréditation. Les résultats de ce rapport d'essai ne concernent que l'objet soumis à l'essai.  
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un fac-similé photographique intégral.  
(C) : Essai ayant donné lieu à des tests de confirmation.  
Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte des incertitudes liées aux résultats.  
(ST) Essais sous traités. Le rapport d'essai du sous-traitant est disponible sur demande.  
Pour les échantillons périssables, dans le cas où le laboratoire n'a pu mettre en analyse dans les 24H suivant la réception, l'échantillon a été congelé conformément aux exigences de la norme NF EN ISO 7218.

<p>Silliker SAS - Mérieux NutriSciences 25, Boulevard de la Paix - CS 38512 CERGY 95891 CERGY-PONTOISE CEDEX Tel. : 0820 56 20 30 (0,12€ TTC/min à partir d'un poste fixe) Fax : 01 34 41 13 11</p>	<p>S.A.S. au capital de 11 674 500 Euros 303 434 591 R.C.S Pontoise</p>
---	---



Contact Role	MBLEU-1
Code établissement	MBLEU-3301
Référence rapport	8585543-0 Page 1/1
Emis le 03/08/2015	

ACCREDITATION n° 1-0889

Portée disponible sur www.cofrac.fr



<p><b>Analysé au laboratoire de Microbiologie</b> 70, Mail Marcel Cachin 38600 Fontaine</p> <p><b>Service Relation Clients : support.select@mxns.com</b> Tel. : 0820 560 056 (0,12 Euro/min) Fax : 05 46 50 59 93</p>
<p><b>Adresse d'intervention : CMB- CRECHE DE BORDEAUX D3</b> . 33 RUE DE DETROIS 33000 BORDEAUX France</p>

CRECHE LA MAISON BLEUE  
- RESPONSABLE QUALITE -  
. 31 RUE D'AGUESSEAU  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
France

Référence échantillon 11463781 / Code prélèvement 109343132

Program Product LE / Code produit 40229 / Critère O29

**DESCRIPTIF ECHANTILLON**

Nature de l'échantillon : EAU CHAUDE SANITAIRE/LEGIONELLE DEPART BALLON

Stade de prélèvement	-	Localisation prélèvement	Depart ballon
Atmosphère	-	Point de prélèvement	ROBINET
Date de prélèvement	24/07/2015	Préleveur : Nom/Société	Cormier / silliker
Heure de prélèvement	14:42	Personne rencontrée	Camille cheval
T(°C) de l'eau prélevée	45,2	Conditions de prélèvement	AVEC DÉSINFECTION PAR LINGETTE
Date de réception labo	25/07/2015	Type de prélèvement	APRÈS ÉLIMINATION DU 1ER JET PAR ÉCOULEMENT 3MN
T(°C) de réception	27,5	Cadre de prélèvement	CONTROLE APRÈS TRAITEMENT
Date de mise en analyse	25/07/2015	Nature du traitement	Traitement chlore
Réalisation prélèvement	PRÉLEVÉ PAR SILLIKER	Date dernière désinfection choc	22/07/2015
Intervention exceptionnelle	Oui	Flaconnage	FLACONS THIOSULFATE 20MG/L

**COMPTE RENDU D'ESSAIS**

Essais	Résultats	Unités	Valeurs de référence	Sources
<input checked="" type="checkbox"/> Legionella (C) NF T 90-431 (Novembre 2014)				
Legionella spp	3 000	ufc/L		
Legionella pneumophila	3 000	ufc/L	1000	

NS

Référence : Arrêté du 01/02/2010

**CONCLUSION(S) :**

Résultat supérieur au niveau d'alerte

Résultats validés le 03/08/2015  
Technicienne d'encadrement  
Corine BERTHOIN

L'accréditation COFRAC section ESSAIS atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation et identifiés par le symbole ☑.  
Les prélèvements/échantillonnages d'eau, de surface et de produits alimentaires à l'exception des prélèvements sur carcasse et pièces congelées en pain, sont réalisés sous accréditation dès lors qu'ils sont réalisés par les équipes Silliker SAS.

Echantillonnages d'eau :

Réalisé selon les dispositions contractuelles en concertation avec le client.

Référentiel : FD T 90-522 / NF EN ISO 19458

T\* : méthode à la sonde - Méthode interne AUD.IT.027

Présence avec moins de 4 x 1/d, résultat numérique et déclaration de conformité à titre indicatif, obtenus à partir du nombre de colonies réellement dénombrées.

La conclusion ne tient compte que des recherches effectuées et n'intègre que les résultats pour lesquels une valeur de référence est renseignée.

La conclusion est couverte par l'accréditation et identifiée par le symbole ☑ lorsque tous les essais rattachés à cette conclusion sont rendus sous couvert de l'accréditation.

Les résultats de ce rapport d'essai ne concernent que l'objet soumis à l'essai.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un fac-similé photographique intégral.

(C) : Essai ayant donné lieu à des tests de confirmation.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte des incertitudes liées aux résultats.

(ST) Essais sous traités. Le rapport d'essai du sous-traitant est disponible sur demande.

Pour les échantillons périssables, dans le cas où le laboratoire n'a pu mettre en analyse dans les 24H suivant la réception, l'échantillon a été congelé conformément aux exigences de la norme NF EN ISO 7218.

<p>Silliker SAS - Mérieux NutriSciences 25, Boulevard de la Paix - CS 38512 CERGY 95891 CERGY-PONTOISE CEDEX Tel. : 0820 56 20 30 (0,12€ TTC/min à partir d'un poste fixe) Fax : 01 34 41 13 11</p>	<p>S.A.S. au capital de 11 674 500 Euros 303 434 591 R.C.S Pontoise</p>
---	---





Contact Role	MBLEU-1	
Code établissement	MBLEU-3301	
Référence rapport	8794756-0	Page 1/2
Emis le 16/09/2015		

ACCREDITATION n° 1-0889

Portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



<p><b>Analysé au laboratoire de Microbiologie</b>                  70, Mail Marcel Cachin 38600 Fontaine</p> <p>Service Relation Clients : <a href="mailto:support.select@mxns.com">support.select@mxns.com</a>                  Tel. : 0820 560 056 (0,12 Euro/min) Fax : 05 46 50 59 93</p> <p>Adresse d'intervention : CMB- CRECHE DE BORDEAUX D3                  . 33 RUE DE DETROIS                  33000 BORDEAUX                  France</p>
---

CRECHE LA MAISON BLEUE  
 - RESPONSABLE QUALITE -  
 . 31 RUE D'AGUESSEAU  
 92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
 France

Référence échantillon 11702657 / Code prélèvement 110081242  
 Program Product LE / Code produit 40229 / Critère O29

**DESCRIPTIF ECHANTILLON**

Nature de l'échantillon : EAU CHAUDE SANITAIRE/LEGIONELLE

Précisions complémentaires : DEPART ECS - BALLON

Stade de prélèvement -  
 Atmosphère -  
 Date de prélèvement 07/09/2015  
 Heure de prélèvement 13:40  
 T(°C) de l'eau prélevée 46,2

Point de prélèvement VANNE DE PURGE  
 Préleveur : Nom/Société Phan / silliker  
 Personne rencontrée Mme cheval  
 Conditions de prélèvement AVEC DÉSINFECTION PAR LINGETTE  
 Type de prélèvement APRÈS ÉLIMINATION DU 1ER JET  
 PAR ÉCOULEMENT 3MN  
 Cadre de prélèvement CONTROLE APRÈS TRAITEMENT  
 Nature du traitement Traitement chimique  
 Date dernière désinfection 28/08/2015  
 choc  
 Flaconnage FLACONS THIOSULFATE 20MG/L

Date de réception labo 08/09/2015  
 T(°C) de réception 21,1  
 Date de mise en analyse 08/09/2015

Réalisation prélèvement PRÉLEVÉ PAR SILLIKER  
 Localisation prélèvement Local technique

**COMPTE RENDU D'ESSAIS**

Essais	Résultats	Unités	Valeurs de référence	Sources
<input checked="" type="checkbox"/> Legionella (C) NF T 90-431 (Novembre 2014)				
Legionella spp	50 000	ufc/L		
Legionella pneumophila	50 000	ufc/L	1000	

NS

Référence : Arrêté du 01/02/2010

**CONCLUSION(S) :**

Résultat supérieur au niveau d'alerte

Résultats validés le 16/09/2015  
 Technicienne d'encadrement  
 Corine BERTHOIN

L'accréditation COFRAC section ESSAIS atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation et identifiés par le symbole .  
 Les prélèvements/échantillonnages d'eau, de surface et de produits alimentaires à l'exception des prélèvements sur carcasse et pièces congelées en pain, sont réalisés sous accréditation dès lors qu'ils sont réalisés par les équipes Silliker SAS.

Echantillonnages d'eau :

Réalisé selon les dispositions contractuelles en concertation avec le client.

Référentiel : FD T 90-522 / NF EN ISO 19458

T° : méthode à la sonde - Méthode interne AUD.IT.027

Présence avec moins de 4 x 1/d, résultat numérique et déclaration de conformité à titre indicatif, obtenus à partir du nombre de colonies réellement dénombrées.

La conclusion ne tient compte que des recherches effectuées et n'intègre que les résultats pour lesquels une valeur de référence est renseignée.

La conclusion est couverte par l'accréditation et identifiée par le symbole  lorsque tous les essais rattachés à cette conclusion sont rendus sous couvert de l'accréditation.

Les résultats de ce rapport d'essai ne concernent que l'objet soumis à l'essai.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un fac-similé photographique intégral.

(C) : Essai ayant donné lieu à des tests de confirmation.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte des incertitudes liées aux résultats.

(ST) Essais sous traités. Le rapport d'essai du sous-traitant est disponible sur demande.

Pour les échantillons périssables, dans le cas où le laboratoire n'a pu mettre en analyse dans les 24H suivant la réception, l'échantillon a été congelé conformément aux exigences de la norme NF EN ISO 7218.

<p>Silliker SAS - Mérieux NutriSciences                  25, Boulevard de la Paix - CS 38512 CERGY                  95891 CERGY-PONTOISE CEDEX                  Tel. : 0820 56 20 30 (0,12€ TTC/min à partir d'un poste fixe) Fax : 01 34 41 13 11</p>	<p>S.A.S. au capital de 11 674 500 Euros                  303 434 591 R.C.S Pontoise</p>
--	--



Contact Role	MBLEU-1
Code établissement	MBLEU-3301
Référence rapport	8896627-0 Page 1/1
Emis le 09/10/2015	

Analysé au laboratoire de Merville ZI DU PETIT PACAULT 59660 MERVILLE  Service Relation Clients : support.select@mxns.com Tel. : 0820 560 056 (0,12 Euro/min) Fax : 05 46 50 59 93
Adresse d'intervention : CMB- CRECHE DE BORDEAUX D3 . 33 RUE DE DETROIS 33000 BORDEAUX France

CRECHE LA MAISON BLEUE  
 - RESPONSABLE QUALITE -  
 . 31 RUE D'AGUESSEAU  
 92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
 France

Référence échantillon 11871142 / Code prélèvement 110081747  
 Program Product FS / Code produit 26391 / Critère FS049

**DESCRIPTIF ECHANTILLON**

Nature de l'échantillon : PLAN DE CHANGE - INDIGO TOPAZE		Date de mise en analyse	03/10/2015 10:05
Stade de prélèvement	-	Cadre de prélèvement	AUTOCONTRÔLE
Atmosphère	-	Lieu de prélèvement	-
Date de prélèvement	02/10/2015	Date du dernier nettoyage	02/10/2015
Heure de prélèvement	11:46	Conditions de prélèvement	ABSENCE
Date de réception labo	03/10/2015	Niveau d'élaboration	APRÈS NETTOYAGE
T(°C) de réception	1,8		
Réalisation prélèvement	PRÉLEVÉ PAR SILLIKER		

**COMPTE RENDU D'ESSAIS**

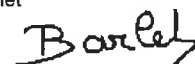
Essais	Résultats	Unités	Valeurs de référence	Sources
<b>Bactéries Coliformes 37°C</b> Méthode interne	0	ufc/10cm <sup>2</sup>	0	
<b>Micro-organismes aérobies 37°C</b> Méthode interne	16	ufc/10cm <sup>2</sup>	25	

Référence : SELON CAHIER DES CHARGES INTERNE

**CONCLUSION(S) :**

Etat de surface SATISFAISANT

Résultats validés le 05/10/2015  
 Adjointe Responsable Laboratoire  
 Julietta Barlet



Echantillonnage surface environnement agroalimentaire :  
 Réalisé selon les dispositions contractuelles en concertation avec le client.  
 Référentiel : NF EN ISO 18593  
 Mode opératoire : AUD.IT.007/00B/010-AUD.PR.002  
 Présence avec moins de 4 x 1/d, résultat numérique et déclaration de conformité à titre indicatif, obtenus à partir du nombre de colonies réellement dénombrées.  
 La conclusion ne tient compte que des recherches effectuées et n'intègre que les résultats pour lesquels une valeur de référence est renseignée.  
 La conclusion est couverte par l'accréditation et identifiée par le symbole  lorsque tous les essais rattachés à cette conclusion sont rendus sous couvert de l'accréditation.  
 Les résultats de ce rapport d'essai ne concernent que l'objet soumis à l'essai.  
 La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un fac-similé photographique intégral.  
 (C) : Essai ayant donné lieu à des tests de confirmation.  
 Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte des incertitudes liées aux résultats.  
 (ST) Essais sous traités. Le rapport d'essai du sous-traitant est disponible sur demande.  
 Pour les échantillons périssables, dans le cas où le laboratoire n'a pu mettre en analyse dans les 24h suivant la réception, l'échantillon a été congelé conformément aux exigences de la norme NF EN ISO 7218.

Silliker SAS - Mérieux NutriSciences 25, Boulevard de la Paix - CS 38512 CERGY 95891 CERGY-PONTOISE CEDEX Tel. : 0820 56 20 30 (0,12€ TTC/min à partir d'un poste fixe) Fax : 01 34 46 13 11	S.A.S. au capital de 11 674 500 Euros 303 434 591 R.C.S Pontoise
---	---



RAPPORT D'ESSAIS

Contact Role	MBLEU-1
Code établissement	MBLEU-3301
Référence rapport	8896626-0 Page 1/1
Emis le 09/10/2015	



<p>Analysé au laboratoire de Merville ZI DU PETIT PACAULT 59660 MERVILLE</p> <p>Service Relation Clients : support.select@mxns.com Tel. : 0820 560 056 (0,12 Euro/min) Fax : 05 46 50 59 93</p> <p>Adresse d'intervention : CMB- CRECHE DE BORDEAUX D3 . 33 RUE DE DETROIS 33000 BORDEAUX France</p>
--

CRECHE LA MAISON BLEUE  
- RESPONSABLE QUALITE -  
. 31 RUE D'AGUESSEAU  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
France

Référence échantillon 11871135 / Code prélèvement 110081746  
Program Product FS / Code produit 26391 / Critère FS049

**DESCRIPTIF ECHANTILLON**

Nature de l'échantillon : POIGNEE DE PORTE - INDIGO TOPAZE

Stade de prélèvement	-	Date de mise en analyse	03/10/2015 10:05
Atmosphère	-	Cadre de prélèvement	AUTOCONTRÔLE
Date de prélèvement	02/10/2015	Lieu de prélèvement	
Heure de prélèvement	11:46	Date du dernier nettoyage	01/10/2015
Date de réception labo	03/10/2015	Conditions de prélèvement	ABSENCE
T(°C) de réception	1,8	Niveau d'élaboration	APRÈS NETTOYAGE
Réalisation prélèvement	PRÉLEVÉ PAR SILLIKER		

**COMPTE RENDU D'ESSAIS**

Essais	Résultats	Unités	Valeurs de référence	Sources
Bactéries Coliformes 37°C Méthode interne	0	ufc/10cm <sup>2</sup>	0	
Micro-organismes aérobies 37°C Méthode interne	4	ufc/10cm <sup>2</sup>	25	

Référence : SELON CAHIER DES CHARGES INTERNE

**CONCLUSION(S) :**

Etat de surface SATISFAISANT

Résultats validés le 05/10/2015  
Adjointe Responsable Laboratoire  
Julietta Barlet

Echantillonnage surface environnement agroalimentaire :

Réalisé selon les dispositions contractuelles en concertation avec le client,  
Référentiel : NF EN ISO 18593

Mode opératoire : AUD.IT.007/008/010-AUD.PR.002

Présence avec moins de 4 x 1/d, résultat numérique et déclaration de conformité à lire indicatif, obtenus à partir du nombre de colonies réellement dénombrées.

La conclusion ne tient compte que des recherches effectuées et n'intègre que les résultats pour lesquels une valeur de référence est renseignée.

La conclusion est couverte par l'accréditation et identifiée par le symbole  lorsque tous les essais rattachés à cette conclusion sont rendus sous couvert de l'accréditation.

Les résultats de ce rapport d'essai ne concernent que l'objet soumis à l'essai.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un fac-similé photographique intégral,

(C) : Essai ayant donné lieu à des tests de confirmation.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte des incertitudes liées aux résultats.

(ST) Essais sous traités. Le rapport d'essai du sous-traitant est disponible sur demande.

Pour les échantillons périssables, dans le cas où le laboratoire n'a pu mettre en analyse dans les 24H suivant la réception, l'échantillon a été congelé conformément aux exigences de la norme NF EN ISO 7218.

<p>Silliker SAS - Mérieux NutriSciences 25, Boulevard de la Paix - CS 38512 CERGY 95891 CERGY-PONTOISE CEDEX Tel. : 0820 56 20 30 (0,12€ TTC/min à partir d'un poste fixe) Fax : 01 34 41 13 11</p>	<p>S.A.S. au capital de 11 674 500 Euros 303 434 591 R.C.S Pontoise</p>
---	---



RAPPORT D'ESSAIS

Contact Role	MBLEU-1
Code établissement	MBLEU-3301
Référence rapport	8906099-0 Page 1/1
Emis le 09/10/2015	

ACCREDITATION n°  
1-2030



Portée disponible sur  
www.cofrac.fr

<p>Analysé au laboratoire de Merville ZI DU PETIT PACAULT 59660 MERVILLE</p> <p>Service Relation Clients : support.select@mxns.com Tel. : 0820 560 056 (0,12 Euro/min) Fax : 05 46 50 59 93</p>
<p>Adresse d'intervention : CMB- CRECHE DE BORDEAUX D3 . 33 RUE DE DETROIS 33000 BORDEAUX France</p>

CRECHE LA MAISON BLEUE  
- RESPONSABLE QUALITE -  
. 31 RUE D'AGUESSEAU  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
France

Référence échantillon 11871122 / Code prélèvement 110081745  
Program Product LI / Code produit 113904 / Critère WRD10D

**DESCRIPTIF ECHANTILLON**

Nature de l'échantillon : RADIS ROSE			
Stade de prélèvement	FAB SUR PLACE OU NÉG MANIP STADE VENTE (RD)	Cadre de prélèvement	AUTOCONTRÔLE
Atmosphère	AUTRES	Lieu de prélèvement	BUFFET RÉFRIGÉRÉ
Date de prélèvement	02/10/2015	Condition de prélèvement	PRÉLEVÉ PAR NOS SOINS
Heure de prélèvement	11:37	Date de déconditionnement	02/10/2015
T(°C) produit	4,3	Contenant	BARQUETTE
Date de réception labo	03/10/2015	Etat de division	TRANCHÉ / PIECÉ
T(°C) de réception	1,8	Code fabricant/emballeur	FR33.318.009CE
Date de mise en analyse	03/10/2015 16:40	Nom fabricant/emballeur	ANSAMBLE SRA AQUITAINE
Réalisation prélèvement	PRÉLEVÉ PAR SILLIKER	Date de fabrication	01/10/2015
Etat physique	RÉFRIGÉRÉ	DLC	04/10/2015
Intervention opérateur	NÉGOCE MANIPULÉ		

**COMPTE RENDU D'ESSAIS**

Essais	Résultats	Unités	Valeurs de référence	Sources
<input checked="" type="checkbox"/> Recherche de Listeria monocytogenes AES 10/03-09/00	Absence	/25g	Absence	

Référence : Règlement CE2073/2005 modifié par le règlement CE1441 du 05/12/2007

**CONCLUSION(S) :**

Résultat satisfaisant pour l'unité analysée.

Résultats validés le 06/10/2015  
Technicienne d'encadrement  
Stéphanie LEVEQUE

L'accréditation COFRAC section ESSAIS atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation et identifiés par le symbole .  
Tous les prélèvements/échantillonnages (à l'exception des prélèvements sur carcasse et pièces congelées en pain) sont réalisés sous accréditation dès lors qu'ils sont prélevés par les équipes Silliker SAS.

Echantillonnage produits agroalimentaires hors carcasses et produits congelés en pain,  
Réalisé selon les dispositions contractuelles en concertation avec le client.  
Mode opératoire : AUD.PR.002

Présence avec moins de 4 x 1/d, résultat numérique et déclaration de conformité à titre indicatif, obtenus à partir du nombre de colonies réellement dénombrées.  
La conclusion ne tient compte que des recherches effectuées et n'intègre que les résultats pour lesquels une valeur de référence est renseignée.

La conclusion est couverte par l'accréditation et identifiée par le symbole  lorsque tous les essais rattachés à cette conclusion sont rendus sous couvert de l'accréditation.  
Les résultats de ce rapport d'essai ne concernent que l'objet soumis à l'essai.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un fac-similé photographique intégral.  
(C) : Essai ayant donné lieu à des tests de confirmation.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte des incertitudes liées aux résultats.  
(ST) Essais sous traités. Le rapport d'essai du sous-traitant est disponible sur demande.

Pour les échantillons périssables, dans le cas où le laboratoire n'a pu mettre en analyse dans les 24H suivant la réception, l'échantillon a été congelé conformément aux exigences de la norme NF EN ISO 7218.

<p>Silliker SAS - Mérieux NutriSciences 25, Boulevard de la Paix - CS 38512 CERGY 95891 CERGY-PONTOISE CEDEX Tel. : 0820 56 20 30 (0,12€ TTC/min à partir d'un poste fixe) Fax : 01 34 41 13 11</p>	<p>S.A.S. au capital de 11 674 500 Euros 303 434 591 R.C.S Pontoise</p>
---	---





RAPPORT D'ESSAIS

Contact Role	MBLEU-1
Code établissement	MBLEU-3301
Référence rapport	9038991-0 Page 1/1
Emis le 30/10/2015	

ACCREDITATION n° 1-0889

Portée disponible sur www.cofrac.fr



<p><b>Analysé au laboratoire de Microbiologie</b>  <b>70, Mail Marcel Cachin 38600 Fontaine</b></p> <p><b>Service Relation Clients : support.select@mxns.com</b>  <b>Tel. : 0820 560 056 (0,12 Euro/min) Fax : 05 46 50 59 93</b></p>
<p><b>Adresse d'intervention : CMB- CRECHE DE BORDEAUX D3</b>  <b>. 33 RUE DE DETROIS</b>  <b>33000 BORDEAUX</b>  <b>France</b></p>

CRECHE LA MAISON BLEUE  
 - RESPONSABLE QUALITE -  
 . 31 RUE D'AGUESSEAU  
 92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
 France

Référence échantillon 11993854 / Code prélèvement 109344582  
 Program Product LE / Code produit 40229 / Critère O29

**DESCRIPTIF ECHANTILLON**

Nature de l'échantillon : EAU CHAUDE SANITAIRE/LEGIONELLE

Stade de prélèvement	-
Atmosphère	-
Date de prélèvement	21/10/2015
Heure de prélèvement	11:35
T(°C) de l'eau prélevée	50,7
Date de réception labo	22/10/2015
T(°C) de réception	19,8
Date de mise en analyse	22/10/2015
Réalisation prélèvement	PRÉLEVÉ PAR SILLIKER

Localisation prélèvement	Retour de boucle
Point de prélèvement	ROBINET
Préleveur : Nom/Société	Cormier / merieux nutrisciences
Personne rencontrée	Madame cheval
Conditions de prélèvement	AVEC DÉSINFECTION PAR LINGETTE
Type de prélèvement	APRÈS ÉLIMINATION DU 1ER JET PAR ÉCOULEMENT 3MN
Cadre de prélèvement	AUTOCONTRÔLE
Nature du traitement	Thermique
Date dernière désinfection	12/10/2015
choc	
Flaconnage	FLACONS THIOSULFATE 120MG/L

**COMPTE RENDU D'ESSAIS**

Essais	Résultats	Unités	Valeurs de référence	Sources
<input checked="" type="checkbox"/> Legionella (C) NF T 90-431 (Novembre 2014)				
Legionella spp	40	ufc/L		
Legionella pneumophila	40	ufc/L	1000	

Référence : Arrêté du 01/02/2010

**CONCLUSION(S) :**

Résultat inférieur à la valeur cible

Résultats validés le 30/10/2015  
 Technicienne d'encadrement  
 Corine BERTHOIN

L'accréditation COFRAC section ESSAIS atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation et identifiés par le symbole ☑. Les prélèvements/échantillonnages d'eau, de surface et de produits alimentaires à l'exception des prélèvements sur carcasse et pièces congelées en pain, sont réalisés sous accréditation dès lors qu'ils sont réalisés par les équipes Silliker SAS.

Echantillonnages d'eau :

Réalisé selon les dispositions contractuelles en concertation avec le client.

Référentiel : FD T 90-522 / NF EN ISO 19458

T° : méthode à la sonde - Méthode interne AUD.IT.027

Présence avec moins de 4 x 1/d, résultat numérique et déclaration de conformité à titre indicatif, obtenus à partir du nombre de colonies réellement dénombrées.

La conclusion ne tient compte que des recherches effectuées et n'intègre que les résultats pour lesquels une valeur de référence est renseignée.

La conclusion est couverte par l'accréditation et identifiée par le symbole ☑ lorsque tous les essais rattachés à cette conclusion sont rendus sous couvert de l'accréditation.

Les résultats de ce rapport d'essai ne concernent que l'objet soumis à l'essai.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un fac-similé photographique intégral.

(C) : Essai ayant donné lieu à des tests de confirmation.

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte des incertitudes liées aux résultats.

(ST) Essais sous traités. Le rapport d'essai du sous-traitant est disponible sur demande.

Pour les échantillons périssables, dans le cas où le laboratoire n'a pu mettre en analyse dans les 24H suivant la réception, l'échantillon a été congelé conformément aux exigences de la norme NF EN ISO 7218.

Silliker SAS - Mérieux NutriSciences  
 25, Boulevard de la Paix - CS 38512 CERGY  
 95891 CERGY-PONTOISE CEDEX  
 Tel. : 0820 56 20 30 (0,12€ TTC/min à partir d'un poste fixe) Fax : 01 34 41 13 11

S.A.S. au capital de 11 674 500 Euros  
 303 434 591 R.C.S Pontoise



# **ABIOXIR et bons d'interventions**





# ABIOXIR

13 chemin du Pain de Sucre  
06800 CAGNES SUR MER  
Tél : 0800 63 92 63 Fax : 0800 80 12 42

## CONTRAT D'ABONNEMENT A TACITE RECONDUCTION n° .....

NOM DU CLIENT : ...LA MAISON BLEUE..... E-MAIL : ..... PORT : .....  
PERSONNE A CONTACTER : .....MME VOISIN..... TEL : ..... FAX : .....  
ADRESSE DE FACTURATION, N° ET RUE : ...31, RUE D'AGUESSEAU..... CLIENT EXISTANT (O/N) : ...O..  
CODE POSTAL : ...92100.... VILLE : .....BOULOGNE BILLANCOURT..... DATE D'EFFET : .....

### A. PRESTATIONS :

NOMBRES DE PASSAGES PAR AN : .....2..... NUISIBLES TRAITES : ...BLATTES RATS SOURIS FOURMIS.....  
ADRESSE DE TRAITEMENT, N° ET RUE : ... 33, RUE DETROIT.....  
CODE POSTAL : ...33000.... VILLE : .....BORDEAUX.....  
LOCAUX A TRAITER : ENSEMBLE DE LA CRECHE...(TEL : 09 67 50 99 40 ou 06 10 99 42 13).....

.....SUIVANT CONTRAT CADRE N°12 02 11.....

### B. CONDITIONS GENERALES :

- 1) Le client s'engage :
  - a) A payer : ..... € H.T pour la première mise en place du dispositif de protection, lors de la première année contractuelle.
  - b) A payer : .....265,00..... € H.T.  tous les ...12..... mois, soit par an : .....259,00..... € H.T dès réception de la facture.
  - c) E-mail du client pour la facturation électronique : .....
  - d) A payer un montant de 4,50 euros H.T. couvrant les frais de dossier et de facturation lors de l'émission de chaque facture. Ce montant sera réévalué en fonction des augmentations de la poste sauf pour les clients ayant choisi la facturation électronique et le prélèvement automatique.
- 2) a) Le présent contrat, prenant cours à la date de signature, conclu pour une durée irrévocable de un an se poursuivra par tacite reconduction, par période de un an, à moins que l'une ou l'autre partie ne résilie le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois avant la date d'échéance du contrat. Les produits et matériels restent la propriété de la Société ABIOXIR.  
b) Chaque année, à date d'échéance, le montant forfaitaire sera révisé automatiquement en fonction de la formule :  $P2 = P1 \times S2/S1$   
P2 : montant forfaitaire révisé. P1 : montant forfaitaire en début d'année contractuelle. S2 : indice du taux de salaire horaire des ouvriers (services) connu au moment de la révision (indices publiés trimestriellement par l'INSEE). S1 : indice du taux de salaire horaire des ouvriers (services) connu en début de période.  
c) En cas de refus du client ou d'absence du client, rendant impossible notre intervention, telle que prévue au contrat, la prestation sera en tout état de cause due. En cas de refus réitéré, le contrat sera alors résilié aux torts exclusifs du client et ABIOXIR sera alors en droit de solliciter à titre de clause pénale le montant des loyers restants à courir jusqu'à l'expiration du contrat.
- 3) Les factures sont émises chaque début d'année contractuelle et sont payables 30 jours après la date de facturation par prélèvement automatique. A défaut de paiement de chaque facture à son échéance, elle sera majorée d'une pénalité et ce dès le premier jour du mois suivant la date de facture, d'un montant irréductible de 15% avec un minimum de 150 euros, à titre d'indemnisation conventionnelle. En outre, elles seront majorées d'un intérêt conventionnel fixé à 1% par mois de retard.
- 4) a) ABIOXIR ne couvre que les dégâts matériels éventuellement causés par ses services. Ces dégâts doivent être signalés par lettre RC dans les 48 heures qui suivent les faits, sous peine de nullité. Au cas où ABIOXIR n'aurait pas apposé son propre constat des dégâts à la plainte du client, elle sera considérée comme nulle de plein droit.  
b) Les dommages causés par les nuisibles constituent un aléa dont ABIOXIR n'a pas la maîtrise car les nuisibles peuvent pénétrer librement dans les locaux. ABIOXIR décline toute responsabilité pour les dommages causés par les nuisibles aux installations, machines, matériels, marchandises, et objets divers contenus dans les locaux.  
c) ABIOXIR dégage sa responsabilité si des précautions élémentaires d'hygiène et de sécurité, à prendre par le client, n'étaient pas respectées.  
d) Toute contestation qui pourrait survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conventions sera soumise aux tribunaux du ressort du siège social d'ABIOXIR. Ils auront la compétence exclusive même en cas d'appel de garantie ou de la pluralité de demandeurs, et ce nonobstant toutes clauses contraires.
- 5) Résiliation : En cas de non-paiement de l'une des échéances annuelles telles que prévues au contrat, et après mise en demeure restée sans effet dans un délai de 15 jours, la société ABIOXIR sera en droit de résilier le contrat aux torts exclusifs du client par lettre recommandée AR. Toutes les sommes déjà versées par le client seront conservées par la société ABIOXIR. De plus, cette résiliation entrainera la déchéance du terme : en réparation du préjudice subi par la société ABIOXIR, le client devra lui verser l'intégralité des sommes correspondant aux prestations qui auraient été effectuées jusqu'au terme du contrat.

### SIGNATURE POUR LA SOCIETE ABIOXIR

Nom : ...E.JACQUEMINET.....

Date : ...20/01/2015.....

### SIGNATURE DU CLIENT ET CACHET DE L'ENTREPRISE

Nom et Fonction : MME VOISIN Responsable Facturation

Date : ...20.01.15.....







# ABIOXIR

SARL au capital de 250.000 Euros  
Siège social :  
13, chemin du Pain de Sucre  
06800 CAGNES-SUR-MER  
Tél. : 0800 63 92 63  
Fax : 0800 80 12 42

## RAPPORT D'INTERVENTION n°

Report n°

Société : .....  
Company .....  
Adresse : .....  
Address .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Post code ..... City .....  
Date : .....  
Date .....  
Responsable du site rencontré : .....  
Client .....  
signature du client : .....  
Client Signature

Problème rencontrés  
Type of call  
 Rongeurs (Rodent infestation)  
 Invertébrés (Invertebrate infestation)  
 Oiseaux (Bird infestation)  
 Hérméticité (Proofing)  
 Nettoyage (House keeping)  
 Stockage (Stacking)  
  
 Contrôle (Follow-up treatment)  
 Réclamation (Emergency treatme)  
 Audit (Quality inspection)  
 Autres (Others)

Rapport rédigé par : .....  
Report by .....  
Qualification : .....  
Status

Nuisibles traités : Rats (Rats) Souris (Mouse) Mûlots (Field Mouse) Loirs (Dormouse) Blattes (Cockroach) Fourmis (Ants) IPS (SPI) Puces, Punaise (Flea, Bed Bug)  
Mouches (Flies) Moustiques, Tipules (Mosquito) Moucheron (Little Fly) Guêpes (Wasps) Araignées (Spiders) Autres à préciser :

Observations Report	Recommandations Recommended actions	Action par ABIOXIR (A) Client (C)	Date Date
Probleme rencontré Rongeurs (Rodent infestation) Invertébrés (Invertebrate infestation) Oiseaux (Bird infestation) Hérméticité (Proofing) Nettoyage (House keeping) Stockage (Stacking)  Contrôle (Follow-up treatment) Réclamation (Emergency treatme) Audit (Quality inspection) Autres (Others)		A	3/20/05





SARL au capital de 250.000 Euros

Siège social :  
13, chemin du Pain de Sucre  
06800 CAGNES-SUR-MER  
Tél. : 0800 63 92 63  
Fax : 0800 80 12 42

Société : Creche LA MAISON BLEUE

Company Creche D3

Adresse : 33, rue Détruis - 33000 BORDEAUX

Address

Tel : 09 67 50 99 40

Code postal : 33000

Post code

Responsable du site rencontré :

Client M. CHEVAL

Date : 27/08/2015

Date

signature du client :

Client Signature

Date : 27/08/2015

Date

signature du client :

Client Signature

Rapport rédigé par :

Report by M. Bedeau-Christophe

Qualification : 06 35 03 69 35

Status

# RAPPORT D'INTERVENTION n°

Report n°

Problème rencontrés  
Probleme founded

Rongeurs (Rodent infestation)  
 Invertébrés (Invertebrate infestation)  
 Oiseaux (Bird infestation)  
 Herméticité (Proofing)  
 Nettoyage (House keeping)  
 Stockage (Stacking)

Type de traitement  
Type of call

Traitement général  
 Contrôle (Follow-up treatir)  
 Réclamation (Emergency treat)  
 Audit (Quality inspection)  
 Autres (Others)

Nuisibles traités :  Rats (Rats)  Souris (Mouse)  Mulots (Field Mouse)  Loirs (Dormouse)  Blattes (Cockroach)  Fourmis (Ants)  IPS (SPI)  Pucés, Punaise (Flea, Bed Bug)  
 Mouches (Flies)  Moustiques, Tipules (Mosquito)  Moucheron (Little Fly)  Guêpes (Wasps)  Araignées (Spiders)  Autres à préciser : .....

Observations  
Report

Recommandations  
Recommended actions

Action par  
ABIOXIR (A)  
Client (C)

Date  
Date

*Contacté fait ce jour  
x Application de gel prohi. pour problème  
Fourmis*

*en Remise du devis + A.C.P + Plan d'appage*

# A3D ABIOAIR

SARL au capital de 250.000 Euros  
 Siège social :  
 I3, chemin du Pain de Sucre  
 06800 CAGNES-SUR-MER  
 Tél. : 0800 63 92 63  
 Fax : 0800 80 12 42

## RAPPORT D'INTERVENTION n°

Report n°

Société : La Maison Bleu (Luche)  
 Company  
 Adresse :  
 Address  
 Code postal : 33 Ville : Bordeaux Date : 25/12/2016  
 Post code City  
 Responsable du site rencontré :  
 Client CHEN  
 Signature CHEN  
 Client Signature  
 33, rue Detrois - 33000 BORDEAUX  
 Tél. 09 67 50 99 40

Problème rencontrés  
 Probleme founded  
 Rongeurs (Rodent infestation)  
 Invertébrés (Invertebrate infestation)  
 Oiseaux (Bird infestation)  
 Herméticité (Proofing)  
 Nettoyage (House keeping)  
 Stockage (Stacking)  
 Type de traitement  
 Type of call  
 Traitement général  
 Contrôle (Follow-up treatme)  
 Réclamation (Emergency treatm)  
 Audit (Quality inspection)  
 Autres (Others)

Nuisibles traités : Rats (Rats) Souris (Mouse) Mûlots (Field Mouse) Loirs (Dormouse) Blattes (Cockroach) Fourmis (Ants) IPS (SPI)  
 Mouches (Flies) Moustiques, Tipules (Mosquito) Moucheron (Little Fly) Guêpes (Wasps) Araignées (Spiders) Autres à préciser : \_\_\_\_\_ (Other Pest) DEIV (FICS)

Observations Report

Contrôle du dispositif d'appasage fait ce jour.

Pas de trace de consommation

Recommandations Recommended actions

RAS

Action par ABIOAIR (A)  
 Client (C)  
 Date Date

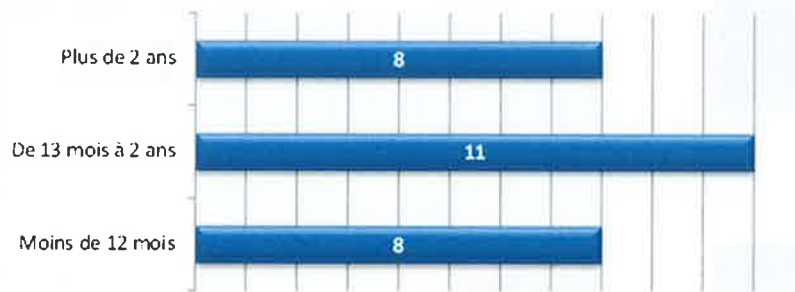


# Enquête de Satisfaction Parents

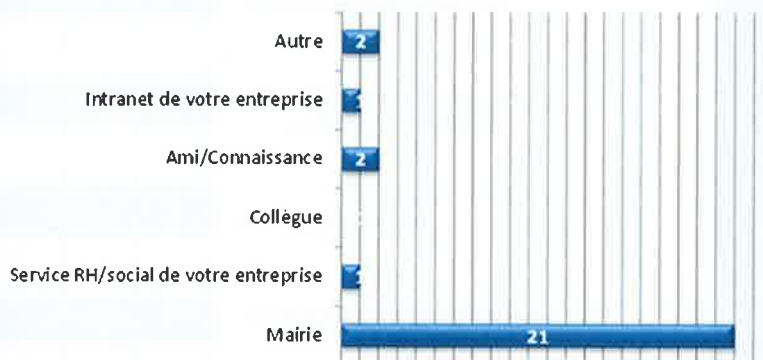
Taux de retour des questionnaires

31,03 %

Quel est l'âge de votre enfant ?



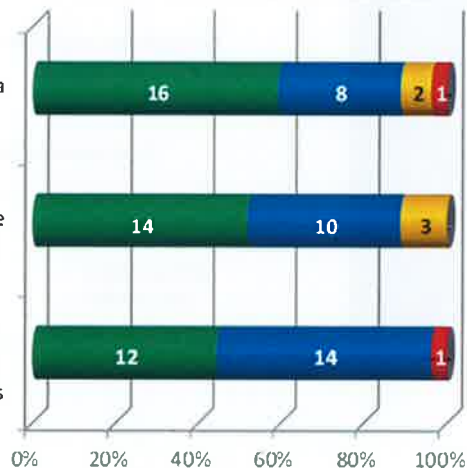
Comment avez-vous connu la crèche ?



Organisation administrative

**Vous êtes :**

De vos premiers contacts avec la crèche

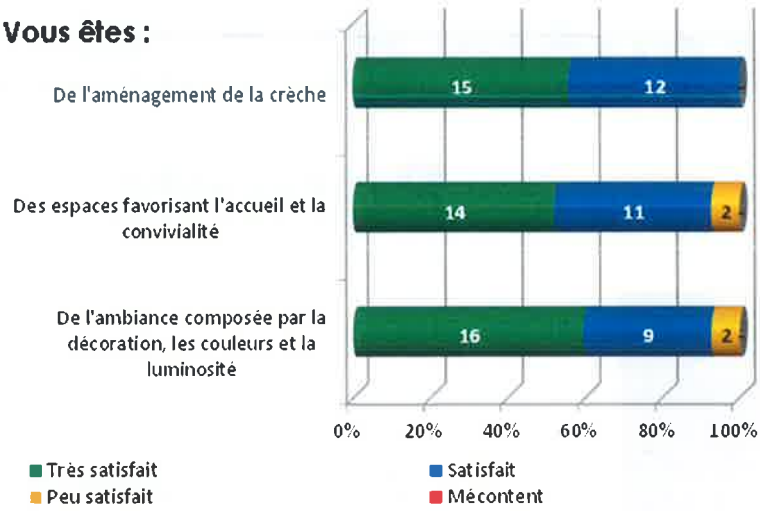


■ Très satisfait  
■ Peu satisfait

■ Satisfait  
■ Mécontent

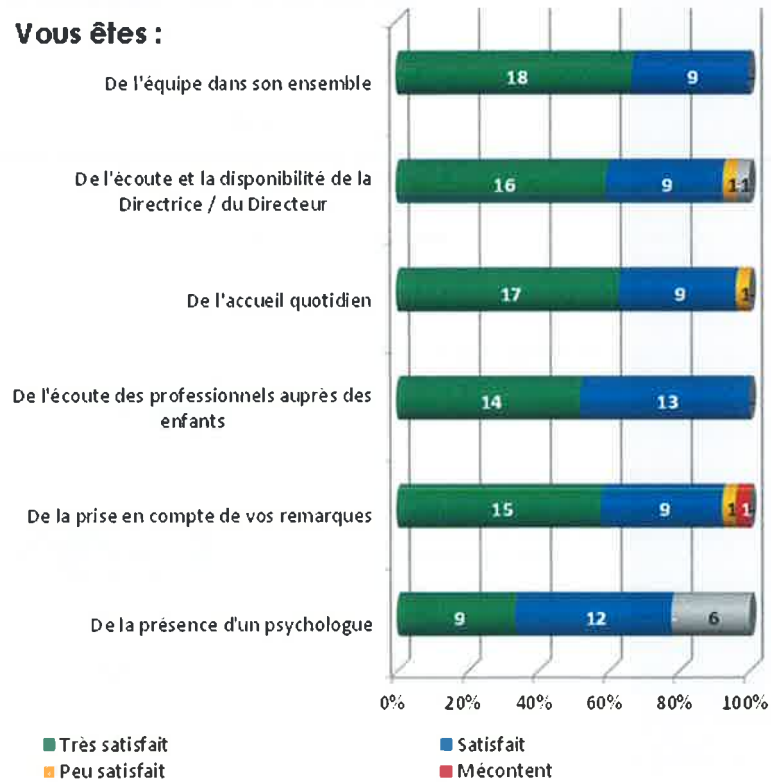
Locaux

**Vous êtes :**



Equipe

**Vous êtes :**



Pédagogie

**Vous êtes :**

Du déroulement de la période d'adaptation (durée, fréquence, contenu)

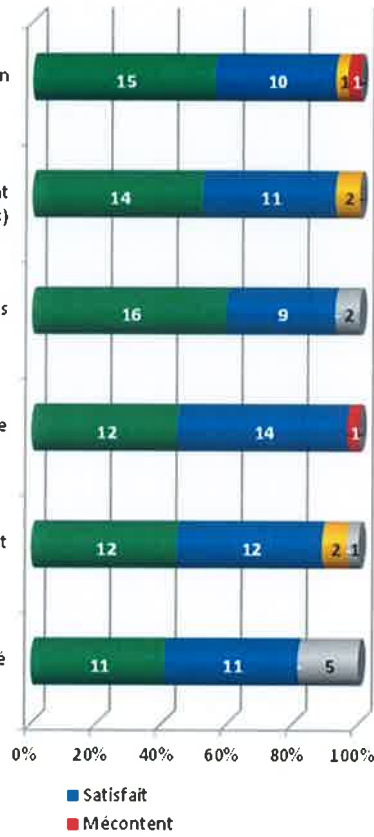
De la prise en charge de votre enfant (adaptée et répondant à ses besoins)

De la qualité et de la diversification des repas

Du respect du rythme de sommeil de votre enfant

De la variété et l'adaptation des ateliers et activités d'éveil proposés à votre enfant

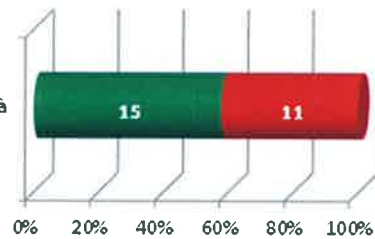
De l'utilisation des modules de motricité par votre enfant



Conclusion

Souhaiteriez-vous participer davantage à la vie de la crèche ?

■ Oui ■ Non





# Indicateurs Qualité : (Incidents enfants et plaintes)

Les incidents touchant aux enfants ou leur famille

Enfant & âge	Date de l'incident	Intitulé & description de l'incident	Mesures prises	Suite donnée	Cotation du risque
HR 11 mois	16/07/2015	Aucune chute ni choc n'a été observé ce jour dans l'unité. Lundi 20/7/2015, la maman a précisé que le papa avait constaté la dent fissurée après le départ de la crèche.	Examinée par le Dr Fauga, médecin de la crèche le Lundi 20/7/2015, conseil donné de consulter un dentiste	R a vu le dentiste le 20/07, il a constaté les lésions.	Incident nécessitant des soins légers
RV 8 mois	02/09/2015	V a été retrouvé sur le sol du dortoir l'enfant était en train de ramper de l'autre côté de la pièce.  La barrière du lit a été retrouvée ouverte.	Examen de V par la Directrice et infirmière puéricultrice bon tonus, pas de bosse ni d'hématome visible, bonne conscience. Point avec l'équipe quant au respect des règles de sécurité et relevé de la feuille de surveillance dortoir	V va bien, il a passé une bonne journée à la maison après l'accident d'hier. V s'en sort avec un léger hématome sur la pommette gauche. " Fournisseur avertit du dysfonctionnement de la barrière	Incident nécessitant des soins légers
LL 13 mois	19/10/2015	Pendant le goûter, dans les bras de la professionnelle, L s'est mise à tousser. Présence de trace de sang dans les sécrétions	Examinée pas de dyspnée, légère toux et sécrétions, pas de pâleur ni de cyanose, bon état général, pas de fièvre. Contexte de rhino pharyngite Appel des parents pour consultation médicale, départ avec sa maman 15 minutes après.	Le médecin n'a pas observé de dyspnée et n'a pas expliqué la toux. C'est après qu'ils soient rentrés à leur domicile, vers 19h00 que L a recraché un petit morceau de film plastique (fin/transparent 1cm sur 1) L va bien, elle est à la crèche ce matin.	Incident nécessitant des soins légers



DS 12 mois	26/11/2015	Chute depuis la position assise (s'est jetée en avant lors d'une frustration)	Point de compression sur plaie pour stopper les saignements de la lèvre supérieurs. Appel donné au papa pour venir chercher l'enfant. Orientation vers un médecin pour contrôler la blessure.	Tout va bien, pas de consultation. Revenue à la crèche le 27/11/2015	Incident nécessitant des soins légers
MM 35 mois	15/12/2015	Était en train de danser, a perdu l'équilibre et a chuté de sa hauteur en se cognant le front sur la table	point de compression, nettoyage de la plaie, arrêt du saignement en quelques minutes. pansement posé en attendant le départ pour les urgences.	M est de retour le 16/12. Elle a eu un peu de colle aux urgences Elle va très bien,	Incident nécessitant des soins légers
AA 17 mois	18/12/2015	A est observé debout devant les étagères des puzzle, il pleure et ne pose plus le pied par terre, sans notion de chute ni de choc observé.	A l'examen, il n'est pas noté de douleur à la palpation ni d'hématome, Refus de poser le pied par terre. Pas de fièvre : 37°2. Parents prévenus	Augustin a une fracture du métatarse. Il sera plâtré jusqu'au 8/1/16.	Incident nécessitant des soins plus lourds

Aucunes plaintes reçues au cours de l'année 2015.

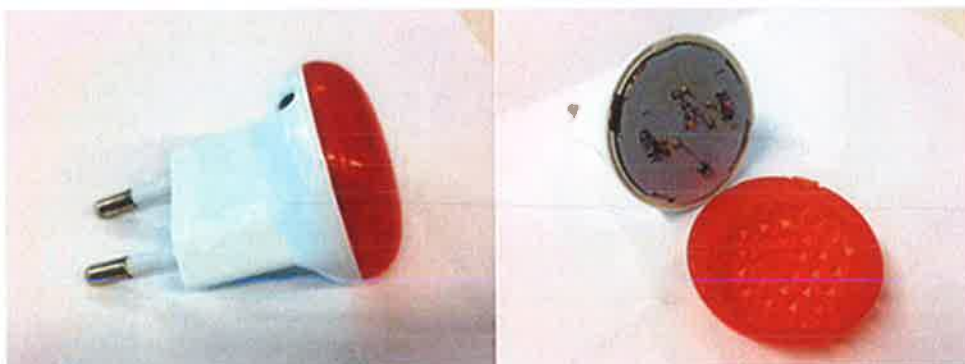
# Alertes matériovigilance et pharmacovigilance

## IKEA rappelle la veilleuse PATRULL pour risque de décharge électrique

18-08-2015 08:00 | Rappels de produits

 S'inscrire pour Rappels de produits

**[International]** IKEA conseille vivement aux clients en possession d'une veilleuse PATRULL de cesser immédiatement toute utilisation et de la rapporter dans n'importe quel magasin IKEA, contre remboursement intégral.



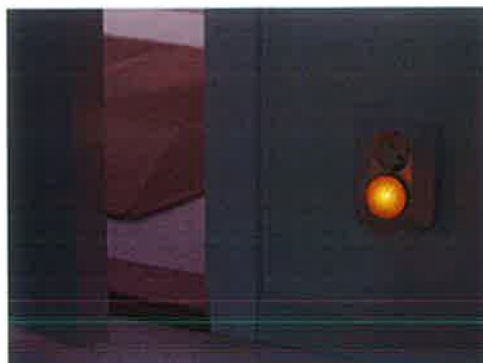
*Remarque: les exemples illustrent une prise UE, mais la construction et le risque sont les mêmes pour tous les types de prises pour veilleuse PATRULL.*

IKEA a eu connaissance d'un cas où un bébé, âgé d'un an et sept mois, a joué avec une veilleuse PATRULL, essayant de retirer la lampe de la prise. Le couvercle s'est alors détaché et l'enfant a subi une décharge électrique, causant des blessures visibles à la main.

La sécurité des produits est une priorité absolue chez IKEA. Chaque fois qu'un produit IKEA est impliqué dans un incident, nous agissons immédiatement. Par conséquent, la veilleuse PATRULL a été immédiatement retirée du marché. La lampe a été testée selon toutes les législations et normes applicables et y est conforme. Dans le cadre de l'enquête consécutive, plus de 600 veilleuses PATRULL ont été testées et n'ont pas révélé d'anomalies. IKEA a malgré tout décidé de rappeler la lampe pour éviter qu'un tel incident ne se reproduise.

La veilleuse PATRULL est en vente en Europe et en Amérique du Nord depuis 2013.

La veilleuse PATRULL peut être retournée dans n'importe quel magasin IKEA, contre remboursement intégral. Celui-ci n'est pas lié à la présentation d'un justificatif d'achat (ticket de caisse). Pour tout complément d'information, consultez [www.fr.IKEA.ch](http://www.fr.IKEA.ch) ou contactez IKEA au numéro gratuit **0800 000 007**.



Société | Aide | FAQ | Contact | A A A

La Base de données en ligne des prescripteurs libéraux



Dans tout le site ▾

Doliprane, asthme, aspirine, amoxicilline...

Recherche alphabétique : 1-9 A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y

- [🏠 Médicaments](#)
- [Dispositifs médicaux, parapharmacie](#)
- [Interactions, équivalences](#)
- [Recommandations, protocoles...](#)

Accueil > Actualités > HEMOCLAR 0,5 % crème (pentosane polysulfate) : rappel de 33 lots

## HEMOCLAR 0,5 % crème (pentosane polysulfate) : rappel de 33 lots

Par [David PAITRAUD](#) - Date de publication : 09 Octobre 2015

★★★★★ (aucun avis, cliquez pour noter)  
vu par 231 lecteurs



1



Recevoir Vidal News



Vos avis (0)

Le laboratoire Sanofi-Aventis France organise le rappel de 33 lots de l'héparinoïde topique, HEMOCLAR 0,5 % crème ([pentosane polysulfate](#)), actuellement présents sur le marché.

Cette alerte concerne les officines, les hôpitaux et les circuits de distribution pharmaceutique.

Présenté comme une mesure de précaution, ce rappel de lot est lié à un défaut de stabilité du principe actif (pentosane polysulfate) au cours du temps.





# Suivi d'ouverture



SUIVI OUVERTURE VISITE J 30 FERRAND SARAH  
15/01/2015  
CRECHE D3 BORDEAUX

Documents transmis en amont de la visite : Aucun

Temps observation dans les unités de vie.

Temps d'échanges avec la directrice.

🏠 **UNITE DES BEBES : AZUR** (2 référentes)

• **Observations**

**Aménagement de l'espace :**

- adapté à ce jour.

**Supports visuels :**

- Plan salle de repos affiché
- Support enfants présents dans la salle de repos
- Plan aménagement de l'espace affiché

**Sommeil :**

- Les besoins de sommeil des enfants sont bien repérés
- Surveillance régulière salle de repos
- Feuille de surveillance temps de repos affichée et complétée

**Portage :**

- Contenant et sécurisant

**Verbalisation :**

- Adaptée

**Accompagnement repas :**

- Présence au sol d'une professionnelle disponible
- Installation adaptée

🏠 **UNITE DES PETITS MOYENS : TURQUOISE** (2 référentes) 6 enfants ce jour

• **Observations**

**Aménagement de l'espace :**

- adapté à ce jour.





**Supports visuels :**

- Tour de rôle écrit mais absence de support visuel
- Support enfants présents dans la salle de repos

**Portage :**

- Contenant et sécurisant

**Verbalisation :**

- Adaptée

**Accompagnement repas :**

- Observation d'un repas dans les bras

Installation, verbalisation, accompagnement, portage adaptés.

- Observation d'un repas à table

Assis sur la chaise les pieds de l'enfant ne touchent pas le sol.

Repas proposé dans un bol, absence de double cuillère.

Verbalisation adaptée.

** UNITE DES GRANDS MOYENS : INDIGO (2 référentes) 8 enfants ce jour**

- Observations

**Aménagement de l'espace :**

- adapté à ce jour.

**Supports visuels :**

- Tour de rôle écrit mais absence de support visuel
- Plan salle de repos affiché

**Verbalisation :**

- Adaptée

**Accompagnement repas :**

- Observation d'un repas à table

Lavage des mains avant repas

Assis sur la chaise les pieds de l'enfant ne touchent pas le sol.

Double cuillère / repas proposé dans une assiette.

Gant proposé à la fin du repas.

Verbalisation, accompagnement adapté.

Une professionnelle au sol pour accompagner les enfants qui patientent ou qui ont déjà déjeuné.

Alternance des professionnelles référentes pour le repas



- REF 1 (service 1)
- REF 2 (service 2)
- REF 1 (service 3)
- REF 2 (service 4)....

Observer si cette organisation du tour de rôle n'entraîne pas trop de mouvements des professionnelles...

**Transmissions :**

- Complétées

**🏠 UNITE DES GRANDS : TOPAZE (2 référentes) 8 enfants ce jour**

- Observations

**Aménagement de l'espace :**

- adapté à ce jour.

**Supports visuels :**

- Tour de rôle écrit mais absence de support visuel
- Plan salle de repos affiché

**Verbalisation :**

- Adaptée

**Accompagnement repas :**

- Observation d'un repas à table (4 enfants)

Lavage des mains avant repas

Autonomie : bavoir à élastique, plateau compartimenté

Repas présenté

Gant proposé à la fin du repas.

Verbalisation adaptée.

Alternance des référentes pour les repas : une professionnelle au sol pour accompagner les enfants qui patientent ou qui ont déjà déjeuné.

**Transmissions :**

- Transmissions complétées
- Habitudes de vie à la maison et à la crèche complétées.

**🏠 OCCASIONNEL PETITS : LAVANDE (2 référentes) 2 enfants ce jour**

**Aménagement de l'espace :**



- adapté à ce jour.

**Supports visuels :**

- Plan salle de repos affiché
- Support enfants présents dans la salle de repos
- Plan aménagement de l'espace affiché

**🏠 OCCASIONNEL GRANDS : COBALT (2 référentes) 6 enfants ce jour**

**Aménagement de l'espace :**

- adapté à ce jour.

**Accompagnement goûter :**

- Observation d'un repas à table individuel

Lavage des mains avant repas

Bavoir à élastique, repas présenté

Gant proposé à la fin du repas.

Très peu de verbalisation, échanges...

Alternance des référentes pour les repas : une professionnelle au sol pour accompagner les enfants qui patientent ou qui ont déjà déjeuné.

**🏠 PRECONISATIONS**

- **Elaborer en équipe un déroulement de journée détaillé** permettant aux professionnelles d'anticiper les moments de la journée et aux enfants d'avoir des repères stables.

- **Repères visuels :**

Dans toutes les unités afficher :

- Plan d'aménagement des unités de vie
- Tour de rôle à hauteur des enfants
- Etiqueter (photos) les bacs de jeux en accès libre
- Afficher support enfants présents / absents
- Afficher les professionnelles présentes avec les horaires
- Identifier tous les casiers et les lits (photos)
- Afficher plan aménagement des salles de repos
- Support enfants présents dans les salles de repos



Attention préférer des affichages si possible sur les surfaces vitrées car le scotch utilisé risque d'abîmer les peintures.

- Favoriser des repères stables et la sécurité affective des enfants accueillis. Quand elle est présente c'est la référente et uniquement la référente **qui accompagne l'enfant dans les soins** qui lui sont proposés (change, repas, sommeil, déshabillage...).
- La référente relais accompagne les enfants en l'absence de la référente.
- Favoriser l'autonomie pendant le repas : proposer une double cuillère, proposer aux plus grands de mettre la table, de débarrasser...
  - Les déplacements doivent être limités et verbalisés, la place de l'adulte doit être déterminée dans l'unité de vie.

**Prochaine visite de suivi d'ouverture envisagée à ce jour la semaine du 16 février 2015.**

**En amont de cette visite transmettre :**

- La liste du personnel
- Le tableau d'occupation
- Les déroulements de journée
- L'organisation du tour de rôle
- Tableau référente / relais
- Les plans d'aménagement des unités de vie





# Grille d'Evaluation Trimestrielle





## Grille d'Evaluation Trimestrielle des Crèches

EN QPR 205-03

Crèche : **creche de Bordeaux Deirois**

Evaluateur(s) : **Marie Françoise BORDON - Directrice des Opérations**

Type d'évaluation :  Auto-évaluation par la Directrice / le Directeur

Evaluation par la Coordinatrice

Période d'évaluation : \_\_\_\_\_

### Synthèse de l'évaluation :

	OUI	NON	N/A ou N/E
<b>1 - Prise en Charge de l'Enfant</b>			
Dossier administratif de l'enfant	10	4	0
Volet Médical	11	4	0
Volet Hygiène	3	0	0
Volet Sécurité	4	1	1
<b>Σ</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>1</b>
<b>2 - Gestion Administrative et Direction</b>			
Administratif Salarié	13	1	1
Direction & Informations Générales	16	1	3
<b>Σ</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>3 - Hygiène, Maintenance, Restauration &amp; Bib.</b>			
Hygiène des locaux	12	4	0
Maintenance des locaux	3	0	1
Restauration	12	1	2
Biberonnerie	3	1	0
<b>Σ</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>4 - Communication, Reportig &amp; Qualité</b>			
<b>Σ</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>97</b>	<b>18</b>	<b>13</b>



Crèche : **creche de Bordeaux Detrois**

Date d'évaluation : **24-sept-15**

Évaluateur : **Marie Françoise BORDON - Directrice des Opérations**

**24-sept-15**

N°	POINTS EVALUÉS	OUI	NON	N/A ou N/E	COMMENTAIRES ET PLAN D'ACTION	REPORT P/A N°
<b>DOSSIER ADMINISTRATIF DE L'ENFANT</b>		<b>10</b>	<b>4</b>	<b>0</b>		
1.1	Le dossier administratif de l'enfant est conforme à la procédure (FT PCE 101), la check list est complétée (test sur 5 dossiers au hasard)		x		manque 1 signature parents du RF: envoyer lors de la demande de constitution du dossier en pièce jointe les pages 22 et 23 du RF à signer en plus	1
1.2	Le règlement de fonctionnement est paraphé, signé par la famille (test sur 5 dossiers au hasard)		x		manque 1 signature parents du RF: envoyer lors de la demande de constitution du dossier en pièce jointe les pages 22 et 23 du RF à signer en plus	
1.3	Le contrat entre la Crèche et la famille est établi, paraphé, signé	x				
1.4	L'attestation d'assurance Responsabilité Civile comportant le nom de l'enfant est dans le dossier	x				
1.5	La notification CAF comportant les droits et quotient familial est présente	x				
1.6	L'autorisation de consultation CAF PRO est donnée par les parents		x		faire signer à part les pages 22 et 23 du RF en pièce jointe séparément	1
1.7	Les différentes autorisations ont été précisées par les parents (sorties, hospitalisation, prise de vue, droit à l'image)	x				
1.8	La liste des personnes habilitées à venir chercher l'enfant est mise à jour	x				
1.9	L'avis d'imposition n-2 a été fourni	x			sauf 1 dossier ( mais parent au plafond de toute façon compte tenu des revenus, donc libre de ne pas fournir)	
1.10	Le prélèvement automatique est mis en place pour au moins 80% des dossiers	x				
1.11	Si le règlement de fonctionnement prévoit un chèque de caution, celui-ci doit être daté de moins d'un an		x		tous les chèques ne sont pas présents dans le dossier, et il n'y a pas eu de réflexion sur le renouvellement des chèques passé le délai de 1 an et 1 semaine	
1.12	Un entretien entre la famille et la Direction a lieu au cours du 1er mois	x				
1.13	Tout rendez-vous avec une famille fait l'objet d'un compte rendu (EN PCE 304)	x			oui mais pas sous le format PCE 304, mais consigné dans dossier enfant	
1.14	Les entretiens avec les parents sont tracés dans le dossier de l'enfant	x				
<b>VOLET MÉDICAL</b>		<b>11</b>	<b>4</b>	<b>0</b>		
1.15	Le dossier médical de l'enfant (EN-PCE 201) est renseigné et complet	x				
1.16	La copie des vaccinations du carnet de santé a été remise	x				
1.17	Les vaccins sont à jour, à défaut, une attestation médicale est fournie (vaccins obligatoires : BCG et DT Polio)	x				
1.18	Le certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité est présent	x				
1.19	Le protocole d'accueil individualisé (PAI) est mis en place (si nécessaire).	x				
1.20	Le protocole d'accueil individualisé (PAI) est connu et signé par l'équipe référente de l'enfant.	x				
1.21	Les protocoles d'accueil individualisé (PAI) sont rangés dans le Bureau Direction	x				



Crèche : **crèche de Bordeaux Detrois**

Date d'évaluation :

Évaluateur : **Marie-Françoise BORDON - Directrice des Opérations**

**24-sept-15**

N°	POINTS EVALUÉS	OUI	NON	N/A ou N/E	COMMENTAIRES ET PLAN D'ACTION	REPORT P/A N°
1.22	Les visites du médecin sont consignées dans le dossier médical de l'enfant	x				
1.23	Les interventions du psychologue sont tracés dans le dossier de l'enfant	x				
1.24	Présence dans le Bureau de Direction de la liste des maladies contagieuses entraînant une éventuelle éviction (FT PCE 204)		x		à afficher	
1.25	Affichage des jours de présence du médecin et du psychologue à l'accueil et/ou dans le bureau de Direction (=bien en vue)		x		présence du psychologue oui dans le hall d'accueil, rien sur le médecin	
1.26	La pharmacie d'urgence est complète et vérifiée (3 fois par an et à chaque utilisation)		x		1 médicament périmé en 08/15, malgré le tableau EXCEL des péremptions sur ordinateur	
1.27	Les médicaments apportés par les parents sont remis en main propre. Sont nominatifs, accompagnés de la prescription médicale et rangés de façon sécurisée.	x				
1.28	Tout médicament est non entamé. Le cas échéant, les parents apposent leur signature, la date d'ouverture, et la date du début de traitement sur l'emballage.	x				
1.29	L'ordonnance de paracétamol prescrit en dose et poids est remise		x		dans 1 dossier, le médecin n'a pas rédigé en dose poids l'ordonnance	
<b>VOLET HYGIÈNE</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
1.30	<b>LAVAGE DES MAINS</b> : les enfants ont les mains lavées avant et après le repas	x			hormis le cas particulier de l'épisode de Légionnelles durant laquelle des lingettes ont été utilisées.	
1.31	<b>LAVAGE DES MAINS</b> : les enfants ont les mains lavées après le passage aux toilettes	x				
1.32	<b>HYGIENE MATERIEL</b> : Le matériel pédagogique est entretenu avec soin. Il est propre.	x				
<b>VOLET SÉCURITÉ</b>		<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		
1.33	Affichage des centres d'urgence : fiche SAMU, N° urgence, Centre anti-poison.	x				
1.34	<b>SOMMEIL</b> : la surveillance des dortoirs <i>moyens grands</i> est assurée par une professionnelle qui est présente dans le lieu			x	je n'ai pas fait l'audit durant la sieste chez les moyens grands, mais la directrice l'a mis en place	
1.35	<b>SOMMEIL</b> : la surveillance toutes les 7 minutes des dortoirs <i>bébés</i> est tracée		x		la surveillance est tracée non pas au niveau de la preuve du passage de la professionnelle toutes les 7 mn (tolérance 15 mn) mais il y a des indications sur la qualité de sommeil des enfants : il faut revoir avec l'équipe l'utilisation de cet outil de surveillance de la prévention de la mort subite du nourrisson	
1.36	Pas de tour de lit dans la crèche	x				
1.37	Absence de transat dans la crèche	x				
1.38	Tout matériel détérioré (ex : mousses apparentes, coussins et tapis de sol déchirés,...) est immédiatement retiré des lieux	x				
<b>Analyse des données :</b>		<b>28</b>	<b>9</b>	<b>1</b>		





Crèche : **creche de Bordeaux Detrois**

Date d'évaluation :

Évaluateur : **Marie Françoise BORDON - Directrice des Opérations**

**24/09/2015**

N°	POINTS EVALUÉS	OUI	NON	N/A ou N/E	COMMENTAIRES ET PLAN D'ACTION	REPORT P/A N°
<b>ADMINISTRATIF SALARIÉ</b>		<b>13</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		
2.1	Le dossier administratif des personnels (salaré et libéral) est présent sur la crèche et conforme à la liste des documents à fournir (FT GRH 208-01)	x				
2.2	Pour les nouveaux salariés, la 'fiche de poste à pourvoir' (EN GRH 101-01) a été envoyée et validée	x				
2.3	Le contrat est présent, signé (dans les 48 heures pour un CDD)	x				
2.4	La fiche "métier" ou fiche de poste contre-signée est présente	x				
2.5	Le bulletin n° 3 du casier judiciaire est présent	x				
2.6	Les diplômes sont présents et enregistrés au répertoire ADELI (médecins, IDE, psychologues, psychomot)		x		la directrice doit faire enregistrer au répertoire ADELI suite à son déménagement en Gironde	
2.7	Pour les nouveaux salariés, le reçu du règlement intérieur, des tenues et des clés (le cas échéant) est présent	x				
2.8	Le personnel porte la tenue LMB, adaptée à sa fonction (pas de bijoux, pas de piercing, ongles courts...) et propre.	x				
2.9	Les vaccinations sont à jour : attestation fournie par le médecin traitant < 2 ans	x				
2.10	Le compte rendu de la radio pulmonaire est présent et inférieur à 2 ans	x				
2.11	Une évaluation a été réalisée avant la fin de la période d'essai	x				
2.12	L'évaluation annuelle est réalisée	x				
2.13	Le recueil des vœux de formation a été fait			x	1ère année d'ouverture, la campagne de recueil des vœux n'a pas encore été faite	
2.14	Les visites médicales sont organisées et à jour	x				
2.15	La fiche d'aptitude est présente dans le dossier	x				
<b>DIRECTION &amp; INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>		<b>16</b>	<b>1</b>	<b>3</b>		
2.16	La Directrice connaît la synthèse du Décret du 7 juin 2010 relative à la Direction des crèches	x				
2.17	La Directrice connaît le Guide de la Directrice élaboré par la Maison Bleue	x				
2.18	L'affichage obligatoire est à jour (cf la procédure FT-GRH-208) en salle de pause	x				
2.19	L'information réglementaire à l'attention du public est présente à l'accueil : consignes de sécurité, interdiction de fumer, horaires d'ouverture de la crèche, autorisation d'ouverture administrative et modalités de gestion	x				
2.20	L'affichage des activités des sections est présent		x		ne pas utiliser les panneaux "activités" pour de l'information générale mais sur les activités faites	



Crèche : **crèche de Bordeaux Detrois**

Date d'évaluation : **24/09/2015**

Évaluateur : **Marie Françoise BORDON - Directrice des Opérations**

**24/09/2015**

N°	POINTS EVALUÉS	OUI	NON	N/A ou N/E	COMMENTAIRES ET PLAN D'ACTION	REPORT P/A N°
2.21	Les menus sont affichés et à jour	x				
2.22	Continuité de la fonction direction : Les références sanitaires sont affichées dans le bureau de la Direction et à jour			x	la référence sanitaire est assurée par Mme Cheval, il faudra veiller à l'organiser à l'ouverture de la seconde crèche grâce à la présence d'une infirmière	
2.23	Le registre unique du personnel (RUP) est à jour	x				
2.24	Le planning du personnel/postage du mois en cours est affiché	x				
2.25	La validation des heures de présence est faite, les heures supplémentaires sont décomptées	x				
2.26	La gestion des CP et des absences est organisée	x				
2.27	Les réunions avec le personnel sont organisées 1. réunion d'encadrement : chaque semaine 2. réunion des sections : 1 à 2 par mois selon la crèche 3. réunion de fonctionnement avec l'ensemble de l'équipe: 3 par an (sept, janvier, avril)	x			il existe en plus une organisation spécifique des roulements de départ en pause lorsqu'il y a une réunion , c'est un "plus" dans la gestion du personnel	
2.28	Le registre de sécurité est accessible en permanence dans le bureau de la directrice	x				
2.29	L'ensemble du personnel, y compris la direction, a reçu les formations incendie obligatoires sur l'année, la feuille d'émargement est consignée dans le registre sécurité	x				
2.30	Le carnet sanitaire est présent et à jour			x	il n'existe pas encore de carnet sanitaire dans les crèches, Mme Cheval a mis en place un classeur consignait par thèmes tous les bons d'intervention et de maintenance	
2.31	Le suivi hebdomadaire du TO/activité est assuré et transmis à la hiérarchie	x				
2.32	Le budget des charges d'exploitation est respecté (masse salariale, travaux, dépenses de fonctionnement...)	x				
2.33	Le suivi des démarches/contacts auprès des administrations (PMI, CAF, ville) est tracé et transmis à la hiérarchie	x				
2.34	Toute visite de la PMI et/ou CAF et/ou ville est signalée immédiatement à la hiérarchie			x	aucune visite à ce jour	
2.35	Le suivi des plaintes/réclamations des familles est organisé, tracé par la direction et transmis à la hiérarchie	x				
<b>Analyse des données :</b>		<b>29</b>	<b>2</b>	<b>4</b>		



Crèche : **creche de Bordeaux Detrois**

Date d'évaluation : \_\_\_\_\_

Évaluateur : **Marie Françoise BORDON - Directrice des Opérations**

**24-sept-15**

N°	POINTS EVALUÉS	OUI	NON	N/A ou N/E	COMMENTAIRES ET PLAN D'ACTION	REPORT P/A N°
<b>HYGIÈNE DES LOCAUX</b>		<b>12</b>	<b>4</b>	<b>0</b>		
3.1	Des surchaussures sont à la disposition des parents. Une organisation est en place pour séparer le propre du sale	x			réfléchir à l'installation de support permettant aux parents de conserver 1 semaine les surchaussures , évitant ainsi de les laver 10 fois par semaine	
3.2	L'équipe est formée à l'utilisation du matériel et des produits de nettoyage	x				
3.3	Les protocoles sont affichés dans le local de rangement du chariot de nettoyage	x				
3.4	Les chariots sont propres et comportent le nécessaire	x				
3.5	Le circuit des déchets est organisé, les contenaires et local sont entretenus		x		le local poussettes a servi d'entreposage de cartons vide de bouteilles d'eau durant l'épisode exceptionnel de présence de légionnelles, entraînant une consommation inhabituelle de bouteilles d'eau	
3.6	Le local poussettes reste libre, il n'y a pas de stockage de matériel		x		le local poussettes a servi d'entreposage de cartons vide de bouteilles d'eau durant l'épisode exceptionnel de présence de légionnelles, entraînant une consommation inhabituelle de bouteilles d'eau	
3.7	Les locaux (murs, sols, placards, bureaux) sont propres	x				
3.8	Les sanitaires sont propres. Le nettoyage est tracé	x				
3.9	Les salles d'activité sont rangées	x				
3.10	Le bureau de la direction est avenant, propre et rangé		x		mais un rangement a été fait immédiatement après	
3.11	La lingerie est propre et rangée	x				
3.12	Le circuit du linge sale est distinct du circuit propre	x				
3.13	Les machines : lave linge et sèche linge sont entretenues (filtres régulièrement nettoyés, voire changés)	x				
3.14	Les tenues des personnels font l'objet d'un nettoyage séparé du linge des enfants	x				
3.15	Le matériel pédagogique est propre et en bon état	x				
3.16	La température des réfrigérateurs est relevée et tracée chaque jour, le nettoyage et déglçvrage est assuré		x		en cuisine, manquait le relevé du matin du 24 septembre	
<b>MAINTENANCE DES LOCAUX</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>		
3.17	Les pannes de matériel, les dysfonctionnements techniques font l'objet d'un signalement (à la coordinatrice et au service travaux)	x			établissement neuf " en rodage" qui a nécessité beaucoup d'ajustement en terme de travaux et maintenance, en lien avec les services Techniques de la ville du fait de la DSP	
3.18	Les réparations ont lieu dans un délai minimum, un suivi des demandes en cours est organisé			x	beaucoup de réparations relèvent de l'année de parfait achèvement , et sont sous la responsabilité des services Techniques de la ville, du fait de la DSP	
3.19	Les préconisations de la commission de sécurité et des bureaux de contrôle font l'objet d'un plan d'action suivi par la Direction en lien avec le service travaux	x				
3.20	Les interventions des sociétés et organismes extérieurs sont signalées dans le registre de sécurité	x			attention pensez au signalement en cas d'intervention sur appareil de cuisson	
<b>RESTAURATION</b>		<b>12</b>	<b>1</b>	<b>2</b>		



Crèche : **crèche de Bordeaux Detrois**

Date d'évaluation : **24-sept-15**

Évaluateur : **Marie-Françoise BORDON - Directrice des Opérations**

**24-sept-15**

N°	POINTS EVALUÉS	OUI	NON	N/A ou N/E	COMMENTAIRES ET PLAN D'ACTION	REPORT P/A N°
3.21	Présence d'un kit visiteur	x				
3.22	Présence d'une trousse d'urgence, contrôlée mensuellement ainsi que d'une couverture anti-feu	x				
3.23	Les fiches de relevé de température des réfrigérateurs et congélateurs sont en place et complétées (EN HYG 253 & 254)		x		manque la journée du 24 /09 : resensibiliser l'agent polyvalent responsable de cette journée	
3.24	Les locaux de la cuisine sont propres, le planning de nettoyage est en place et complété (EN HYG 107)	x				
3.25	Les contrôles Silliker sont effectués, leur suivi et actions correctives éventuelles sont réalisés et supervisés par la direction (FT HYG 302)	x				
3.26	Les documents HACCP sont en place (contrôle à réception de produits, remise en température, contrôle de refroidissement, dates de péremption...)	x				
3.27	La tenue du cuisinier est appropriée : chaussures , tenue propre, calot, tablier	x				
3.28	Les plateaux repas sont présentés de manière agréable			x	non observé le jour de l'audit	
3.29	Les plats témoins sont prélevés			x	le fournisseur de repas ANSAMBLE assure la traçabilité	
3.30	Les commandes des repas sont adaptées au nombre d'enfants	x				
3.31	Le budget restauration est respecté	x			mais il était fait en corrélation avec le nombre d'enfants, or on a eu moins d'enfants à l'ouverture	
3.32	Les menus et/ou protocoles alimentaires (régimes et allergie alimentaire) sont respectés	x				
3.33	La qualité et présentation des repas sont testées par la direction	x				
3.34	L'origine de la viande bovine est affichée	x				
3.35	Un menu d'appoint est prévu (petits pots, riz, pâtes...)	x				
<b>BIBERONNERIE</b>		<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		
3.36	Une blouse propre, des masques et charlottes à usage unique sont disponibles en biberonnerie	x				
3.37	La préparation des biberons fait l'objet d'une traçabilité quotidienne	x				
3.38	La consommation des biberons fait l'objet d'une traçabilité quotidienne	x				
3.39	Le remplacement mensuel des goupillons est tracé		x		il n'y avait pas de goupillon	
<b>Analyse des données :</b>		<b>30</b>	<b>6</b>	<b>3</b>		





Crèche : **creche de Bordeaux Detrols**

Date d'évaluation :

Évaluateur : **Marie-Françoise BORDON - Directrice des Opérations**

**24-sept-15**

N°	POINTS EVALUÉS	OUI	NON	N/A ou N/E	COMMENTAIRES ET PLAN D'ACTION	REPORT P/A N°
<b>DIRECTION</b>						
4.1	L'ambiance au sein de la crèche est agréable, calme.	x				
4.2	Les documents réglementaires sont affichés	x				
4.3	Des informations sur la vie de la crèche sont régulièrement données aux parents	x			tentative d'utilisation de l'extranet, non encore opérationnel à ce jour	
4.4	Une réunion annuelle d'informations au minimum avec les parents est organisée	x			29-sept-15	
4.5	Une "gazette" d'information est rédigée et communiquée aux parents 1 fois par an		x		1ère année d'ouverture, future utilisation de l'extranet	
4.6	Les questionnaires de satisfaction sont remis aux parents			x	1ère année d'ouverture.	
4.7	La diffusion des résultats de l'enquête de satisfaction est faite à l'équipe et aux parents			x	1ère année d'ouverture.	
4.8	Les actions correctives liées à l'enquête sont mises en œuvre			x	1ère année d'ouverture.	
4.9	La Directrice connaît les procédures	x				
4.10	Le classeur Qualité est à jour	x			remise de la clef USB	
4.11	La démarche qualité a été présentée et expliquée aux salariés, a minima : procédure d'urgence, fiche d'évènement indésirable, conduite à tenir devant un accident d'enfant, hygiène.	x				
4.12	Les directrices/directeurs ont reçu le Guide de la Directrice(teur)	x				
4.13	Le rapport annuel d'activité est réalisé			x	1ère année d'ouverture, mais rapport semestriel présenté à la Ville	
4.14	Le rapport annuel d'activité est présenté avec les Commerciaux à la Collectivité et/ou aux Réservataires			x		
4.15	Le reporting à la hiérarchie directe est régulier et sans délai (mail systématique)	x				
4.16	Connaissance du document 'Tenue des Engagements'	x				
<b>Analyse des données :</b>		<b>10</b>	<b>1</b>	<b>5</b>		



# Grille synthétique de suivi de la crèche



<b>CRECHE :</b>	<b>D3</b>
<b>DIRECTRICE :</b>	CHEVAL Camille
<b>Visite réalisée par :</b>	FERRAND Sarah

<b>Date visite :</b>	06-mars-15
----------------------	------------

### PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nombre de berceaux	60
Nombre d'unités de vie	6
Amplitude ouverture	7H30/ 19H

### PRESENTATION DU PERSONNEL

FONCTION	POSTAGE (ETP)
<b>PERSONNEL PERMANENT</b>	
Directrice (PDE)	1
Adjointe (EJE)	1
Infirmier / puéricultrice	
Educateur de jeunes enfants	2
Psychomotricien	
Auxiliaire de puériculture	5,8
Auxiliaire de crèche (CAP PE)	7,7
Agent de crèche	
Agent polyvalent	
Agent de service	2
Cuisinier	
<b>PERSONNEL NON PERMANENT</b>	
Psychologue	1
Médecin	1

### FORMATIONS N-1

FORMATIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES FORMES
FIPP Bienveillance	13,5
FIPP Soins	13,5
FIPP Jeux et aménagement de l'espace	13,5
Les assises pédagogiques	13,5
Portage	
Aménagement de l'espace, activité autonome	13,5
Transmissions	13,5
Comportements agressif	
Chansons, comptines	
Montessori	



**CRECHE :** D3

**DIRECTRICE :** CHEVAL Camille

**Visite réalisée par :** FERRAND Sarah

**Date visite :** 06-mars-15

	OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
<b>DOCUMENTS TRANSMIS EN AMONT DE LA VISITE</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>0</b>		
1.01 Liste du personnel	x				
1.02 Tableau d'occupation	x				
1.03 Tableau références / relais	x				
1.04 Déroulement de journée	x				
1.05 Organisation du tour de rôle		x		affiché dans les sections	
1.06 Plan aménagement des unités de vie		x		affiché dans les sections	
<b>LE PROJET PEDAGOGIQUE</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>		
1.07 Le projet est écrit		x		en cours de réflexion	
1.08 Le projet est actualisé		x			
1.09 Le projet est validé par la coordinatrice et le département pédagogique		x			
1.10 Le projet est à disposition des équipes		x			
<b>TRAVAIL INSTITUTIONNEL</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>0</b>		
<b>LES REUNIONS</b>					
1.11 Réunions d'unité de vie	x			Fréquence : hebdomadaire	
1.12 Réunions encadrement	x			Fréquence : hebdomadaire	
1.13 Réunions de fonctionnement	x			Fréquence : trimestriel	
1.14 Réunions psychologue	x			Fréquence : hebdomadaire	
1.15 Réunions thématiques		x		Fréquence : pas encore prévu	
1.16 Réunions projets		x		Fréquence : à prévoir	
1.17 Réunions d'analyses des pratiques		x		Fréquence : à prévoir	
1.18 Les réunions sont planifiées ?	x				
1.19 Ordre du jour communiqué aux équipes	x				
1.20 Compte rendu	x				
<b>CAHIER D'EQUIPE</b>					
1.21 Cahier d'équipe à disposition et complété	x			classeurs et agendas	
<b>INTERVENANTS EXTERIEURS</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		
1.22 Intervenants extérieurs : Musicien, plasticienne, conteuse ?		x		Fréquence : Projet :	
<b>PLACE DES PARENTS</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>0</b>		
1.23 Réunions de parents	x			Fréquence : prévue pour mars	
1.24 Réunions thématiques	x			Fréquence : à prévoir	
1.25 Moments festifs	x			Fréquence : fête d'été en juillet	
<b>CLEF DES PARENTS</b>					
1.26 Café parents		x		Fréquence : sera réfléchi plus tard	
1.27 Gazette		x		Fréquence : sera réfléchie plus tard	
1.28 Autres					
<b>CLUB PARENTS</b>					
1.29 Festi'parents		x		à réfléchir	
1.30 Bourse d'échanges et partage		x		à réfléchir	
1.31 Bibliothèque		x		à réfléchir	
1.32 Autres					
<b>CONSEIL DE CRECHE</b>					
1.33 Conseil de crèche		x		Fréquence : pas prévu	
<b>CLEF DU JARDIN</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		
1.34 Potager pédagogique		x		à réfléchir	
1.35 Autres					
<b>PROJETS INNOVANTS</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>		





**CRECHE :** D3

**Date visite :**

**DIRECTRICE :** CHEVAL Camille

06-mars-15

**Visite réalisée par :** FERRAND Sarah

1.36	Little Blue		x		à réfléchir
1.37	Busludo		x		à réfléchir
1.38	Parle à 2 mains		x		à prévoir
1.39	Autres		x		
<b>PROJETS DE LA CRECHE</b>		<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	
1.40	Cahier de vie de l'enfant		x		à mettre en place
1.41	Autres		x		
<b>SORTIES EXTERIEURES</b>		<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	
1.42	Boulangerie		x		Fréquence : vigipirate + travaux donc aucun trottoirs
1.43	Bibliothèque		x		Fréquence : vigipirate + travaux donc aucun trottoirs
1.44	Autres		x		Fréquence :
<b>TOTAUX ITEMS :</b>		<b>15</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	

**1.45 AUTRES OBSERVATIONS :**

Ouverture de la structure : janvier 2015  
Dernière visite 15 janvier 2015.

Directrice Camille CHEVAL en congés le jour de la visite.  
Temps d'échanges avec l'équipe d'encadrement (Adjointe + EJE)

Présence dans les unités d'un classeur des comptes rendus des réunions.

## Emargement

**Pôle Pédagogique**

Nom : FERRAND Sarah

Date : 27 avril 2015

Signature :

**Coordinatrice**

Nom :

Date :

Signature :

**Directrice**

Nom :

Date :

Signature :



**CRECHE :** D3

**Date visite :**

**DIRECTRICE :** CHEVAL Camille

06-mars-15

**SERVICE DES BEBES "AZUR"**

**Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) :** 8 et 9

**Professionnelles (postage / ce jour) :** 2/2

	OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
<b>LES REPERES DE PERSONNES</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
2.01 La référence	x				
2.02 Tous les enfants ont une référente désignée	x				
2.03 La référente propose les soins : repas, change, sommel	x				
2.04 La référente relais est-elle désignée ?	x				
2.05 Le planning est-il anticipé ?	x				
2.06 Le planning est-il hebdomadaire ?	x				
2.07 Le planning est-il respecté, les coupures sont-elles organisées et anticipées ?	x				
<b>LES REPERES VISUELS</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		
2.08 Tour de rôle affiché	x				
2.09 Support visuel enfants présents/absents	x			Fenêtre avec photos	
2.10 Casiers, lits identifiés	x			Casier identifié seulement avec le nom de l'enfant absence repère visuel	
2.11 Affichage enfants présents dans salle de repos	x				
2.12 Présences professionnels affichés		x			1
2.13 Plan aménagement de l'espace affiché	x				
<b>LES SOINS</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>Le change :</b>					
2.14 Enfant prévenu	x				
2.15 Change roulé	x				
2.16 Autonomie et participation	x				
2.17 Portage adapté	x				
2.18 Relation	x				
2.19 Verbalisation	x				
<b>Le repas (organisation) :</b>					
2.20 Place fixe pour le repas	x				
2.21 Tour de rôle respecté	x				
2.22 Repas proposé dans les bras	x				
2.23 Installation adaptée	x				
2.24 Présence au sol d'une professionnelle	x			Alternance des professionnelles	
2.25 Autonomie et participation	x				
2.26 Portage adapté	x				
2.27 Relation	x				
2.28 Verbalisation	x				
<b>Le sommeil (organisation) :</b>					
2.29 Accompagnement individualisé	x				
2.30 Surveillance régulière, traçabilité complétée	x				
2.31 Portage adapté	x				
2.32 Verbalisation	x				
2.33 Ambiance	x				
<b>DOUDOUS ET TETINES</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
2.34 Les doudous et les tétines sont à disposition	x				
2.35 Espaces identifiés	x			Pochettes à doudous avec photos	
<b>L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
2.36 Aménagement adapté	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
2.37 Espaces identifiés	x				
<b>JEUX A DISPOSITION, ACTIVITE AUTONOME</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
2.38 Adaptés	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
2.39 En nombre et triés	x				
2.40 Etat du matériel	x				
<b>MOTRICITE LIBRE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
2.41 Les enfants ne sont pas installés dans des positions non acquises	x				



CRECHE :

Date visite :

DIRECTRICE :

**SERVICE DES BEBES "AZUR"**

Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) : **8 et 9**

Professionnelles (postage / ce jour) : **2./2**

		OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
2.42	Le pied nus est favorisé	x				
<b>LE DEROULEMENT DE LA JOURNEE PAR LIEU DE VIE</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
2.43	Ecrit, détaillé, adapté, actualisé	x				
2.44	A disposition de l'équipe	x				
<b>TRANSMISSIONS</b>		<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
2.45	Feuilles de transmissions complétées	x				
2.46	Habitudes de vie à la maison complétées	x				
2.47	Fiche de rythmes complétées	x				
2.48	Habitudes de vie à la crèche complétées	x				
2.49	Suivi développement psychomoteur complété	x				
<b>L'AMBIANCE</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
2.50	Niveau sonore	x				
2.51	Conflits ou agressivité	x				
2.52	Tranquillité des enfants	x				
2.53	Accueil du personnel	x				
<b>TOTAUX ITEMS :</b>		<b>50</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		

**2.54 AUTRES OBSERVATIONS :**  
 2 professionnelles référentes + EJE directrice adjointe  
 1 salle de repos par référente  
 Habitudes d'endormissement affichées près des lits.  
 Repères visuels Enfants / doudous

EN RESUME			COMMENTAIRES
1	Points forts	Référence, repères visuels, accompagnement pendant les soins	
2	Points à améliorer	Afficher les présences des professionnelles	CF. PLAN DES ACTIONS PEDAGOGIQUES
3	Préconisations		

## Emargement

### Pôle Pédagogique

Nom : FERRAND Sarah

Date : 27 avril 2015

Signature :

### Coordinatrice

Nom :

Date :

Signature :

### Directrice

Nom :

Date :

Signature :



**CRECHE :** D3

**Date visite :**

**DIRECTRICE :** CHEVAL Camille

06-mars-15

**SERVICE DES PETITS "TURQUOISE"**

**Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) :** 7

**Professionnelles (postage / ce jour) :** 2/2

	OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
<b>LES REPERES DE PERSONNES</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.01 La référence	x				
3.02 Tous les enfants ont une référente désignée	x				
3.03 La référente donne les soins (repas, change)	x				
3.04 La référente relais est-elle désignée ?	x				
3.05 Le planning est-il anticipé ?	x				
3.06 Le planning est-il hebdomadaire ?	x				
3.07 Le planning est-il respecté, les coupures sont-elles organisées et anticipées ?	x				
<b>LES REPERES VISUELS</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		
3.08 Tour de rôle affiché à hauteur d'enfant	x				
3.09 Support visuel enfants présents/absents	x				
3.10 Casiers, lits identifiés	x			Casier identifié seulement avec le nom de l'enfant absence repère visuel	1
3.11 Affichage enfants présents dans salle de repos	x				
3.12 Présences professionnels affichés		x			1
3.13 Plan aménagement de l'espace affiché	x				
<b>LES SOINS</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>6</b>		
<b>Le change :</b>					
3.14 Enfant prévenu			x		
3.15 Escalier utilisé par les plus grands			x		
3.16 Autonomie et participation			x		
3.17 Portage adapté			x		
3.18 Relation			x		
3.19 Verbalisation			x		
<b>Le repas (organisation) :</b>					
3.20 Tour de rôle respecté	x				
3.21 Repas proposé dans les bras ou à table	x				
3.22 Repas proposé en individuel ou à deux	x				
3.23 Installation adaptée	x				
3.24 Présence au sol d'une professionnelle	x			Alternance des professionnelles	
3.25 Autonomie et participation		x		Absence double cuillère ?	2
3.26 Relation	x				
3.27 Verbalisation	x				
<b>Le sommeil (organisation) :</b>					
3.28 Temps de repos le matin possible	x				
3.29 Accompagnement individualisé, échelonné	x				
3.30 Surveillance régulière, traçabilité complétée	x				
3.31 Portage adapté	x				
3.32 Autonomie et participation	x				
3.33 Verbalisation	x				
3.34 Ambiance	x				
<b>DOUDOUS ET TETINES</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.35 Les doudous et les tétines sont à disposition	x				
3.36 Espaces identifiés	x				
<b>L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.37 Aménagement adapté	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
3.38 Espaces identifiés	x				
<b>JEUX A DISPOSITION, ACTIVITE AUTONOME</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.39 Adaptés	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
3.40 En nombre et triés	x				
3.41 Contenants identifiés	x			Bacs identifiés + place sur l'étagère	
3.42 Etat du matériel	x				
<b>ATELIERS</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		





CRECHE :

Date visite :

DIRECTRICE :

### SERVICE DES PETITS "TURQUOISE"

Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) :

Professionnelles (postage / ce jour) :

		OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
3.43	Les ateliers sont anticipés, planifiés	x				
3.44	Utilisation des différents espaces : atrium, salle de jeux d'eau, salle polyvalente, jardin...	x			Terrasse	
3.45	Les ateliers proposés sont affichés	x				
<b>LE DEROULEMENT DE LA JOURNEE PAR LIEU DE VIE</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.46	Ecrit, détaillé, adapté, actualisé	x				
3.47	A disposition de l'équipe	x				
<b>TRANSMISSIONS</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.48	Feuilles de transmissions complétées	x				
3.49	Habitudes de vie à la maison complétées	x				
3.49	Habitudes de vie à la crèche complétées	x				
3.50	Suivi développement psychomoteur complété	x				
<b>L'AMBIANCE</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.51	Niveau sonore	x				
3.52	Conflits ou agressivité	x				
3.53	Tranquillité des enfants	x				
3.54	Accueil du personnel	x				
<b>TOTAUX ITEMS :</b>		<b>45</b>	<b>2</b>	<b>6</b>		

### 3.55 AUTRES OBSERVATIONS :

2 professionnelles référentes + EJE directrice adjointe  
1 salle de repos par référente  
Habitudes d'endormissement affichées près des lits.

Il fait très chaud dans l'unité, le soleil tape sur la baie vitrée (le store ne fonctionne pas)

EN RESUME			COMMENTAIRES
1	Points forts	Référence, repères visuels, accompagnement pendant les soins	
2	Points à améliorer	Afficher les présences des professionnelles. Autonomie repas (double cuillère)	CF. PLAN DES ACTIONS PEDAGOGIQUES
3	Préconisations		

## Emargement

### Pôle Pédagogique

Nom : FERRAND Sarah

Date : 27 avril 2015

Signature :

### Coordinatrice

Nom :

Date :

Signature :

### Directrice

Nom :

Date :

Signature :



CRECHE : **D3**

Date visite :

DIRECTRICE : **CHEVAL Camille**

06-mars-15

**SERVICE DES MOYENS "INDIGO"**

Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) : **9/10**

Professionnelles (postage / ce jour) : **2/2**

	OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
<b>LES REPERES DE PERSONNES</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.01 La référence	x				
3.02 Tous les enfants ont une référente désignée	x				
3.03 La référente donne les soins (repas, change)	x				
3.04 La référente relais est-elle désignée ?	x				
3.05 Le planning est-il anticipé ?	x				
3.06 Le planning est-il hebdomadaire ?	x				
3.07 Le planning est-il respecté, les coupures sont-elles organisées et anticipées ?	x				
<b>LES REPERES VISUELS</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>0</b>		
3.08 Tour de rôle affiché à hauteur d'enfant	x	x		Manque des photos	1
3.09 Support visuel enfants présents/absents	x				
3.10 Casiers, lits identifiés	x			Casier identifié seulement avec le nom de l'enfant absence repère visuel	
3.11 Affichage enfants présents dans salle de repos	x	x		Manque des photos	1
3.12 Présences professionnels affichés		x			1
3.13 Plan aménagement de l'espace affiché	x				
<b>LES SOINS</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>0</b>		
<b>Le change :</b>					
3.14 Enfant prévenu	x				
3.15 Escalier utilisé par les plus grands		x		Escalier non utilisé systématiquement pour les enfants qui marchent (autonomie de l'enfant, harmonisation des pratiques)	3
3.16 Autonomie et participation	x				
3.17 Portage adapté	x				
3.18 Relation	x				
3.19 Verbalisation	x				
<b>Le repas (organisation) :</b>				Lavage des mains avant le repas. Repas présenté. Assiette, verre à bec, double cuillère. Cuillère utilisée pour essuyer la bouche de l'enfant.	
3.20 Tour de rôle respecté	x			Tour de rôle verbalisé aux enfants "X tu manges après Y".	
3.21 Repas proposé dans les bras ou à table	x				
3.22 Repas proposé en individuel ou à deux	x				
3.23 Installation adaptée	x				
3.24 Présence au sol d'une professionnelle	x				
3.25 Autonomie et participation		x		Repas présenté composante par composante : plat, laitage, compote ?	4
3.26 Relation	x				
3.27 Verbalisation	x				
<b>Le sommeil (organisation) :</b>					
3.28 Temps de repos le matin possible	x				
3.29 Accompagnement individualisé, échelonné	x				
3.30 Surveillance régulière, traçabilité complétée		x		Un enfant couché pendant le temps de repas. Repère visuel non affiché. Surveillance irrégulière. Traçabilité surveillance du temps de repos non renseigné.	5
3.31 Portage adapté	x				
3.32 Autonomie et participation	x				
3.33 Verbalisation	x				
3.34 Ambiance	x				
<b>DOUDOUS ET TETINES</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		
3.35 Les doudous et les tétines sont à disposition	x				
3.36 Espaces identifiés		x		Pochettes à doudous non identifiées	
<b>L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.37 Aménagement adapté	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
3.38 Espaces identifiés	x				



**CRECHE :** D3

**Date visite :**

**DIRECTRICE :** CHEVAL Camille

06-mars-15

**SERVICE DES MOYENS "INDIGO"**

**Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) :** 9/.10

**Professionnelles (postage / ce jour) :** 2./2

		OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
	<b>JEUX A DISPOSITION, ACTIVITE AUTONOME</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.39	Adaptés	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
3.40	En nombre et triés	x				
3.41	Contenants identifiés	x				
3.42	Etat du matériel	x				
	<b>ATELIERS</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.43	Les ateliers sont anticipés, planifiés	x				
3.44	Utilisation des différents espaces : atrium, salle de jeux d'eau, salle polyvalente, jardin...	x				
3.45	Les ateliers proposés sont affichés	x				
	<b>LE DEROULEMENT DE LA JOURNEE PAR LIEU DE VIE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.46	Ecrit, détaillé, adapté, actualisé	x				
3.47	A disposition de l'équipe	x				
	<b>TRANSMISSIONS</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.48	Feuilles de transmissions complétées	x				
3.49	Habitudes de vie à la maison complétées	x				
3.49	Habitudes de vie à la crèche complétées	x				
3.50	Suivi développement psychomoteur complété	x				
	<b>L'AMBIANCE</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.51	Niveau sonore	x				
3.52	Conflits ou agressivité	x				
3.53	Tranquillité des enfants	x				
3.54	Accueil du personnel	x				
	<b>TOTAUX ITEMS :</b>	<b>48</b>	<b>7</b>	<b>0</b>		

**3.55 AUTRES OBSERVATIONS :**  
2 professionnelles référentes + EJE

EN RESUME		COMMENTAIRES
1	Points forts	Repères, déroulement de journée, accompagnement pendant les soins.
2	Points à améliorer	Repères visuels : manque des photos. Présences professionnelles non affichées. Surveillance irrégulière temps de repos, traçabilité non complété, support visuel non affiché. Escalier non utilisé systématiquement pour le change. Repas présenté composante par composante. Cuillère utilisée pour essuyer la bouche de l'enfant.
3	Préconisations	CF. PLAN DES ACTIONS PEDAGOGIQUES

## Emargement

**Pôle Pédagogique**

Nom : FERRAND Sarah  
Date : 27 avril 2015

**Coordinatrice**

Nom :  
Date :

**Directrice**

Nom :  
Date :





# Grille synthétique de suivi des crèches

EN PDA 135-02

Version : 02  
02 juin 2014

CRECHE : **D3**

Date visite :

DIRECTRICE : CHEVAL Camille

06-mars-15

## SERVICE DES MOYENS "INDIGO"

Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) : **0/10**

Professionnelles (postage / ce jour) : **2./2**

OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
-----	-----	-----	--------------	---------------

Signature :

Signature :

Signature :





**CRECHE :** D3

**Date visite :**

**DIRECTRICE :** CHEVAL Camille

06-mars-15

**SERVICE DES GRANDS "TOPAZE"**

**Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) :** 9./11

**Professionnelles (postage / ce jour) :** 2./2

		OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
<b>LES REPERES DE PERSONNES</b>		<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.01	La référence	x				
4.02	Tous les enfants ont une référente désignée	x				
4.03	La référente donne les soins (repas, change)	x				
4.04	La référente relais est-elle désignée ?	x				
4.05	Le planning est-il anticipé ?	x				
4.06	Le planning est-il hebdomadaire ?	x				
4.07	Le planning est-il respecté, les coupures sont-elles organisées et anticipées ?	x				
<b>LES REPERES VISUELS</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>		
4.08	Tour de rôle affiché à hauteur d'enfant	x	x		Manque des photos	<b>1</b>
4.09	Support visuel enfants présents/absents	x	x		Maison : manque des photos.	<b>1</b>
4.10	Casiers, lits identifiés	x	x		Casier identifié seulement avec le nom de l'enfant absence repère visuel	<b>1</b>
4.11	Affichage enfants présents dans salle de repos	x	x		Manque des photos	<b>1</b>
4.12	Présences professionnels affichés		x			<b>1</b>
4.13	Plan aménagement de l'espace affiché	x				
<b>LES SOINS</b>		<b>16</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		
<b>Le change :</b>						
4.14	Enfant prévenu	x				
4.15	Change debout	x	x		Pas systématique (harmoniser les pratiques)	<b>6</b>
4.16	Autonomie et participation	x				
4.17	Relation	x				
4.18	Verbalisation	x				
<b>Le repas (organisation) :</b>					Lavage des mains avant le repas. Plateau compartimenté. Repas présenté. Cuillère, fourchette, verre.	
4.19	Tour de rôle respecté, les placents sont fixes	x				
4.20	Maximum 4 enfants à table	x				
4.21	Installation adaptée	x				
4.22	Présence au sol d'une professionnelle	x			Alternance des professionnelles	
4.23	Autonomie et participation	x				
4.24	Relation	x				
4.25	Verbalisation	x				
<b>Le sommeil (organisation) :</b>						
4.26	Accompagnement individualisé, échelonné	x				
4.27	Autonomie et participation	x				
4.28	Verbalisation	x				
4.29	Ambiance	x				
<b>DOUDOUS ET TETINES</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		
4.30	Les doudous et tétines sont à disposition	x			Tétine attachée au doudou	<b>7</b>
4.31	Espaces identifiés	x	x		Pochettes à doudous manque des photos	
<b>L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.32	Aménagement adapté	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
4.33	Espaces identifiés	x				
<b>JEUX A DISPOSITION, ACTIVITE AUTONOME</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.34	Adaptés	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
4.35	En nombre et triés	x				
4.36	Contenants identifiés	x				
4.37	Etat du matériel	x				
<b>ATELIERS</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.38	Les ateliers sont anticipés, planifiés	x				
4.39	Utilisation des différents espaces : atrium, salle de jeux d'eau, salle polyvalente, jardin...	x				
4.40	Les ateliers proposés sont affichés	x				



CRECHE : **D3**

Date visite :

DIRECTRICE : CHEVAL Camille

06-mars-15

## SERVICE DES GRANDS "TOPAZE"

Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) : **9./11**

Professionnelles (postage / ce jour) : **2/2**

	OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
<b>LE DEROULEMENT DE LA JOURNEE PAR LIEU DE VIE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.41 Ecrit, détaillé, adapté, actualisé	x				
4.42 A disposition de l'équipe	x				
<b>TRANSMISSIONS</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.44 Feuilles de transmissions complétées	x				
4.45 Habitudes de vie à la maison complétées	x				
4.46 Habitudes de vie à la crèche complétées	x				
4.47 Suivi développement psychomoteur complété	x				
<b>L'AMBIANCE</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.48 Niveau sonore	x				
4.49 Conflits ou agressivité	x				
4.50 Tranquillité des enfants	x				
4.51 Accueil du personnel	x				
<b>TOTAUX ITEMS :</b>	<b>37</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		

### 4.52 AUTRES OBSERVATIONS :

1 référente relais Lise EJE (recrutement en cours)

EN RESUME			COMMENTAIRES
1	Points forts	Repères, accompagnement pendant les soins, déroulement de journée.	
2	Points à améliorer	Repères visuels Change debout	CF. PLAN DES ACTIONS PEDAGOGIQUES
3	Préconisations		

## Emargement

### Pôle Pédagogique

Nom : FERRAND Sarah

Date : 27 avril 2015

Signature :

### Coordinatrice

Nom :

Date :

Signature :

### Directrice

Nom :

Date :

Signature :



**CRECHE :** D3

**Date visite :**

**DIRECTRICE :** CHEVAL Camille

06-mars-15

**SERVICE DES PETITS OCCASIONNEL "LAVANDE"**

**Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) :** 5

**Professionnelles (postage / ce jour) :** 2/2

	OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
<b>LES REPERES DE PERSONNES</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.01 La référence	x				
3.02 Tous les enfants ont une référente désignée	x				
3.03 La référente donne les soins (repas, change)	x				
3.04 La référente relais est-elle désignée ?	x				
3.05 Le planning est-il anticipé ?	x				
3.06 Le planning est-il hebdomadaire ?	x				
3.07 Le planning est-il respecté, les coupures sont-elles organisées et anticipées ?	x				
<b>LES REPERES VISUELS</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		
3.08 Tour de rôle affiché à hauteur d'enfant	x				
3.09 Support visuel enfants présents/absents	x			Grande maison dans le couloir ? Pourquoi dans le couloir, non visible par les enfants.	
3.10 Casiers, lits identifiés	x			Casier identifié seulement avec le nom de l'enfant absence repère visuel	
3.11 Affichage enfants présents dans salle de repos	x				
3.12 Présences professionnelles affichés		x			1
3.13 Plan aménagement de l'espace affiché	x				
<b>LES SOINS</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>6</b>		
<b>Le change :</b>					
3.14 Enfant prévenu			x		
3.15 Escalier utilisé par les plus grands			x		
3.16 Autonomie et participation			x		
3.17 Portage adapté			x		
3.18 Relation			x		
3.19 Verbalisation			x		
<b>Le repas (organisation) :</b>					
3.20 Tour de rôle respecté	x				
3.21 Repas proposé dans les bras ou à table	x				
3.22 Repas proposé en individuel ou à deux	x				
3.23 Installation adaptée	x				
3.24 Présence au sol d'une professionnelle	x			Alternance des professionnelles	
3.25 Autonomie et participation	x				
3.26 Relation	x				
3.27 Verbalisation	x				
<b>Le sommeil (organisation) :</b>					
3.28 Temps de repos le matin possible	x				
3.29 Accompagnement individualisé, échelonné	x				
3.30 Surveillance régulière, traçabilité complétée	x				
3.31 Portage adapté	x				
3.32 Autonomie et participation	x				
3.33 Verbalisation	x				
3.34 Ambiance	x				
<b>DOUDOUS ET TETINES</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		
3.35 Les doudous et les tétines sont à disposition	x				
3.36 Espaces identifiés		x		Toutes les pochettes à doudous ne sont pas identifiées	1
<b>L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.37 Aménagement adapté	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
3.38 Espaces identifiés	x				
<b>JEUX A DISPOSITION, ACTIVITE AUTONOME</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.39 Adaptés	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
3.40 En nombre et triés	x				
3.41 Contenants identifiés	x			Bacs identifiés + place sur l'étagère	



**CRECHE :** D3

**Date visite :**

**DIRECTRICE :** CHEVAL Camille

06-mars-15

**SERVICE DES PETITS OCCASIONNEL "LAVANDE"**

**Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) :** 5

**Professionnelles (postage / ce jour) :** 2/.2

	OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
3.42 Etat du matériel	x				
<b>ATELIERS</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.43 Les ateliers sont anticipés, planifiés	x				
3.44 Utilisation des différents espaces : atrium, salle de jeux d'eau, salle polyvalente, jardin...	x				
3.45 Les ateliers proposés sont affichés	x				
<b>LE DEROULEMENT DE LA JOURNEE PAR LIEU DE VIE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.46 Ecrit, détaillé, adapté, actualisé	x				
3.47 A disposition de l'équipe	x				
<b>TRANSMISSIONS</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.48 Feuilles de transmissions complétées	x				
3.49 Habitudes de vie à la maison complétées	x				
3.49 Habitudes de vie à la crèche complétées	x				
3.50 Suivi développement psychomoteur complété	x				
<b>L'AMBIANCE</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.51 Niveau sonore	x				
3.52 Conflits ou agressivité	x				
3.53 Tranquillité des enfants	x				
3.54 Accueil du personnel	x				
<b>TOTAUX ITEMS :</b>	<b>45</b>	<b>2</b>	<b>6</b>		

**3.55 AUTRES OBSERVATIONS :**  
2 professionnelles référentes + relais (CAP, EJE)

EN RESUME			COMMENTAIRES
1	Points forts	Repères, accompagnement pendant les soins	
2	Points à améliorer	Afficher les présences des professionnelles.	CF. PLAN DES ACTIONS PEDAGOGIQUES
3	Préconisations	Identifier toutes les pochettes à doudous	CF. PLAN DES ACTIONS PEDAGOGIQUES

## Emargement

**Pôle Pédagogique**

Nom : FERRAND Sarah

Date : 27 avril 2015

Signature :

**Coordnatrice**

Nom :

Date :

Signature :

**Directrice**

Nom :

Date :

Signature :





CRECHE : D3

Date visite :

DIRECTRICE : CHEVAL Camille

06-mars-15

**SERVICE DES GRANDS OCCASIONNEL "COBALTE"**

Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) : 6

Professionnelles (postage / ce jour) : 2/2

	OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
<b>LES REPERES DE PERSONNES</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.01 La référence	x				
4.02 Tous les enfants ont une référente désignée	x				
4.03 La référente donne les soins (repas, change)	x				
4.04 La référente relais est-elle désignée ?	x				
4.05 Le planning est-il anticipé ?	x				
4.06 Le planning est-il hebdomadaire ?	x				
4.07 Le planning est-il respecté, les coupures sont-elles organisées et anticipées ?	x				
<b>LES REPERES VISUELS</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>0</b>		
4.08 Tour de rôle affiché à hauteur d'enfant	x	x		Manque des photos	1
4.09 Support visuel enfants présents/absents	x				
4.10 Casiers, lits identifiés	x			Casier identifié seulement avec le nom de l'enfant absence repère visuel	1
4.11 Affichage enfants présents dans salle de repos	x				
4.12 Présences professionnels affichés		x			1
4.13 Plan aménagement de l'espace affiché	x				
<b>LES SOINS</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>Le change :</b>					
4.14 Enfant prévenu	x				
4.15 Change debout	x				
4.16 Autonomie et participation	x				
4.17 Relation	x				
4.18 Verbalisation	x				
<b>Le repas (organisation) :</b>					
4.19 Tour de rôle respecté, les placents sont fixes	x				
4.20 Maximum 4 enfants à table	x				
4.21 Installation adaptée	x				
4.22 Présence au sol d'une professionnelle	x				
4.23 Autonomie et participation	x				
4.24 Relation	x				
4.25 Verbalisation	x				
<b>Le sommeil (organisation) :</b>					
4.26 Accompagnement Individualisé, échelonné	x				
4.27 Autonome et participation	x				
4.28 Verbalisation	x				
4.29 Ambiance	x				
<b>DOUDOUS ET TETINES</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		
4.30 Les doudous et tétines sont à disposition	x				
4.31 Espaces identifiés		x		Toutes les pochettes ne sont pas identifiées	1
<b>L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.32 Aménagement adapté	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
4.33 Espaces identifiés	x				
<b>JEUX A DISPOSITION, ACTIVITE AUTONOME</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.34 Adaptés	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
4.35 En nombre et triés	x				
4.36 Contenants identifiés	x				
4.37 Etat du matériel	x				
<b>ATELIERS</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.38 Les ateliers sont anticipés, planifiés	x				
4.39 Utilisation des différents espaces : atrium, salle de jeux d'eau, salle polyvalente, jardin...	x				
4.40 Les ateliers proposés sont affichés	x				
<b>LE DEROULEMENT DE LA JOURNEE PAR LIEU DE VIE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		





# Grille synthétique de suivi des crèches

EN PDA 135-02

Version : 02  
02 juin 2014

CRECHE : **D3**

Date visite :

DIRECTRICE : **CHEVAL Camille**

**06-mars-15**

## SERVICE DES GRANDS OCCASIONNEL "COBALTE"

Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) : **6**

Professionnelles (postage / ce jour) : **2/2**

	OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
4.41 Ecrit, détaillé, adapté, actualisé	x				
4.42 A disposition de l'équipe	x				
<b>TRANSMISSIONS</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.44 Feuilles de transmissions complétées	x				
4.45 Habitudes de vie à la maison complétées	x				
4.46 Habitudes de vie à la crèche complétées	x				
4.47 Suivi développement psychomoteur complété	x				
<b>L'AMBIANCE</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.48 Niveau sonore	x				
4.49 Conflits ou agressivité	x				
4.50 Tranquillité des enfants	x				
4.51 Accueil du personnel	x				
<b>TOTAUX ITEMS :</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		

### 4.52 AUTRES OBSERVATIONS :

2 professionnelles référentes + relais (CAP, EJE)

Utilisation de scratch pour modifier les repères visuels en fonction des enfants présents.

EN RESUME			COMMENTAIRES
1	Points forts	Repères visuels, déroulement de journée	
2	Points à améliorer	Afficher présence des professionnelles Identifier toutes les pochettes à doudous Actualiser le tour de rôle (manque des photos)	CF. PLAN DES ACTIONS PEDAGOGIQUES
3	Préconisations		CF. PLAN DES ACTIONS PEDAGOGIQUES

## Emargement

### Pôle Pédagogique

Nom : FERRAND Sarah

Date : 27 avril 2015

Signature :

### Coordinatrice

Nom :

Date :

Signature :

### Directrice

Nom :

Date :

Signature :



<b>CRECHE :</b>	D3	<b>Date visite :</b>	
<b>DIRECTRICE :</b>	CHEVAL Camille		25/06/2015
<b>Visite réalisée par :</b>	FERRAND Sarah		

### PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Nombre de berceaux	60
Nombre d'unités de vie	6
Amplitude ouverture	7H30/ 19H

### PRESENTATION DU PERSONNEL au 25/6/2015

FONCTION	POSTAGE (ETP)
<b>PERSONNEL PERMANENT</b>	
Directrice (PDE)	1
Adjointe (EJE)	1
Infirmier / puéricultrice	
Educateur de jeunes enfants	2
Psychomotricien	
Auxiliaire de puériculture	3,8
Auxiliaire de crèche (CAP PE)	5,7
Agent de crèche	1
Agent polyvalent	
Agent de service	1
Cuisinier	
<b>PERSONNEL NON PERMANENT</b>	
Psychologue	1
Médecin	1

### FORMATIONS N-1

FORMATIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES FORMES
FIPP Bientraitance	12,5
FIPP Soins	12,5
FIPP Jeux et aménagement de l'espace	12,5
Les assises pédagogiques	
Portage	
Aménagement de l'espace, activité autonome	12,5
Transmissions	12,5
Comportements agressif	
Chansons, comptines	
Montessori	



**CRECHE :** D3

**Date visite :**

**DIRECTRICE :** CHEVAL Camille

25/06/2015

**SERVICE DES BEBES "AZUR"**

**Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) :** 8./10

**Professionnelles (postage / ce jour) :** 2./2

	OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
<b>LES REPERES DE PERSONNES</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
2.01 La référence	x				
2.02 Tous les enfants ont une référente désignée	x				
2.03 La référente propose les soins : repas, change, sommeil	x				
2.04 La référente relais est-elle désignée ?	x				
2.05 Le planning est-il anticipé ?	x				
2.06 Le planning est-il hebdomadaire ?	x				
2.07 Le planning est-il respecté, les coupures sont-elles organisées et anticipées ?	x				
<b>LES REPERES VISUELS</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>0</b>		
2.08 Tour de rôle affiché		x		Non affiché mais existant	8
2.09 Support visuel enfants présents/absents	x			Fenêtre avec photos	
2.10 Casiers, lits identifiés	x			Casier identifié seulement avec le nom de l'enfant absence repère visuel	
2.11 Affichage enfants présents dans salle de repos	x				
2.12 Présences professionnels affichés		x			8
2.13 Plan aménagement de l'espace affiché	x				
<b>LES SOINS</b>	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>0</b>		
<b>Le change :</b>					
2.14 Enfant prévenu	x				
2.15 Change roulé	x				
2.16 Autonomie et participation	x				
2.17 Portage adapté	x				
2.18 Relation	x				
2.19 Verbalisation	x				
<b>Le repas (organisation) :</b>					
2.20 Place fixe pour le repas	x				
2.21 Tour de rôle respecté		x		Non affiché donc non évaluable	8
2.22 Repas proposé dans les bras	x				
2.23 Installation adaptée	x				
2.24 Présence au sol d'une professionnelle		x		Calme	9
2.25 Autonomie et participation	x				
2.26 Portage adapté	x				
2.27 Relation	x				
2.28 Verbalisation	x				
<b>Le sommeil (organisation) :</b>					
2.29 Accompagnement Individualisé	x				
2.30 Surveillance régulière, traçabilité complétée	x				
2.31 Portage adapté	x				
2.32 Verbalisation	x				
2.33 Ambiance	x				
<b>DOUDOUS ET TETINES</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
2.34 Les doudous et les tétines sont à disposition	x				
2.35 Espaces Identifiés	x			Pochettes à doudous avec photos	
<b>L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
2.36 Aménagement adapté	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
2.37 Espaces Identifiés	x				
<b>JEUX A DISPOSITION, ACTIVITE AUTONOME</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
2.38 Adaptés	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
2.39 En nombre et triés	x				
2.40 Etat du matériel	x				
<b>MOTRICITE LIBRE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
2.41 Les enfants ne sont pas installés dans des positions non acquises	x				





**CRECHE :** D3

**Date visite :**

**DIRECTRICE :** CHEVAL Camille

25/06/2015

**SERVICE DES BEBES "AZUR"**

**Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) :** 8./10

**Professionnelles (postage / ce jour) :** 2./2

	OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
2.42 Le pied nus est favorisé	x				
<b>LE DEROULEMENT DE LA JOURNEE PAR LIEU DE VIE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
2.43 Ecrit, détaillé, adapté, actualisé	x				
2.44 A disposition de l'équipe	x				
<b>TRANSMISSIONS</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
2.45 Feuilles de transmissions complétées	x				
2.46 Habitudes de vie à la maison complétées	x				
2.47 Fiche de rythmes complétées	x				
2.48 Habitudes de vie à la crèche complétées	x				
2.49 Suivi développement psychomoteur complété	x				
<b>L'AMBIANCE</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
2.50 Niveau sonore	x				
2.51 Conflits ou agressivité	x				
2.52 Tranquillité des enfants	x				
2.53 Accueil du personnel	x				
<b>TOTAUX ITEMS :</b>	<b>47</b>	<b>4</b>	<b>0</b>		

**2.54 AUTRES OBSERVATIONS :**

EN RESUME			COMMENTAIRES
1	Points forts	Référence, repères visuels, accompagnement pendant les soins	CF. PLAN DES ACTIONS PEDAGOGIQUES
2	Points à améliorer	Afficher les présences des professionnelles Afficher le tour de rôle Absence présence au sol pendant le repas	
3	Préconisations		

## Emargement

**Pôle Pédagogique**

Nom : FERRAND Sarah

Date : 11/09/2015

Signature :

**Coordinatrice**

Nom :

Date :

Signature :

**Directrice**

Nom :

Date :

Signature :



CRECHE : D3

Date visite :

DIRECTRICE : CHEVAL Camille

25/06/2015

**SERVICE DES PETITS "TURQUOISE"**

Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) : **9./11**

Professionnelles (postage / ce jour) : **2./2**

	OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAF N°
<b>LES REPERES DE PERSONNES</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.01 La référence	x				
3.02 Tous les enfants ont une référente désignée	x				
3.03 La référente donne les soins (repas, change)	x				
3.04 La référente relais est-elle désignée ?	x				
3.05 Le planning est-il anticipé ?	x				
3.06 Le planning est-il hebdomadaire ?	x				
3.07 Le planning est-il respecté, les coupures sont-elles organisées et anticipées ?	x				
<b>LES REPERES VISUELS</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		
3.08 Tour de rôle affiché à hauteur d'enfant	x				
3.09 Support visuel enfants présents/absents	x				
3.10 Casiers, lits identifiés	x				
3.11 Affichage enfants présents dans salle de repos	x				
3.12 Présences professionnels affichés		x			<b>8</b>
3.13 Plan aménagement de l'espace affiché	x				
<b>LES SOINS</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>10</b>		
<b>Le change :</b>					
3.14 Enfant prévenu			x		
3.15 Escalier utilisé par les plus grands			x		
3.16 Autonomie et participation			x		
3.17 Portage adapté			x		
3.18 Relation			x		
3.19 Verbalisation			x		
<b>Le repas (organisation) :</b>				Observation goûter	
3.20 Tour de rôle respecté	x				
3.21 Repas proposé dans les bras ou à table	x			Repas à table (fin d'année)	
3.22 Repas proposé en individuel ou à deux	x				
3.23 Installation adaptée	x	x		Catalogue sous les pieds de l'enfant si besoin. Professionnelle dos à la salle, installation non adaptée quand pas de présence au sol.	<b>9</b>
3.24 Présence au sol d'une professionnelle	x	x		Pas d'alternance des professionnelles. Pas de présence au sol au début des goûters. Arrivée dans l'unité d'Elsa à 15h30.	<b>9</b>
3.25 Autonomie et participation	x	x		Double cuillère	
3.26 Relation	x			Absence de gant proposé après le goûter ?	
3.27 Verbalisation	x				
<b>Le sommeil (organisation) :</b>					
3.28 Temps de repos le matin possible	x				
3.29 Accompagnement individualisé, échelonné	x				
3.30 Surveillance régulière, traçabilité complétée	x				
3.31 Portage adapté			x		
3.32 Autonomie et participation			x		
3.33 Verbalisation			x		
3.34 Ambiance			x		
<b>DOUDOUS ET TETINES</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.35 Les doudous et les tétines sont à disposition	x				
3.36 Espaces identifiés	x				
<b>L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.37 Aménagement adapté	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
3.38 Espaces identifiés	x				
<b>JEUX A DISPOSITION, ACTIVITE AUTONOME</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.39 Adaptés	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
3.40 En nombre et triés	x				



**CRECHE :** D3

**Date visite :**

**DIRECTRICE :** CHEVAL Camille

25/06/2015

**SERVICE DES PETITS "TURQUOISE"**

**Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) :** 9./11

**Professionnelles (postage / ce jour) :** 2./2

		OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
3.41	Contenants Identifiés	x			Bacs identifiés + place sur l'étagère	
3.42	Etat du matériel	x				
<b>ATELIERS</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.43	Les ateliers sont anticipés, planifiés	x				
3.44	Utilisation des différents espaces : atrium, salle de jeux d'eau, salle polyvalente, jardin...	x			Terrasse	
3.45	Les ateliers proposés sont affichés	x				
<b>LE DEROULEMENT DE LA JOURNEE PAR LIEU DE VIE</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.46	Ecrit, détaillé, adapté, actualisé	x				
3.47	A disposition de l'équipe	x				
<b>TRANSMISSIONS</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.48	Feuilles de transmissions complétées	x				
3.49	Habitudes de vie à la maison complétées	x				
3.49	Habitudes de vie à la crèche complétées	x				
3.50	Suivi développement psychomoteur complété	x				
<b>L'AMBIANCE</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.51	Niveau sonore	x				
3.52	Conflits ou agressivité	x				
3.53	Tranquillité des enfants	x				
3.54	Accueil du personnel	x				
<b>TOTAUX ITEMS :</b>		<b>42</b>	<b>4</b>	<b>10</b>		

**3.55 AUTRES OBSERVATIONS :**

EN RESUME			COMMENTAIRES
1	Points forts	Référence, repères visuels, accompagnement pendant les soins	
2	Points à améliorer	Absence professionnelle au sol pendant tout le repas	CF. PLAN DES ACTIONS PEDAGOGIQUES
3	Préconisations	Repenser l'installation des professionnelles pendant le repas (dos à la salle de vie)	

## Emargement

**Pôle Pédagogique**

Nom : FERRAND Sarah

Date : 11/09/2015

Signature :

**Coordinatrice**

Nom :

Date :

Signature :

**Directrice**

Nom :

Date :

Signature :



**CRECHE :** D3

**Date visite :**

**DIRECTRICE :** CHEVAL Camille

25/06/2015

**SERVICE DES MOYENS "INDIGO"**

**Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) :** 7/.12

**Professionnelles (postage / ce jour) :** 2./2

	OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
<b>LES REPERES DE PERSONNES</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.01 La référence	x				
3.02 Tous les enfants ont une référente désignée	x				
3.03 La référente donne les soins (repas, change)	x				
3.04 La référente relais est-elle désignée ?	x				
3.05 Le planning est-il anticipé ?	x				
3.06 Le planning est-il hebdomadaire ?	x				
3.07 Le planning est-il respecté, les coupures sont-elles organisées et anticipées ?	x				
<b>LES REPERES VISUELS</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		
3.08 Tour de rôle affiché à hauteur d'enfant	x				
3.09 Support visuel enfants présents/absents	x				
3.10 Casiers, lits identifiés	x				
3.11 Affichage enfants présents dans salle de repos	x				
3.12 Présences professionnels affichés		x			8
3.13 Plan aménagement de l'espace affiché	x				
<b>LES SOINS</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>3</b>		
<b>Le change :</b>					
3.14 Enfant prévenu	x				
3.15 Escalier utilisé par les plus grands			x	change debout observé	
3.16 Autonomie et participation	x				
3.17 Portage adapté	x				
3.18 Relation	x				
3.19 Verbalisation	x				
<b>Le repas (organisation) :</b>				Proposé par Manon	
3.20 Tour de rôle respecté	x				
3.21 Repas proposé dans les bras ou à table	x				
3.22 Repas proposé en Individuel ou à deux	x				
3.23 Installation adaptée	x				
3.24 Présence au sol d'une professionnelle	x				
3.25 Autonomie et participation	x				
3.26 Relation	x				
3.27 Verbalisation	x				
<b>Le sommeil (organisation) :</b>					
3.28 Temps de repos le matin possible	x				
3.29 Accompagnement Individualisé, échelonné	x	x		Temps de sommeil en commun, 5 enfants accompagnés en même temps, à 12h00. Réal besoin de sommeil ?	10
3.30 Surveillance régulière, traçabilité complétée			x		
3.31 Portage adapté			x		
3.32 Autonomie et participation	x				
3.33 Verbalisation	x				
3.34 Ambiance	x				
<b>DOUDOUS ET TETINES</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.35 Les doudous et les tétines sont à disposition	x				
3.36 Espaces Identifiés	x				
<b>L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.37 Aménagement adapté	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
3.38 Espaces Identifiés	x				
<b>JEUX A DISPOSITION, ACTIVITE AUTONOME</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.39 Adaptés	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
3.40 En nombre et triés	x				
3.41 Contenants Identifiés	x				





CRECHE : D3

Date visite :

DIRECTRICE : CHEVAL Camille

25/06/2015

### SERVICE DES MOYENS "INDIGO"

Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) : 7/12

Professionnelles (postage / ce jour) : 2./2

		OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
3.42	Etat du matériel	x				
	<b>ATELIERS</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.43	Les ateliers sont anticipés, planifiés	x				
3.44	Utilisation des différents espaces : atrium, salle de jeux d'eau, salle polyvalente, jardin...	x				
3.45	Les ateliers proposés sont affichés	x				
	<b>LE DEROULEMENT DE LA JOURNEE PAR LIEU DE VIE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.46	Ecrit, détaillé, adapté, actualisé	x				
3.47	A disposition de l'équipe	x				
	<b>TRANSMISSIONS</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.48	Feuilles de transmissions complétées	x				
3.49	Habitudes de vie à la maison complétées	x				
3.49	Habitudes de vie à la crèche complétées	x				
3.50	Suivi développement psychomoteur complété	x				
	<b>L'AMBIANCE</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.51	Niveau sonore	x				
3.52	Conflits ou agressivité	x				
3.53	Tranquillité des enfants	x				
3.54	Accueil du personnel	x				
	<b>TOTAUX ITEMS :</b>	<b>49</b>	<b>2</b>	<b>3</b>		

**3.55 AUTRES OBSERVATIONS :**  
2 professionnelles référentes + EJE

EN RESUME			COMMENTAIRES
1	Points forts	Repères, déroulement de journée, accompagnement pendant les soins.	
2	Points à améliorer	Accompagnement échelonné au sommeil	CF. PLAN DES ACTIONS PEDAGOGIQUES
3	Préconisations		CF. PLAN DES ACTIONS PEDAGOGIQUES

## Emargement

#### Pôle Pédagogique

Nom : FERRAND Sarah

Date : 11/09/2015

Signature :

#### Coordinatrice

Nom :

Date :

Signature :

#### Directrice

Nom :

Date :

Signature :



**CRECHE :** D3

**Date visite :**

**DIRECTRICE :** CHEVAL Camille

25/06/2015

**SERVICE DES GRANDS "TOPAZE"**

**Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) :** 9:/13

**Professionnelles (postage / ce jour) :** 3./3

	OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
<b>LES REPERES DE PERSONNES</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.01 La référence	x				
4.02 Tous les enfants ont une référente désignée	x				
4.03 La référente donne les soins (repas, change)	x				
4.04 La référente relais est-elle désignée ?	x				
4.05 Le planning est-il anticipé ?	x				
4.06 Le planning est-il hebdomadaire ?	x				
4.07 Le planning est-il respecté, les coupures sont-elles organisées et anticipées ?	x				
<b>LES REPERES VISUELS</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		
4.08 Tour de rôle affiché à hauteur d'enfant	x				
4.09 Support visuel enfants présents/absents	x				
4.10 Casiers, lits identifiés	x				
4.11 Affichage enfants présents dans salle de repos	x				
4.12 Présences professionnels affichés		x			8
4.13 Plan aménagement de l'espace affiché	x				
<b>LES SOINS</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		
<b>Le change :</b>				Change proposé par Claire	
4.14 Enfant prévenu	x				
4.15 Change debout	x				
4.16 Autonomie et participation	x				
4.17 Relation	x				
4.18 Verbalisation	x				
<b>Le repas (organisation) :</b>					
4.19 Tour de rôle respecté, les placents sont fixes	x				
4.20 Maximum 4 enfants à table	x				
4.21 Installation adaptée	x				
4.22 Présence au sol d'une professionnelle	x				
4.23 Autonomie et participation		x		Les enfants pourraient participer plus : Mettre la table, se servir, débarrasser, nettoyer la table pour le service suivant...	11
4.24 Relation	x				
4.25 Verbalisation	x				
<b>Le sommeil (organisation) :</b>					
4.26 Accompagnement individualisé, échelonné	x				
4.27 Autonomie et participation	x				
4.28 Verbalisation	x				
4.29 Ambiance	x				
<b>DOUDOUS ET TETINES</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.30 Les doudous et tétines sont à disposition	x				
4.31 Espaces identifiés	x			Arbre à tétines à hauteur d'enfants	
<b>L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.32 Aménagement adapté	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
4.33 Espaces identifiés	x				
<b>JEUX A DISPOSITION, ACTIVITE AUTONOME</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.34 Adaptés	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
4.35 En nombre et triés	x				
4.36 Contenants identifiés	x				
4.37 Etat du matériel	x				
<b>ATELIERS</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.38 Les ateliers sont anticipés, planifiés	x				
4.39 Utilisation des différents espaces : atrium, salle de jeux d'eau, salle polyvalente, jardin...	x				
4.40 Les ateliers proposés sont affichés	x				
<b>LE DEROULEMENT DE LA JOURNEE PAR LIEU DE VIE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		







CRECHE : D3

Date visite :

DIRECTRICE : CHEVAL Camille

25/06/2015

**SERVICE DES PETITS OCCASIONNEL "LAVANDE"**

Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) : 6

Professionnelles (postage / ce jour) : 2/2

	OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
<b>LES REPERES DE PERSONNES</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.01 La référence	x				
3.02 Tous les enfants ont une référente désignée	x				
3.03 La référente donne les soins (repas, change)	x				
3.04 La référente relais est-elle désignée ?	x				
3.05 Le planning est-il anticipé ?	x				
3.06 Le planning est-il hebdomadaire ?	x				
3.07 Le planning est-il respecté, les coupures sont-elles organisées et anticipées ?	x				
<b>LES REPERES VISUELS</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		
3.08 Tour de rôle affiché à hauteur d'enfant	x				
3.09 Support visuel enfants présents/absents	x				
3.10 Casiers, lits Identifiés	x				
3.11 Affichage enfants présents dans salle de repos	x				
3.12 Présences professionnels affichés		x			8
3.13 Plan aménagement de l'espace affiché	x				
<b>LES SOINS</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>6</b>		
<b>Le change :</b>				Proposé par Audrey	
3.14 Enfant prévenu	x				
3.15 Escalier utilisé par les plus grands					
3.16 Autonomie et participation	x				
3.17 Portage adapté		x		Technique change sur le côté non adapté. Enfant tiré par la cuisse, change non roulé. Enfant soulevé sous les bras, jambes pendantes.	12, 13
3.18 Relation	x				
3.19 Verbalisation	x				
<b>Le repas (organisation) :</b>				Observation goûters	
3.20 Tour de rôle respecté	x				
3.21 Repas proposé dans les bras ou à table	x				
3.22 Repas proposé en individuel ou à deux	x				
3.23 Installation adaptée	x				
3.24 Présence au sol d'une professionnelle		x		Pas d'alternance, personne au sol. Calme.	9
3.25 Autonomie et participation	x				
3.26 Relation	x			Cécile pas très souriante, fermée, gestes mécaniques.	
3.27 Verbalisation	x				
<b>Le sommeil (organisation) :</b>					
3.28 Temps de repos le matin possible	x				
3.29 Accompagnement individualisé, échelonné			x		
3.30 Surveillance régulière, traçabilité complétée			x		
3.31 Portage adapté			x		
3.32 Autonomie et participation			x		
3.33 Verbalisation			x		
3.34 Ambiance			x		
<b>DOUDOUS ET TETINES</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.35 Les doudous et les tétines sont à disposition	x				
3.36 Espaces identifiés	x				
<b>L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.37 Aménagement adapté	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
3.38 Espaces Identifiés	x				
<b>JEUX A DISPOSITION, ACTIVITE AUTONOME</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.39 Adaptés	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
3.40 En nombre et triés	x				





CRECHE :

Date visite :

DIRECTRICE :

**SERVICE DES PETITS OCCASIONNEL "LAVANDE"**

Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) :

Professionnelles (postage / ce jour) :

		OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
3.41	Contenants Identifiés	x			Bacs identifiés + place sur l'étagère	
3.42	Etat du matériel	x				
<b>ATELIERS</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.43	Les ateliers sont anticipés, planifiés	x				
3.44	Utilisation des différents espaces : atrium, salle de jeux d'eau, salle polyvalente, jardin...	x				
3.45	Les ateliers proposés sont affichés	x				
<b>LE DEROULEMENT DE LA JOURNEE PAR LIEU DE VIE</b>		<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.46	Ecrit, détaillé, adapté, actualisé	x				
3.47	A disposition de l'équipe	x				
<b>TRANSMISSIONS</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.48	Feuilles de transmissions complétées	x				
3.49	Habitudes de vie à la maison complétées	x				
3.49	Habitudes de vie à la crèche complétées	x				
3.50	Suivi développement psychomoteur complété	x				
<b>L'AMBIANCE</b>		<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
3.51	Niveau sonore	x				
3.52	Conflits ou agressivité	x				
3.53	Tranquillité des enfants	x				
3.54	Accueil du personnel	x				
<b>TOTAUX ITEMS :</b>		<b>43</b>	<b>3</b>	<b>6</b>		

**3.55 AUTRES OBSERVATIONS :**

EN RESUME			COMMENTAIRES
1	Points forts	Repères visuels, déroulement de journée.	
2	Points à améliorer	Change roulé, Portage.	CF. PLAN DES ACTIONS PEDAGOGIQUES
3	Préconisations		

## Emargement

**Pôle Pédagogique**

Nom : FERRAND Sarah

Date : 11/09/2015

Signature :

**Coordnatrice**

Nom :

Date :

Signature :

**Directrice**

Nom :

Date :

Signature :



CRECHE : D3

Date visite :

DIRECTRICE : CHEVAL Camille

25/06/2015

**SERVICE DES GRANDS OCCASIONNEL "COBALTE"**

Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) : 6

Professionnelles (postage / ce jour) : 2/.2

	OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
<b>LES REPERES DE PERSONNES</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.01 La référence	x				
4.02 Tous les enfants ont une référente désignée	x				
4.03 La référente donne les soins (repas, change)	x				
4.04 La référente relais est-elle désignée ?	x				
4.05 Le planning est-il anticipé ?	x				
4.06 Le planning est-il hebdomadaire ?	x				
4.07 Le planning est-il respecté, les coupures sont-elles organisées et anticipées ?	x				
<b>LES REPERES VISUELS</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		
4.08 Tour de rôle affiché à hauteur d'enfant	x				
4.09 Support visuel enfants présents/absents	x				
4.10 Casiers, lits identifiés	x				
4.11 Affichage enfants présents dans salle de repos	x				
4.12 Présences professionnels affichés		x			8
4.13 Plan aménagement de l'espace affiché	x				
<b>LES SOINS</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>9</b>		
<b>Le change :</b>				Enfants autonomes : utilisation des toilettes	
4.14 Enfant prévenu			x		
4.15 Change debout			x		
4.16 Autonomie et participation			x		
4.17 Relation			x		
4.18 Verbalisation			x		
<b>Le repas (organisation) :</b>				Observation des goûters	
4.19 Tour de rôle respecté, les placents sont fixes	x				
4.20 Maximum 4 enfants à table	x				
4.21 Installation adaptée	x				
4.22 Présence au sol d'une professionnelle	x				
4.23 Autonomie et participation	x				
4.24 Relation	x				
4.25 Verbalisation	x				
<b>Le sommeil (organisation) :</b>					
4.26 Accompagnement individualisé, échelonné			x		
4.27 Autonomie et participation			x		
4.28 Verbalisation			x		
4.29 Ambiance			x		
<b>DOUDOUS ET TETINES</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.30 Les doudous et tétines sont à disposition	x				
4.31 Espaces identifiés	x				
<b>L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.32 Aménagement adapté	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
4.33 Espaces identifiés	x				
<b>JEUX A DISPOSITION, ACTIVITE AUTONOME</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.34 Adaptés	x			Adapté à ce jour aux besoins des enfants	
4.35 En nombre et triés	x				
4.36 Contenants identifiés	x				
4.37 Etat du matériel	x				
<b>ATELIERS</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.38 Les ateliers sont anticipés, planifiés	x				
4.39 Utilisation des différents espaces : atrium, salle de jeux d'eau, salle polyvalente, jardin...	x				
4.40 Les ateliers proposés sont affichés	x				
<b>LE DEROULEMENT DE LA JOURNEE PAR LIEU DE VIE</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		



CRECHE : **D3**

Date visite :

DIRECTRICE : CHEVAL Camille

25/06/2015

**SERVICE DES GRANDS OCCASIONNEL "COBALTE"**

Nombre d'enfants (ce jour / capacité max) : **6**

Professionnelles (postage / ce jour) : 2/.2

	OUI	NON	N/O	COMMENTAIRES	REPORT PAP N°
4.41 Ecrit, détaillé, adapté, actualisé	x				
4.42 A disposition de l'équipe	x				
<b>TRANSMISSIONS</b>	<b>4</b>		<b>0</b>		
4.44 Feuilles de transmissions complétées	x				
4.45 Habitudes de vie à la maison complétées	x				
4.46 Habitudes de vie à la crèche complétées	x				
4.47 Suivi développement psychomoteur complété	x				
<b>L'AMBIANCE</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
4.48 Niveau sonore	x				
4.49 Conflits ou agressivité	x				
4.50 Tranquillité des enfants	x				
4.51 Accueil du personnel	x				
<b>TOTAUX ITEMS :</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>9</b>		

4.52 AUTRES OBSERVATIONS :			
EN RESUME			COMMENTAIRES
1	Points forts	Repères visuels, déroulement de journée	
2	Points à améliorer		CF. PLAN DES ACTIONS PEDAGOGIQUES
3	Préconisations		CF. PLAN DES ACTIONS PEDAGOGIQUES

## Emargement

### Pôle Pédagogique

Nom : FERRAND Sarah

Date : 11/9/2015

Signature :

### Coordinatrice

Nom :

Date :

Signature :

### Directrice

Nom :

Date :

Signature :



Crèche : **BORDEAUX D3**

Date : **.2015**

N°	Problème identifié	Action proposée	Qui ?	Date de début de l'action	Date de clôture de l'action
8	Repères visuels	Afficher les présences des professionnelles Unité des Bébé Afficher le tour de rôle	Directrice + équipe	25/06/2015	
9	Organisation des repas	Privilégier l'alternance qui permet d'assurer une présence au sol pendant le temps de repas	Directrice + équipe	25/06/2015	
10	Accompagnement au sommeil Temps de sommeil en commun, 5 enfants accompagnés en même temps, à 12h00. Réal besoin de sommeil ?	Privilégier un accompagnement échelonné au regard des besoins réel de sommeil.	Directrice + équipe + psychologue	25/06/2015	
11	Autonomie, participation des plus grands pendant le repas	Les enfants pourraient participer plus : Mettre la table, se servir, débarrasser, nettoyer la table pour le service suivant...	Directrice + équipe + psychologue	25/06/2015	
12	Unité Petits occasionnels Portage non adapté Enfant soulevé sous les bras, jambes pendantes.	Former, sensibiliser les professionnelles à l'importance de proposer un portage contenant et sécurisant	Directrice + équipe + psychologue	25/06/2015	
13	Unité Petits occasionnels Change roulé non adapté	Former la totalité de l'équipe à la technique du change roulé sur le côté. Harmonisation des pratiques.	Directrice + équipe + psychologue	25/06/2015	
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					





Crèche :

Date :

N°	Problème identifié	Action proposée	Qui ?	Date de début de l'action	Date de clôture de l'action
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
41					
42					



Crèche : **BORDEAUX D3**

Date : **.2015**

N°	Problème identifié	Action proposée	Qui ?	Date de début de l'action	Date de clôture de l'action
1	Repères visuels	<p>Dans toutes les unités afficher tous les repères visuels avec toutes les photos des enfants :</p> <p>Tour de rôle            Enfants présents / absents            Identification lits / casiers            Enfants présents dans les salles de repos            Pochettes à doudous</p> <p>Afficher les présences des professionnelles + horaires à l'entrée des unités.</p>	Directrice + équipe	06/03/2015	<b>.07/2015</b>
2	Unité des Petits Repas à table absence de double cuillère	<p>Autonomie : proposer une double cuillère.            Intérêt du passage à table : plaisir de l'enfant de faire par lui-même.</p>	Directrice + équipe	06/03/2015	<b>.07/2015</b>
3	Unité des Moyens Autonomie au moment du change	<p>Harmoniser les pratiques            Proposer à l'enfant d'utiliser l'escalier pour monter sur le plan de change.            Autonomie + lutte contre les TMS</p>	Directrice + équipe	06/03/2015	<b>.07/2015</b>
4	Unité des Moyens Le repas est servi composante par composante	<p>Autonomie : l'ensemble du repas est proposé, l'enfant peut manger dans l'ordre de son choix.            Le repas doit être présenté par la professionnelle dans l'ordre conventionnel du repas.</p>	Directrice + équipe	06/03/2015	<b>.07/2015</b>
5	Unité des Moyens Un enfant couché pendant le temps de repas. Repère visuel non affiché. Surveillance irrégulière. Traçabilité surveillance du temps de repos non renseigné.	<p>Les repères visuels doivent être affichés dès qu'un enfant est couché.            L'organisation doit permettre la surveillance régulière toutes les 7 minutes du temps de repos des enfants.            La feuille de traçabilité doit être renseignée.</p>	Directrice + équipe	06/03/2015	<b>.07/2015</b>



Crèche :

Date :

N°	Problème identifié	Action proposée	Qui ?	Date de début de l'action	Date de clôture de l'action
6	Unité des Grands Change debout non systématique	Dans un but d'harmonisation des pratiques et d'autonomie proposer le change debout.	Directrice + équipe	06/03/2015	<b>.07/2015</b>
7	Unité des Grands Tétine attachée au doudou	La tétine et le doudou répondent à des besoins différents. Dissocier tétine et doudou.	Directrice + équipe + Psychologue	06/03/2015	<b>.07/2015</b>



## Etat des équipements au 31/12/2015 - D3

## Liste d'équipements

Catégorie	Désignation	PU	Qté	Valeur d'achat	Amortissement	VNC	Type de bien	Date d'achat
Consommables	ARMOIRE A CLES	11,85	1	11,85 €	2,34 €	9,51 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	CAISSETTE MONNAIE	11,72	1	11,72 €	2,31 €	9,41 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	CALCULATRICE SOLAIRE CITIZEN FC 450 FUNNY	11,98	1	11,98 €	2,36 €	9,62 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Chariot plastique gris - 3 étagères VOLLRATH	121,49	4	485,96 €	95,86 €	390,10 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Cintres bois - Lot de 25	40,50	1	40,50 €	7,99 €	32,51 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	CISEAUX 23 CM TRAVAUX MANUELS	6,73	2	13,46 €	2,66 €	10,80 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Ciseaux de Bureau	2,25	1	2,25 €	0,44 €	1,81 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	CISEAUX SANS METAL	0,95	5	4,75 €	0,94 €	3,81 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Corbeille à pain ovale 25x20 cm blanche	4,36	6	26,16 €	5,16 €	21,00 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	CUTTER GROS MODELE	0,23	1	0,23 €	0,05 €	0,18 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Dévidoir Adhésif Scotch	0,56	12	6,72 €	1,33 €	5,39 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Disques tactiles 1	50,88	1	50,88 €	10,04 €	40,84 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Distributeur trombones	2,08	1	2,08 €	0,41 €	1,67 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	DOUBLE DECIMETRE	0,19	1	0,19 €	0,04 €	0,15 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	ETIQUETEUSE ELECTRONIQUE DYMO LETRATAG PLUS	26,60	1	26,60 €	5,25 €	21,35 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	HORLOGE MURALE RONDE 30CM	10,92	9	98,28 €	19,39 €	78,89 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Kit pharmacie ouverture	200,00	1	200,00 €	39,45 €	160,55 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Ote- agrafes Rapesco	0,23	1	0,23 €	0,05 €	0,18 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	PAIRE LUNETTES PROTECTRICES INCOLORE	15,30	2	30,60 €	6,04 €	24,56 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Panneau de sécurité Vileda sol Glissant	15,99	2	31,98 €	6,31 €	25,67 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Piles rechargeables HR3	15,00	1	15,00 €	2,96 €	12,04 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Piles rechargeables HR6	15,00	1	15,00 €	2,96 €	12,04 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Piles rechargeables Lr61	3,80	1	3,80 €	0,75 €	3,05 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	POCH. CISEAUX CRANTEUR 16CM	5,92	1	5,92 €	1,17 €	4,75 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Porte clés - Boite de 100	4,35	1	4,35 €	0,86 €	3,49 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Porte manteau	33,68	1	33,68 €	6,64 €	27,04 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Porte parapluie	30,64	1	30,64 €	6,04 €	24,60 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Porte revu antichoc Bleu	2,28	6	13,68 €	2,70 €	10,98 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	RANGEMENTS À TIROIRS 4 tiroirs DIVERS	11,87	2	23,73 €	4,21 €	17,15 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Registre piqure unique du personnel Exacompta 6620	18,90	1	18,90 €	3,73 €	15,17 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	ROULEAU DE MARQUAGE AU SOL 20cm x 4m	21,49	1	21,49 €	4,24 €	17,25 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Ruban adhésif 50mm x 66 m Marron	1,05	1	1,05 €	0,21 €	0,84 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Sachet 10 pinceaux grande taille 15 mm	8,63	1	8,63 €	1,70 €	6,93 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Sous-chemise 22 x 31 cm - Paquet de 100	3,39	1	3,39 €	0,67 €	2,72 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	TABLEAU BLANC 41X60CM AVEC BORDURE	8,26	4	33,04 €	6,52 €	26,52 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Torche	18,50	1	18,50 €	3,65 €	14,85 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Triple décimètre	0,25	1	0,25 €	0,05 €	0,20 €	Bien de retour	nov-14
Consommables	Triple mètre	2,43	1	2,43 €	0,48 €	1,95 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Top froid positif	895,00	1	895,00 €	176,55 €	718,45 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Sèche Linge Pro 8 kg	1 728,00	1	1 728,00 €	340,87 €	1 387,13 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Lave-linge Pro 8 kg	2 963,00	1	2 963,00 €	584,48 €	2 378,52 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Four de remise en température + support	4 620,00	1	4 620,00 €	911,34 €	3 708,66 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Lave mains GA avec Dossieret	233,00	1	233,00 €	45,96 €	187,04 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Armoire froide positive 1 porte 600 L	2 064,00	2	4 128,00 €	814,29 €	3 313,71 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Lave-vaisselle frontal sans adoucisseur avec pompe de vid	2 618,00	1	2 618,00 €	516,43 €	2 101,57 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Poste de désinfection 10 M	522,00	2	1 044,00 €	205,94 €	838,06 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Appareil photo numérique Canon Powershot SX160IS	195,00	1	195,00 €	38,47 €	156,53 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Aspirateur traineau TKGVC34 1600W beige - 3.5 litres	74,90	1	74,90 €	14,77 €	60,13 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Balance Tefal OPTISS BLANCHE	29,90	1	29,90 €	5,90 €	24,00 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Bouilloire Team WK28	26,90	1	26,90 €	5,31 €	21,59 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Cafetière isotherme 1,1 L blanche	49,90	1	49,90 €	9,84 €	40,06 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Carte mémoire Emtec	5,90	1	5,90 €	1,16 €	4,74 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	casiers porte biberon	3,80	4	15,20 €	3,00 €	12,20 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Pese personne Terraillon TX 6000	24,90	1	24,90 €	4,91 €	19,99 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Radio CD	29,90	4	119,60 €	23,59 €	96,01 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Réfrigérateur Faure 231 litres	399,90	1	399,90 €	78,88 €	321,02 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Robot multifonction / Magimix 18331F C3200 XL BLANC	269,00	1	269,00 €	53,06 €	215,94 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Table a repasser Proline IB114	29,90	1	29,90 €	5,90 €	24,00 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Thermomètre -50°/+70° a disposer dans les congéil/frigo 2016T	18,78	5	93,88 €	18,52 €	75,36 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Thermomètre à sonde -40° +230°	10,47	10	104,70 €	20,65 €	84,05 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Thermomètre d'ambiance pour pièce à vivre	2,88	10	28,80 €	5,68 €	23,12 €	Bien de retour	nov-14
Electroménager	Thermomètre duo HACCP -55°/+330° sonde à piquer + laser	134,59	1	134,59 €	26,55 €	108,04 €	Bien de retour	nov-14
Informatique	Ordinateur Bureau Directrice	1 200,00	1	1 200,00 €	236,71 €	963,29 €	Bien de reprise	nov-14
Informatique	Logiciel Hoptis	2 699,00	1	2 699,00 €	532,41 €	2 166,59 €	Bien propre	nov-14
Informatique	Imprimante	1 500,00	1				Location	nov-14
Jeux et Jouets	ANNEAUX SENSORIELS	9,62	2	16,35 €	3,22 €	13,12 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	ATELIER ABAQUES 1	33,36	2	60,05 €	11,85 €	48,20 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	BABYPERLES	26,34	2	47,41 €	9,35 €	38,06 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	BABYSOCLES A PERLES PAR 4	36,79	2	58,86 €	11,61 €	47,25 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	BABYTACTIL FERME	12,71	2	20,33 €	4,01 €	16,32 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	BABYTACTIL'EAU	12,71	2	20,33 €	4,01 €	16,32 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	BALLES SENSORIELLES LOT DE 4	13,21	3	39,63 €	7,82 €	31,81 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	BALLON SENSORIEL TRANSPARENT	12,37	3	37,12 €	7,32 €	29,80 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	BRIQUES CARTON	38,38	2	61,40 €	12,11 €	49,29 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	BRIQUES SOUPLES ANIMAUX	47,32	2	75,72 €	14,94 €	60,78 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	BROUETTE	25,84	2	46,51 €	9,17 €	37,33 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	CAMIIONS DE CHANTIER - LES 4	22,99	2	41,39 €	8,16 €	33,22 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	CERCEAUX ROND - DIAMETRE 50CM	9,95	2	16,91 €	3,34 €	13,58 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	CHAINONS	10,79	2	19,41 €	3,83 €	15,58 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	CHANSONS A BOUGER ET DANSER	24,67	2	41,93 €	8,27 €	33,66 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	COMPTINES EN FRISE	11,71	3	30,43 €	6,00 €	24,43 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	ELEPHANT A TIRER	16,64	2	29,95 €	5,91 €	24,04 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	ENCASTREMENT DECOUVERTE LA MAISONNETTE	16,97	2	30,55 €	6,03 €	24,53 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	ENSEMBLE SOIN ET REPAS	12,12	2	21,82 €	4,30 €	17,52 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	GEOFORMES	14,97	2	26,94 €	5,31 €	21,63 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	HOCHET DENTITION CLEFS	5,18	6	31,10 €	6,14 €	24,97 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	HOCHET ETOILES	6,27	5	32,61 €	6,43 €	26,18 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	IMAGIER SONORE DES ANIMAUX	35,87	6	215,22 €	42,45 €	172,76 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	IMAGIER SONORE DES PETITS	35,87	2	57,39 €	11,32 €	46,07 €	Bien de retour	nov-14



## Etat des équipements au 31/12/2015 - D3

Jeux et Jouets	JE JOUE A CACHE-CACHE	16,64	3	43,26 €	8,53 €	34,73 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	JEUX CHANTES, JEUX DANSES	13,80	2	23,45 €	4,63 €	18,83 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	JEUX VOCAUX ET CHANT CHORAL	24,67	2	41,93 €	8,27 €	33,66 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	LE LIVRE A TOUCHER T'CHOUPI	10,79	3	28,04 €	5,53 €	22,51 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	LIVRES D'EVEIL AVEC MATIERES	12,76	3	33,16 €	6,54 €	26,62 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	LOTO SONORE BRUITS FAMILIERS	37,54	2	67,58 €	13,33 €	54,25 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	MA GARDE ROBE	28,01	2	50,42 €	9,95 €	40,47 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	MALETTE DU DOCTEUR	20,57	2	37,02 €	7,30 €	29,72 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	MAXI CHAINONS	16,30	2	26,09 €	5,15 €	20,94 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	MAXI GOBELETS GIGOGNES	16,56	2	26,49 €	5,23 €	21,26 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	MAXICOLOREDO POUR 6 ENFANTS	80,85	2	145,54 €	28,71 €	116,83 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	MAXILOTO DE LA VIE QUOTIDIENNE	33,36	2	60,05 €	11,85 €	48,20 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	MES 1ERS ANIMAUX FERME	17,14	2	30,85 €	6,09 €	24,77 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	METALLOPHONE DES PETITS	20,07	2	34,11 €	6,73 €	27,38 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	MINI-TOUR A EMPIILER	8,19	2	13,11 €	2,59 €	10,52 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	OS - BABYCOLOR + BABYFORMES	16,64	2	29,95 €	5,91 €	24,04 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	OUTILS DE JARDINAGE	12,12	2	21,82 €	4,30 €	17,52 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	PANIER (LES 6)	24,67	6	147,99 €	29,19 €	118,80 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	PINGOUIN A TIRER	16,64	2	29,95 €	5,91 €	24,04 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	POULE A TIRER	13,80	2	22,07 €	4,35 €	17,72 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	PUZZLES CUBES T'CHOUPI	18,81	2	33,86 €	6,68 €	27,18 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	RELAXATION ET DETENTE 2-5 ANS	24,67	2	41,93 €	8,27 €	33,66 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	TACTIDUO ANIMAUX	33,86	2	54,18 €	10,69 €	43,49 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	TAMBOURINS 3 SONS	12,54	2	21,32 €	4,21 €	17,12 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	250 BALLE opaques VERT	52,26	2	104,52 €	20,62 €	83,90 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	250 BALLE transparentes JAUNE	52,26	2	104,52 €	20,62 €	83,90 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	9027 BOITE GEANTE DUPLO	56,99	2	102,58 €	20,24 €	82,35 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	9222 ENS.16 PERSONNAGES DU MONDE LEGO	43,12	1	43,12 €	8,51 €	34,61 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	ANNEAUX DE DENTITION MARIN DIVERS	3,34	1	3,34 €	0,66 €	2,68 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	ARROSOIR 0,5 L DIVERS	3,09	2	6,18 €	1,22 €	4,96 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	ASSORTIMENT DE 4 VEHICULES TOLO Véhicules d'urgences	19,28	2	38,56 €	7,61 €	30,95 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	ASSORTIMENT DE 4 VEHICULES TOLO Véhicules utilitaires	19,28	2	38,56 €	7,61 €	30,95 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	BABIBASCULE VERT	60,37	2	120,74 €	23,82 €	96,92 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	BAC À EAU ET À SABLE VERT	82,78	1	82,78 €	16,33 €	66,45 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	Balles à boucles	4,18	8	35,11 €	6,93 €	28,19 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	Ballons atvêolés	37,12	3	96,51 €	19,04 €	77,47 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	BANCS GIGOGNES EN BOIS MAXI LOT	175,36	1	175,36 €	34,59 €	140,77 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	BARIL MUSICAL 1er âge MULTICOLORE	39,80	2	79,60 €	15,70 €	63,90 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	BODY pour poupée Sweety	5,38	4	21,52 €	4,25 €	17,27 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	BOITE À FORMES MULTICOLORE	17,39	2	31,30 €	6,17 €	25,13 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	CLÉS DE DENTITION RÉFRIGÉRANTES MULTICOLORE	6,10	3	15,86 €	3,13 €	12,73 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	CONTES KAMISHIBAI MAXI LOT n°1	53,53	1	53,53 €	10,56 €	42,97 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	Corbeille à papier en plastique Noire 14L	3,15	1	3,15 €	0,62 €	2,53 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	COUCHE pour poupée Sweety	3,51	2	7,02 €	1,38 €	5,64 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	Coussins carré cocoon	28,67	6	172,02 €	33,93 €	138,09 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	COUVERCLE pour petit bac à eau et à sable VERT	51,59	1	51,59 €	10,18 €	41,41 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	Cuisinière Zen	207,50	1	207,50 €	40,93 €	166,57 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	DÉCOBASCULE le dragon MULTICOLORE	81,52	2	146,74 €	28,95 €	117,79 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	Doudou HOCHET Coccinelle	8,43	3	25,29 €	4,99 €	20,30 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	ENSEMBLE DINETTE 72 PIECES	19,09	1	19,09 €	3,77 €	15,32 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	Fruit marché (48 pièces)	16,75	1	16,75 €	3,30 €	13,45 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	GANT MARIONNETTE 1:PERROQUET-19 1:TORTUE-12	8,54	1	8,54 €	1,68 €	6,86 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	GANT MARIONNETTE Canard	7,33	1	7,33 €	1,45 €	5,88 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	GANT MARIONNETTE Coccinelle	7,33	1	7,33 €	1,45 €	5,88 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	GANT MARIONNETTE Tortue	7,33	1	7,33 €	1,45 €	5,88 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	GASTON LE HÉRISSON	125,90	2	251,80 €	49,67 €	202,13 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	HOCHET DENTITION PINGOUIN	3,33	6	19,98 €	3,94 €	16,04 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	HOCHET MAGIQUE MULTICOLORE	7,61	3	19,79 €	3,90 €	15,88 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	Hochet soft coccinelle	5,65	6	33,90 €	6,69 €	27,21 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	HOCHET Tortille chenille MULTICOLORE	6,69	4	24,85 €	4,90 €	19,95 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	JEU DE 4 PETITS PIEDS VERT	28,43	1	28,43 €	5,61 €	22,82 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	Kit briques en carton	39,83	1	39,83 €	7,86 €	31,97 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	LA BASCULETTE TROIS PLACES ROUGE	54,10	2	108,20 €	21,34 €	86,86 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	LA MAISON DES FORMES ET DES COULEURS MULTICOLORE	25,00	2	45,00 €	8,88 €	36,12 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	LA SOURIS ET L'OURS CACHE-CACHE MULTICOLORE	14,97	2	26,95 €	5,32 €	21,63 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	LA VOITURE POP CORN MULTICOLORE	7,53	2	13,55 €	2,67 €	10,88 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	LE PETIT CLOWN CULBUTO MULTICOLORE	6,86	3	17,84 €	3,52 €	14,32 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	LE PETIT OURS CULBUTO MULTICOLORE	6,86	3	17,84 €	3,52 €	14,32 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	LE TOBOGGAN DE VOITURES Petit modèle MULTICOLORE	36,79	2	66,22 €	13,06 €	53,16 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	Légumes du marché (48 pièces )	16,92	1	16,92 €	3,34 €	13,58 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	LES ANIMAUX DE LA FERME PREMIERS AMIS MULTICOLORE	23,24	2	41,83 €	8,25 €	33,58 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	LES GOBELETS GIGOGNES MULTICOLORE	6,86	2	12,35 €	2,44 €	9,91 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	LES HOCHETS AUX BRUITS RIGOLOS MULTICOLORE	18,73	3	48,70 €	9,61 €	39,09 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	MAXI LOT BOULIERS SIMPLE ET SPIRALE MULTICOLORE	33,61	2	60,50 €	11,93 €	48,56 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	MAXI LOT ENCASTREMENTS la ferme et les animaux familiaux MULTICOLORE	17,89	2	32,20 €	6,35 €	25,85 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	MAXI LOT le parking et les véhicules INCOLORE	111,96	2	223,92 €	44,17 €	179,75 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	MAXI LOT Les formes MULTICOLORE	37,71	2	67,88 €	13,39 €	54,49 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	MAXI LOT les toupies MULTICOLORE	61,96	3	161,10 €	31,78 €	129,32 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	MAXI LOT Livres plastifiés MULTICOLORE	16,56	3	43,06 €	8,49 €	34,56 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	MAXI LOT mes premiers animaux MULTICOLORE	31,10	2	49,76 €	9,82 €	39,94 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	MAXI TAXI MULTICOLORE	13,71	2	24,68 €	4,87 €	19,81 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	MES PREMIERS EMPLEMENTS Ronds MULTICOLORE	13,96	2	25,13 €	4,96 €	20,17 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	MON PREMIER BEBE	17,31	4	69,24 €	13,66 €	55,58 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	Mon premier porteur mistral	83,53	7	584,71 €	115,34 €	469,37 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	MOULIN TORTUE MULTICOLORE	7,27	2	14,54 €	2,87 €	11,67 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	PETITES PELLE/RÂTEAUX MULTICOLORE	2,09	2	4,18 €	0,82 €	3,36 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	PORTEUR POUSS POUSS	47,45	3	142,35 €	28,08 €	114,27 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	POUPEE CORPS DUR SANS CHEVEUX Africaine garçon	10,39	1	10,39 €	2,05 €	8,34 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	POUPEE CORPS DUR SANS CHEVEUX Asiatique Fille	10,39	1	10,39 €	2,05 €	8,34 €	Bien de retour	nov-14

## Etat des équipements au 31/12/2015 - D3

Jeux et Jouets	POUPEE CORPS DUR SANS CHEVEUX Européenne Garçon	10,39	1	10,39 €	2,05 €	8,34 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	POUPEE CORPS DUR SANS CHEVEUX Météisse Fille	10,39	1	10,39 €	2,05 €	8,34 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	POUPON AFRICAÏN au corps mou sans cheveux HT.30C MULTICOLORE	18,98	4	75,92 €	14,98 €	60,94 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	POUPON EUROPEÏEN au corps mou sans cheveux HT.30C MULTICOLORE	18,98	4	75,92 €	14,98 €	60,94 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	PUZZLES DE SOL GEANTS Les amis Mistigri et ses amis MULTICOLORE	9,20	2	16,56 €	3,27 €	13,29 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	Pyjama pour poupée 35 cm	7,88	4	31,52 €	6,22 €	25,30 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	PYRAMIDE DE CONSTRUCTION MULTICOLORE	5,85	2	10,53 €	2,08 €	8,45 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	SET FRUITS ET LEGUMES A DECOUPER	14,77	2	26,59 €	5,24 €	21,34 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	Sophie la girage	7,36	4	27,34 €	5,39 €	21,94 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	T'Choupi Série 1	16,21	3	48,63 €	9,59 €	39,04 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	THEATRE D'IMAGE KAMISHIBAI	32,18	1	32,18 €	6,35 €	25,83 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	Tricycle mistral	96,99	4	387,96 €	76,53 €	311,43 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	Tunnel transparent	49,45	1	49,45 €	9,75 €	39,70 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	Véhicule en plastique recyclé Camion benne	20,78	2	41,56 €	8,20 €	33,36 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	Véhicule en plastique recyclé Camion de pompiers	20,78	2	41,56 €	8,20 €	33,36 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	Chaussure A LACER	14,26	2	28,52 €	5,63 €	22,89 €	Bien de retour	nov-14
Jeux et Jouets	Poussette	70,83	2	141,66 €	27,94 €	113,72 €	Bien de retour	nov-14
Linge	Bavoir motif canard / encolure pressions	2,09	40	83,60 €	16,49 €	67,11 €	Bien de retour	nov-14
Linge	Bavoir motif soucoupe / encolure collerette	2,19	50	109,50 €	21,60 €	87,90 €	Bien de retour	nov-14
Linge	Combidrap toile 50/50 P/C pour matelas avec bonnet jaune	14,75	14	206,50 €	40,73 €	165,77 €	Bien de retour	nov-14
Linge	Combidrap toile 50/50 P/C pour matelas avec bonnet vert	14,75	14	206,50 €	40,73 €	165,77 €	Bien de retour	nov-14
Linge	Couverture POLUC soleil 75 * 100 cm	5,54	8	44,32 €	8,74 €	35,58 €	Bien de retour	nov-14
Linge	Drap housse blanc pour matelas 50x100 cm 50/50 P/C	3,68	14	51,52 €	10,16 €	41,36 €	Bien de retour	nov-14
Linge	Drap housse bleu pour matelas 60x120 cm 50/50 P/C	4,79	14	67,01 €	13,22 €	53,79 €	Bien de retour	nov-14
Linge	Drap housse vert pour matelas 60x120 cm 50/50 P/C	4,18	14	58,52 €	11,54 €	46,98 €	Bien de retour	nov-14
Linge	Drap sac toile 50/50 P/C pour couchette avec élastiques ciel	5,14	24	123,36 €	24,33 €	99,03 €	Bien de retour	nov-14
Linge	Drap sac toile 50/50 P/C pour couchette avec élastiques vert	5,14	24	123,36 €	24,33 €	99,03 €	Bien de retour	nov-14
Linge	Gant surjeté bleu roy 15*20 cm	0,75	90	67,50 €	13,32 €	54,18 €	Bien de retour	nov-14
Linge	Gant surjeté vert mousse 15*20 cm	0,80	125	100,00 €	19,73 €	80,27 €	Bien de retour	nov-14
Linge	Serviette ciel 50 * 100 cm	4,58	60	274,80 €	54,21 €	220,59 €	Bien de retour	nov-14
Linge	Serviette invité jonquille 30*50 cm	1,46	90	131,40 €	25,92 €	105,48 €	Bien de retour	nov-14
Linge	Surchaussure Anis	2,63	60	157,80 €	31,13 €	126,67 €	Bien de retour	nov-14
Linge	Surchaussure Rose trémière	2,58	90	232,20 €	45,80 €	186,40 €	Bien de retour	nov-14
Linge	Torchon - 100% coton - dimensions 55x80 cm	0,85	5	4,25 €	0,84 €	3,41 €	Bien de retour	nov-14
Linge	Vêtement Sport	11,47	10	114,70 €	22,63 €	92,07 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Accroche balai TOOLFLEX 50 cm + 3 crochets	15,80	2	31,60 €	6,23 €	25,37 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Balai coco 29 cm	1,30	2	2,60 €	0,51 €	2,09 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Balai trapèze 60 cm, ramasse poussière sec	11,87	2	23,74 €	4,68 €	19,06 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Bassine carrée 32x32 cm, 10L, hauteur 13 cm	4,16	4	16,64 €	3,28 €	13,36 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Chariot duo lavage 2x18L avec panier, presse à machoire +	245,86	1	245,86 €	48,50 €	197,36 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Chariot duo lavage 2x20L + presse, panier, petit modèle	103,86	1	103,86 €	20,49 €	83,37 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Corbeille à linge 65 x 43 H28 cm	13,30	5	66,50 €	13,12 €	53,38 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Ensemble pelle balayette	1,69	4	6,76 €	1,33 €	5,43 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Ensemble WC socle + brosse	1,67	5	8,35 €	1,65 €	6,70 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Eponge boule inox, 40 gr	0,66	2	1,32 €	0,26 €	1,06 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Flacon vaporisateur, 650 ml (offert à l'ouverture) Coloris transucide	1,04	24	24,96 €	4,92 €	20,04 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Frangé SPEDDY 40 cm	3,65	10	36,50 €	7,20 €	29,30 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Lavette microfibre DECI à usage long, x 10 pièces, 40x40 200 Gr/M²	6,30	4	25,20 €	4,97 €	20,23 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	lavette microfibre DECI à usage long, x 10 pièces, 40x40 200 Gr/M²	6,30	4	25,20 €	4,97 €	20,23 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Lavette microfibre DECI à usage long, x 10 pièces, 40x40 200 Gr/M²	6,30	4	25,20 €	4,97 €	20,23 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Lavette microfibre DECI à usage long, x 10 pièces, 40x40 200 Gr/M²	6,30	4	25,20 €	4,97 €	20,23 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Manche alu pour balai trapèze, 1M40	3,37	2	6,74 €	1,33 €	5,41 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Manche alu pour raclette sol	3,37	2	6,74 €	1,33 €	5,41 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Manche alu pour support pliant, 1M40	3,37	2	6,74 €	1,33 €	5,41 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Manche bois embout fileté	1,47	2	2,94 €	0,58 €	2,36 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Manche fibre de verre 1,40M	7,38	2	14,76 €	2,91 €	11,85 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Mouffes isolantes tissu et silicone anti chaleur	3,94	1	3,94 €	0,78 €	3,16 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Pelle de déneigement en alu	27,16	2	27,16 €	5,36 €	21,80 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Poubelle 20 L à pédale, plastic blanc ROSSIGNOL	27,76	2	55,52 €	10,95 €	44,57 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Poubelle 40 L à pédale, plastic blanc ROSSIGNOL	51,63	3	154,89 €	30,55 €	124,34 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Poubelle 6 L à pédale, plastic blanc ROSSIGNOL	14,64	12	175,68 €	34,65 €	141,03 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Poubelle 60 L à pédale, plastic blanc ROSSIGNOL	74,08	2	148,16 €	29,23 €	118,93 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Poubelle 90 L à pédale, plastic blanc ROSSIGNOL	106,68	1	106,68 €	21,04 €	85,64 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Poubelle à couches DIAPERSCHAMP	75,97	4	303,88 €	59,94 €	243,94 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Raclette sol 45 cm	3,92	2	7,84 €	1,55 €	6,29 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Raclette vitres avec poignée 35 cm	8,52	2	17,04 €	3,36 €	13,68 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Semelle mousse pour balai trapèze	4,24	5	21,20 €	4,18 €	17,02 €	Bien de retour	nov-14
Matériel de ménage	Support pliant speedy 40 cm, lavage humide	16,41	2	32,82 €	6,47 €	26,35 €	Bien de retour	nov-14
Mercerie	Aiguille pour coudre à la main	2,39	1	2,39 €	0,47 €	1,92 €	Bien de retour	nov-14
Mercerie	Bobine de fil - 1000 m - blanc ou couleur	3,10	1	3,10 €	0,61 €	2,49 €	Bien de retour	nov-14
Mercerie	Chariot porte sac livré monté	164,46	4	657,84 €	129,77 €	528,07 €	Bien de retour	nov-14
Mercerie	Filet de lavage bleu	7,53	2	15,06 €	2,97 €	12,09 €	Bien de retour	nov-14
Mercerie	Filet de lavage rouge	7,53	2	15,06 €	2,97 €	12,09 €	Bien de retour	nov-14
Mercerie	Filet de lavage vert	7,53	2	15,06 €	2,97 €	12,09 €	Bien de retour	nov-14
Mercerie	Sac à linge bleu - Dimensions 87x72 cm	9,99	2	19,98 €	3,94 €	16,04 €	Bien de retour	nov-14
Mercerie	Sac à linge jaune - Dimensions 87x72 cm	9,99	2	19,98 €	3,94 €	16,04 €	Bien de retour	nov-14
Mercerie	Sac à linge rouge - Dimensions 87x72 cm	9,99	2	19,98 €	3,94 €	16,04 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Etagères murales inox 2 niveaux	489,00	1	489,00 €	96,46 €	392,54 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Table inox avec étagère basse	649,00	2	1 298,00 €	256,04 €	1 041,96 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Etagères murales inox 2 niveaux	517,00	1	517,00 €	101,98 €	415,02 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Etagères murales inox 2 niveaux	557,00	1	557,00 €	109,87 €	447,13 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Table inox avec étagère basse	634,00	1	634,00 €	125,06 €	508,94 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Etagères murales inox 2 niveaux	614,00	1	614,00 €	121,12 €	492,88 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Table inox avec étagère basse	613,00	1	613,00 €	120,92 €	492,08 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	BUISSON BAS - ANGLE FIXE	57,27	4	229,10 €	45,19 €	183,91 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	BUISSON HAUT - DROIT	66,47	16	1 063,55 €	209,80 €	853,75 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	chaise framboise	65,11	2	130,22 €	25,69 €	104,53 €	Bien de retour	nov-14

## Etat des équipements au 31/12/2015 - D3

Mobilier	chaise jaune	65,11	17	1 106,87 €	218,34 €	888,53 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	chevalet simple face longueur 120 cm	333,47	1	333,47 €	65,78 €	267,69 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	CLOISON AJOUREE	83,19	4	332,78 €	65,64 €	267,13 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	CLOISON D'ACTIVITES	118,73	2	237,46 €	46,84 €	190,62 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	GRANDE PORTE CLOROFILLE	191,47	2	382,94 €	75,54 €	307,40 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	imitation cuisinière	168,27	2	336,54 €	66,39 €	270,15 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	imitation machine à laver	141,93	3	425,79 €	83,99 €	341,80 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	imitation meuble évier	159,20	2	318,40 €	62,81 €	255,59 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	lit crèche a barreaux 100 x 50 cm sans matelas	403,55	12	4 842,60 €	955,25 €	3 887,35 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	lit crèche a barreaux 120 x 60 cm sans matelas	412,33	10	4 123,30 €	813,36 €	3 309,94 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	lit crèche LDM à barreaux 120 x 60 cm sans matelas	806,96	4	3 227,84 €	636,72 €	2 591,12 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	lot de 6 grands casiers translucides	71,99	5	359,95 €	71,00 €	288,95 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	MANICOUCOU	241,64	2	483,28 €	95,33 €	387,95 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	rangement 107 cm 2 étagères	386,58	4	1 546,32 €	305,03 €	1 241,29 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	table 60 x 50 cm	133,74	11	1 471,14 €	290,20 €	1 180,94 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	table 60 x 50 cm	133,74	3	401,22 €	79,14 €	322,08 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Bac de stockage	4,90	72	352,80 €	69,59 €	283,21 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	BAC SOUPLE 12 L bleu	8,61	4	34,44 €	6,79 €	27,65 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	BAC SOUPLE 40 L ROUGE	12,29	4	49,16 €	9,70 €	39,46 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Banquette 3 places enfant, jaune -Dim. 105x41x47cm - Ass.22	89,00	2	178,00 €	35,11 €	142,89 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Bureau droit Start Plus 160 cm aulne pied plein	129,00	2	258,00 €	50,89 €	207,11 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Cadre Photo TELEFUNKEN	149,00	1	149,00 €	29,39 €	119,61 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Caisson mobile Start Plus	139,00	6	834,00 €	164,52 €	669,48 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Chaise pliante Collectivités 2	26,06	24	625,44 €	123,37 €	502,07 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Chauffe biberons baby bottle	12,74	5	63,70 €	12,57 €	51,13 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Chauffeuse enfant - Jaune - Dim. 35x41x47cm - H22cm	40,58	2	81,16 €	16,01 €	65,15 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Chevalet de conférence fixe Nobo Nautille	60,90	1	60,90 €	12,01 €	48,89 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Contour de matelas caiman spécial matelas 60*120cm de large	54,33	8	434,64 €	85,74 €	348,90 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Contour de matelas fuschia spécial matelas 60*120cm de large	54,33	8	434,64 €	85,74 €	348,90 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Couchette empilable LOULOU	24,99	30	749,70 €	147,89 €	601,81 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Coussin cocoon rouge / orange (039)	31,94	6	191,64 €	37,80 €	153,84 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Etagère métal	65,00	10	650,00 €	128,22 €	521,78 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	FAUTEUIL BIBERON FRAMBOISE	371,00	5	1 855,00 €	365,92 €	1 489,08 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Fauteuil d'accueil Bia chauffeuse	214,05	2	428,11 €	84,45 €	343,66 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	fauteuil d'accueil d'angle adulte	219,99	2	439,98 €	86,79 €	353,19 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	FAUTEUIL d'angle adulte Beige - bleu	210,37	1	210,37 €	41,50 €	168,87 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	fauteuil framboise	78,21	6	469,26 €	92,57 €	376,69 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Fauteuil Gipsy tissu noir	69,90	2	139,80 €	27,58 €	112,22 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	GRAND BAC Block	57,58	2	115,16 €	22,72 €	92,44 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	GRAND BAC EN TISSU	69,54	1	69,54 €	13,72 €	55,82 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	GROS BOUTON A LACER	8,51	2	17,03 €	3,36 €	13,67 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Jeu de 4 roulettes pour couchette	8,88	2	17,76 €	3,50 €	14,26 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	KIT 22 - Equilibre	240,00	1	240,00 €	47,34 €	192,66 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	KIT 8 J'apprends l'équilibre	229,10	1	229,10 €	45,19 €	183,91 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Lit berceau pour poupée	34,83	1	34,83 €	6,87 €	27,96 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	lit crèche DSR 100x50 avec une tête plexi et 1 pied panneau sérigraphié sans	485,32	1	485,32 €	95,73 €	389,59 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	lit crèche Easy cat 100x150 avec une tête plexi et 1 pied panneau sérigraphié	837,34	30	25 120,20 €	4 955,22 €	20 164,98 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	lit crèche LDM 120x60 avec 1 tête plexi et 1 pied panneau sérigraphié sans	663,20	1	663,20 €	130,82 €	532,38 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Lit tout mousse - Dim. 140x70x20x5	107,80	2	215,60 €	42,53 €	173,07 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Lit Zen	99,17	1	99,17 €	19,56 €	79,61 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Matelas à langer - Dim. 75x70x4cm	47,31	9	425,79 €	83,99 €	341,80 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Matelas mousse NF M1 - housse BEDDY 50x100x10 cm	33,70	34	1 145,80 €	226,02 €	919,78 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Matelas mousse NF M1 - housse BEDDY 60x120x10 cm	34,70	12	416,45 €	82,15 €	334,30 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	MEUBLE A LANGER MURAL Lookéo Couleur ???	158,42	1	158,42 €	31,25 €	127,17 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Mini- Coussin rouge / orange (039)	11,62	6	69,72 €	13,75 €	55,97 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	NID DOUILLET Fleur ROUGE/ORANGE	74,67	6	448,02 €	88,38 €	359,64 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Plastifeuse	45,90	1	45,90 €	9,05 €	36,85 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Polochon vert (100 cm)	35,95	4	143,81 €	28,37 €	115,44 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Rangement modulo bleu	26,59	2	53,18 €	10,49 €	42,69 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Rangement modulo bleu	46,40	4	185,60 €	36,61 €	148,99 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Rangement modulo orange / rouge	26,59	2	53,18 €	10,49 €	42,69 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Rangement modulo orange / rouge	46,40	4	185,60 €	36,61 €	148,99 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	réfrigérateur compact faure 148 litres blanc	268,40	1	268,40 €	52,94 €	215,46 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Siège de bureau	116,83	6	700,98 €	138,28 €	562,70 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Structure motrice grands	7 000,00	1	7 000,00 €	1 380,82 €	5 619,18 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Table de bureau Multi-usage Eco hêtre 120 x 60 cm	95,00	3	285,00 €	56,22 €	228,78 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Table ronde aulne Start Plus	205,00	1	205,00 €	40,44 €	164,56 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Tableau liège basic - 120 x 90 cm	48,50	2	97,00 €	19,13 €	77,87 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	TABOURET CLASSIC SUR ROUES	112,00	5	560,00 €	110,47 €	449,53 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Tapis confort bleu clair (100 x 150)	91,14	2	182,27 €	35,96 €	146,32 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Tapis confort jaune (90 x 100)	68,14	2	136,29 €	26,88 €	109,40 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Tapis confort vert (45 x 100)	45,15	2	90,30 €	17,81 €	72,49 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Tapis d'accueil, anti-poussière, semelle imperméable et antidérapante, extra	33,89	1	33,89 €	6,69 €	27,20 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Tapis de sol en mousse - Dim. 100x100x2cm multicolore	48,09	15	721,35 €	142,29 €	579,06 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Vestiaire 2 colonnes monobloc Budget industrie propre	249,00	2	498,00 €	98,24 €	399,76 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Vestiaire colonne 2 casiers Budget - Elément départ	145,00	1	145,00 €	28,60 €	116,40 €	Bien de retour	nov-14
Mobilier	Vestiaire colonne 2 casiers Budget - Elément suivant	135,00	9	1 215,00 €	239,67 €	975,33 €	Bien de retour	nov-14
Paramédical	Armoire à pharmacie ROSSIGNOL	44,90	2	89,79 €	17,71 €	72,08 €	Bien de retour	nov-14
Paramédical	Haricot inox - 25 cm	5,27	1	5,27 €	1,04 €	4,23 €	Bien de retour	nov-14
Paramédical	Otoscope - CC4141004 - Marque DUPONT COLSON	85,20	1	85,20 €	16,81 €	68,39 €	Bien de retour	nov-14
Paramédical	Pèse bébé - Bodyform - CH2131000	107,77	1	107,77 €	21,26 €	86,51 €	Bien de retour	nov-14
Paramédical	Récupérateur de déchets 0,3 litres	3,08	1	3,08 €	0,61 €	2,47 €	Bien de retour	nov-14
Paramédical	Stéthoscope double pavillons MAESTRO nourisson - CC1303	70,36	1	70,36 €	13,88 €	56,48 €	Bien de retour	nov-14
Paramédical	Thermomètre frontal - Flashtemp - CC7490200 DUPONT	48,87	1	48,87 €	9,64 €	39,23 €	Bien de retour	nov-14
Paramédical	Toise bois bébé sur table 1M	65,38	1	65,38 €	12,90 €	52,48 €	Bien de retour	nov-14
Paramédical	Toise murale déroulable	12,97	1	12,97 €	2,56 €	10,41 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	ASS 8FLACON 1 L GOÛACHE PICHON	12,09	1	12,09 €	2,38 €	9,71 €	Bien de retour	nov-14

**Etat des équipements au 31/12/2015 - D3**

Vaisselle	ASS. 6 PAINS PATES A JOUER PICHON	14,16	1	14,16 €	2,79 €	11,37 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	ASS. 6 POTS 500 ML GOUACHE AUX DOIGTS BIODEGRADABLE PICHON	12,42	1	12,42 €	2,45 €	9,97 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	Accu froid GN 1/4 -3° Frais	14,88	4	59,52 €	11,74 €	47,78 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	ASSIETTE CLERY PORCELAIN 230 MM PLATE	1,34	24	32,16 €	6,34 €	25,82 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	ASSIETTE COPOLYESTER ORANGE TRANSLUCIDE 18.5 CM	3,54	48	169,92 €	33,52 €	136,40 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	Biberon cylindrique en polypropylène remond 240 mL orange	3,34	25	83,50 €	16,47 €	67,03 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	Biberon cylindrique en polypropylène remond 240 mL vert	3,34	25	83,50 €	16,47 €	67,03 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	BOL A OREILLES COPOLYESTER ORANGE TRANSLUCIDE 45 CL	3,31	120	397,20 €	78,35 €	318,85 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	Carafon vin 1L	1,47	2	2,94 €	0,58 €	2,36 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	Conteneur polystyrène B2S, GN 1/1 PREMIUM 39L	53,39	4	213,56 €	42,13 €	171,43 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	CORBELLE A PAIN IMITATION OSIER OVALE 18 CM	1,92	6	11,52 €	2,27 €	9,25 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	COUPEAU ECONOMIE 6cm	0,62	1	0,62 €	0,12 €	0,50 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	COUPEAU PAIN 23 cm	10,05	2	20,10 €	3,96 €	16,14 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	COUPEAU STEACK PROMO SIMA	0,23	21	4,83 €	0,95 €	3,88 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	COUVERCLE POUR RAMASSE COUVERTS 4 CASES GN1/1 PP TRANSLUCIDE	1,57	3	4,71 €	0,93 €	3,78 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	cuillère douces coloris assortis	2,70	48	129,60 €	25,56 €	104,04 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	CUILLERE ECHO CHOC CAFE	0,09	24	2,16 €	0,43 €	1,73 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	CUILLERE ECHO CHOC TABLE	0,22	24	5,28 €	1,04 €	4,24 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	CUILLERE SERVICE PLEINE POLYCARBONATE TRANSPARENTE 340 MM	3,89	6	23,34 €	4,60 €	18,74 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	Cuillère Service pleine Silicone rouge	1,74	4	6,96 €	1,37 €	5,59 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	CUILLERE VRAC BLANCHE	0,96	84	80,64 €	15,91 €	64,73 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	EGOUTTOIR PLASTIQUE GM AVEC PLATEAU BLANC 48.5 X 30.5 CM	4,90	2	9,80 €	1,93 €	7,87 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	FOURCHETTE ECHO CHOC TABLE	0,22	24	5,28 €	1,04 €	4,24 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	FOURCHETTE VRAC BLANCHE	0,96	48	46,08 €	9,09 €	36,99 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	Glacière SHOPPING B2S, GN 1/4	58,63	4	234,52 €	46,26 €	188,26 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	GOBELET COPOLYESTER ORANGE TRANSLUCIDE 15 CL	2,19	72	157,68 €	31,10 €	126,58 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	Goupillon "2 en 1"	3,43	6	20,58 €	4,06 €	16,52 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	Le sèche biberons	4,61	12	55,32 €	10,91 €	44,41 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	LOT 5 RLX BOIS 10CM	1,25	1	1,25 €	0,25 €	1,00 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	Louche inox	3,39	3	10,17 €	2,01 €	8,16 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	Magimix 3200 XL blanc	230,00	1	230,00 €	45,37 €	184,63 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	OUVRE BOITE FIXE CRAPAHUTEUR	0,92	1	0,92 €	0,18 €	0,74 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	PINCE TOUS USAGES ECO 240 MM	2,31	4	9,24 €	1,82 €	7,42 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	PLANCHE A DECOUPER POLY BLANCHE 40 X 30 X 1.5 CM	12,75	2	25,50 €	5,03 €	20,47 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	Plaque chauffante GN 1/1 B2S, câble amovible	185,19	4	740,76 €	146,12 €	594,64 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	PLATEAU A 3 COMPARTIMENTS BLANC	5,06	48	242,88 €	47,91 €	194,97 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	Plateau A DECORER GRAND	6,02	3	18,06 €	3,56 €	14,50 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	Plateau A DECORER PETIT	8,46	3	25,38 €	5,01 €	20,37 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	Porte-Biberons	4,18	6	25,08 €	4,95 €	20,13 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	RAMASSE COUVERTS 4 CASES PLASTIQUE 1/1 GRIS	2,62	2	5,24 €	1,03 €	4,21 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	RAVIER RECTANGULAIRE PC BLEU TRANSLUCIDE	2,41	48	115,68 €	22,82 €	92,86 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	TASSE CULBUTO	4,66	52	242,32 €	47,80 €	194,52 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	Thermomètre + sonde à piquer -10°/+200°	24,56	5	122,82 €	24,23 €	98,59 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	Verre Lola 16 cl	0,34	24	8,16 €	1,61 €	6,55 €	Bien de retour	nov-14
Vaisselle	VERRE MESURE 58.5 CL EN VERRE TREMPE	2,16	1	2,16 €	0,43 €	1,73 €	Bien de retour	nov-14
				<b>118 873,28 €</b>	<b>23 448,98 €</b>	<b>95 424,31 €</b>		